

Mois Vincentien 2001

DIRECTEURS DES FILLES
DE LA CHARITÉ

Paris, 2-27 juillet 2001

CONGRÉGATION DE LA MISSION
CURIE GÉNÉRALE

Présentation

À l'initiative et à l'invitation du P.Maloney et de la Mère Elizondo, les Directeurs Provinciaux des Filles de la Charité ont participé au Mois Vincentien qui a eu lieu à Paris du 2 au 27 juillet 2001.

Ce fut un temps fort de formation, afin de mieux accomplir ce ministère de la Congrégation de la Mission au service des Filles de la Charité.

Le responsable de l'organisation était le Secrétariat International d'Études Vincentiennes (SIEV). La Commission Préparatoire et de coordination du Mois était formée par les Pères : José María Nieto (Secrétaire Général), Roberto Lovera (Secrétaire exécutif du SIEV), Fernando Quintano (Directeur Général des Filles de la Charité), Augustín Martínez (Directeur de la Province France-Sud) et Sœur Therezhina Remonatto (Assistante Générale).

Cette Commission a choisi les thèmes à traiter et la méthode à suivre en fonction des informations données par les Visitatrices et les Directeurs, suite à l'enquête préalable réalisée auprès d'eux.

Durant ces quatre semaines, quatre grands thèmes ont été abordés : 1. *Connaissance de la Compagnie* ; 2. *Le rôle du Directeur Provincial* ; 3. *Le service du Directeur dans le cadre de la formation* ; 4. *Le chemin de préparation de la prochaine Assemblée Générale de la Compagnie sur la révision des Constitutions*.

Chacun de ces thèmes comprenait plusieurs sujets qui ont été traités par des experts/es dans des conférences, des partages d'expériences de la part des Directeurs et des Sœurs, l'étude personnelle, les échanges dans les groupes de travail et les séances plénières. Trois pèlerinages (Folleville-Amiens ; Berceau de Saint Vincent-Dax-Lourdes ; et Châtillon-Ars) ont fait le lien entre les différentes semaines. Le Père Général a animé une journée de reprise spirituelle au Berceau. Le Mois s'est achevé par une séance plénière avec la Mère Générale et son Conseil, la révision du Directoire et l'évaluation de la rencontre.

Lors de l'évaluation, tous les Directeurs ont exprimé une opinion très positive sur ce temps de formation, tout particulièrement ceux qui viennent d'être nommés.

Outre les soixante quinze Directeurs Provinciaux, un peu plus de la moitié des membres de la Congrégation de la Mission exercent un ministère auprès des Filles de la Charité. C'est cette réalité qui a incité la Direction et le Conseil de Rédaction de *Vincentiana* à regrouper dans ce numéro toutes *les conférences du*

Mois Vincentien pour les Directeurs Provinciaux. En raison du nombre de pages, on ne peut insérer les différentes *relations* et *expériences* qui mériteraient aussi d'être connues. Certaines apparaîtront dans les *Échos de la Compagnie*. Nous sommes sûrs que le recueil de ces conférences constituera un instrument de travail de grande utilité pour les Filles de la Charité et pour les missionnaires qui ont un quelconque ministère avec elles.

Fernando Quintano, C.M.
Directeur Général des Filles de la Charité

Mois Vincentien 2001
Directeurs des Filles de la Charité

NOM	Prénom	PROVINCE FdIC
1. QUINTANO	Fernando	Directeur Général
2. ÁLVAREZ	Francisco J.	Santa Luisa - Madrid, Espagne
3. AMINE	Weldeghebriel	Érythrée
4. ANTONELLO	Erminio	Sardaigne – Italie
5. ARTASO	Gabriel	Paraguay
6. ATALLAH	Naoum	Proche-Orient
7. AZNAR	Manuel	Porto Rico
8. BARBOSA	Geraldo F.	Belo Horizonte, Brésil
9. BASTIAENSEN	Adrián	Saint Domingue (Rép. Dominicaine)
10. BORDA	Pedro	Pérou
11. BUKOWIEC	Kazimierz	Madagascar
12. CANTY	Kevin	Australie
13. CASADO	Fernando	Granada, Espagne
14. CHACOROWSKI	José C.	Curitiba
15. DALY	Joseph	Emmitsburg, USA
16. DANJOU	Yves	France-Nord
17. DESZCZ	Stanislaw	Congo
18. DI CARLO	Mario	Rome, Italie
19. DÍEZ	Eblerino	Gijon, Espagne
20. ĎUNDEL	Bohumir	Slovaquie
21. ENANO	Benito	Thaïlande
22. FERNÁNDEZ	José	Pamplona, Espagne
23. FIORENTINO	Giuseppe	Naples - Italie
24. FREIRE	Manuel	Sevilla, Espagne
25. GALVIS	Arturo	Chili
26. GIRMAY	Abraha T.	Éthiopie
27. GONÇALVES	Sebastiao	Mozambique
28. GUTIÉRREZ	Aarón	Mexique
29. HALEY	Joseph	Los Altos Hills, USA
30. HARRITY	Patrick	Evansville, USA
31. HISS	François-E.	Afrique du Nord
32. KARICKAL	Raju	Inde-Sud
33. KELLY	Fergus	Grande Bretagne
34. KUNAY	Viktor	Roumanie
35. KUZHIKATTUCHALIL	Michael	India Norte
36. KWIECIEN	Piotr	Varsovie, Pologne
37. LEÓN	Martiniano	Équateur
38. LONDOÑO	Aurelio	Cali, Colombie
39. LUBELSKI	Tadeusz	Chelmno-Poznan, Pologne
40. MANZONI	Fernando	Turin, Italie
41. MARTELLO	Daniel	Belgique
42. MARTIN	Denis J.	Normandy, USA

43. MARTÍNEZ	Agustín	France- Sud
44. MARTÍNEZ S.	Francisco J.	San Sebastián, Espagne
45. MARTINS	Silvio B.	Recife, Brésil
46. MOJICA	Noel	Cuba
47. MULET	José	Barcelona, Espagne
48. NGUYEN	Jean B.	Vietnam
49. OLIVEIRA	Luis C.	Amazonie, Brésil
50. PANIAGUA	David	Bolivie
51. PENA	Joaquim H.	Rio de Janeiro, Brésil
52. PERALTA	Serafín	Philippines
53. PEREIRA	José M.	Portugal
54. PÉREZ	Alain	Suisse Romande
55. PERIBÁÑEZ	Tomás	Canaries, Espagne
56. PONTICELLI	Silvano	Indonésie
57. RAFTERY	Eamon	Nigeria
58. RAMOS	José F.	Amérique Centrale
59. REDONDO	Saturnino	Argentine
60. REINTJES	Jacques	Salzbourg et Graz, Autriche
61. SANZ	Enrique	San Vicente - Madrid Espagne
62. SARMIENTO	David	Bogota, Colombie
63. SEBESTYÉN	Imre	Hongrie
64. SILVA	Francisco X.	Fortaleza, Brésil
65. SLOWEY	Henry	Irlande
66. SMITH	James E.	Albany – New York, USA
67. SOLÁS	Francisco	Venezuela
68. STASIOWSKI	Marcin	Cracovie, Pologne
69. SZCZEPANIK	Stanislaw	Haiti
70. TORRES	Victoriano	Japon
71. VAN BROEKHOVEN	Jan	Pays-Bas
72. VERNASCHI	Alberto	Sienna, Italie
73. WILLEMS	Cor	Taiwan
74. WITZEL	Georg	Cologne, Allemagne
75. ZUPANČIČ	Joze	Slovénie

Présentation de la Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul

Sœur Juana Elizondo, FdIC
Supérieure Générale

La Compagnie, fondée au XVII^e siècle par saint Vincent de Paul et sainte Louise de Marillac, est connue dans l'Église sous le nom de: *Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, Servantes des Pauvres.*

Origines

Elle est née pour répondre aux multiples besoins d'innombrables pauvres qui existaient en France au début du XVII^e siècle. Saint Vincent commence par fonder les Confréries de la Charité à Châtillon les Dombes, aujourd'hui Châtillon sur Chalaronne. Les premières volontaires, dans les villages, étaient des femmes habituées aux durs travaux depuis leur enfance. À Paris, ce sont des dames, souvent de haut rang, qui adhèrent aux Confréries. Partagées entre le service à la Confrérie et les exigences de leur famille et de leur vie sociale, elles en arrivent à négliger le service des pauvres. Pour faire face à la misère, il faudra des femmes de la campagne, aimant les pauvres, toujours disponibles et prêtes à remplir à leur égard les plus bas services ne convenant guère aux «personnes de condition» comme: préparer la nourriture, donner des soins aux malades ou nettoyer une mansarde.

Au cours d'une mission prêchée par saint Vincent lui-même, Marguerite Naseau, jeune vachère, autodidacte de Suresnes, l'entend exposer son projet d'envoyer auprès des pauvres des filles bénévoles: elle y laissera d'ailleurs sa vie ayant contracté la peste auprès d'une malade à qui elle avait offert l'hospitalité. Marguerite arrive à Paris en 1630. Vincent la confie à Louise de Marillac pour la former au service des pauvres. D'autres femmes se présentent bientôt et ensemble sous la conduite de Louise de Marillac constituent un nouvel Institut: **la Compagnie des Filles de la Charité.**

Pour le service des pauvres

Elles eurent d'abord le soin des pauvres malades chez eux, dans les villes et dans les campagnes -ce fut la grande innovation de l'institution naissante: puis, au fur et à mesure des besoins, celui des malades dans les hôpitaux, des petites filles à instruire, des enfants trouvés, des galériens, des soldats blessés sur les champs de bataille, des réfugiés, des personnes âgées, des insensés et autres...

Le service doit être intégral, il doit s'occuper à la fois du corps et de l'esprit, c'est-à-dire, un service corporel et spirituel. Tout cela a été bien concrétisé dans le premier article des Règles Communes:

*« La fin principale pour laquelle Dieu a appelé et assemblé les Filles de la Charité est pour **honorer Notre Seigneur Jésus-Christ** comme la source et le modèle de toute charité, **le servant corporellement et spirituellement** en la personne des pauvres, soit malades, soit enfants, soit prisonniers ou autres, qui par honte, n'osent faire paraître leurs nécessités... ».*

Le service rendu aux pauvres est un service rendu à Jésus Christ lui-même, Lui qui a voulu s'identifier à eux: *« c'est que, servant les pauvres, on sert Jésus-Christ »¹.*

Nous connaissons bien la riche doctrine développée par nos Fondateurs dans leurs conférences et leurs écrits en ce qui concerne la finalité et les qualités du service.

Saint Vincent a créé une institution ouverte sur l'avenir:

«Et voilà, mes filles -disait saint Vincent-, quel a été le commencement de votre Compagnie. Comme elle n'était pas à cette heure-là ce qu'elle est à présent, il est à croire qu'elle n'est pas encore ce qu'elle sera quand Dieu l'aura mise au point où Il la veut»².

Aujourd'hui, nous continuons de réaliser les **services classiques** qui répondent aux pauvretés de toujours et qui sont présentes encore de nos jours, tels que le soin des malades de toutes sortes, les écoles, l'attention à l'enfance, à la jeunesse, aux personnes âgées, aux réfugiés: mais nous y ajoutons les réponses aux pauvretés qui montrent de nouveaux visages: la drogue et ses séquelles, les malades du sida, les prisonniers, les graves conséquences de la destruction de la famille: femmes maltraitées, enfants en difficulté, le chômage et ses répercussions, les services ponctuels à l'occasion de catastrophes, de guerres, de déplacements de peuples, les réfugiés, les sans domicile fixe, etc., etc. ...

Dans les pays où la Compagnie sert depuis de longues années et même des siècles, les grandes transformations politiques, économiques et sociales qu'ils ont subies, font qu'une grande partie des services sociaux est prise en charge par les pouvoirs publics, cependant il subsiste toujours des groupes de marginaux, des exclus de ces services, ainsi que des actions qui ne sont pas tellement considérées par les gouvernements, comme l'accueil, l'écoute. De nombreuses Filles de la

¹Coste IX, p. 252. Conférence du 13 février 1646

²Coste IX, p. 245. Conférence du 13 février 1646

Charité s’y engagent. De plus en plus, nos Provinces canoniques d’Europe et des États-Unis mettent en marche des services bénévoles où tous ces pauvres ont libre accès. Nous essayons de vivre ce que le Saint-Père nous dit dans *Vita Consecrata*:

«Il convient... de s’occuper de ce que le monde néglige, de répondre généreusement et avec audace, même par des actions nécessairement limitées, aux nouvelles formes de pauvreté, surtout dans les lieux les plus reculés»³.

Séculières, non religieuses

La Compagnie est le premier Institut dont les membres, des femmes toutes données à Dieu, non cloîtrées et non religieuses, sont prêtes à servir les pauvres à domicile. C’est une véritable révolution du concept de la vie consacrée à l’époque.

À des Sœurs envoyées en province, saint Vincent précise la réponse à donner à Monseigneur l’Évêque s’il leur demande si elles sont religieuses :

«Vous lui direz que non, par la grâce de Dieu. Que ce n’est pas que vous n’estimiez beaucoup les religieuses, mais que si vous l’étiez il faudrait que vous fussiez enfermées et que, par conséquent, il faudrait dire: adieu le service des pauvres. Dites-lui que vous êtes de pauvres Filles de la Charité qui vous êtes données à Dieu pour le service des Pauvres»⁴.

Une autre fois saint Vincent dira :

*«Une Fille de la Charité est toujours **dans le monde**. Vous avez une vocation qui vous oblige à assister indifféremment toutes sortes de personnes, hommes, femmes, enfants et généralement tous les pauvres qui ont besoin de vous»⁵.*

Être «dans le monde» pour y «assister toutes sortes de personnes» n’était pas compatible avec la condition de la «religieuse» de l’époque, obligée d’être cloîtrée. Cela aurait empêché le mouvement «allant et venant»⁶ que sainte Louise avait déjà perçu dans son illumination mystique.

Un des textes où notre fondateur exprime le plus catégoriquement le caractère séculier de la Compagnie est sa réponse à Jacques de la Fosse le 7 février 1660:

³ V.C. n° 63

⁴ Coste IX, p. 533: Conférence du 22 octobre 1650.

⁵ Coste X, p. 452: Conférence du 6 janvier 1658.

⁶ Sainte Louise, Écrits Spirituels, A. 2. p. 3.

«... Les Filles de la Charité ne sont pas religieuses, mais des filles qui vont et viennent comme des séculiers»⁷.

Le fondateur souligne d'une façon extraordinaire, dans les Règles des Sœurs des Paroisses, les éléments qui dans la vie séculière des Sœurs équivaldraient à la protection que la religieuse trouve dans sa clôture. Ce texte est repris par nos Constitutions :

*«Elles considéreront qu'elles ne sont pas dans une religion, cet état n'étant pas convenable aux emplois de leur **vocation**.*

Néanmoins, à raison qu'elles sont plus exposées aux occasions de péché que les religieuses obligées à la clôture, n'ayant

- *pour monastère que les maisons des malades et celle où réside la Supérieure,*
- *pour cellule une chambre de louage,*
- *pour chapelle l'église paroissiale,*
- *pour clôture l'obéissance, ne devant aller que chez les malades ou aux lieux nécessaires pour leur service,*
- *pour grille la crainte de Dieu,*
- *pour voile la sainte modestie,*

*et ne faisant pas d'autre **profession** pour assurer leur vocation et que,*

- *par cette **confiance** continuelle qu'elles ont en la Divine Providence, et*
- *par l'**offrande** qu'elles lui font de tout ce qu'elles sont et de leur service en la personne les Pauvres,*
- *pour toutes ces considérations, elles doivent avoir autant ou plus de vertu que si elles étaient professes dans un ordre religieux,*

c'est pourquoi,

⁷ Coste VIII, p. 237.

elles tâcheront de se comporter dans tous ces lieux-là du moins avec autant de retenue et de récollection et d'édification que font les vraies religieuses dans leur couvent»⁸.

Actuellement, nombreuses sont les religieuses qui ne sont pas obligées de vivre en clôture et, par conséquent, peuvent se consacrer librement aux services extérieurs selon leur charisme. Les Filles de la Charité continuent d'être **séculières** car leurs vœux n'ont pas de caractère religieux. Les gens ne perçoivent pas bien toutes ces distinctions.

En communauté

À partir de la date officielle de fondation, le 29 novembre 1633, les Sœurs se regroupent pour vivre l'idéal de la vie communautaire en vue d'un meilleur service des pauvres. Les deux fondateurs y tiennent beaucoup. Ils diront aux Sœurs qu'elles ont été «appelées et assemblées pour le service des pauvres». Saint Vincent consacrera plusieurs de ses instructions à ce thème, en expliquera l'excellence, les difficultés, les solutions à y apporter en insistant spécialement sur la nécessité du pardon mutuel. Sainte Louise accompagne admirablement les communautés locales à travers sa correspondance.

Aujourd'hui, après quatre siècles, nos Constitutions et nos Statuts continuent d'accorder à la vie communautaire l'importance qui lui revient: la mission ne peut pas se passer d'elle. Les Sœurs, qui réalisent leur service dans des situations de plus en plus exigeantes et stressantes, ont besoin de reconnaissance, de compréhension, d'écoute et de l'appui de la communauté fraternelle. La participation à la Communauté est l'une des façons de concrétiser l'appartenance à la Compagnie, si importante dans un monde où l'anonymat et la solitude nous menacent constamment. La vie communautaire a de plus une valeur comme moyen d'évangélisation: «... *afin que tous soient un... afin que le monde croie que tu m'as envoyé*»⁹.

Il est certain que les modes de vie communautaire ne sont plus les mêmes, ils ne sont plus si uniformes qu'à l'époque de la fondation et pendant les nombreuses années qui ont suivi. Les façons de servir ont changé, et pour la même raison, les façons de vivre en communauté. Nombreuses sont les variantes introduites conformément aux exigences des situations diverses dans lesquelles les Sœurs accomplissent leur service.

Les formules sont multiples et variées selon qu'il s'agit d'une Communauté constituée de Sœurs aînées disposant de plus de temps pour leurs rencontres

⁸ Coste X, p. 661: Conférence du 24 août 1659.

⁹ Jn 17, 21.

communautaires ou de Sœurs en activité obligées de conjuguer le temps de service et les moments de rencontre pour l'oraison, les repas, les détente, etc. L'essentiel est de trouver la juste mesure, pour ne pas tomber ni dans un excès, ni dans une insuffisance, et moins encore dans la carence. Nos jeunes Sœurs réclament une vie communautaire. Le Projet Communautaire est l'instrument efficace qui permet de régler ses modalités tout en sauvegardant l'essentiel selon les Constitutions et les Statuts.

Avec un esprit propre

Une fois bien défini le charisme concernant «le service des pauvres, des plus abandonnés, des victimes de toutes sortes de misères», il ne faut pas négliger **l'esprit** dans lequel doit être rendu ce service. **Saint Vincent le fait consister en trois vertus: l'humilité, la simplicité et la charité**, vertus propres à rendre les Sœurs aptes à leur mission de service auprès des plus démunis, ce qui n'est pas toujours facile. Ces dispositions aident les Filles de la Charité à reconnaître la dignité des pauvres. Ils sont leurs «maîtres et seigneurs». La simplicité, que saint Vincent appelle son Évangile, fait que les Filles de la Charité s'approchent facilement des pauvres, qu'elles établissent avec eux des relations fraternelles et vraies. Ces vertus permettent aux servantes des pauvres d'accomplir leur mission dans des conditions parfois difficiles. Elles leur apprennent qu'il faut, à certains moments, tourner la médaille pour y voir le visage du Christ.

Avec un style de vie simple, sobre

Un style de vie simple et sobre sera l'un des aspects sur lesquels les fondateurs insisteront. Dans la conférence du 25 janvier 1643: «Sur l'imitation des filles des champs», saint Vincent exprime sa pensée sur le mode de vie qu'il souhaite pour les membres de la Compagnie. Elles doivent posséder les vertus des filles des champs: l'humilité, la simplicité, la sobriété dans le manger, la pureté, la modestie, la pauvreté, l'obéissance... Il terminera ainsi cette conférence :

«Si jamais je vous ai dit chose d'importance et véritable, c'est ce que vous venez d'entendre: que vous vous devez exercer à vous maintenir dans l'esprit des vraies et bonnes filles des champs. Vous à qui Dieu, par sa grâce, l'a donné naturellement, remerciez-l'en: et vous qui ne l'avez pas, travaillez à acquérir la perfection que je viens de remarquer dans les vraies filles des villages. S'il s'en présente chez vous de familles plus relevées, avec le désir d'entrer en votre Compagnie, ô mes sœurs, il faut que ce soit pour vivre, selon le corps et l'esprit, comme les filles qui véritablement ont les vertus des filles de village»¹⁰.

¹⁰ Coste IX, p. 93. Conférence: du 25.01.1643

Saint Vincent et sainte Louise édifient une Compagnie solide, apte pour la dure tâche qu'exige son charisme: une Compagnie fondée sur le roc de la charité, de l'humilité, de la simplicité, y joignant l'audace, la prudence, la sobriété, la pauvreté et le bon sens paysan. Quelques phrases lapidaires le prouvent: «*Vous n'avez droit que de vivre et vous vêtir: le surplus appartient au service des pauvres*»¹¹. «*Eh! Qui voudra être riche après que le Fils de Dieu a voulu être pauvre*»¹², dira encore le fondateur. Donc, pas de place pour le superflu ni pour le gaspillage.

Sainte Louise affirme: «*... la sainte pauvreté et la confiance en Dieu... sont les deux bases de la Compagnie des Filles de la Charité*»¹³.

Une Compagnie missionnaire

Convaincus que la Charité du Christ, qui les presse, ne connaît pas de frontières, les fondateurs envoient en Pologne un premier groupe de Sœurs. La Compagnie se veut missionnaire dès sa naissance. Nos Constitutions ratifient ce caractère missionnaire:

*«La Compagnie est missionnaire par nature, elle s'efforce de garder la souplesse et la mobilité nécessaires pour répondre aux demandes de l'Église face à toutes les formes de pauvreté. Elle essaie, comme ses Fondateurs, de rejoindre les Pauvres là où ils sont et d'aller à la recherche des plus abandonnés et des plus méconnus. Avec l'audace des Apôtres, saint Vincent a, dès l'origine, lancé ses filles sur les routes du monde»*¹⁴.

La Compagnie continue de nos jours cette mission **sans frontières**, tant quant au type de service qu'au pays où elle est appelée. Comme nos Constitutions le signalent :

*«À l'école du Fils de Dieu, les Filles de la Charité apprennent qu'il n'y a pas de misère qui leur soit étrangère..., multiples sont les formes de pauvreté, multiples les formes de service...»*¹⁵.

Le 18 janvier 1655, la Compagnie fut approuvée par le Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, et le 8 juin 1668, elle reçut l'approbation pontificale du Pape Clément IX.

¹¹ Coste IX, p. 89: Conférence du 25 janvier 1643.

¹² Coste X, p. 205: Conférence du 20 août 1656.

¹³ Sainte Louise, Écrits Spirituels, L. 489.

¹⁴ C. 2. 10.

¹⁵ C.1. 8.

Actuellement, la Compagnie est reconnue dans l'Église comme une Société de Vie Apostolique vivant en communauté, assumant les conseils évangéliques de chasteté, pauvreté et obéissance, ces derniers recevant du service des pauvres leur caractère spécifique.

Présence de la Compagnie dans le monde à ce jour:

La Compagnie compte 23 861	Sœurs, dont
	324 dans les différents Séminaires
	809 sans Vœux
	22 728 ayant fait les Vœux

Ces **23 861 Sœurs** sont réparties en:

90	pays
78	provinces
1	région
2 678	maisons

Notre présence par continents est la suivante:

Afrique	19	pays
	9	provinces
	144	maisons
	959	Sœurs se dévouent généreusement au service des plus démunis.

Amérique

La plupart des pays d'**Amérique** (du Nord, Centrale, du Sud) ainsi que les grandes îles des Caraïbes, comptent sur la présence et le service de **5 987 Filles de la Charité** en **23 pays** et **796 maisons**. Leurs œuvres sont d'une très grande variété.

États-Unis et Canada:

2	pays
5	provinces
130	maisons
1 006	Sœurs

Amérique Latine de langue espagnole :

20	pays
15	provinces

411	maisons
3 111	Sœurs

Amérique Latine de langue portugaise :

1	pays
6	provinces
255	maisons
1 810	Sœurs

Asie

Les Filles de la Charité ont la joie de servir le Seigneur en :

17	pays
9	provinces
212	maisons
1 685	Sœurs

Australie, y compris les Îles Fidji et la Nouvelle Zélande :

3	pays
1	province
17	maisons
80	Sœurs

Comme nous pouvons le constater, les Sœurs ne sont pas très nombreuses pour un territoire aussi immense. Cependant, leur service tout particulièrement consacré en faveur des immigrés mal intégrés dans le pays, auprès des aborigènes, des handicapés physiques et psychiques, etc., mérite d'être spécialement mentionné.

Europe

Malgré les moments difficiles qu'elle traverse à cause de la diminution des vocations, la Compagnie est présente en:

28	pays
33	provinces
1	région
1 509	maisons
15 210	Sœurs

PRÉSENCE DE LA COMPAGNIE PAR CONTINENTS

Continents	Pays	Provinces	Région	Maisons	Total de Sœurs	Sœurs au Sémin.	Moyenne d'âge
Afrique	19	9	-	144	959	63	47,68
Amérique Latine	20	15	-	411	3 111	67	56,70
Lang. Esp.			-				
Lang. port.	1	6	-	255	1 810	24	61,60
Amérique du Nord	2	5	-	130	1 006	1	68,70
Asie	17	9	-	212	1 685	94	51,98
Europe	28	33	1	1 509	15 210	75	69,17
Océanie	3	1	-	17	80	-	66,03
TOTAL	90	78	1	2 678	23 861	324	60,26

Actuellement, **la Compagnie est présente dans les 5 continents et dans les pays les plus pauvres.** Durant les cinq dernières années de nouvelles missions ont été ouvertes en:

Afrique: 1995: Angola: 1996: Ghana: 2000: Libye: 2001: Tchad et nous réfléchissons sur une réponse à donner à un appel provenant du Kenya. Les Sœurs, arrivées à Sierra Leone en 1997, ont été obligées d'en sortir momentanément à la suite des événements tragiques qui ont eu lieu. Elles espèrent y retourner dès que les circonstances seront plus favorables.

Amérique: Grâce à nos Sœurs de Los Altos Hills (Californie), la Compagnie a étendu son service en Alaska.

Asie: Dernièrement, les Sœurs de la Province de Thaïlande sont allées, courageusement au Cambodge et au Laos.

Europe: Un autre lieu d'expansion se situe en Europe de l'Est et en Asie. Après la chute du communisme, nos Provinces de Pologne et de Slovaquie ont ouvert cinq maisons en Ukraine, deux en Biélorussie et 2 en Asie: une Sibérie et une au Kazakhstan.

Il nous paraît important de souligner la présence des Filles de la Charité dans des pays musulmans: Algérie, Indonésie, Iran, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie, Turquie, etc.

L'affirmation de saint Vincent: «*les Filles de la Charité...sont des filles qui vont et viennent comme des séculiers...*»¹⁶, continue d'avoir tout son sens, elle leur permet d'aller partout. Fidèle à cet esprit, la Compagnie se tient disponible et mobile pour répondre aux nouveaux appels.

Évolution de la Compagnie

Dieu, qui est l'Auteur et le Maître de la Compagnie, la conduit là où il veut. Il n'y a pas de doute qu'il la déplace vers les plus pauvres.

La Compagnie, dans son ensemble, **voit ses membres diminuer** chaque année d'une manière importante. Si nous considérons seulement les dix dernières années, la diminution a été de 6 315 Sœurs, soit une moyenne annuelle de 630 Sœurs. Les décès et les sorties sont les deux facteurs de ces baisses si importantes. Les **décès** correspondent aux entrées nombreuses, d'il y a 50 et 60 ans. Au cours des années 1940, 1950 et même 1960, les séminaires d'Europe et des États-Unis comptaient des centaines de Sœurs. Il y a eu une croissance extraordinaire de la Compagnie et, naturellement -c'est la règle de la condition humaine-, il faut retourner à la Maison du Père. Actuellement, il y a moins de **sorties** par rapport à celles des années qui ont eu lieu après le Concile Vatican II. Au cours de ces dix dernières années, la moyenne de Sœurs ayant quitté la Compagnie se situe entre 0,38 et 0,54 %. Bien sûr, c'est toujours de trop.

Ces baisses, aussi bien les décès que les sorties, qui, d'une certaine façon, s'avèrent normales, sont très loin d'être compensées par les entrées: c'est notre plus grand problème en Europe Occidentale, aux États-Unis et il commence déjà à se faire sentir dans d'autres pays. Depuis plusieurs années, cette diminution du nombre des Sœurs et le vieillissement des Provinces a une **grande répercussion sur les œuvres**. Certaines Provinces ont été obligées de laisser un grand nombre de services, même si les Sœurs restent en activité jusqu'à un âge très avancé. Au cours de ces dix dernières années la **diminution des maisons a été de 491**.

Le vieillissement et les diminutions des effectifs imposent la restructuration des Provinces: En juin dernier, après une préparation de plusieurs années, les six Provinces de France se sont regroupées courageusement en deux. C'est un exemple que devront suivre d'autres pays et Provinces tant en Europe qu'aux États-Unis.

Cependant, le nombre de Provinces dans la Compagnie n'a pas diminué car de **nouvelles Provinces** ont été créées: au **Burundi-Rwanda**, au **Cameroun**, en **Chine**, en **Érythrée**, en **Éthiopie**, au **Nigeria**, en **Haïti**, en **Thaïlande**. L'année dernière, une deuxième Province a été érigée en **Inde**.

¹⁶ Coste VIII, p. 237: Lettre au P. de la Fosse du 7 février 1660.

En même temps que la Compagnie diminue en nombre, elle s'étend vers les pays les plus nécessiteux. Dieu nous conduit vers les plus pauvres en Afrique et en Europe de l'Est où nous n'étions pas encore présentes et les appels continuent...

En **Afrique** et en **Asie**, le nombre de Sœurs des Provinces augmente actuellement. Pour l'**Afrique: Afrique Centrale** (Burundi-Rwanda), **Cameroun, Congo, Madagascar, Mozambique, Nigeria**; pour l'**Asie: Chine, Philippines, Inde, Indonésie et Viêt-nam**.

En ce moment, c'est la Province du Viêt-nam qui compte le plus grand nombre de vocations.

Il n'est pas difficile de présenter la situation actuelle de la Compagnie et son évolution numérique et géographique. La réalité est là et nous devons l'affronter sans crainte ni découragement. Le plus difficile, c'est de bien situer les causes de cette évolution, surtout les causes de cette diminution des vocations dans certains pays et dans certaines provinces. Nous partageons ce phénomène avec la plupart des Congrégations Religieuses. Parmi les influences certaines, nous pouvons citer les facteurs suivants: la sécularisation, la déchristianisation, la société de consommation, le matérialisme en général, l'érotisme, la destruction des valeurs spirituelles, morales, humaines, la destruction de la famille. Tout ceci ne constitue pas le meilleur «bouillon de culture» pour les vocations à la vie consacrée. Il faut y ajouter la diminution du nombre d'enfants dans les familles. Il manque donc la matière première. Il faut aussi tenir compte du grand nombre de nouveaux Instituts et mouvements spirituels et apostoliques qui surgissent. Un autre facteur très important dans la diminution des vocations est la promotion des laïcs au sein de l'Église et leurs ministères. Quant à nous, comme il s'agit d'un charisme qui s'exprime par les multiples et diverses œuvres sociales en faveur des pauvres, nous trouvons un grand nombre d'associations, d'ONGS, de groupes de laïcs qui se consacrent à ces tâches. Est-ce que cela veut dire que nous ne sommes plus si nécessaires dans le monde actuel? Loin de là, des secteurs très abandonnés existent encore, «ceux dont personne ne veut» et qui réclament notre présence et notre service.

«Il convient... d'être attentif aux besoins de l'Église universelle et particulière, de s'occuper de ce que le monde néglige, de répondre généreusement et avec audace, même par des actions nécessairement limitées, aux nouvelles formes de pauvreté, surtout dans les lieux les plus reculés»¹⁷.

Cette situation semble une invitation à examiner plutôt le vrai sens de notre vocation. Aujourd'hui si on veut seulement servir les pauvres, il n'est pas indispensable de faire partie de la Compagnie ou d'une autre Congrégation ayant le

¹⁷ V.C. n° 63.

même charisme. Cependant, celles qui voudraient servir les pauvres à partir d'une consécration totale à Dieu et avec toutes les caractéristiques que les fondateurs réclament pour le service des Filles de la Charité, trouveront l'occasion de le faire et l'appui nécessaire. Sommes-nous capables de montrer cette différence à partir de notre vie? Saint Vincent nous a voulu **toutes données à Dieu pour le service corporel et spirituel des pauvres.**

Une autre interrogation que nous devons nous poser a trait à notre réponse aux signes des temps. Sommes-nous suffisamment ouvertes, souples pour répondre aux besoins des temps actuels en ce qui concerne le service (formation, information), le style de vie, les formes de vie communautaire adaptées aux exigences du service?

Nous constatons que la Compagnie s'efforce d'assurer l'essentiel et de maintenir, simultanément, l'ouverture et la flexibilité nécessaires. Le Projet Communautaire est un instrument précieux nous permettant de vivre selon les exigences de chaque maison et de chaque service.

Défis

Comme je viens de vous le dire, le contexte défavorable dans lequel les Sœurs doivent vivre leur vocation nous lance une série de défis à nous qui avons reçu la mission d'animer la Compagnie.

Défis communs à toutes les provinces de la compagnie

- **Maintenir vivant dans sa radicalité le charisme d'attention aux plus pauvres, ce qui requiert une disponibilité et une mobilité continues.** C'est seulement ainsi que nous serons des signes dans l'Église.
- **Maintenir l'unité de vie** en conservant un **équilibre** entre les trois éléments clés qui constituent l'identité des Filles de la Charité: la vie spirituelle, la vie de service, la vie fraternelle en communauté.

Actuellement et pour diverses raisons, il existe, parmi les Sœurs en activité, le grand danger d'un excès de travail et une certaine tendance à l'activisme qui risquent de les faire tomber dans un état d'épuisement non seulement physique mais aussi spirituel leur faisant perdre leurs motivations. C'est une des raisons les plus évoquées par les Sœurs qui ont quitté la Compagnie au cours de ces dernières années. À cause de ce travail excessif, les temps consacrés à la prière, aux rencontres et à la détente communautaires peuvent manquer. Ce qui crée à la longue un climat communautaire froid, des relations superficielles et même une certaine solitude. Les Sœurs se plaignent du manque de moments de vie fraternelle en commun et même quand ces rencontres existent, elles ne

permettent pas la communication. D'une manière concrète, elles font allusion à la télévision qui capte à l'excès notre attention. Elles demandent l'intervention des Supérieurs comme mesure de protection. Bien sûr, on ne peut pas généraliser. Il revient aux personnes qui sont confrontées à cette réalité de la vérifier et de discerner.

Défis spécifiques selon les lieux

Ne perdons pas de vue que la lecture attentive des **signes des temps** provoque certainement, avec une plus grande intensité et urgence, des défis spécifiques selon les lieux. Le fait qu'aujourd'hui en Europe, en Amérique du Nord, en Australie, au Japon, la Compagnie diminue en nombre et en vitalité à cause du vieillissement, peut avoir comme conséquence une certaine désespérance ou un certain découragement. Dans ces pays, la revitalisation exige :

- un **accompagnement approprié** auprès du grand nombre de **Sœurs âgées** qui continuent d'être un capital important et pour lesquelles la Compagnie doit toujours avoir le souci de confier un service des pauvres, adapté à leurs possibilités.

Pour cela, il est nécessaire de sauvegarder leur vie spirituelle, leur enthousiasme, leurs convictions, et même si elles ne peuvent plus «travailler» - ce dont elles se plaignent- ni connaître la joie du service direct, elles restent d'authentiques Filles de la Charité, «servantes des Pauvres» par la prière et l'offrande de la diminution de leurs forces et de leurs souffrances.

Comme nos Constitutions l'affirment:

«Les Sœurs malades et âgées sont partie prenante de la mission par leur prière et l'offrande de leurs souffrances. La Communauté les entoure de soins et d'affection et les aide à accepter leurs infirmités comme une forme de service»¹⁸.

- Dans cette même perspective qui consiste à mettre tout en œuvre pour le service des pauvres, les responsables provinciaux doivent:

être inventifs afin qu'aucune Fille de la Charité ne soit privée du service auquel elle a droit. La retraite professionnelle qui, parfois, dure de longues années, ne suppose pas la cessation immédiate de toute activité. La Sœur, elle-même, ne doit pas perdre de vue que les pauvres l'attendent et les responsables provinciaux feront tout ce qui est en leur pouvoir pour satisfaire ce besoin. Bien sûr, il y a des cas où la maladie ou d'autres circonstances peuvent

¹⁸ C. 2. 20.

déconseiller la continuation d'une activité par la Sœur. Tout cela peut être précisé dans un dialogue fraternel entre la Visitatrice et la Sœur.

La pénurie des vocations nous conduit également à encourager:

- **La pastorale des vocations** qui, si elle est importante pour toutes les Provinces, doit être **une priorité pour celles qui en manquent**, bien que cela suppose beaucoup de travail et parfois très peu de réussite. Ce qui ne doit jamais arriver, c'est que le désespoir et le découragement atteignent un tel point qu'ils freinent notre enthousiasme pour obtenir de nouveaux membres et qu'ils nous rendent incapables de les insérer dans nos communautés.
- **Les Provinces, ayant un grand nombre de vocations**, sont appelées à faire un **discernement circonspect quant aux motivations** qui conduisent les candidates à la Compagnie. Il faut donner la priorité à la qualité et non à la quantité.
- **Les Provinces qui, comptent sur un grand nombre de jeunes Sœurs**, doivent porter le plus grand intérêt à leur formation initiale. Il faut veiller non seulement à celle du Séminaire mais aussi à celle de l'étape suivante qui est surtout confiée à la Sœur Servante et à la Communauté locale, période au cours de laquelle, la jeune Sœur consolide sa vocation de Fille de la Charité dans tous les domaines. Tous les efforts réalisés dans ce sens sont donc justifiés et doivent être encouragés en vue d'aider les jeunes Sœurs à **s'intégrer** dans la Compagnie.

Défis spécifiques pour les pères directeurs

- **L'animation spirituelle.** Tous les efforts réalisés dans ce domaine et à tous les niveaux: personnel, communautaire et provincial, sont nécessaires et sont bien justifiés. Parfois les Sœurs se trouvent dans des situations et dans des milieux de travail très peu appropriés à la vie spirituelle et à la vie de foi. Ce sont des milieux où tout ce qui a trait à la foi et aux comportements en accord avec elle, non seulement n'est pas compris ni accepté, mais encore est rejeté et ridiculisé. Ces ambiances conduisent à un refroidissement spirituel, à une démotivation et même à la perte de la vocation et de la foi. Selon les personnes concernées, quelques pertes de vocation ont été précédées de ces états d'âme.

Une attention spéciale doit être accordée, de la part de tous ceux à qui est confiée l'animation spirituelle, et plus encore de la part des Pères Directeurs, aux Sœurs qui, dans les lieux où nous les avons envoyées pour réaliser leur mission, ne disposent pas des moyens nécessaires pour nourrir la vie spirituelle propre à une personne consacrée, tels que l'Eucharistie et le sacrement de Pénitence. Parfois, elles ne trouvent personne avec qui partager

une difficulté. Il y a eu des cas et il en existe encore, où les Sœurs ont une Eucharistie tous les trois mois. Est-il prudent que nous les soumettions à ces situations? Nos fondateurs auraient-ils agi ainsi?

- **La formation.** Un autre aspect, où le rôle du Père Directeur est fondamental, est celui de la formation nécessaire à toutes les étapes mais, d'une manière spéciale, à la période initiale: postulat, séminaire, préparation à l'émission des Vœux pour la première fois. Sa fonction dans ces étapes est indispensable aussi bien pour aider au discernement, de plus en plus nécessaire, que pour un accompagnement qui éclaire et qui forme.

Nos Constitutions leur attribuent également, d'une manière précise la formation des Sœurs Servantes. Ce sont elles qui ont dans leurs mains l'animation et le gouvernement des Communautés et elles doivent faire face, dans la pratique, à des réalités et à des situations souvent difficiles. D'où la nécessité de formation, d'accompagnement et de soutien. Selon la Constitution 3. 11, la Communauté locale et surtout la Sœur Servante sont responsables de la dernière étape de la formation initiale de la jeune Sœur, une tâche qui comprend aussi son intégration dans la Communauté locale. Nous n'ignorons pas que, selon les caractéristiques de la jeunesse actuelle, sans oublier ses grandes valeurs, et d'après les caractéristiques de nos Communautés dans certains pays où les différences d'âge et de mentalité sont énormes, l'intégration et la vie fraternelle en commun deviennent très difficiles. Ces situations requièrent également un accompagnement aussi bien des Sœurs Servantes que des Communautés locales.

Avant de terminer, je tiens à vous remercier de tout ce que la Compagnie reçoit de vous, par votre compétence et par votre dévouement. Il est difficile de trouver les mots justes pour exprimer tout ce que, depuis les origines, l'accompagnement de la Congrégation de la Mission a représenté pour les Filles de la Charité et, grâce à elles, pour le service des Pauvres. MERCI!

La Mission et la Charité

*par Fernando Quintano, C.M.
Directeur Général des Filles de la Charité
3-VII-2001*

Introduction

Je vais commencer par expliquer quelle a été l'intention de la Commission d'organisation de ce mois vincentien en plaçant cette conférence au début du programme. Il s'agit de mettre une toile de fond sur laquelle nous allons noter tout ce que nous allons écouter et partager tout au long de ces quatre semaines. Il s'agit d'offrir le cadre d'un tableau sur lequel dans les jours à venir, nous tous nous dessinerons les volumes et colorierons les tonalités.

Les destinataires de ce mois vincentien sont les Directeurs Provinciaux des Filles de la Charité, c'est-à-dire les quatre-vingts prêtres de la Congrégation de la Mission qui, actuellement, ont comme ministère principal le service des provinces respectives des Filles de la Charité.

L'histoire de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité a été tissée de liens spirituels, apostoliques et juridiques qui remontent aux origines des deux institutions. C'est ainsi que pendant presque quatre siècles d'existence, tout en conservant chacune sa propre identité et son autonomie, elles ont écrit, en collaboration, les belles pages d'un livre encore inachevé.

Il existe de nombreuses Congrégations masculines et féminines dans l'Église qui ont aussi le même ou les mêmes fondateurs. Mais je crois qu'entre elles, il n'y a pas eu cette relation aussi fraternelle que celle qui a existé entre la Congrégation de la Mission et les Filles de la Charité. À ce point de vue, nous sommes un cas peu commun dans la vie consacrée.

Outre le fait que nous ayons un même Supérieur Général à la tête des deux Compagnies, je crois qu'il est possible d'affirmer que les Directeurs Provinciaux ont contribué de leur côté à entretenir cette mutuelle collaboration. En tant que membres de la Congrégation de la Mission avec un ministère orienté vers l'animation spirituelle et apostolique des Filles de la Charité, ils se trouvent dans une situation plus favorable pour être le lien privilégié de l'union et de la coopération entre les deux congrégations. Pour que cela puisse se poursuivre et se réaliser le mieux possible à l'avenir, un mois vincentien a été organisé.

La conférence aura une approche pratique. Bien que commençant par une référence historique, je m'arrêterai sur la réalité actuelle de cette collaboration, le regard tendu vers un avenir proche.

Le contenu de cette première intervention sera complété par ce que je vais vous dire dans quelques jours sur la mission caractéristique du Directeur Provincial¹.

1. Un regard sur les origines

Si nous tournons nos regards vers les origines de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité, c'est parce que nous reconnaissons la vérité renfermée dans la sentence: «*L'histoire nous enseigne*». La connaissance du passé nous aide à comprendre et à vivre le présent en vue de l'avenir².

Dans le cheminement spirituel de saint Vincent, il y eut une découverte progressive de l'union existant entre Mission et Charité et, par le fait même, entre la Congrégation et la Compagnie. D'où le titre de cette conférence. Les expériences de Gannes, Folleville et Châtillon lui font découvrir le pauvre peuple qui meurt de faim à cause de la pauvreté et qui se damne par l'ignorance des vérités nécessaires au salut. Les fondations successives des confréries, de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité sont des réponses différentes à cette pauvreté matérielle et spirituelle.

Dans une vue d'ensemble de ces trois fondations, nous pouvons les considérer comme le commencement d'un projet pastoral et social à réaliser avec la collaboration des laïcs, des prêtres et des consacrés.

Ces trois fondations sont destinées à une même fin: l'attention intégrale à apporter aux pauvres; elles sont animées fondamentalement par un même esprit, une même charité et une même humilité. Leurs membres essaient, grâce à cette fin et à cet esprit, de continuer la mission du Christ, revêtus de son esprit et utilisant ses armes.

Nous pouvons dire, en nous centrant plus précisément sur les deux Compagnies, que le fondateur les a considérées comme l'incarnation de la

¹ D'autres conférences programmées feront aussi le lien avec celle-ci et l'enrichiront. Je fais allusion plus particulièrement à celles sur la spécificité des vœux des Filles de la Charité, sur la contribution spécifique de saint Vincent et sainte Louise à la configuration de l'identité et de la spiritualité de la Compagnie (Père Benito Martínez) et celles de Sœur Wivine Kisu et Sœur Anne Prevost sur l'identité et la spiritualité des Filles de la Charité, ainsi qu'aux «communications» de plusieurs autres Sœurs.

² Pour une étude plus détaillée sur ce thème, voir Père Joseph Jamet, *Vincent de Paul animateur de la vie communautaire* (plusieurs auteurs), p. 267-279, Salamanca 1975; Père Michel Lloret, *Communication à l'Assemblée Générale de la Congrégation de la Mission*, Rome, 1992, et Père Miguel P. Flores, étude de l'auteur dont je dispose mais dont j'ignore si elle a été publiée.

Mission et de la Charité: l'évangélisation et l'humanisation sont unies comme le sont le service spirituel et le service corporel du pauvre peuple ayant autant faim de la parole de Dieu que faim de pain. C'est pour essayer de rassasier les pauvres qu'existent la Congrégation de la Mission et la Compagnie des Filles de la Charité, comme «les deux branches d'un même arbre et les deux mains d'un même corps».

Saint Vincent disait aux missionnaires qu'ils venaient à la Congrégation non seulement pour évangéliser les pauvres mais aussi pour subvenir à leurs besoins matériels. «*Faire ceci est évangéliser par la parole et par les actes et c'est le plus parfait, c'est aussi ce que Notre Seigneur a pratiqué*³». Cependant, dans la vie courante, les missionnaires privilégiaient le ministère de la Parole et les Filles de la Charité celui du service. Saint Vincent lui-même a reconnu et a approuvé ce fait: «*Les Filles de la Charité étant entrées dans l'ordre de la Providence comme un moyen que Dieu nous donne de faire par leurs mains ce que nous ne pouvons pas faire par les nôtres, en l'assistance corporelle des pauvres malades*»⁴.

À partir de cette conviction, les missionnaires servent aussi les pauvres quand ils collaborent à l'animation spirituelle des Sœurs. C'est pourquoi, depuis les origines, saint Vincent a consacré quelques missionnaires à l'attention des Filles de la Charité. En tant que Supérieur Général des deux Compagnies, il a délégué des tâches de gouvernement à quelques autres, tels que les Pères Portail (premier Directeur Général), Lambert, Almeras, etc. Au cours d'une conférence sur «les relations des Sœurs des maisons éloignées avec les Supérieurs de Paris», il dit: «*Les Filles de la Charité ont pour supérieur le général de la Mission ou celui qu'il met en sa place; de sorte qu'il a juridiction spirituelle sur toute la Compagnie, et non d'autres, s'il ne la leur donne*»⁵.

Mais tous les missionnaires ne partageaient pas l'avis et la pratique du fondateur. Les Règles de la Congrégation de la Mission interdisaient aux missionnaires d'avoir des ministères auprès des religieuses. Le Père de la Fosse s'appuyait sur ce point pour démontrer que les missionnaires ne devaient pas s'occuper des Sœurs. Saint Vincent, réfutant cet argument, lui écrit: «*Les Filles de la Charité ne sont pas religieuses... et si nous avons la direction de la maison où elles sont élevées, c'est parce que la conduite de Dieu, pour donner naissance à leur petite Compagnie, s'est servie de la nôtre; et vous savez que des mêmes choses que Dieu emploie pour donner l'être aux choses, il s'en sert pour les conserver*». Et saint Vincent en arrive à la conclusion que «*nous avons aussi obligation de les aider à leur propre avancement en la vertu pour se bien acquitter de leurs*

³ Saint Vincent, Coste XII, p. 88: Conférence du 6 décembre 1658.

⁴ Saint Vincent, Coste VIII, p. 239: Lettre au Père de la Fosse, 7 février 1660.

⁵ Saint Vincent, Coste X, p. 655: Conférence du 11 août 1659. Au Conseil du 8 septembre 1655, saint Vincent affirme que Mademoiselle Legras est «*le chef ou l'âme qui anime les membres de toute la Compagnie*» et qu'elle peut «*disposer de toutes les Sœurs, avec le Supérieur Général*».

exercices charitables»⁶. Une autre fois, devant les objections qui pourraient être soulevées dans l'avenir, il a présenté aux missionnaires ces arguments: «*Le Fils de Dieu n'est-il pas venu pour évangéliser les pauvres? Oui. N'a-t-il pas agréé que des dames soient entrées en sa compagnie? Oui. Ne les a-t-il pas conduites à la perfection et à l'assistance des pauvres? Oui. Si donc Notre-Seigneur a fait cela, lui qui a tout fait pour notre instruction, ne penserons nous pas bien faire de le suivre? Est-ce chose qui semble contraire à son procédé de prendre soin de ces filles pour l'assistance des pauvres malades? Ce divin Maître... ne parut venir au monde que pour les pauvres et... néanmoins a dirigé une compagnie de femmes. Voyez, Messieurs et mes frères, quelle bénédiction de Dieu de nous trouver en l'état que le Fils du Père éternel s'est trouvé, de diriger des femmes, comme lui, qui rendent service à Dieu et aux pauvres*»⁷. Pour le fondateur des deux Compagnies, le fait que les missionnaires s'occupent de l'animation spirituelle des Filles de la Charité est une conséquence logique. C'est pourquoi il place ce ministère à côté de celui des missions auprès du peuple et de celui de la formation du clergé; ces trois ministères étant des façons différentes de vivre la vocation au service des pauvres.

Sainte Louise joue un rôle fondamental dans cette collaboration. Lorsque la Compagnie reçut la première approbation (20 novembre 1646), selon laquelle saint Vincent devient le Supérieur Général, tout en restant sous l'autorité de l'archevêque de Paris, sainte Louise écrit à notre fondateur: «*Ce terme si absolu de dépendance de Monseigneur ne nous peut-il point nuire à l'avenir, donnant liberté de nous tirer de la direction du Supérieur général de la Mission? N'est-il pas nécessaire, Monsieur, que par cet établissement votre charité nous soit donnée pour Directeur perpétuel? Au nom de Dieu, Monsieur, ne permettez pas qu'il se passe rien qui donne tant soit peu de jour de tirer la Compagnie de la direction que Dieu lui a donnée, car vous êtes assuré qu'aussitôt ce ne serait plus ce que c'est*»⁸. L'année suivante, elle lui écrit de nouveau, en insistant sur «*la nécessité que la Compagnie des Filles de la Charité soit toujours successivement sous la conduite que la divine Providence leur a donnée, tant pour le spirituel que le temporel, en laquelle je pense avoir vu qu'il serait plus avantageux à sa gloire que la Compagnie vint à manquer entièrement, que d'être en une autre conduite*»⁹. En fait, lors de la 2^{ème} approbation, sainte Louise obtient ce qu'elle veut. Quelqu'un a dit que les Filles de la Charité sont ce que saint Vincent a voulu et ce que sainte Louise a fait. Même l'idée de constituer une seule institution avec les deux Compagnies a traversé son esprit.

Cette ténacité des fondateurs pour lier les deux Compagnies a une explication. Nous connaissons l'insistance de saint Vincent pour que les Filles de la Charité ne soient pas dirigées par des religieux. Cela aurait pu les conduire à

⁶ *Saint Vincent*, Coste VIII, p. 238-239: Lettre du 7 février 1660.

⁷ *Saint Vincent*, Coste XII, p. 86-87: Conférence du 6 décembre 1658; cf. XII, p. 38-39: Répétition d'oraison du 4 août .1658.

⁸ *Sainte Louise de Marillac*, Écrits spirituels, p. 186, L 130, novembre 1646.

⁹ *Sainte Louise de Marillac*, Écrits spirituels, p. 233, L 199, novembre 1647.

assimiler des éléments de l'état religieux, en courant le risque d'être identifiées aux religieuses, ce qui, à leur époque, comportait la vie en clôture. Et si cela était arrivé -comme ce fut le cas des Visitandines de saint François de Sales-, on aurait pu dire «*adieu à la charité et au service des pauvres*».

Il y a un autre aspect plus important et aussi vital à partir duquel on explique et on comprend la relation intime existant entre les deux Congrégations, c'est l'union, l'entente et le dynamisme qui viennent du fait qu'elles sont animées par un même esprit. Un même esprit qui jaillit, avant tout, d'une façon de suivre le Christ inspirée par l'Esprit Saint à saint Vincent. Un Christ, Évangéliste et Serviteur des Pauvres, charité infinie, amour humilié. Ce Christ est la Règle de la Mission et des Filles de la Charité. C'est ce Christ qu'ils doivent contempler dans l'oraison afin de traduire ses attitudes dans le service d'évangélisation et l'assistance des pauvres. Un même esprit s'exprime par les vertus caractéristiques aux deux Compagnies.

Saint Vincent, en partageant sa foi et son expérience, a essayé que missionnaires et Filles de la Charité se revêtent de cet esprit de Jésus-Christ. Les conférences aux uns et aux autres furent le principal instrument dont il s'est servi. Il serait intéressant, à ce sujet, d'étudier la similitude doctrinale qu'il y a entre les conférences données aux Pères et celles adressées aux Sœurs. Cette similitude est palpable dans l'explication qu'il leur donne sur les Règles, les vœux, les vertus, l'oraison et d'autres pratiques spirituelles.

Ce ne sont pas seulement les enseignements qui sont semblables; il dit fréquemment aux Sœurs: dans notre Congrégation nous faisons ceci ou cela, ou il leur donne des exemples de certains Pères et Frères, mais la similitude des vœux des deux Compagnies, leur sécularité, le statut de pauvreté... dont les aspects ont été très bien étudiés. Cela n'a rien d'étonnant que, même actuellement lorsque nous, les missionnaires, parlons aux Sœurs, elles perçoivent que nous leur donnons «le bon pain de chez nous»; et lorsque ce sont d'autres personnes qui le font, en harmonie avec leur spiritualité, elles disent: «On dirait que c'est un fils de saint Vincent».

2. Après les fondateurs

Le 6 juin 1668, la Compagnie a obtenu l'approbation pontificale accordée par le Cardinal Vendôme, légat du Pape Clément IX, à la demande du premier successeur de saint Vincent, le Père René Almeras et de la troisième Supérieure Générale de la Compagnie, Sœur Mathurine Guérin. Par cette approbation, la Compagnie cesse d'être une «confrérie» pour devenir une communauté séculière dépendant du Pape et non des Évêques. Ces deux Supérieurs Généraux ont rédigé les Règles Communes de la Compagnie, publiées en 1672. Le Père Jean Bonnet, lui, a publié en 1718 les Statuts qui précisent en quoi consiste le gouvernement

de la Compagnie, les vœux, les élections, l'admission, les différents offices, etc. Et en ce qui concerne la forme de gouvernement, les Statuts disent que la Compagnie est gouvernée par la Supérieure Générale avec le Supérieur Général de la Mission.

Le Père Henin rédige l'Instruction sur les Vœux qui sera approuvée et publiée par le Supérieur Général, le Père Nicolas Pierron en 1701. Dans ce catéchisme, on explique aux Sœurs les obligations qu'elles contractent en assumant les vœux, notamment, l'obéissance au Supérieur Général de la Congrégation de la Mission.

De 1711 à 1736, c'est le Père Jean Bonnet qui gouverne les deux Compagnies. Nous lui devons un grand développement du droit propre de la Compagnie: les visites canoniques et régulières, les assemblées tous les six ans pour l'élection de la Supérieure Générale, les règlements concernant le Directeur Général, l'Assistante, l'Économe, la Secrétaire et l'administration des biens.

Tout au long du XIX^e siècle et lors du Concile Vatican I, la Compagnie des Filles de la Charité a été en butte aux prétentions de plusieurs évêques qui essayaient de les soustraire à l'autorité du Supérieur Général, de les faire devenir des religieuses, de désigner les confesseurs, de supprimer la visite canonique que faisaient les missionnaires, de disposer des biens de la Compagnie, etc.

C'est au XX^e siècle que l'autorité du Supérieur Général sur la Compagnie des Filles de la Charité est élucidée et consolidée grâce au Droit Canonique de 1917 et à l'évolution du droit propre de la Compagnie. Le 17 octobre 1946, le Pape Pie XII signe le Décret qui confirme cette autorité ainsi que l'exemption des évêques. La même chose sera accordée en approuvant le 1^{er} juin 1954 les premières Constitutions adaptées au Code de Droit Canonique. Ces premières Constitutions ont un ton juridique et religieux mais d'un autre point de vue elles éclaircissent des articles fondamentaux.

3. Du Concile Vatican II jusqu'à nos jours

La grande expansion des deux Compagnies a eu lieu entre les XIX^e et XX^e siècles jusqu'à la décennie des années soixante-dix. Durant cette époque, la collaboration entre les deux Compagnies se développe dans tous les sens.

La pratique suivie par nos fondateurs consistait très fréquemment à envoyer une nouvelle communauté de Filles de la Charité là où la Congrégation de la Mission était déjà présente ou vice versa¹⁰. La même chose se continue de nos jours. L'origine de nombreuses Provinces actuelles ou la présence des communautés dans des lieux concrets sont dus à l'appel réalisé par les Pères ou

¹⁰ Cf. *Saint Vincent*, Coste X, p. 475, 563.

les Sœurs déjà présents. L'appui mutuel qu'ils se sont prêté aussi bien dans le processus de consolidation que dans des circonstances difficiles endurées par les uns et par les autres, a été exemplaire à plus d'une reprise.

Le Concile Vatican II a demandé à toutes les Congrégations de réviser leurs Constitutions. Le Pape Paul VI ainsi que la Sacrée Congrégation par deux rescrits en 1967 ont formulé les normes à appliquer pour cette révision, la faisant porter sur l'introduction des Assemblées Générales comme pouvoir législatif et organe suprême de gouvernement (auparavant elles étaient seulement convoquées pour l'élection de la Supérieure Générale) et sur l'insertion des Assemblées provinciales et domestiques. Tant en ce qui concerne l'élaboration des règlements pour ces trois sortes d'Assemblées que pour les rédactions successives des nouvelles Constitutions (1968, 1974, 1980), la Congrégation de la Mission a collaboré avec les Filles de la Charité, leur fournissant les missionnaires les plus experts en Droit Canonique et en doctrine vincentienne. Les Constitutions actuelles ont été approuvées le 2 février 1983. Elles sont le résultat de douze années de réflexion et de travail de toute la Compagnie, formulés dans un texte modèle conjuguant parfaitement la fidélité aux origines et l'attention aux signes des temps. Dans ces Constitutions sont établis les principes et les critères sur lesquels s'appuient aujourd'hui les relations de la Compagnie avec la Congrégation de la Mission. Nous pouvons les classer en quatre niveaux:

a) Niveau de Gouvernement

Fidèle au désir des fondateurs, la Compagnie a, comme Supérieur Général, le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission qui jouit du pouvoir exécutif et juridique. Sa mission consiste, avant tout, à aider les Filles de la Charité à maintenir leur identité et à conserver vivant l'esprit de saint Vincent. Pour cela, il utilise les moyens qu'il juge opportuns: écrits, visites, conférences... Les Constitutions lui confient plus particulièrement tout ce qui se rapporte aux vœux; il préside le Conseil et l'Assemblée Générale; il est l'interprète légal des Constitutions¹¹. Il nomme le Directeur Général¹²; les Directeurs Provinciaux¹³, les Visitatrices¹⁴; les Conseillères Provinciales¹⁵ et confirme les nominations de l'Économe Générale¹⁶, des Économes Provinciales¹⁷ et des Sœurs Servantes¹⁸.

C'est sur l'autorité du Supérieur Général que s'appuie celle que peuvent avoir d'autres membres de la Congrégation de la Mission comme le Directeur Général et les Directeurs Provinciaux.

¹¹ C. 3. 37 et 1. 14.

¹² C. 3. 28.

¹³ C. 3. 38.

¹⁴ C. 3. 36.

¹⁵ C. 3. 39.

¹⁶ C. 3. 32.

¹⁷ C. 3. 40.

¹⁸ C. 3. 45; S. 35.

Le fait d'exercer cette autorité à la tête des deux Compagnies ne les rend pas dépendantes l'une de l'autre. La Congrégation de la Mission n'est pas la branche masculine de la Compagnie, ni la Compagnie la branche féminine de la Congrégation de la Mission. Chacune d'elles a ses Constitutions propres qui établissent sa forme de gouvernement.

Celles des Filles de la Charité disent: «*La Supérieure Générale, aidée du Conseil Général, exerce le gouvernement immédiat*»¹⁹. La communication constante entre les deux Supérieurs Généraux fait que le gouvernement est exercé sans interférences ni difficultés spéciales. La personnalité distincte de chacun d'eux donne un style différent à ce gouvernement conjoint. Des relations similaires doivent avoir lieu aux autres niveaux de gouvernement auxquels participent les missionnaires: Directeur Général et Directeurs Provinciaux. Je ne m'arrêterai pas sur ce dernier aspect car j'en parlerai expressément le jour où je présenterai l'office du Directeur Provincial. Mais il faut dire, en ce qui concerne le niveau juridique, que nous avons, aussi bien le Supérieur Général que le Directeur Général et les Directeurs Provinciaux, une fonction de gouvernement -celle que nous accorde le droit propre de la Compagnie- et qui ne se limite pas à être des directeurs ou des conseillers spirituels. Il faut reconnaître et accepter que les attributions et la façon d'exercer l'autorité à ces niveaux de gouvernement aient évolué, renforçant de plus en plus les aspects spirituels et pastoraux. Mais les Constitutions et les Statuts continuent de confier et de demander à certains missionnaires une collaboration au niveau du gouvernement qu'ils devront maintenir et qu'il leur faudra accepter et ne pas négliger.

b) Niveau spirituel

C'est à ce niveau -uni au niveau pastoral- qu'il existe et que se peut percevoir la plus grande collaboration entre les deux Compagnies. Quelques statistiques réalisées sur ce point montrent que -en plus du Supérieur Général, du Directeur Général et des Directeurs Provinciaux-, presque un tiers des membres de la Congrégation de la Mission ont un ministère auprès des Sœurs. Ces ministères sont très divers: retraites annuelles et mensuelles, visites trimestrielles, confessions, direction spirituelle, collaboration à la formation, aumôneries, etc. Cette collaboration est établie en général d'un commun accord entre la Visitatrice, le Directeur et les Sœurs Servantes d'une part, et, les Visiteurs, les Supérieurs locaux et les missionnaires, d'autre part. On évite ainsi les possibles conflits susceptibles de surgir dans la pratique. Les Constitutions de la Compagnie disent: «*La direction spirituelle est un moyen efficace de croître dans l'imitation du Christ. Les Filles de la Charité s'adressent pour cela de préférence aux Prêtres de la Mission qui sont à même de les aider à répondre à*

¹⁹ C. 1. 15; cf. 3. 29.

leur vocation vincentienne»²⁰. Et le Statut 23 affirme: «*Aux différentes étapes de formation, on s'efforce de bénéficier de la compétence de personnes qualifiées. Pour l'orientation spirituelle et vincentienne, on a recours, autant que possible, aux Prêtres de la Mission*».

D'autre part, les Constitutions de la Congrégation de la Mission disent aussi: «*La Congrégation de la Mission et les Filles de la charité ayant recueilli un héritage commun, les Confrères viendront volontiers en aide à ces dernières lorsqu'elles en feront la demande, surtout pour les exercices de la retraite et la direction spirituelle et ils leur apporteront aussi une collaboration fraternelle et constante dans les œuvres entreprises de concert*»²¹.

La plupart des retraites annuelles, environ 500, données aux Filles de la Charité, sont confiées aux Prêtres de la Mission. Et là où ce ne sont pas eux qui les dirigent, c'est plutôt par manque de missionnaires que de disponibilité. En général, les Sœurs apprécient cette collaboration même si quelques-unes préfèrent d'autres modalités. C'est la raison pour laquelle, la dernière Assemblée Générale a approuvé cette proposition: «*La retraite annuelle est de huit jours. Les modalités sont déterminées par les normes établies par chaque Province*». C'est donc dans chaque Province que l'on peut déterminer quelle est la forme la plus profitable pour atteindre la finalité de cette pratique de la retraite annuelle.

Dans les étapes de formation initiale, principalement, on conseille aux Sœurs la pratique de la direction spirituelle, de préférence, avec les prêtres de la Congrégation de la Mission. C'est dans ce domaine que l'on rencontre le plus de difficultés, soit à cause du petit nombre de missionnaires, soit parce que ce ministère ne leur plaît pas ou qu'ils estiment ne pas être suffisamment préparés pour rendre ce service aux Sœurs. Cependant nombreuses sont les Sœurs qui occasionnellement ou dans des moments particuliers ont recours au conseil des missionnaires.

Cette collaboration au niveau spirituel exige des missionnaires de respecter et d'encourager l'identité de la Compagnie. Pour cela ils devront connaître les écrits des fondateurs, les Constitutions et les Statuts des Filles de la Charité, l'Instruction sur les Vœux, les Documents établis après chaque Assemblée Générale, les Échos de la Compagnie... Une remarque: actuellement, on écrit beaucoup sur la vie religieuse. Si nous ne savons pas choisir ce qui, parmi toute cette bibliographie, est en cohérence avec l'identité des Filles de la Charité, nous risquons de les rendre «religieuses». Si elles considèrent que nous sommes les plus capables pour les aider à être fidèles à leur propre charisme c'est parce qu'elles supposent que nous le connaissons.

²⁰ C. 2. 13 § 2°.

²¹ C. 17.

c) Niveau pastoral

La collaboration pastorale entre les deux Compagnies est très diverse aussi bien en modalités qu'en intensité. N'étant pas réglée par des normes, elle dépend des pays, des œuvres, du nombre de membres, des possibilités et du caractère des personnes. En ce qui concerne les Sœurs, il y a une bonne collaboration au niveau de la catéchèse, des célébrations liturgiques, de la pastorale des malades et des personnes âgées, des dispensaires, des garderies et d'autres centres éducatifs, de l'animation des groupes du laïcat vincentien, de la pastorale de jeunes et des vocations. Il faut souligner d'une manière spéciale la collaboration existante aujourd'hui aux missions populaires et aussi au sein des diverses commissions interprovinciales: enseignement, pastorale des jeunes et pastorale des vocations.

d) Niveau de formation

Les Sœurs, en général, pensent que les missionnaires sont plus qualifiés qu'elles dans le domaine de la formation. C'est pourquoi elles demandent aujourd'hui leur collaboration avec une plus grande insistance.

Dans plusieurs pays où la Congrégation de la Mission et la Compagnie ont diverses Provinces, fonctionne, avec un plus ou moins grand succès et une plus ou moins grande fréquence, une commission mixte constituée des Visiteurs, des Visitatrices et des Directeurs. Le thème le plus fréquent est celui de la collaboration interprovinciale à la formation, bien qu'elle aborde aussi toutes les affaires concernant les deux Compagnies.

Les Visitatrices d'Amérique Latine ont mis en marche un centre de formation interprovincial pour les Sœurs, dont le siège est à Bogota (Colombie), qui compte sur l'assistance de la Confédération latino-américaine des Provinces Vincentiennes de la Congrégation de la Mission (CLAPVI) et des Filles de la Charité. Cet organisme favorise la collaboration à des projets pastoraux communs et à la formation des missionnaires, des Sœurs et des laïcs vincentiens. Un projet analogue est envisagé par les Pères et les Sœurs aux Philippines pour le continent asiatique. En Espagne, on a célébré la 25^{ème} semaine d'Etudes Vincentiennes à Salamanque; un grand nombre de prêtres, de Sœurs et de laïcs y ont participé. Les Sessions Vincentiennes organisées pour les Sœurs comportent trois niveaux: cours d'initiation, cours moyen et cours d'approfondissement. Les missionnaires suivent aussi ce dernier niveau dont la durée est d'un mois. Qu'il s'agisse de la Semaine d'Etudes ou des Sessions Vincentiennes, la plupart des intervenants appartiennent à la Famille Vincentienne. L'éditorial CEME a été, depuis plus de vingt ans, le meilleur moyen de diffusion de la doctrine vincentienne dans les pays hispanophones et, est, pour cette raison, le meilleur moyen de formation des membres des deux Compagnies.

L'élan, que notre Supérieur Général donne à la famille vincentienne au sens le plus large du terme, ouvre de nouvelles possibilités de collaboration, qui seront probablement encore plus efficaces. Déjà, ses fruits se perçoivent par une plus grande connaissance et proximité des différentes branches de l'arbre vincentien, au niveau de l'animation spirituelle et de la formation. Mais sans aucun doute, une plus grande collaboration entre toutes ces forces aura comme résultat la possibilité d'entreprendre des œuvres communes pour le service des pauvres, œuvres qui, sans cette collaboration, s'avèreraient impossibles. Les secrétariats internationaux des JMV et des MISEVI sont deux autres causes et motifs d'espérance de cette collaboration

4. Partir du présent pour fixer son regard sur l'avenir

Nous venons de parcourir brièvement environ quatre siècles de collaboration entre les deux Compagnies, unies par un même fondateur et un même esprit. Nous avons souligné quatre niveaux où cette collaboration a été concrétisée et s'est manifestée. Quelle évaluation pouvons-nous faire aujourd'hui de cette longue histoire?

Je crois qu'étant donné qu'il y a plus de lumières que d'ombres, le résultat est largement positif pour les deux Compagnies. Peut-être pouvons-nous cependant noter quelques points noirs: un excessif centralisme et autoritarisme, parfois l'immixtion de la part de certains Supérieurs Généraux qui n'ont pas toujours respecté l'autonomie de la Compagnie; ou de quelques Visiteurs qui, jusqu'en 1955, étaient en même temps Directeurs des Sœurs dans leurs provinces respectives, ou des Directeurs décidant des nominations et des destinations des Sœurs. Mais c'est également à partir de ces niveaux d'autorité que l'on a défendu auprès de certaines instances le statut juridique de la Compagnie, sa sécularité, son exemption, etc. ... Enfin, c'est surtout par l'animation spirituelle que l'on a contribué à maintenir l'unité de la Compagnie, malgré son extension sur les cinq continents.

Si l'ensemble des Sœurs ne mettent pas en question l'autorité du Supérieur Général ni celle des Directeurs quant à l'aspect juridique et celui relatif au gouvernement, il peut en subsister quelques-unes qui jugeront anachronique la présence de missionnaires aux trois niveaux de gouvernement. Il est certain que la Compagnie occupe une situation unique au sein de la vie consacrée, situation que les autres congrégations ne comprennent pas et encore moins celles qui vivent dans des contextes culturels très marqués par le féminisme. Mais cette tendance n'est pas chez les Filles de la Charité. S'il en était ainsi, les Sœurs auraient changé leur droit propre ainsi qu'elles en ont la possibilité à chaque Assemblée Générale. Des Sœurs suggèrent de participer à la nomination du Supérieur Général, pas nécessairement par vote, mais à travers quelque chose de

similaire aux consultations que l'on fait pour la nomination du Directeur Général ou des Directeurs Provinciaux.

Il est certain qu'aucune de ces opinions n'a affaibli le respect et l'estime envers le Supérieur Général et pour nous qui sommes ses représentants devant la Compagnie et les Provinces. Cependant il faut reconnaître que le fait d'exercer une autorité partagée et complémentaire, tout en respectant l'autonomie, n'est pas toujours facile. Mais notre longue histoire montre que cela est possible et a été avantageux.

Au niveau spirituel, les Sœurs reconnaissent l'aide reçue des missionnaires quant au maintien de la fidélité à l'esprit. Dans leurs Constitutions et leurs Statuts, elles continuent de nous considérer comme les plus aptes à les encourager dans leur fidélité à la vocation. Dans ce sens elles exigent de nous une plus grande formation y compris une meilleure connaissance de leur identité et de leur spiritualité. Elles souhaitent que les missionnaires aient une meilleure préparation, soient disponibles pour la direction spirituelle et leur offre une plus grande possibilité de recevoir plus fréquemment le sacrement de la Pénitence.

Au niveau pastoral, il faut dire que les Sœurs ont été et sont l'une des colonnes sur lesquelles s'appuient beaucoup de projets pastoraux de la Congrégation de la Mission. Dans certains cas, elles nous reprochent un manque de confiance en elles et un autoritarisme et un paternalisme excessifs. Elles désirent une collaboration sur un plan d'égalité tout en respectant leurs différences. *Vita Consecrata* exprime le désir que la nouvelle conscience que les femmes ont d'elles-mêmes et leurs justes revendications aide les hommes à réviser leurs schémas mentaux²².

Par rapport au niveau de la formation, plus particulièrement celle qui a trait à la formation vincentienne, les Sœurs conviennent qu'elles reçoivent un apport irremplaçable des missionnaires, spécialement des experts en saint Vincent (doctrine vincentienne), ainsi qu'un élan qui leur permet de se lancer elles-mêmes dans l'exploration et l'approfondissement d'un terrain qui, pendant des siècles, était l'apanage exclusif de la Congrégation de la Mission.

Conclusion

Dans l'Exhortation Apostolique *Vita Consecrata*, Jean-Paul II a rappelé la mission irremplaçable que la vie consacrée continue à avoir aujourd'hui dans l'Église et dans le monde. Il a insisté en même temps sur la nécessité, pour chacune des branches de cet arbre de la vie consacrée, d'être fidèle à son identité, à ses origines et à ses saines traditions.

²² V.C. 57a.

Dans la personne du Supérieur Général des deux Compagnies sont toujours présentes une volonté et une tradition qui remontent aux fondateurs. De cette autorité du Supérieur Général découlent fondamentalement les liens juridiques et spirituels qui ont existé et qui existent toujours entre la Congrégation de la Mission et les Filles de la Charité. C'est là qu'ils se sont développés et concrétisés dans la collaboration pastorale, la formation, etc. Nier ou oublier cette histoire nous rendrait incapables de comprendre ce qui a caractérisé les relations mutuelles des deux Compagnies. Rompre avec cette histoire serait un appauvrissement aussi bien pour l'une que pour l'autre et, sans aucun doute, pour la mission confiée aux deux Compagnies auprès des pauvres.

Il est probable, comme cela a été le cas jusqu'à présent, que des changements continuent à s'opérer concernant la façon de comprendre, d'exercer et d'exprimer cette unité et cette collaboration, en mettant l'accent sur la spiritualité, la formation ou la pastorale. L'élan, que les Supérieurs Généraux sont en train de donner à la famille vincentienne, ouvre de nouveaux horizons. Mais nous ne serions pas cohérents si cette impulsion apportée à toute la famille vincentienne se faisait au détriment de l'appui et de la collaboration qui ont toujours existé entre nous, que nous considérons et qui ont toujours été considérés comme les deux branches les plus importantes de l'arbre vincentien.

Tout au long de cette conférence, l'aide et la collaboration apportées par la Congrégation de la Mission à la Compagnie sont ressorties avec plus d'insistance que l'inverse. Cela est très compréhensible étant donné que c'est un membre de la Congrégation qui vient de vous parler. C'est pourquoi, je suggère que ce soit une Fille de la Charité qui continue ce thème l'envisageant sous une autre optique. Si elle constatait que l'influence et la collaboration de la Compagnie envers la Congrégation de la Mission étaient insuffisante, je crois personnellement que dans l'avenir il faudrait combler ce déficit. Nous, les missionnaires, nous avons aussi besoin d'être dynamisés et enrichis par les Sœurs. Beaucoup le reconnaissent déjà. Souvent je lis dans les Bulletins Provinciaux des Sœurs les paroles de gratitude qu'elles adressent aux Directeurs Provinciaux qui cessent leurs fonctions. Ceux-ci répondent toujours en reconnaissant qu'ils ont reçu d'elles plus qu'ils leur ont donné. Un confrère, qui vient de commencer la mission en Afrique Centrale, m'écrit textuellement: «Que ferions-nous sans l'aide que nous recevons des Sœurs! ».

La Congrégation de la Mission et la Compagnie des Filles de la Charité ont, chacune pour leur part, leur propre identité et leur propre autonomie. Ce qui les unit, c'est une fin analogue et un même esprit. Nous sommes les héritiers d'une histoire séculaire de collaboration fraternelle. Dans le livre de cette histoire, il y a de belles pages inoubliables. Il faudra continuer à en ajouter d'autres similaires.

J'ai dit au début de mon intervention que cette conférence serait la toile de fond et le cadre de tout ce que nous allons vivre ensemble pendant ce mois de formation. Je conclurai en disant qu'à présent et dans l'avenir, le Directeur Provincial est le membre de la Congrégation de la Mission qui peut le mieux incarner et renforcer cette unité et cette collaboration entre les deux Compagnies, et cela non seulement en raison de ce qu'implique son ministère aux niveaux du gouvernement, de la spiritualité, de la pastorale et de la formation, mais aussi parce que c'est la voie qui peut faciliter ce courant d'aide et de collaboration mutuelle entre les membres des deux Compagnies allant dans les deux sens. C'est ce que le Directoire des Directeurs reconnaît et demande²³. C'est l'un des objectifs de ce mois vincentien pour les Directeurs Provinciaux.

Ces liens de collaboration et de proximité, nous les devons au combat mené par sainte Louise pour atteindre cette fin. Je termine par la réflexion et l'expérience personnelle qu'elle nous a transmise: *«Le jour de l'Octave du Très Saint Sacrement, l'adorant dans le chœur de l'Église de nos vénérables Pères, lui demandant par l'union amoureuse du Verbe avec l'homme, que eux et nous lui fussions éternellement unis, et toujours unis à la hiérarchie Apostolique et Romaine par une solide union de tous les corps de la Communauté aux pauvres, ainsi que Dieu le veut...»*²⁴.

(Traduction: Centre de Traduction – Filles de la Charité, Paris)

²³ Cf. n° 70 - 71.

²⁴ *Sainte Louise de Marillac*, Écrits spirituels, p. 728, A. 21 bis.

**L'identité de la Fille de la Charité:
Éléments caractéristiques et distinctifs.
Comment la FdIC peut-elle la vivre aujourd'hui?**

*Sœur Wivine KISU, FdIC
Conseillère Générale*

Introduction

Aujourd'hui, les idéologies rationalistes et totalitaires sont en partie tombées, et les grands progrès scientifiques et techniques réalisés offrent sans aucun doute à notre monde d'immenses possibilités. Les progrès matériels donnent lieu à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité dans différents domaines de la santé, de l'éducation et de l'alimentation, ainsi qu'une plus grande ouverture de notre planète à l'universel et à la solidarité, particulièrement dans les situations de catastrophes... Pourtant, nous sommes témoins du fossé toujours plus large et plus profond entre une partie de l'humanité toujours plus riche, et une autre partie toujours plus pauvre où sévissent les maladies endémiques, la faim, le sida et ses conséquences sur la société, surtout celle qui est moins protégée....

Par ailleurs, le développement des sciences humaines a permis de mieux connaître l'être humain dans sa complexité. Alors que les sociétés reconnaissent les valeurs de liberté, de respect et de dignité des droits de la personne humaine..., nous sommes malheureusement, témoins de la croissance de la violence sous différentes formes: guerre, éclatement de la famille, exclusion, tant des personnes que de certains groupes.

Face aux merveilles mentionnées plus haut – si je peux les qualifier ainsi – apportées par la science et la technique, nous assistons à l'émergence d'une culture de déchristianisation, et d'un phénomène de sécularisation à tous les niveaux malgré une prolifération de sectes de toutes natures. Ceci entraîne un certain relativisme, un culte de l'éphémère et un manque de repères allant, voire jusqu'à la désespérance.

Autant de réalités qui influencent et affectent positivement et/ou négativement la vie de la Fille de la Charité. Ainsi, l'identité de la Fille de la Charité, claire et facilement compréhensible à une certaine époque, semble devenue, à certains égards, confuse et nébuleuse par un manque d'unité entre les différents aspects qui la composent:

- le «toute donnée à Dieu»,
- la vie communautaire,

- le service des Pauvres et les vœux «qui reçoivent de ce service leur caractère spécifique».

Il nous paraît alors important de nous resituer clairement sur ce que nous sommes, pour répondre toujours avec fidélité, audace et créativité à la mission qui est la nôtre dans les situations d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, à la lumière du thème de «l'inculturation du charisme dans un monde en mutation», et à la suite de l'Assemblée Générale de 1997, nous sommes à un tournant de notre vie par la préparation de la révision de nos Constitutions et Statuts. Cette révision se veut «une revitalisation» de notre être de Fille de la Charité, servante des pauvres, pour un «davantage» dans le vécu comme dans l'agir.

I. Une identité qui se révèle de Dieu

«Arrivé dans la région de Césarée de Philippe, Jésus posa à ses disciples cette question: 'Le Fils de l'Homme, qui est-il, d'après ce que disent les hommes?' «Ils répondirent: 'Pour les uns, il est Jean le Baptiste; pour d'autres, Elie; pour d'autres encore, Jérémie ou l'un des prophètes.' Jésus leur dit: «Et vous, que dites-vous? Pour vous, qui suis-je?» Prenant la parole, Simon-Pierre déclara: «Tu es le Messie, le Fils du Dieu vivant!» En réponse, Jésus lui dit: *«Heureux es-tu, Simon, fils de Jonas, ce n'est pas la chair et du sang qui t'ont révélé cela, mais mon Père qui est aux cieux. Et moi, je te déclare: Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église... (Matthieu 16, 13-17).*

À cette question du Christ, les apôtres répondent en fonction de ce qu'ils entendent dire de Jésus. Mais la question de Jésus va leur être directement adressée. Pour vous, Qui suis-je? Que dites-vous que je suis? L'Esprit qui vient en aide à la faiblesse et à l'incapacité de l'homme, donnera à Pierre de confesser sa foi: **«Tu es le Messie, le Fils du Dieu vivant!»** Il révèle ainsi à Pierre et aux Apôtres la vraie identité de Jésus. De ce nom «Messie», se révèle clairement à la fois **l'identité de Jésus et sa mission.**

Mais, il faudra attendre la résurrection du Seigneur et surtout la Pentecôte, l'onction de l'Esprit Saint, pour que les Apôtres et les disciples saisissent du dedans, et comprennent la longueur, la largeur, la profondeur de l'identité du Christ; le Messie, l'Oint, l'Envoyé de Dieu, Fils de Dieu lui-même.

Attentifs à l'événement et à l'Esprit de Dieu qui agit continuellement dans les événements, Vincent de Paul et Louise de Marillac découvriront que ce Jésus incarné, qui assume la condition de l'homme, le Messie, est: **Adorateur, Serviteur et Évangélisteur.** Ils se sentiront alors poussés par ce feu de charité

qui émane du don total du Christ au Père pour le salut de l'humanité: «**La Charité du Christ crucifié nous presse**». Ainsi, Vincent de Paul et Louise feront, eux aussi, l'expérience de l'identité de Jésus dans son Incarnation Rédemptrice. C'est ce Jésus qu'ils proposeront à celles qui voueront leur vie à sa cause, tirant ainsi de lui leur propre identité.

A. Qui sont alors ces femmes qui vont essayer de faire leur, l'expérience de Vincent de Paul?

1. Elles ont un nom: Filles de la Charité

Si le nom est le lieu de l'identité de la personne, il est aussi le lieu où se révèle la mission et le mode de vie que les Filles de la Charité ont dès lors à assumer. Cette identité leur est stipulée en ces termes par Vincent de Paul dans la réponse qu'elles doivent donner à l'évêque, s'il venait à leur demander qui elles étaient et si elles étaient religieuses: «*Dites-lui que vous êtes de pauvres **Filles de la Charité**, qui vous êtes données à Dieu pour le service des Pauvres*». (IX, 534-535).

Parce que cette identité a (tire) sa racine dans la vie même de Dieu, saint Vincent ne cessera de rappeler aux Sœurs la source de leur vie sur laquelle elles doivent toujours bâtir et conformer leur existence pour se rendre dignes de ce nom qu'elles portent: «*Elles se souviendront du **nom qu'elles portent de Filles de la Charité** et tâcheront de s'en rendre dignes par le saint amour qu'elles porteront toujours à Dieu et au prochain*» (SV IX, 534-535).

Et encore: «*Quand vous vous êtes données à Dieu pour servir les Pauvres, vous avez reçu ce nom que Dieu vous a donné Lui-même. Vous devez donc vivre conformément au nom que vous avez, puisque c'est Dieu qui a donné ce nom à la Compagnie; car ce n'a pas été ni Mademoiselle Le Gras, ni Monsieur Portail, ni moi non plus qui vous ont nommé Filles de la Charité.*

Remarquez que le peuple voyant ce que vous faites et le service que nos premières sœurs ont rendu aux Pauvres, vous avez donné ce nom, lequel vous est demeuré comme propre à votre exercice» (X, 472-473).

Ce nom reçu de Dieu par la voix du peuple, traduit et révèle l'essence même de l'Être de Dieu: «*Bien-aimés, aimons-nous les uns les autres, puisque l'amour est de Dieu et que quiconque aime est né de Dieu et connaît Dieu. Celui qui n'aime pas n'a pas connu Dieu, car Dieu est Amour*» Jn. 4,7-8). Ce nom exige donc de la Fille de la Charité à vivre de telle sorte qu'elle fasse briller aux yeux du monde et des Pauvres l'amour que Dieu leur porte. Car, «*Dire une Fille de la Charité, c'est dire une fille de Dieu*» (X, 125).

C'est vers ce beau nom **Charité, Amour**, que tout tend et prend existence (vie) au sens profond du terme. IL résume en lui seul tous les commandements et donne part à la vie éternelle. *«Maître, que dois-je faire pour avoir part à la vie éternelle?» Jésus lui demanda: «Dans la loi, qu'il y a-t-il d'écrit? Que lis-tu?» L'autre répondit: «Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de tout ton esprit, et ton prochain comme toi-même» (Luc. 10. 23-28).*

Cet amour de Dieu se situe au centre du message de la bonne nouvelle du salut apportée par le Christ-Jésus, amour intense qui consumait son cœur de Dieu fait homme, amour dont il voulait embraser l'univers, ce qui lui faisait dire: *«Je suis venu apporter un feu sur la terre, comme je voudrais qu'il soit déjà allumé!» (Luc 12,49).*

En Jésus Christ, Amour incarné, la vie en plénitude est donnée aux hommes: *«Moi, je suis venu pour que les hommes aient la vie, pour qu'ils l'aient en abondance» (Jn. 10.10).*

Dans ce nom Fille de Fille de la Charité, se cache une mission: celle que Dieu en son fils a voulu réaliser pour sauver notre humanité. En effet, c'est par amour pour les hommes que, Dieu est descendu jusqu'à l'homme afin de l'élever à cette dignité d'enfant de Dieu qui ne pouvait être rendue à l'humanité pécheresse que par l'Amour. *«Nul n'a plus grand amour que celui-ci: donner sa vie pour ses amis» (Jn. 15. 13).*

L'être de la F.d.l.C. doit correspondre à cet amour. St. Vincent exhortait les Sœurs en ces termes: *«Donnez-vous vos biens aux pauvres, si vous n'avez pas la charité, vous ne faites rien; non, vous ne faites rien O mes sœurs, il faut imiter le fils de Dieu, qui ne faisait rien que par le motif de l'amour qu'il avait pour son Père. Ainsi votre dessein, en venant à la Charité, doit être d'y venir purement pour l'amour et le plaisir de Dieu, et tant que vous y êtes, toutes vos actions doivent tendre à ce même amour» (X, 20).*

La fille de la Charité doit avoir comme disait Mère Guillemin: «la hantise de la charité et revoir toutes ses attitudes intérieures et extérieures pour les adapter à la Charité. Partout où elle se trouve, elle doit être «Expression de Charité», le témoignage de la Charité est la prophétie d'aujourd'hui. Son regard, ses gestes, tout son être doit être expression d'amour, qui est vie à communiquer à sa communauté et aux hommes et femmes que Dieu envoie sur son chemin».

Parce que la Fille de la Charité est née de l'Amour de Dieu, elle est appelée à être au plein sens du mot, témoins de la charité, de l'Amour. C'est pour elle question de vie ou de mort.

2. Elles ont une option: vivre la plénitude de leur baptême dans et par le service des pauvres.

La vocation de la Fille de la Charité s'enracine dans le baptême vécu en plénitude. «*À la fois intimité avec les trois personnes divines et proximité avec les hommes, cette vie doit laisser transparaître l'amour qui brûle au cœur des enfants de Dieu*» (Instruction sur les Vœux des Filles de la Charité, p. 21).

Toute la vie des Filles de la Charité est située au cœur de cette **vie baptismale et trinitaire**. Elles vont s'efforcer de vivre le message évangélique dans le radicalisme (d'une manière radicale) voulu par le Christ quand il invite le jeune homme riche: Va, vends ce que tu possèdes, donne-le aux Pauvres, puis viens et suis-moi». La vocation à la suite du Christ prend tout son sens à partir de cette vie baptismale qui fait de nous les cohéritières avec le Christ et les continuatrices de sa mission.

Pour saint Vincent et sainte Louise, pour être «bonnes Filles de la Charité», il faut être avant tout et en tout «bonnes chrétiennes». Vie chrétienne qui nous convoque au choix sans équivoque: «Que votre Oui, soit un Oui, et que votre Non soit un Non!». Et c'est avec raison que les Fondateurs ont insisté sur la ressemblance qui doit y exister avec le Christ: «Qui verrait la vie de Jésus-Christ verrait sans comparaison le semblable dans la vie d'une Fille de la Charité» (IX, 592).

La Constitution 1.4 exprime et donne clairement à la fois, le contenu et l'essentiel de ce qu'est **l'Identité de la Fille de la Charité**: «*Les Filles de la Charité, en fidélité à leur baptême et en réponse à un appel de Dieu, se consacrent entièrement et en communauté au service du Christ dans les Pauvres, leurs frères, avec un esprit évangélique d'humilité, de simplicité et de charité.*

*Un même amour anime et commande leur contemplation et leur service. Elles savent, dans la foi que Dieu les attend en ceux qui souffrent. Saint Vincent exprime cette unité dynamique de leur vie quand il dit: «Vous êtes de pauvres Filles de la Charité qui vous êtes **données à Dieu pour le service des pauvres**».*

De cet article de nos Constitutions se dégage sans ambiguïté **les éléments caractéristiques** (essentiels ou distinctifs) **de notre identité**:

2.1. Données à Dieu (se consacrent entièrement)

Le don que les Filles de la Charité font d'elles-mêmes à Dieu, se situe dans le sillon de celui du Christ qui, en tant que l'Envoyé du Père comme Serviteur de son dessein d'Amour **et** Évangéliste des Pauvres ne pouvait pas ne pas être (était) totalement tourné vers le Père comme **Adorateur** afin que

prenne corps ce projet d'amour de Dieu pour les hommes et pour les Pauvres. Toute sa vie fut un continuel acte de relation, de communication et de communion avec son Père, au point que tout ce qu'il disait ou entreprenait, il ne le faisait qu'en tant que fils. *«Moi et le Père, nous sommes un»* (Jn. 10,30)... *«Ce n'est pas de moi-même que j'ai parlé, mais le Père qui m'a envoyé m'a lui-même commandé ce que j'avais à dire et à faire connaître; et je sais que son commandement est vie éternelle. Ainsi donc, ce que je dis, tel que le Père me l'a dit, je le dis»* (Jn. 12. 49-50).

C'est le **Christ, Adorateur du Père**, consacré par l'Esprit, et totalement suspendu au vouloir du Père, qui réalise la mission de Serviteur et d'Évangéliste. Dans cette relation au Père par sa prière (Cf. Luc. **9**, 18; **9**, 28; **11**, 1; Marc. **1**, 35), Jésus fait de la volonté de son Père sa mission et sa nourriture. *«Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé et de mener son œuvre à bonne fin»* (Jn. 4. 3).

À l'exemple du Christ, tout dans la vie de la Fille de la Charité, prend son sens dans ce «Toute Donnée», consacrée entièrement à Dieu. La Fille de la Charité existe pour une mission spécifique: le **service du Christ dans les pauvres**; la raison ultime de cette consécration. En Jésus seul, Fils de Dieu et Dieu lui-même, se trouve le point de départ et le point d'arrivée du service rendu aux Pauvres. Saint Vincent a focalisé toute sa pensée sur le Christ qu'il fallait regarder et imiter comme modèle par excellence.

«La règle des Filles de la Charité, c'est le Christ. Elles se proposent de L'imiter tel que l'Écriture Le leur révèle et que les Fondateurs Le découvrent: Adorateur du Père, Serviteur de son dessein d'Amour, Évangéliste des Pauvres» (C. 1.5).

En tissant une vraie relation avec le Christ, la Fille de la Charité devient capable de faire comme lui. Son Évangile, sa Parole doit toujours constituer la règle de vie et la lumière de la Fille de la Charité. Toute sa vie doit être polarisée sur le Christ, de manière à s'identifier à lui.

Comme nous l'exprime l'exhortation apostolique «Vita Consecrata», l'exigence profonde de l'appel à la pleine conversion et à la sainteté, provoque la servante des Pauvres à chercher avant tout le Royaume de Dieu par le renoncement à elle-même pour vivre entièrement pour le Seigneur, afin que Dieu soit tout en tous. Appelée à contempler le visage transfiguré du Christ et à en être le témoin, elle est aussi appelée à une existence transfigurée (cf. VC 35).

Une telle existence n'est possible que dans la mesure où la Fille de la Charité accepte de vivre en profonde amitié avec le Christ, d'entretenir avec Lui une communion intime et joyeuse. Ce n'est qu'en se laissant guider par l'Esprit

qu'il sera possible d'avancer sur un tel chemin et devenir, jour après jour, une personne «christiforme, prolongement dans l'histoire d'une présence spéciale du Seigneur Ressuscité» (VC 19.).

Elle entre ainsi dans l'expérience d'une rencontre avec un Dieu qui n'est pas une idée abstraite ou d'un Dieu éloigné, mais dans l'expérience d'un Dieu bien vivant en Jésus Christ.

La F.d.I.C. ne peut subsister et réaliser sa vocation et sa mission sans une vigueur spirituelle qui lui fait prendre l'Évangile comme un absolu dans son radicalisme. La Parole de Dieu dont saint Paul nous dit: «elle est près de toi, elle est dans ta bouche et dans ton cœur», elle doit se l'approprier par son écoute attentive et sa méditation afin de l'assimiler au point qu'elle transforme son regard, son agir et sa vie. Elle doit être passionnée de l'Évangile et faire de celui-ci le lieu d'une rencontre avec le Christ pour se revêtir de lui. Là se situe la force de sa vie et du témoignage qu'elle est appelée à porter dans ce monde blessé.

Si Dieu n'est pas au centre de la vie de la F.d.I.C., si sa vie n'est pas nourrie, irriguée par la rencontre quotidienne avec le Christ dans l'Eucharistie et dans sa parole, à la longue, il se créera en elle un vide mortel pour elle-même et pour le service des Pauvres. Vide, elle le remplira par les accessoires. Elle ne peut exister au sens plénier du terme, sans une vie profondément enracinée en Dieu Trinitaire.

2.2. En communauté (Appelées et Assemblées)

Les Fondateurs ne conçoivent pas la vie de la Fille de la Charité sans une vie communautaire. Ils étaient convaincus que c'est Dieu qui avait rassemblé les sœurs pour former la Compagnie. Et Saint Vincent de s'émerveiller: «*Quelles merveilles! Dieu choisi et assemble des filles de divers lieux et provinces pour les unir et lier ensemble du lien de sa charité, pour faire paraître aux hommes, en tant endroits, l'amour qu'il leur porte et le soin que sa Providence en a, pour les secourir dans leurs besoins et ainsi le faire connaître*» (X, 666).

L'originalité de Vincent de Paul et de Louise de Marillac pour (dans) cette nouvelle forme de vie communautaire, marque l'Identité de la Compagnie, donc celle de la fille de la Charité. Il s'agit d'une **vie communautaire pour la mission**, lieu de discernement apostolique, où se vit la charité du Christ dans un esprit qui soude les Sœurs et qui n'est autre que l'Esprit de Dieu.

Au cours du 1^{er} entretien du 31 juillet 1634 qui nous est rapporté dans le livre des conférences de saint Vincent aux Filles de la Charité, il est dit que la Providence a rassemblé les Filles de la charité avec dessein qu'elles honorent la

vie humaine de Jésus sur la terre et pour vivre dans un commun dessein de servir Dieu.

La raison essentielle de ce rassemblement nous est rappelée dans la constitution 2.17: «*Appelées et assemblées par Dieu, les Filles de la Charité mènent la vie fraternelle en commun en vue de leur mission spécifique de service*». Ainsi, la vie en communauté fraternelle est vue par les Fondateurs comme «un des soutiens essentiels de la vocation des Filles de la Charité. *«Cette vie commune et fraternelle est menée dans la communauté locale, où les Sœurs collaborent dans la foi et la joie, témoignent de Jésus-Christ et se ressourcent continuellement en vue de la mission»* (C. 1.6).

Par rapport aux autres éléments qui constituent l'Identité de la Fille de la Charité, la vie communautaire fraternelle n'est en rien moins importante, car c'est Dieu qui a rassemblé les douze premières Sœurs pour un bien plus grand dans le service. «*Oh! Quel avantage d'être en une communauté, puisque chaque particulier participe au bien que fait tout le corps! Vous aurez, par ce moyen, une plus abondante grâce*» (IX, 2).

Lieu théologal, la vie de communauté est le témoignage de la vie même de Dieu, communion du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, dans une réciprocité d'amour qui est don et vie. La constitution 2.17 est bien éloquente à ce sujet: «La Communauté veut être à l'image de la Trinité...» La mission du service des Pauvres se reçoit de la Compagnie et c'est en son nom que la Fille de la Charité la vit. C'est là, comme le dit l'un des biographes de sainte Louise, le **Cénacle** où, les sœurs se réunissent dans l'oraison et l'union de leurs âmes pour recevoir l'Esprit de Dieu et la mission que le Seigneur leur destine, au fil des jours, par la Compagnie. (Cf. C. p. VII) Elle est le lieu de notre terre sainte, où doit se vivre la cohésion autour du Christ au risque, sinon, de voir «le corps éclaté».

Nous ne sommes pas toujours assez conscientes de la force prophétique qui jaillit de la vie fraternelle, alors qu'en fait, c'est le devoir de chaque Fille de la Charité et de toute la Communauté de devenir et d'être prophète d'un Dieu communion. C'est le «*voyez comment ils s'aiment...*» de l'Évangile. La vie fraternelle, si elle est vraiment fraternelle, est porteuse du témoignage d'un Dieu qui est communion et qui crée la communion des personnes. (Témoignage donné à la rue du Bac: les fidèles nombreux aux Vêpres)

Toute la Communauté locale a la mission d'annoncer par son «**être**» et «**servir ensemble**» que Jésus-Christ est présent et que son royaume est au milieu de nous. Sainte Louise écrivait aux Sœurs d'Angers: «Encouragez-vous mutuellement, et faites en sorte que vos exemples fassent plus que tout ce que pourraient faire vos paroles». Notre devoir donc, est de rendre visibles les

merveilles opérées par Dieu dans la fragile humanité des personnes que nous sommes et qu'il a appelées. Plus que par les paroles, nous témoignons de ces merveilles par le langage éloquent d'une existence transfigurée, capable de surprendre le monde (Cf. VC 20).

2.3. Pour le service du christ dans les pauvres (continuation de la mission du christ)

C'est la finalité de la Compagnie. C'est pour cela que la Fille de la charité est née dans l'Église et dans la Compagnie. Tout, dans son existence (le «Toute donnée à Dieu, la confirmation de ce don par les quatre vœux, et la vie communautaire est (vécue en) fonction de cette fin en laquelle se trouve l'unité de sa vie: *«La fin principale pour laquelle Dieu a appelé et assemblé les Filles de la Charité est pour honorer notre Seigneur Jésus-Christ comme la source et le modèle de toute charité, le servant corporellement et spirituellement en la personne des Pauvres»* (RC des FdIC I,1).

Honorer notre Seigneur Jésus-Christ, c'est: être tourné vers ce tout «Autre» dans l'ouverture et l'écoute, c'est vivre la rencontre avec Lui dans une attitude d'adoration qui devient accueil de la vie et don de soi dans un **service** à la fois **corporel et spirituel**. À cause de (de cette finalité) cette finalité, la F.d.I.C. est, à la suite du Christ, Servante des Pauvres.

Ce service n'est rien d'autre que la continuation de la mission du Christ. *«Pour être vraies Filles de la Charité, il faut faire ce que le Fils de Dieu a fait sur la terre... Et qu'a-t-il fait principalement? Il a continuellement travaillé pour le prochain, visitant et guérissant les malades, instruisant les ignorants pour le salut. Que vous êtes heureuses, mes filles d'être appelées à une condition si agréables à Dieu.»* (IX, 15.)

Le regard centré et fixé sur le Christ qu'il contemple dans les Écritures, (particulièrement dans les Évangiles: Luc 4,18-21 et Matthieu 25, 31-46), conduit Vincent de Paul à découvrir l'étonnante ressemblance entre Jésus Lui-même et les Pauvres rencontrés dans la société qui est la sienne. Sa relation avec les Pauvres lui dévoile Jésus réellement présent dans leur personne, Lui qui a voulu assumer l'humanité pour la restaurer dans sa beauté première (À son image, Il les créa, homme et femme...) Avec foi et conviction, il s'exprime: *«... servant les Pauvres, on sert Jésus-Christ. O mes filles, que cela est vrai! Vous servez Jésus-Christ. Et cela est aussi vrai que nous sommes ici. Une sœur ira dix fois le jour voir les malades, et dix fois par jour elle y trouvera Dieu.»* (IX, 252)

2.3.1 Un regard de foi

Cette conviction conduit à cultiver et à développer **le regard de foi** et à considérer les Pauvres comme **seigneurs** et **maîtres** à qui la servante doit respect, cordialité, dévotion... *«À la suite des Fondateurs, elles les regardent comme leurs maîtres qui «leur prêchent par leur seule présence» et comme leurs Seigneurs qu'elles doivent aimer tendrement et respecter fortement»* (C. 2.1). *«Dans un regard de foi, elles voient le Christ dans les Pauvres et les Pauvres dans le Christ»* (C. 1.7).

Le document Feu Nouveau, au n° 4, nous rappelle que le Christ et les Pauvres sont les deux pôles inséparables qui doivent orienter aujourd'hui et toujours, l'être et la mission de la Compagnie, donc ceux de la Fille de la Charité. Ceci situe la F.d.I.C. dans un permanent mouvement d'unité, dans un va et vient constant entre le Christ adoré dans le Saint Sacrement et le Christ servi dans ses membres souffrants, défigurés, marginalisés méprisés... Ces pauvres à qui la Fille de la Charité doit continuellement révéler la tendresse que Dieu leur porte.

Le Service des Pauvres constitue pour elle le lieu où se vérifie son amour du Christ selon l'Évangile: *«Ce que vous avez fait à l'un de ces petits de mes frères, c'est en moi que vous l'avez fait»* (Matthieu 25. 40.).

Le primat de l'Amour absolu est vécu dans le service. Elle est la modalité même de l'état de charité qui doit animer toute la vie d'une servante. Il s'agit de se consumer pour Dieu au service des Pauvres.

Aimée d'un amour préférentiel et ayant reçu gratuitement de la part de Dieu, la Fille de la Charité doit se donner dans la même mesure. Elle rejoint les Pauvres dans leur situation spécifique en s'efforçant d'être pour eux «signe» de l'Amour de Dieu qui s'exprime par la générosité, la douceur, la tendresse, la compassion, l'attention.

Le service des Pauvres est le point central, vers lequel converge l'existence de la Fille de la Charité: sa prière, sa vie communautaire, sa pauvreté, sa chasteté, et son obéissance. Au tour de cet axe essentiel, elle trouve l'unité de sa vie. Sans les Pauvres, il n'existerait pas des Filles de la Charité, dans les sens du charisme Vincentien.

2.3.2. Un esprit évangélique d'humilité, de simplicité, de charité

L'expression privilégiée du «don total à Dieu» de la Fille de la Charité, est **le Service des Pauvres** vécu dans **un Esprit évangélique d'Humilité, de Simplicité, de Charité**. «Vous faites la profession d'assister le prochain» disait saint Vincent aux premières Sœurs. Cet esprit consiste en trois choses: «*Aimer notre Seigneur et le servir en esprit d'humilité et de simplicité. Tant que la charité, l'humilité et la simplicité seront parmi vous, on pourra dire: la Compagnie de la Charité vit encore*» (IX, 594-595).

Les Fondateurs se montrent très exigeants sur la conduite que doivent avoir (tenir) les FDLC par rapport à leur esprit. Il suffit de prendre les Conférences du 2, 9, 24 février 1653; du 14 juillet 1658 et la Lettre A. 78 de sainte Louise pour s'en rendre compte. Cet esprit spécifique doit imprégner, imbiber tout l'être, toute la vie de la Fille de la Charité. Il est la marque spécifique qui caractérise l'être de la Servante des Pauvres et par voie de conséquence, traduire la distinction entre elle et toutes les autres personnes, congrégations ou organismes au service des Pauvres.

2.3.3. Une mentalité de servante

L'esprit de la Compagnie explicité dans la Conférence du 25 janvier 1643, IX, 79 et seq.; celles du 2, 9, 24 février 1653, IX, 1653 et seq., constitue une base sur laquelle la Fille de la Charité construit sa vie et modèle ses attitudes. C'est les yeux fixés sur Jésus-Christ qu'elle apprend à être **Servante à la manière de ce Jésus**. «*Le Fils de l'homme est venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude*» (Mc 10, 45), et encore «*Je suis au milieu de vous comme celui qui sert*» (Lc. 22, 27).

Toute la vie de la Fille de la Charité est service et c'est dans cet état qu'elle doit se tenir. «*Être au milieu des Pauvres celle qui sert, qui ne cherche pas à être servie, mais qui donne sa vie, voilà notre vocation*» disait Mère Rogé (Un message pour notre temps, p. 228). «*Et quels que soient leur engagement et leur niveau professionnel, elles gardent vis-à-vis des Pauvres, une attitude de servante qui doit être la mise en pratique des vertus de leur état: humilité, simplicité, charité.*» (C. 2.9)

Appelée par Dieu à être Servante des Pauvres, la F.d.l.C. doit acquérir une mentalité de servante, c'est-à-dire la mentalité de Jésus-Christ qui «*s'est dépouillé Lui-même, s'est humilié, devenant obéissant jusqu'à la mort et la mort de la croix*» (Ph. 2, 7-8). Acquérir la mentalité de «servante» exige la pauvreté du

cœur de celui qui ne possède rien, comme Jésus Serviteur, comme Marie, Servante, s'abandonnant au vouloir du Père sur elle.

Le Père McCullen disait: *«C'est seulement après avoir appris l'humilité et l'obéissance à la manière de Jésus-Christ que nous pouvons être Servantes des Pauvres en son Nom. Nous sommes servantes parce que Jésus a choisi d'être Serviteur. Il est pour nous le Chemin, la Vérité et la Vie».*

2.3.4. Radicalité de vie à la suite du Christ

«La règle des Filles de la Charité, c'est le Christ». Pour vivre «toute donnée à Dieu, suivre le Christ de plus près et continuer sa mission, *les Filles de la Charité choisissent de vivre totalement et radicalement les Conseils Évangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance qui les rendent disponibles pour la finalité de leur Compagnie: le service du Christ dans les Pauvres*» (C. 1. 5). Tout dans la Compagnie, et par conséquent dans la vie de la Fille de la Charité, est vécu dans la dépendance à la finalité. Il existe une union intime et réciproque entre le «Don Total et le Service, car ce «Don», se vit essentiellement **dans et par le service** comme tel, dans et par l'acte apostolique lui-même en ce qu'il a de plus profond.

Le vécu des Conseils Évangéliques s'inscrit dans la fidélité... *«à la suite de sainte Louise, comme l'expression d'un amour qui veut aller jusqu'aux extrêmes exigences de la radicalité dans la ligne propre de la vocation, comme l'aboutissement d'un cheminement spirituel qui pousse l'engagement de la Fille de la Charité jusqu'au lien le plus sacré entre Jésus-Christ et elle»* (C. p. VIII.).

Saisie par l'Amour de Dieu, la Fille de la Charité confirme sa réponse d'amour en un don total et exclusif, en reproduisant dans son être la vie de Jésus qui est venu à nous pour être Serviteur chaste, pauvre, obéissant. Vécus comme ratification du don total à Dieu, les vœux sont une source de force, alliance qui s'enracine dans le Mystère de l'Eglise. (Cf. C. 2.5)

La chasteté est la voie par laquelle la Fille de la Charité se donne sans réserve au Christ pour les Pauvres, et aux Pauvres au nom du Christ. Elle est une *«réponse d'amour à un appel d'amour, elle implique la participation au Mystère Pascal, mystère de mort et de vie»* (C. 2.6.).

La pauvreté de la Fille de la Charité lui permet de vivre en harmonie avec les Pauvres et de leur être ainsi disponible. Elle est la caractéristique

fondamentale de celle qui suit Jésus: «*Une seule chose te manque, va, vends tout ce que tu as et donne-le aux Pauvres, puis viens et suis-Moi*» (Mt. 19,29). Cette pauvreté l'invite à vivre simplement, avec une grande confiance en la providence et à adopter un **style de vie simple et sobre**.

L'obéissance de la Fille de la Charité est réponse aux appels des Pauvres dans l'envoi en mission de la part de la Compagnie. Adhésion ouverte et libre à la volonté de Dieu, son obéissance est une manière de se laisser configurer au Mystère du Christ en expérimentant de se placer(se situer) sous la croix du Christ. «*Le Christ s'est fait pour nous obéissant jusqu'à mort et la mort de la Croix*». Cette obéissance engage la Fille de la Charité à une participation responsable à la mission de la Communauté locale, au nom de la Compagnie. Cette obéissance engage, au nom de la Compagnie, à une participation responsable de la F.d.I.C. à la Mission de la Communauté locale.

B. L'Identité de la compagnie ou de la Fille de la Charité dans l'Eglise

1. Société de Vie Apostolique

Dans l'Eglise, la Compagnie a une identité bien définie et reconnue comme «Société de vie apostolique en communauté, qui assume les conseils évangéliques par le lien que définissent les Constitutions» (C. 2.5).

Il est stipulé dans le droit canon 731: «à côté des Instituts de vie Consacrée prennent place les Sociétés de Vie Apostolique, dont les membres, sans vœux religieux poursuivent la fin apostolique propre de leur Société et, menant la vie fraternelle en commun tendent, selon leur mode de vie propre de la charité» par l'observation des Constitutions». «Il y a parmi elles des Sociétés dont les membres assument les Conseils Évangéliques par un certain lien défini par les Constitutions.»

Pour tendre à la perfection de la charité par l'observance des constitutions en menant une vie évangélique à la suite de saint Vincent et sainte Louise, la fille de la Charité assume:

1.1 Des Vœux non religieux

«S'il (l'Évêque) vous demande: «Faîtes-vous vœu de religion?» dites-lui: «Oh! non, Monsieur, nous nous donnons à Dieu pour vivre en pauvreté, chasteté et obéissance, ...» (IX, 534) Ainsi, la pratique des Conseils Évangéliques est ratifiée par l'émission «des vœux «non religieux», annuels, toujours

renouvelables» (C. 2.5) qui font qu'elles ne sont pas religieuses, mais des Filles de la Charité, et ceci, bien avant qu'elles ne les aient prononcés pour la première fois.

«L'expression «Vœux annuels, toujours renouvelables» n'est pas synonyme de vœux provisoires, pour un temps. Elle signifie un approfondissement dynamique et toujours actuel de notre don total à Dieu dans la Compagnie. *«On ne fait pas les vœux pour être Fille de la charité, mais parce que l'on est Fille de la Charité et pour l'être davantage.»*(P. Lloret dans Guide pour la Formation Initiale.) Donc, ils sont à vivre avec toute la radicalité possible.

1.2 La sécularité

La sécularité, une des caractéristiques du charisme de la Compagnie, s'explique par rapport à la mentalité de l'époque, pour faire contre-poids à l'état de vie religieuse de ce temps, en vue de permettre **plus de mobilité et de disponibilité, et mieux répondre aux nécessités du service des Pauvres.** *«Les Filles de la Charité ne sont des religieuses, mais des filles qui vont et viennent comme des séculières»* (VIII, 237).

En 1650, au cours de l'entretien que saint Vincent tient pour préparer les Sœurs envoyées à Hennebont, à Montmirail et à Nantes, il leur dit en ces termes: *"S'il (l'Evêque) vous demande qui vous êtes, si vous êtes religieuses, vous lui direz que non, par la grâce de Dieu. Que ce n'est pas que vous n'estimiez beaucoup les religieuses, mais si vous l'étiez, il faudrait dire: «Adieu le service des Pauvres»".* (IX, 533)

Le 12 novembre 1653, il affirme très fermement à Mgr de Nantes: *«Les Filles de la Charité ne pourront jamais être religieuses, et malheur à celui qui parlera de les faire religieuses»* (IX, 662).

Pourtant, cette sécularité n'assimile en rien la Fille de la Charité aux laïcs. Elle ne la dispense pas non plus des obligations qu'elle a contractées librement et qu'elle doit assumer en toute honnêteté et liberté d'esprit, à savoir: *«se consacrer totalement à Dieu, en communauté de vie fraternelle, pour le service du Christ dans les Pauvres, avec un esprit évangélique d'humilité, de simplicité, de charité, en assumant les Conseils Évangéliques qui la rendent disponible pour ce service»* Au contraire, elle est invitée à une vie plus vertueuse que celle d'une religieuse: *«Elles considéreront qu'elles ne sont pas dans une religion, cet état n'étant pas*

convenable aux emplois de leur vocation... Néanmoins, à raison qu'elles sont plus exposées aux occasions de péché que les religieuses obligées à la clôture, ... elles doivent avoir autant ou plus de vertu que si elles étaient professes dans un ordre religieux» (C.1.9).

La fidélité à notre Règle de vie que sont les Constitutions - considérées à juste titre - «comme un précis de l'Évangile accommodé à l'usage qui nous est convenable pour nous unir à Jésus-Christ et répondre à ses desseins (XII, 129) - nous fera parvenir à ce que Dieu demande de nous et nous conduira à la perfection. (IX, 310)

2. Son caractère international et missionnaire

Le caractère international de la Compagnie s'exprime dans sa vie, son organisation et sa représentation.

Face à cette caractéristique, la Compagnie, lors de la dernière Assemblée Générale, a été interpellée à:

* S'efforcer «constamment d'avancer avec et fidélité sur la voie de l'inculturation» (Feu nouveau p.5)

* «découvrir personnellement et en communauté, les «semences du Verbe» et les valeurs existant dans toutes les cultures et dans les Pauvres». (Feu nouveau p.5)

* Renoncer aux «médiations qui ne sont plus capables d'exprimer, dans la culture d'aujourd'hui, la vitalité de notre vocation et de notre mission dans l'Église». (Feu nouveau p.5).

Ces appels rejoignent le souci missionnaire de la Compagnie de porter «une attention particulière aux «semences du verbe» que renferment les diverses cultures» (C. 2.10)

Ce trait de la Compagnie manifeste **l'esprit missionnaire** qui doit animer toutes les Sœurs pour qu'elles soient prêtes à servir en quelque lieu où elles seront envoyées.

Ainsi, la Compagnie qui «est **missionnaire par nature**, s'efforce de garder sa souplesse et sa mobilité nécessaires pour répondre aux demandes de l'Église face à toutes les formes de pauvreté». (C. 2.10).

C. Autres traits caractéristiques

1. Une Compagnie qui a pour Supérieur Général, le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission

Cette caractéristique vient directement de sainte Louise dans le souci de sauvegarder l'unité de la Compagnie. «...Dieu a mis mon âme dans une grande paix et simplicité à l'oraison... que j'ai faite sur le sujet de la nécessité que la Compagnie des Filles de la Charité soit toujours sous la conduite que la divine Providence leur a donnée tant pour le spirituel que le temporel.» (sainte Louise 20.11.1647)

Les F.d.I.C. reconnaissent l'autorité du Supérieur Général de la Congrégation de la Mission... Elles font vœu de lui obéir... (C. 3.27). Il nomme «ad nutum» un Directeur Général pour être son représentant permanent auprès de la Compagnie. Après consultation, il nomme les Directeurs Provinciaux auprès des Conseils Provinciaux.

2. Une Compagnie qui a Marie pour «Unique Mère»

Dès les origines, Marie occupe une place privilégiée dans le cœur de la Compagnie: «**Marie**, première chrétienne, consacrée par excellence, est présente à la vie de la Compagnie depuis le commencement.» (C. 1.12)

Dans leur amour de la Vierge Marie, les Fondateurs inviteront les Filles de la Charité à imiter et à contempler en Marie:

- «**L'Immaculée**, totalement ouverte à l'Esprit...
- **La Servante**, humble et fidèle, des desseins du père, modèle des cœurs pauvres...-
- **La Mère de Dieu**, Mère de miséricorde et espérance des petits, ...» (C. 1.12)

Ainsi, les apparitions et le message de 1830 seront pour la Compagnie et chaque Fille de la Charité à la fois une réponse et un accueil: réponse de Marie à l'Amour qu'elles lui vouent, accueil de leur part de l'amour de Marie à leur égard.

II. L'Identité à vivre dans l'aujourd'hui! Comment?

Après avoir essayé dans la première partie de notre exposé de cibler les éléments les plus caractéristiques de notre Identité, il nous reste dans cette deuxième partie la question du «Comment dans l'aujourd'hui».

Unique est l'Identité de la Compagnie et celle de la Fille de la Charité, unique est l'Amour qui anime et commande sa vie, mais multiples sont les formes de pauvretés, multiples aussi sont les sociétés, les cultures, les situations et les circonstances dans lesquelles doivent prendre corps et s'exprimer **le Service du Christ dans les pauvres**. *Cela signifie qu'il existe une multitude de réponses contextuelles à donner, à vivre et à actualiser.*

Sans être exhaustifs, voici groupés sous deux angles quelques points de convictions et interpellations, dans cette recherche du «Comment» arriver à vivre l'Identité de la Fille de la Charité dans une fidélité qui «ne doit jamais être une répétition pure et simple du passé, mais une créativité qui a de la mémoire et de la cohérence».

1. Filles de la Charité vous êtes dans le monde

a. Face aux évolutions rapides que connaît notre planète, au phénomène de la mondialisation et globalisation, et face à une société où seul le pouvoir, le prestige, l'efficacité et l'argent ont de la valeur, la Compagnie doit continuer à chercher comment donner à chaque Fille de la Charité **une formation humaine, chrétienne, doctrinale, spirituelle, vincentienne solide**, sur laquelle va se construire son être de Servante des Pauvres. Une formation continue et **un accompagnement qui permet l'assimilation des Constitutions et du charisme jusque dans les racines profondes**.

b. Face au fondamentalisme, à la violence, à la division entre les personnes, à la guerre, à la permissivité, à la marginalisation, à l'exclusion, à l'insécurité morale et psychologique, à la déchristianisation, à la drogue, la Fille de la Charité a à opposer (porter) la force de la paix et de la réconciliation, du respect, de la foi, de la communion, du partage, de l'espérance, de «**l'amour qui est inventif à l'infini**». Cet amour qui révèle l'autre à lui-même comme un être né de l'amour infini de Dieu, aimé par lui et capable d'aimer à son tour.

c. Dans une société de dispersions, de bruits, de querelles, la Fille de la Charité crée **des temps et des espaces de silence, de contemplation** pour écouter Dieu, les cris et le silence des Pauvres.

d. Doublement filles de l'Eglise, comme chrétiennes et comme F.d.I.C., mais sans diluer avec d'autres et dans le respect de notre identité, nous avons à continuer à faire nôtre l'audace de saint Vincent dans la collaboration avec les laïcs et les autres branches de la Famille Vincentienne.

2. Filles de la Charité vous n'êtes pas du monde

a. Seul l'enracinement en Dieu par une vie nourrie de l'Eucharistie, de l'Évangile, de nos Constitutions, de l'oraison fait acquérir à la F.d.I.C. le cœur, les sentiments, le regard de Jésus Lui-même, et trouvera le dynamisme pour construire et faire croître «l'homme intérieur» capable de:

- Cette conviction: **le Christ** est réellement **présent dans** ses frères et sœurs **les Pauvres et eux en Lui** pour les aimer et les servir avec respect, humilité, douceur, bonté, joie... comme une servante.

- Construire des Communautés de dialogue vraiment fraternelles, accueillantes, dont **le Christ est l'unique critère d'identification**, afin d'être un témoignage et une prophétie pour celles qui viennent à la Compagnie et pour les Pauvres. (L'hymne à la charité de saint Paul 1 Co,13. se passe de tous commentaires.)

- Vivre d'une manière concrète les exigences de nos Constitutions et Statuts. Réviser périodiquement notre vécu et notre agir, pour se réajuster face aux engagements pris, pourrait être une aide efficace.

- Vivre avec plus **d'authenticité et transparence, sans ambiguïté les Vœux et les Conseils Évangéliques**: des relations inter-personnelles saines, sans familiarité (chasteté), – **la clarté** dans le rendre compte des biens mis à notre disposition et un style de vie simple et sobre (pauvreté) – la revalorisation de l'esprit d'ascèse, de mortification, de sacrifice et de disponibilité à l'Esprit Saint qui agit aussi par les médiations humaines (obéissance) – Le regard de foi, d'amour, et le respect du Pauvre comme Seigneur et Maître et sacrement de Jésus (vœu du service des Pauvres)

St. Vincent exprime son désir profond de voir ses Filles vivre la pratique des Conseils Évangéliques et de leurs vœux dans cette belle prière: «O mon Dieu, nous nous donnons tout à vous. Faites-nous la grâce de vivre et de mourir dans une vraie pauvreté; de vivre et de mourir chastement; ... de vivre

et de mourir dans une parfaite observance de l'obéissance. Nous nous donnons aussi à vous, mon Dieu, pour honorer et servir toute notre vie, nos Seigneurs les Pauvres». (SV IX, 26.).

- b. Dépendre du Saint-Esprit pour Le laisser créer en nous la ressemblance avec le Christ...(Cf. C. 2.3) afin d'être chaque jour une force prophétique capable de relever les défis de l'inculturation et de la Nouvelle Évangélisation avec audace et discernement.
- c Être en tout et pour tout **«une vraie Fille de la Charité: une bonne chrétienne»** en faisant nôtres les maximes de l'Évangile de Jésus Christ.

Notons qu'une vie tiède conduit à la baisse du sens de l'appartenance à la Compagnie et de la communion avec elle; à l'auto-marginalisation; à la fuite vers des appartenances extra-communautaires; à la superficialité dans la vie spirituelle et la prière; à la crise d'identité spirituelle.

Conclusion

Dans ce monde ballotté par tous les vents, nous avons besoin de garder fermement notre identité en suivant les recommandations de saint Paul: «Garder le bon dépôt de la foi à l'aide de l'Esprit Saint qui habite en nous». (2 Tim. 1,14).

Puisque nous sommes nées de l'Amour de Dieu par le Baptême et que nous sommes Filles de la Charité c'est-à-dire «Filles de Dieu, nous avons à le devenir «davantage» comme le Christ Fils de Dieu, et à son exemple pour continuer son œuvre de salut: **le Service des Pauvres.**

Toutes les Filles de la Charité, et chacune en particulier, nous avons à croire fermement à la prophétie de la fraternité, car, même si nous nous dépensons beaucoup personnellement dans le service des Pauvres, nous ne témoignerons jamais de l'Évangile si nous vivons côte à côte sans union fraternelle. Notre force sera le radicalisme évangélique **et** notre faiblesse sera le manque de prophétisme, un certain embourgeoisement.

L'Évangile doit constituer toujours **notre Règle de vie et notre Lumière.** C'est elle qui nous fera redécouvrir le feu, la passion de Dieu, celle des **PAUVRES**; vivre et aimer à la manière du Christ. Le regard de foi porté sur le Pauvre permet de reconnaître l'image défigurée du Christ. Vivre ce double

mouvement d'amour, dans le quotidien d'un service humble, vécu en communauté de vie fraternelle, est au cœur de notre vocation. Il est la clé pour revitaliser notre Charisme, et partant, la vie de Fille de la Charité et celle de toute la Compagnie. (Cf. Mgr. le Cardinal Somalo aux Visitatrices. Rome, mai 2000.)

Fortement attachées au Christ, nous saurons être ce que nous sommes et ce que nous devons être: Filles de la Charité Servantes des Pauvres avec toutes les implications.

Nous avons à laisser résonner en nous les paroles du Sauveur Lui-même: «Demeurez en moi, comme moi en vous». De même que le sarment ne peut porter du fruit par lui-même s'il ne demeure pas sur la vigne, de même vous non plus, si vous ne demeurez pas en moi.... Car en dehors de moi vous ne pouvez rien faire. Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il est comme un sarment qu'on a jeté dehors et qui se dessèche». (Jn. 15. 4-6).

L'oraison sera la clé pour y rester fidèle: *«Donnez-moi une personne d'oraison, elle sera capable de tout» disait St. Vincent. (XI, 83).*

Que la Vierge, Unique Mère de la Compagnie, obtienne à chaque Fille de la Charité et à toute la Compagnie, de garder contre «vents et marées» notre Identité, en la faisant briller d'un éclat dont la beauté pourrait surprendre le monde. Et que la crédibilité avec laquelle est vécue notre Identité, provoque beaucoup d'autres à rejoindre la chaîne d'Amour commencée par le Christ, suivie par saint Vincent, sainte Louise et nos premières Sœurs.

La Spiritualité de la Fille de la Charité

Sœur Anne Prévost, FdlC
Directrice du Séminaire de France

Il m'a été demandé de présenter la spiritualité de la FdlC et comment vivre aujourd'hui la spiritualité de la Compagnie? Je n'ai pas la prétention de faire un exposé fondamental sur la spiritualité de la FdlC. Je vais vous partager tout simplement ma manière de présenter notre spiritualité aux jeunes sœurs du Séminaire. Je compte sur votre expérience personnelle pour compléter et nuancer en fonction de votre propre contexte.

En guise d'introduction, quelques préliminaires

Pour commencer, il m'a semblé bon de nous redire ensemble ce qu'on entend par spiritualité chrétienne comme je le fais avec les sœurs du Séminaire. Pour cela, nous pouvons nous inspirer d'un extrait de la lettre aux Romains dans laquelle St Paul parle d'une vie selon l'Esprit.

Pour le chrétien, la spiritualité, c'est la «vie selon l'Esprit de Jésus», cet Esprit qui lui donne de croire en Jésus-Christ, qui le conduit à aimer comme Jésus-Christ, à s'engager à la manière de Jésus-Christ. En effet, l'Esprit Saint conduit progressivement le chrétien à reproduire la manière de vivre et d'agir de Jésus, à faire sien son style de vie, sa qualité d'existence, à vivre de plus en plus en cohérence dans la logique de l'amour trinitaire. Vivre selon l'Esprit de Jésus signifie donc se laisser travailler, inspirer, conduire par le même Esprit qui a travaillé, inspiré et conduit Jésus-Christ. Cette action de l'Esprit Saint saisit toute la personne: cœur, corps, esprit, avec son affectivité, sa psychologie, son comportement, ses relations, etc. ...

Comme l'écrit Jean-Paul II dans l'Exhortation post synodale «La Vie Consacrée»(1996 n° 93): *«la vie spirituelle, comprise comme la vie dans le Christ et la vie selon l'Esprit, se définit comme un itinéraire de fidélité croissante, où la personne (consacrée) est conduite par l'Esprit et configurée par lui au Christ, en pleine communion d'amour et de service dans l'Église. Tous ces éléments bien intégrés (...) constituent une spiritualité particulière, c'est-à-dire un projet concret de relation avec Dieu et avec le milieu, caractérisé par des accents spirituels et des choix d'action déterminés, qui font ressortir et représentent l'un ou l'autre aspect de l'unique mystère du Christ».*

La référence centrale pour une spiritualité chrétienne, c'est donc le Christ tel qu'Il est présenté dans les quatre évangiles. Et quand nous parlons de spiritualité au pluriel, nous voulons souligner des manières singulières de suivre

le Christ. Tous les chrétiens n'ont pas les mêmes intuitions pour la mission ni les mêmes charismes. Ils n'ont donc pas tous le même questionnement ni les mêmes défis à relever. Les chrétiens ont des sensibilités différentes caractérisées par des spiritualités qui manifestent des approches différentes du monde et de l'homme. C'est la richesse de l'Eglise.

Dans l'exposé qui va suivre, je me propose d'aborder notre spiritualité de FdIC à partir de la dimension du Mystère de l'Incarnation Rédemptrice. Car cette manière d'aimer de Jésus-Christ a profondément marqué nos Fondateurs et aujourd'hui, elle reste un défi pour notre monde contemporain.

Mon intervention se fera en deux temps:

- dans un premier temps, je m'arrêterai sur la spiritualité de la FdIC à la lumière de celle des Fondateurs;
- dans un deuxième temps, nous verrons comment notre spiritualité permet de relever des défis encore aujourd'hui.

Pour éviter que le premier temps soit trop long, je ne lirai pas les citations de saint Vincent et de sainte Louise; cependant, vous pourrez les trouver dans le texte écrit.

I. La spiritualité de la FdIC

Tout fondateur a sa manière propre de lire et de découvrir l'Évangile, d'assimiler, d'actualiser et de vivre certains traits caractéristiques du Christ. Les lignes forces de notre spiritualité de FdIC découlent de cette manière particulière dont les Fondateurs se sont sentis interpellés par Jésus-Christ, et invités à participer à sa vie et à sa mission.

A. Une spiritualité baptismale

Comme tout baptisé, les FdIC sont appelées à la plénitude de la vie chrétienne. Toute notre vie de FdIC s'enracine dans notre baptême. Par le baptême, les FdIC sont incorporées au Christ et consacrées à Dieu. *«Enfants de Dieu par le baptême, membres du Corps du Christ, les FdIC vont au Père par le Fils dans l'Esprit. Elles aspirent à vivre en dialogue continu avec Dieu, se tenant entre ses mains dans la confiance filiale et la soumission à sa Providence... »*(C 2,2).

Les Fondateurs nous rappellent avec insistance qu'être «bonnes FdIC», c'est être «bonnes chrétiennes»(IX, 127).

Dans la ligne de la consécration baptismale, nous nous engageons à vivre et à agir dans l'Esprit de Jésus-Christ: *«Quand on dit que le Saint Esprit opère en quelqu'un, cela s'entend que cet Esprit résidant en cette personne, lui donne les mêmes inclinations et dispositions que Jésus-Christ avait sur la terre, et elles le font agir de même, je ne dis pas d'une égale perfection mais selon la mesure des dons de cet Esprit»*(Coste XII, 108)

Il n'est donc possible de faire ce que le Christ a fait qu'à condition d'être ce qu'il a été: *«Qui verrait la vie de Jésus-Christ verrait sans comparaison le semblable dans la vie d'une FdIC»* (Coste IX, 592).

Selon l'expérience de foi des Fondateurs, l'esprit d'humilité, de simplicité et de charité est l'expression concrète de l'Esprit de Jésus-Christ qui doit animer notre vie de FdIC: *«Dieu veut que les FdIC s'appliquent particulièrement à la pratique de l'humilité, la simplicité et la charité»*(Coste IX, 596)

Revêtues de l'Esprit de Jésus serviteur, nous nous risquons à vivre avec Lui, comme Lui, de Le suivre, de reproduire sa manière de vivre et d'agir, de L'imiter.

B. Une spiritualité christocentrique

Tout chrétien est appelé à suivre le Christ et à l'imiter, mais plusieurs chemins s'offre à lui pour le vivre. En tant que FdIC, nous sommes appelées à suivre le Christ tel que les Fondateurs l'ont découvert à travers leur expérience spirituelle. *«La règle des FdIC, c'est le Christ. Elles se proposent de l'imiter tel que l'Écriture le leur révèle et que les Fondateurs le découvrent Adorateur du Père, Serviteur de son dessein d'Amour, Évangéliste des pauvres»*. (C 1,5)

1. Suivre le Christ tel que les Fondateurs l'ont découvert

Nous contemplons le Christ comme **Adorateur du Père**, entièrement tourné vers le Père, et comme **Serviteur du dessein d'amour du Père**, de l'œuvre de rédemption pour laquelle il a été envoyé. Nous Le rejoignons dans sa manière de s'adresser particulièrement aux petits et aux pauvres, en tant qu'**Évangéliste des Pauvres**. Ces trois traits de la physionomie du Christ doivent être lus dans leur profonde unité: si Jésus est Évangéliste des Pauvres, c'est qu'il est Serviteur du Dessein d'amour de son Père sur l'humanité. Et s'il est ce parfait Serviteur, c'est parce que sa personnalité est tout entière centrée sur le Père.

2. Et continuer sa mission

Il ne nous suffit pas de contempler les traits caractéristiques du Christ découverts par les Fondateurs, il s'agit aussi de les actualiser dans notre vie à

travers notre vie de servante des pauvres. Pour cela, nous choisissons de vivre totalement et radicalement les Conseils Evangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance qui nous rendent disponibles pour le Service du Christ dans les Pauvres. Toute notre vie est marquée par le don total à Dieu. Cela implique un continuel détachement de nous-mêmes: *«Que dit une FdIC qui fait vœu de pauvreté, chasteté et obéissance? Elle dit qu'elle renonce au monde, qu'elle méprise toutes ses belles promesses et se donne à Dieu sans aucune réserve»* (Coste X, 215)

C. Une spiritualité en référence au mystère de l'Incarnation Rédemptrice

Selon nos Fondateurs, le centre de notre vie est la personne du Christ, le Dieu incarné dans l'histoire des hommes pour les sauver. Durant toute leur vie, ils ont contemplé ce Mystère de l'Incarnation traversé par le mystère de la Croix. *Elles contemplent le Christ en l'anéantissement de son Incarnation Rédemptrice, et s'émerveillent qu'un Dieu, en quelque manière, ne puisse ou ne veuille être séparé de l'homme»* (Ste Louise) C 2.2

Nos Fondateurs ont honoré Jésus-Christ:

- dans son Incarnation, vivant et agissant au milieu des hommes pour les sauver;
- dans sa Rédemption, donnant sa vie pour eux.

1. Le mystère de l'Incarnation ou le Christ incarné

Toute notre vie est fondée sur la foi au mystère de l'Incarnation qui est la plus grande expression de la Miséricorde de Dieu à l'égard des hommes: *«Dieu a tellement aimé le monde qu'il lui a donné son Fils»* (Jn 3,16). L'Incarnation manifeste aux hommes la profondeur du mystère de Dieu. Elle révèle définitivement qui et comment est Dieu. Le Christ s'incarne pour que Dieu soit proche des hommes au point de devenir réellement l'un d'eux: *«Il s'est fait en tout semblable aux hommes, hormis le péché»* nous dit St Paul.

L'acte d'abaissement et d'anéantissement du Christ révèle la manière humble de Dieu de se rendre proche des hommes, en se faisant l'un d'entre eux, petit et dépendant. Jésus est non seulement *«Dieu parmi nous»*, mais aussi *«Dieu pour nous»*. À l'école de nos Fondateurs, nous contemplons Jésus Incarné :

- qui est présent et qui agit à une époque et en un lieu donnés;
- qui donne sa vie pour sauver les hommes.

a. Jésus Incarné, un homme qui est PRESENT à une époque et en un lieu donnés.

Méditant le mystère de l'Incarnation, nos Fondateurs contemplent l'insertion humble de Jésus dans un milieu familial, professionnel et social.

* Son humanité

Son enfance: Les Fondateurs ont contemplé la pauvreté de l'Enfant de la crèche. *«Ne voyons-nous pas comment le Père éternel, en envoyant son Fils sur la terre pour qu'il soit lumière du monde, ne voulut paraître que comme un petit enfant, comme un des plus pauvres que vous voyez venir demander l'aumône... »*(XI, 377)

Pour Ste Louise, l'état d'enfance du Fils de Dieu *«donne plus libre accès»* pour aller à Lui. *«C'est de son enfance que vous obtiendrez tout ce que vous avez besoin pour vous rendre vraies chrétiennes et parfaites Filles de la Charité, lui demandant son esprit»*(E. 661).

Sa vie à Nazareth: Nos Fondateurs s'étonnent aussi devant le fait que le Verbe éternel fait homme passe la plus grande partie de sa vie dans l'obscurité et voué aux tâches les plus ordinaires de la vie la plus ordinaire. La vie à Nazareth représente l'essentiel de la vie de Jésus, elle est le lieu du travail silencieux, anonyme. *«Il faut honorer l'état inconnu, la vie cachée du Fils de Dieu»*(Correspondance à Louise de Marillac I, 87). *«Le Fils de Dieu, en se faisant homme, voulut mener une vie commune pour se conformer aux hommes... Il avait aussi la même manière de travailler, de cheminer, d'agir que nous. ... Il voulut s'insérer dans notre nature pour nous unir à Lui. Il se fit homme pour nous montrer par sa manière de vivre comment nous devons vivre...»* (XII, 250, 251). À une sœur qui commence une nouvelle implantation, Ste Louise lui conseille de contempler l'enfouissement de la vie de Jésus au milieu de son peuple. (E. 654 à Anne Hardemont). Il importe de ne pas mépriser le «non-faire» de la vie cachée du Fils de Dieu... (Cfr. IX, 18, 27).

Pour les Fondateurs, il s'agit d'aimer au quotidien, de bien faire les choses ordinaires de la vie, y compris les tâches apparemment petites et obscures.

* Sa vie de Foi : *«Jésus, Adorateur du Père»*

St Vincent est marqué par l'attitude de familiarité que Jésus a avec Dieu et par son intimité étonnante entre Lui et son Père. Jésus est *«religion à l'égard de son Père* (VI, 393 ; XII, 108-109) et *charité à l'égard des hommes»* (XII, 264, 265)» dit-il. Tout tourné vers le Père, Jésus est aussi tout orienté vers les hommes, puisque le regard du Père est tourné vers les hommes. Pour nos Fondateurs, il s'agit de vivre en union constante à Dieu pour reconnaître sa présence agissante, non seulement dans la prière, mais aussi dans le cœur et la vie des hommes.

* Son combat spirituel: *"Jésus, Serviteur du Desein d'Amour du Père"*

Nos Fondateurs se sont arrêtés longuement sur les gestes d'humilité de Jésus au cours de sa vie publique, aussi bien au début de son ministère lorsqu'il s'incline devant son précurseur que devant ses apôtres quand il s'abaisse pour leur laver les pieds. *«Je me dois souvenir que l'humilité que Notre Seigneur a pratiquée en son Baptême, est pour me servir d'exemple que je dois imiter...»* dit Ste Louise.

Pour nos Fondateurs, Jésus ne recherche que la Volonté de son Père. *«La norme de Notre Seigneur fut d'accomplir la volonté du Père en tout, et il dit que, pour cela, il descendit du ciel, non pour faire sa volonté mais celle de son Père»* (XII, 154). Dans le désert, le diable essaie de Le mettre en péril. Il le tente non seulement dans sa mission, mais surtout dans la manière de la réaliser. Jésus refuse tout pouvoir terrestre, tout succès mondain, toute richesse pour proclamer la primauté de Dieu. Il choisit librement d'entrer dans la voie cachée et simple du devoir quotidien. *«Le Fils de Dieu a voulu être pauvre! ...»* (X, 205); *«Notre Seigneur a fait toutes les actions de sa vie par obéissance»* (XII, 426)

Pour nos Fondateurs, il s'agit de suivre le Christ pauvre, chaste, obéissant en menant le combat contre l'esprit de puissance, de domination, de popularité, de démission, etc. ...

b. Jésus Incarné, un homme qui agit pour sauver les hommes

Pour St Vincent, Jésus est non seulement Adorateur du Père et Serviteur de son Dessenin d'Amour, mais aussi Évangéliste des Pauvres. Il s'est incarné pour évangéliser et servir les pauvres.

*** Jésus Évangéliste «des pauvres» (Lc 4,18-19)**

À travers sa lecture de l'Évangile de la Samaritaine, Ste Louise contemple tout l'amour du Christ envers l'humanité pécheresse, et entrevoit sa mission de réconciliation (E 698, A.7). Mais devant la pauvreté et l'ignorance du peuple paysan, St Vincent contemple très particulièrement la priorité que Jésus accorde aux pauvres pour exprimer l'amour de Dieu pour tous les hommes. *«Le Fils de Dieu est venu pour évangéliser les pauvres».* (XI, 315). *«Notre Seigneur Jésus-Christ, ce semble, avait fait son principal, en venant au monde, d'assister les pauvres et d'en prendre le soin...»*(XI, 108). Pour nos Fondateurs, il s'agit de mettre les pauvres au cœur de notre vie et de nos préoccupations, de penser et d'organiser notre vie en fonction d'eux.

*** Jésus Évangéliste «par la Charité»**

Nos Fondateurs se sont arrêtés longuement sur la manière de Jésus d'évangéliser les pauvres, principalement à travers son être de «parfaite Charité» qui le fait s'agenouiller devant les siens pour les servir avec un

esprit d'humilité. *«Notre Seigneur a consommé ses forces et sa vie pour le service du prochain»* dit Ste Louise aux sœurs de Nantes (E. 539)

Épris de compassion pour tous ceux qui souffrent, Jésus a guéri les malades, chassé les esprits mauvais, réintégré dans la vie sociale tous les exclus, pour leur témoigner la Tendresse de Dieu. *«Nous avons à imiter la manière de vivre et d'agir de Notre Seigneur... qui a dit être sur la terre pour ne pas faire sa volonté, pour y servir et non pas pour y être servi»* (E 127). Pour les Fondateurs, ce qui caractérise l'attitude évangélisatrice de Jésus, c'est celle qui le met en position de serviteur devant les hommes, même devant celui qui s'oppose à lui, Judas. *«Le Fils de Dieu se consuma par amour du Père dans le service des pauvres»*

Pour St Vincent et Ste Louise, il s'agit de se mettre au service de la guérison de tous ceux qui souffrent à travers un service corporel et spirituel afin de leur permettre de réaliser leur vocation d'enfant du Père et devenir «ami de Dieu».

2. Le mystère de la Rédemption ou le Christ Serviteur

Nos Fondateurs ont honoré le Christ non seulement en son Incarnation, mais aussi dans ce grand mystère de la Rédemption comme l'acte d'amour par excellence.

Ils ont contemplé le Christ sous les deux traits suivants :

- le Christ humilié, souffrant ;
- le Christ Serviteur qui donne sa vie jusqu'au bout pour les hommes.

a. Jésus humilié, le «Pauvre» par excellence

«Notre Seigneur, quand il était sur la Croix, en quelle détresse n'était-il pas?». Encore qu'il sut bien que c'était pour le salut des hommes et pour la gloire de Dieu son Père, néanmoins, il fut percé de douleurs et exercé de peines intérieures jusqu'à s'écrier: «Mon Père, pourquoi m'avez-vous abandonné?»

Nos Fondateurs ont contemplé Jésus-Christ humilié, bafoué, méprisé, frappé, flagellé, prenant sur lui les violences, les cruautés, les injustices, les mensonges pour expier tous les péchés et ramener l'homme à l'amour du Père. Ils ont reconnu le visage de Dieu à travers l'humiliation, la souffrance, l'incompréhension et la crucifixion.

Pour nos Fondateurs, il s'agit de ne pas se laisser rebuter par les contradictions mais de se mettre dans une attitude d'esprit de pauvreté telle que Dieu puisse aimer et pardonner à travers nous.

b. Jésus Serviteur donne sa vie jusqu'au bout pour les hommes

«En pouvait-il témoigner un plus grand amour qu'en mourant de la manière qu'il est mort? » (XII, 109). «Regardons le Fils de Dieu! Oh, quel cœur de charité! Quelle flamme d'amour! ...Vous êtes venu vous exposer à toutes nos misères... mener une vie souffrante et souffrir de mort honteuse pour nous. Y a-t-il un amour pareil? Mais qui pourrait aimer d'une manière tant suréminente? Il n'y a que Notre Seigneur qui soit si épris de l'amour des créatures que de quitter le trône de son Père pour venir prendre un corps sujet aux infirmités. Et pourquoi? Pour établir entre nous par son exemple et sa parole la charité du prochain. C'est cet amour qui l'a crucifié et qui a fait cette production admirable de notre rédemption. (XII, 264-265)

Jésus Serviteur vit sa mission avec un amour tel qu'il l'entraîne à une dépossession de lui-même pour être tout aux autres. Il va jusqu'au bout dans son offrande et puisque celle-ci est rejetée, aller jusqu'au bout comporte la mort. Nos Fondateurs ont contemplé dans la Croix le signe de l'amour infini du Serviteur qui ne se venge pas, ne punit pas, mais pardonne à ses bourreaux et accepte l'anéantissement de soi. C'est en aimant, en servant, en sauvant les hommes dans l'abaissement et le don total de lui-même sur la croix que Jésus assume le Dessein d'amour du Père. Là, il nous apparaît comme *«La source de l'amour humilié jusqu'à nous»* (XII, 264).

Pour nos Fondateurs, il s'agit de se donner sans réserve, sans restriction et sans retour pour le service des pauvres. La réflexion sur le Mystère de l'Incarnation Rédemptrice du Christ se poursuit naturellement avec le Mystère de la Résurrection. Si le Christ ressuscité n'a plus rien à faire avec l'espace et qu'il est en dehors du temps, Il est néanmoins avec nous pour toujours jusqu'à la fin du monde. (Mt 28,20). La vie du Ressuscité embrasse tous les lieux et tous les temps. Il continue d'aimer ce monde, de vouloir son bien et son salut. Le Christ ressuscité nous invite à être avec Lui et en Lui, à voir dans sa vie terrestre le modèle de la mission auprès des pauvres pour la continuer.

D. Une spiritualité de servante incarnée dans l'aujourd'hui des hommes

Le Christ ressuscité continue de s'incarner aujourd'hui dans le cœur et la vie des hommes. Selon la spiritualité des Fondateurs, nous continuons la mission de Jésus-Christ. Comme eux, nous faisons l'expérience du Christ incarné et rédempteur qui continue d'être PRÉSENT et AGISSANT dans notre vie personnelle et au cœur du monde. Comme eux, nous répondons à l'appel du Christ qui nous invite à continuer sa mission auprès des Pauvres, en Lui offrant tout ce que nous sommes et tout ce que nous faisons, dans une confiance continue en sa divine Providence. (C 1,9). Pour nous, FdIC, l'actualisation de

la spiritualité des Fondateurs s'authentifie dans une **spiritualité du Service, enracinée dans la Charité.**

La Constitution 2,1 (dernier §) dit que notre spiritualité du service au sens large nous conduit progressivement à une identification au Christ Serviteur. *«C'est l'imitation de ce Jésus Serviteur que saint Vincent et sainte Louise proposent aux Sœurs pour être bonnes FdIC»*

La Constitution 1,10 précise que la voie selon laquelle nous devons nous laisser conduire par l'esprit du Christ Serviteur est celle des trois vertus évangéliques d'humilité, de simplicité et de charité.

Pour les Fondateurs, il y a un lien profond entre les trois attitudes du Christ Serviteur décrite dans la Constitution 1,5 (adorateur du Père, serviteur de son dessein d'amour, évangéliste des pauvres) et les trois vertus évangéliques qu'ils nous recommandent. Les trois vertus spécifiques caractérisent notre spiritualité de servante :

- 1 – L'humilité à la suite du Christ Adorateur du Père
 - l'accueil de l'Esprit de Jésus-Christ ;
 - un regard de foi sur les personnes et les événements

- 2 - La simplicité à la suite du Christ Serviteur du Dessein d'Amour du Père
 - une attitude de servante pour continuer le Christ Serviteur

- 3 - La charité à la suite du Christ Evangéliste des Pauvres
 - un service de tout l'homme et de tous les hommes

1. L'Humilité à la suite du Christ Adorateur du Père

Notre spiritualité de FdIC se caractérise d'abord par une attitude profonde **d'accueil de la présence du Christ Ressuscité** avant d'être un agir. Elle s'enracine dans **une foi** vivante en sa présence qui continue de s'incarner dans l'histoire des hommes, dans la réalité toute simple des joies et des peines quotidiennes, ainsi que dans les Ecritures et dans les Sacrements.

a. L'accueil de l'Esprit de Jésus-Christ

L'essentiel de notre spiritualité est dans cette démarche de *«nous vider de nous-mêmes pour nous remplir de Dieu»* et *«nous revêtir de l'esprit de Jésus-Christ»* (XII, 107). Dans notre vie quotidienne, nous nous donnons à Dieu, nous nous disposons à accueillir son Esprit pour vivre en communion profonde avec Lui afin de Le servir dans les Pauvres.

Dépendre du Saint Esprit, c'est Le laisser créer en nous la ressemblance avec le Christ humble, simple et charitable. (C 1,10; 2,3). *«Mes chères sœurs, donnez-vous bien à Dieu pour bien faire ce que vous allez faire. Demandez-lui l'esprit de son Fils, afin que vous puissiez faire vos actions ainsi qu'il a fait les siennes.»* (IX, 534). *«Dieu veut que les FdlC s'appliquent particulièrement à la pratique de l'humilité, la simplicité et la charité»* (IX, 596).

Les temps de prière personnelle et communautaire sont des temps privilégiés pour contempler le Christ incarné et l'accueillir tel qu'il se révèle dans l'Évangile comme dans la vie d'aujourd'hui, en particulier dans la vie des Pauvres. Avec un esprit d'humilité, nous reconnaissons l'amour du Père qui ne cesse de nous rejoindre, de nous unir à Lui. Nous nous laissons rencontrer par le Christ Serviteur; nous apprenons avec Lui à regarder le monde comme Lui le voit et à entrer davantage dans son humilité et sa charité.

b. Un regard de foi sur les personnes et les événements

L'humilité est cette attitude du cœur qui nous tourne vers Dieu, vers les autres. Elle développe en nous une capacité à poser un regard de foi qui conduit au décentrement de soi-même dans une dynamique positive puisqu'elle nous permet de reconnaître la présence agissante du Père dans la personne et la vie des pauvres. À la suite des Fondateurs, nous vivons une authentique rencontre de Dieu en rencontrant et en servant les Pauvres. *«Servant les Pauvres, on sert Jésus-Christ»* (SV IX, 252). Lorsque nous accueillons les Pauvres, nous accueillons le Seigneur tel qu'Il se donne à voir aujourd'hui dans notre monde.

Nourries par la prière et l'Eucharistie où nous découvrons le corps du Seigneur dans les signes pauvres et simples de la Parole, du pain et du vin sous lesquels Il se présente, nous apprenons à Le reconnaître davantage dans le corps et l'esprit des plus pauvres comme dans l'opacité de tant de situations difficiles où nous vivons. *Dans un regard de Foi, les FdlC «voient le Christ dans les Pauvres»..... Les sœurs contemplent et rejoignent le Christ dans le cœur et la vie des Pauvres (C 1.7)». «Tournez la médaille et vous verrez avec les lumières de la foi que le Fils de Dieu, qui se fit pauvre, nous est représenté dans les pauvres...»* (XI, 32).

Dans la Foi, quel que soit leur type de pauvreté, nous sommes invitées à contempler sur le visage des pauvres humiliés et défigurés la face du Crucifié: Jésus-Christ pauvre, humilié et défiguré par sa Passion. Nous croyons que Jésus ressuscité continue de se donner à voir en tout homme blessé par la vie (blessures physiques, psychologiques, affectives,

morales, spirituelles). En ayant accueilli son Esprit, nous pouvons, comme Thomas, Le reconnaître comme «Mon Seigneur et mon Dieu» et dire à la suite de St Vincent: «*Ils sont nos maîtres et nos seigneurs*». En réalisant cette démarche de foi qui consiste à reconnaître et à accueillir le Christ incarné dans la prière, les événements et la vie des hommes, nous devenons de réelles «Adoratrices du Père»et faisons de toute notre vie un lieu d'union à Dieu.

2. La Simplicité à la suite du Christ Serviteur du Dessein d'Amour du Père

La C 2,1 dit: «*C'est l'imitation de ce Jésus Serviteur que saint Vincent et sainte Louise proposent aux Sœurs*» «*Pour vivre en bonnes chrétiennes, pour être bonnes FdIC*» la C 2,2 insiste: «*Elles contemplant le Christ en l'anéantissement de son Incarnation Rédemptrice, et s'émerveillent qu'un Dieu en quelque manière, ne puisse ou ne veuillent être séparées de l'homme*» «*elles apprennent du Fils de l'Homme à révéler à leurs frères l'Amour de Dieu pour le monde*».

Une attitude de servante pour continuer le Christ Serviteur

Notre être de FdIC doit donc traduire, prolonger, en notre temps, l'être de Serviteur du Christ. C'est pourquoi notre spiritualité de FdIC ne s'exprime pas seulement par un accueil, mais aussi par **une attitude, un être de servante**. En contemplant l'attitude du Christ, Serviteur du Dessein d'Amour du Père, nous apprenons progressivement à chercher à ne faire que ce qui Lui plaît et désirer réaliser sa volonté à la manière du serviteur. Cette vertu de simplicité nous conduit à devenir de plus en plus Servantes du Dessein d'Amour du Père en allant droit à Dieu avec un comportement lisible par tous. La C 2,2 dit: «*Elles tâchent de se montrer dociles aux inspirations de l'Esprit, convaincues qu'elles seront l'instrument de ses oeuvres dans la mesure de leur fidélité. Louise de Marillac... souhaitait que la Compagnie fût dépendante du St Esprit pour réaliser le dessein du Père et rendre témoignage du Fils ressuscité*».

Cette attitude du cœur qui nous fait rechercher la volonté de Dieu nous permet de découvrir plus profondément le mystère de la Croix du Christ et nous entraîne à Le suivre dans ses combats, dans ses souffrances à travers des résolutions concrètes et la pratique des Conseils Evangéliques. Nous nous efforçons de tendre vers le geste de Jésus qui se donne totalement au Père pour sauver les hommes. La vertu de simplicité nous rappelle que laver les pieds des Pauvres avec humilité n'est possible que si nous vivons en communion constante avec Jésus Serviteur.

3. La Charité à la suite du Christ Évangéliste des Pauvres

Notre mission de FdIC prolonge, en notre temps, le mystère de l'Incarnation rédemptrice c'est-à-dire l'engagement de Dieu dans l'histoire des hommes. C'est pourquoi notre spiritualité de FdIC ne s'exprime pas seulement par un accueil et un être de servante, mais aussi par **un agir**.

Enracinées dans le Christ Serviteur qui est la «Source et le modèle de toute charité» (C 2,1 dernier § ; C 1,4), cherchant à Le laisser créer en nous sa ressemblance, nous pouvons Le servir dans la personne des pauvres. Toute notre vie exprime «l'état de charité» dont le Christ est la source et le modèle. L'amour inséparable de Dieu et du prochain qui s'exprime dans notre service des Pauvres, donne tout son sens à notre vocation. Être «servantes des pauvres» n'est pas l'acte d'un moment, mais nous introduit dans un «état de Charité»(C 2,9 §1) qui englobe toute notre vie. Il ne faut pas confondre charité avec générosité ou même solidarité. La charité est à la fois vision de foi et mise en oeuvre de l'amour de Dieu.

Servir tout l'homme et tous les hommes

«Apôtresses de la Charité», nous sommes envoyées par le Christ auprès des pauvres pour prolonger son oeuvre de libération et leur manifester par-là son visage d'amour. La Charité du Christ crucifié nous presse à aimer tout homme et à «l'aider à réaliser sa vocation d'enfant de Dieu» comme le dit la C 2,3.

*** Le service de tout l'homme**

Lorsque Jésus Ressuscité apparut aux apôtres, Il «leur montra ses mains et son côté transpercés» (Jn 20,20). Puis Il dit à Thomas: «Avance ton doigt ici et vois mes mains ; avance ta main, et mets-la dans mon côté, cesse d'être incrédule, sois croyant» (Jn 20,27). Comme Thomas, nous sommes appelées à rejoindre le Christ en avançant nos mains sur les blessures des hommes, à prendre en compte leurs souffrances et à les secourir en nous mettant à leur service dans l'attitude du Christ Serviteur. Animées par la Charité répandue dans notre cœur par l'Esprit Saint, nous unissons le service corporel et spirituel.

*** Le service de tous les pauvres**

La Charité de Jésus crucifié nous presse de servir tous les Pauvres sans exception ni de personnes, ni de lieux, en donnant «la priorité... aux vraiment Pauvres». (C 1.8 §2). «Vous avez une vocation qui vous oblige à assister indifféremment toutes sortes de personnes, hommes, femmes, enfants et généralement tous les pauvres qui ont besoin de vous» (X, 452). Ce service se vit dans la réciprocité de l'échange et du partage: nous nous

évangélisons mutuellement. Les pauvres nous évangélisent, nous interpellent, nous convertissent, nous dynamisent.

E. Marie, maîtresse de vie spirituelle

Marie, première chrétienne, Consacrée par excellence, se situe au point de départ et au centre même du mystère du salut, en ayant pour mission de faire entrer le Christ dans l'histoire humaine. Et naturellement nos Constitutions nous rappellent sa place dans notre vie de FdIC: *«Qui cherche à suivre Jésus-Christ rencontre celle qui L'a reçu du Père.»*(C 1,12). Nos Fondateurs ont découvert et contemplé la place que Marie tenait dans le cœur de Dieu particulièrement à travers les textes de l'Annonciation et de la Visitation.

Discernant en Marie la servante du Seigneur par excellence, ils voient en sa personne celle qui pouvait nous indiquer le mieux comment réaliser notre vocation, tant sa présence était évangélique. *«Qu'elles fassent comme elles s'imagineront que pourrait faire la Sainte Vierge... Qu'elles considèrent sa charité, son humilité, qu'elles soient bien humbles à l'égard de Dieu et cordiales entre elles-mêmes, bienfaitantes à tout le monde»...* (I, 514)

La Constitution 2,16 nous invite à prendre Marie comme maîtresse de vie spirituelle. Marie est maîtresse de vie spirituelle non seulement dans l'apprentissage d'une vie d'union à Dieu mais aussi dans celui d'un engagement total de servante. Aussi, la Constitution 1,12 ne pourrait-elle pas être paraphrasée de la manière suivante: *«qui cherche à suivre Jésus-Christ, Adorateur du Père, Serviteur de son Dessein d'Amour et Évangéliste des pauvres, rencontre Marie, Immaculée, Adoratrice du Père, Servante de son Dessein d'Amour et Mère de miséricorde et Espérance des petits ou Évangéliste des pauvres».*

Marie Immaculée, Adoratrice du Père

Le texte de l'Annonciation nous confirme la relation de Marie avec le Seigneur: *«comblée de grâces», «le Seigneur est avec toi».* Vide de tout ce qui n'est pas Dieu, Marie nous montre ce que l'Esprit peut faire en une créature. Tout ouverte à l'Esprit, elle sait qu'elle n'existe qu'en second, en réponse à un appel. Son cœur est en creux pour accueillir en elle sans restriction, avec joie et avec gratitude, le Don même de Dieu. Le texte de l'Annonciation nous révèle aussi la manière d'être de Marie devant le Père: profondément attentive à Dieu, elle l'écoute, accorde ses battements à ceux du cœur de Dieu et rejoint sa présence agissante dans le cœur et la vie des hommes. Tout orientée vers Dieu, elle est aussi comme son Fils, tout orientée vers les hommes, ses enfants. Profondément recueillie et totalement ouverte aux autres, Marie a ce regard qui est à la fois tourné au-dedans et au-dehors. Sa rencontre avec Elisabeth nous laisse entrevoir sa manière de vivre des relations humaines authentiques et profondes faites de

réciprocité. De même à la Nativité, Marie laisse transparaître un sens illimité de l'accueil à l'égard des bergers et des mages. À Cana, sa disponibilité attentive et discrète lui permet de voir ce que personne en réalité n'avait vu: que la réserve de vin était épuisée. Marie est sensible au moment humain de l'existence, attentive aux situations concrètes, aux personnes et aux choses. Marie, Adoratrice du Père, est modèle de proximité avec Dieu, d'union avec Lui. Elle nous apprend à nous donner à Dieu pour Le servir dans la personne des pauvres, à écouter sa Parole à travers la parole des pauvres et à travers les événements.

Marie, Servante du Dessein d'Amour du Père

Le texte de l'Annonciation nous montre qu'après avoir écouté et réfléchi, Marie décide: «*Je suis la servante du Seigneur, que tout se passe pour moi comme tu l'as dit !*» À travers cette parole, Marie met en lumière son identité de servante obéissante au Père. Accueillant librement en son coeur le Dessein d'Amour du Père, elle se remet entièrement à Lui en manifestant sa totale disponibilité. Elle laisse l'amour de Dieu faire oeuvre dans sa vie. Ce n'est pas un quelconque «agir», mais c'est une obéissance amoureuse à la Volonté de Dieu, une réponse à sa demande, une adhésion à son Dessein d'Amour.

Son départ pour Aïn Karim exprime à sa façon qu'une vie selon la charité suppose toujours de se quitter soi-même, de sortir de ses habitudes, de se désencombrer de tout ce qui empêche la marche. Il n'y a pas d'union à Dieu sans un renoncement à soi-même. Marie est le modèle de l'adhésion au Dessein d'Amour de Dieu. C'est cette attitude fondamentale qui doit toujours nous guider et nous animer. Nous ne pouvons être vraiment servantes des pauvres que dans la mesure où nous nous faisons servantes du Seigneur, où nous accueillons dans l'humilité les manifestations des désirs de notre Maître.

Marie, Mère de miséricorde, Evangélisatrice des pauvres

Après avoir écouté la Volonté de Dieu et y avoir réfléchi, Marie agit. Sa décision passe immédiatement à exécution. Son être de servante s'exprime à travers des gestes concrets de service. La vie avec l'Esprit projette toujours à l'extérieur de soi-même pour réaliser sa tâche humaine. C'est pourquoi, poussée par l'Esprit, Marie part «en hâte» pour apporter son aide à sa cousine âgée.

* Avec Elisabeth, Marie met en relief deux aspects importants de notre service des pauvres.

- Sa salutation nous initie à une qualité de présence avec les pauvres, à les laisser parler, à les écouter, à les considérer pour eux-mêmes, à échanger en profondeur avec eux.

- Ses gestes concrets de service traduisent un amour qui n'a pas peur de se fatiguer, de répéter les gestes qui usent le corps.

Marie nous apprend à vivre de façon extraordinaire la vie ordinaire en vivant des relations authentiques et profondes avec les pauvres, en nous mettant concrètement et courageusement à leur service pour leur révéler la Tendresse que Dieu leur porte.

* A Cana, Marie nous fait entrer dans une conversion du regard pour regarder les pauvres autrement et être attentives à leurs besoins essentiels. Elle nous entraîne également à faire appel aux compétences des autres, cela avec délicatesse, sans recherche d'intérêt personnel.

* Au pied de la Croix, loin de se dérober au mépris, à la souffrance, Marie est présente, accompagnant Jésus condamné.

* Au Cénacle, Marie est là, au service de tous, signe visible du Christ invisible. Elle est un trait d'union entre les disciples, un ferment d'unité.

* A la Pentecôte, Marie croit que l'Esprit de son Fils continue de se communiquer et d'agir dans le cœur des hommes en les aidant à se reconnaître enfants d'un même Père et à vivre ensemble comme des frères.

Conclusion

Ainsi, nous découvrons en Marie l'attitude juste de la servante. Elle qui s'est laissée façonner par l'Esprit nous apprend à notre tour à nous laisser façonner par le même Esprit pour continuer la mission de son Fils auprès des pauvres, en ce début de troisième millénaire. C'est pourquoi nous aimons méditer quotidiennement deux prières évangéliques que sont le Chapelet et l'Angélus, comme une manière parmi d'autres de nous aider non seulement à emboîter le pas de Dieu qui s'approche de notre humanité en s'invitant chez Marie, mais aussi de nous mettre à l'école de Marie Servante.

II. La Spiritualité de la FdIC et les défis pour aujourd'hui

Introduction

Après avoir cerné d'un peu plus près notre spiritualité à partir de l'expérience des Fondateurs, il s'agit maintenant d'aborder la deuxième question qui est tout aussi importante: Comment vivre aujourd'hui cette spiritualité de FdIC? Comment continuer la mission d'Incarnation rédemptrice dans le monde d'aujourd'hui? Comment honorer Jésus-Christ comme source et modèle de toute charité en le servant corporellement et spirituellement en la personne des Pauvres dans le contexte culturel de nos différents pays?

La spiritualité chrétienne a un caractère foncièrement historique et concret. Aussi, il nous faut lutter contre une image idéale des modalités concrètes pour vivre notre spiritualité dans le monde d'aujourd'hui. Les modalités varient selon les lieux, les contextes, les évolutions en cours. Il est impossible de les déterminer une fois pour toutes de l'extérieur. Elles sont à inventer sur le terrain de l'histoire, et à réajuster sans cesse. Je me limiterai à deux réalités mondiales et ecclésiales d'aujourd'hui qui nous interpellent très directement:

- la première est le phénomène de la mondialisation
- la deuxième est la Nouvelle Évangélisation dont parle Jean-Paul II

Face à la mondialisation, nous avons à nous inculturer de plus en plus dans le monde des pauvres, ce qui va se traduire par un style de vie proche des pauvres et un regard positif porté sur la vie qui peut étonner et dérouter, pour y découvrir la présence actuelle du Ressuscité qui entraîne à sa suite et ouvre un chemin d'espérance. Pour nous engager dans la Nouvelle Évangélisation, le service des pauvres vécu avec un esprit d'humilité, de simplicité et de charité est un chemin authentique d'évangélisation.

A. La FdlC, servante, incarne la *présence* du Christ dans le monde des pauvres

1. Un contexte: la mondialisation

La mondialisation est un processus d'inter échange planétaire qui met en relation les pays, les économies, les groupes, les ethnies, les religions, les cultures, les valeurs avec leurs aspects positifs et négatifs. Nous pouvons sans doute affirmer que jamais l'humanité n'a eu la possibilité d'être aussi unie qu'aujourd'hui et dans les prochaines décennies, grâce aux nouvelles technologies, à l'entrée des ordinateurs dans les maisons, ou à la faculté pour chacun d'entre nous d'accéder à des informations et des possibilités de rencontres quasi illimitées. La mondialisation avec sa capacité d'échange peut créer des meilleures possibilités de vie pour tous; mais elle favorise aussi la concentration du pouvoir entre les mains de quelques-uns et pousse à l'adoption d'une forme de pensée et d'action uniques, sur un plan universel.

Elle contribue à l'effacement progressif de repères collectifs qu'ils soient sociaux, politiques ou spirituels. À travers le monde, la baisse des valeurs traditionnelles et la montée d'une culture centrée sur les aspects matérialistes et économiques tendent à éliminer les différences culturelles.

Même si nous sommes amenés à connaître ce qui se passe ailleurs par la vitesse de la communication, nous ne pouvons pas oublier l'importance des racines culturelles, sociales, religieuses de tout homme et de ses valeurs. Chaque

personne est capable de montrer ses valeurs en les vivant, et par conséquent de les montrer «vivantes» pour les autres. Dans ce monde où les techniques de communication se développent et se perfectionnent de jour en jour, le mystère de l'Incarnation rédemptrice et le mystère de la Résurrection nous lancent des défis: comment entrons-nous en relation avec les autres? Quelle communication favorisons-nous ?

- L'Incarnation du Christ nous renvoie aux limites des relations humaines: le Christ est venu rejoindre tout homme dans une dimension universelle pour lui communiquer un message d'amour à travers une qualité de présence et une relation de réciprocité.

- Sur la Croix, le Christ est le méprisé par excellence. Pourtant, en vivant les valeurs suprêmes de la Vérité et de la Bonté dans sa situation de rejeté, Il nous ouvre un chemin de Libération et de Vie.

- La Résurrection nous présente le mystère de l'Esprit présent en tout homme; celui-ci s'exprime par des capacités de vie et de participation dans la construction d'une société plus fraternelle.

Pour nous, FdIC, dans ce monde de communication mondiale, le centre de notre préoccupation et de notre engagement, c'est la personne du Pauvre. Il ne s'agit pas d'abord de nous engager dans un grand projet humanitaire à dimension mondiale, mais de nous lancer dans une aventure de relation et de service où règnent disponibilité et ouverture au travail de l'Esprit. Notre spiritualité de FdIC nous conduit à:

- chercher avec d'autres des chemins concrets pour vivre l'aujourd'hui de la présence du Christ à tous, et particulièrement aux pauvres,
- poser notre regard sur des personnes concrètes, prises une par une, chacune possédant une dignité et vivant une réalité propre dans un lieu et un temps donné, dans une culture donnée.

2. Un défi: vivre proche des pauvres

Par vocation, nous sommes appelées à relever le défi de nous faire proches de «*ceux qui sont destitués de tout*» afin de rendre le Christ présent dans le milieu des pauvres.

a. Une proximité avec les pauvres

À la suite du Christ qui a choisi de venir chez nous, nous sommes appelées à «aller chez eux» et à vivre la démarche de l'appropriation: «*Etre avec, partager les conditions de vie des gens, accueillir, aller vers,*

participer à la vie des gens...» La Mère Guillemin disait en 1968: «Le premier réflexe de l'amour est de tendre à ressembler à ceux que l'on aime... C'est pourquoi nous nous sentons pressées de nous rendre proches des pauvres, d'habiter au milieu d'eux dans une véritable proximité de vie et de soucis».

Les paroles de notre Charte disent: *«elles ont pour monastère les maisons des malades»*, etc. ... Les lieux où nous nous tenons sont les rues de la ville et les salles des hôpitaux. C'est là que nous rencontrons Dieu. *«Une sœur ira 10 fois le jour voir les malades et 10 fois par jour, elle y trouvera Dieu»* (IX, 252). La chambre de louage précise le style de vie où nous refusons de nous installer (C 1.9). Notre style de vie doit nous permettre de vivre une proximité la plus vraie possible avec les pauvres. *«Aller chez eux»* signifie *«quitter»* notre style de vie, nos manières de voir, de penser, pour découvrir ceux des pauvres et rapprocher autant que possible notre manière de vivre de celle de *«nos maîtres»*. Il ne s'agit plus seulement d'effectuer un déplacement géographique mais d'expérimenter une proximité bienveillante pour entrer progressivement dans une plus grande compréhension de leurs besoins, leur mentalité, leurs difficultés...

*** L'inculturation**

L'inculturation suppose en tout premier lieu de prendre le temps de vivre avec les pauvres, de créer des liens et de durer dans la fidélité pour découvrir progressivement leur histoire. Nous pouvons parler d'enfouissement comme temps nécessaire de notre service, de nous enraciner chez eux, de devenir pauvres avec les pauvres, de vivre parmi eux et pour eux. Bien sûr, ce n'est pas la proximité physique qui importe le plus. Nous pouvons vivre toute la journée hors de notre communauté, rencontrer beaucoup de pauvres, si nous gardons une mentalité possessive, maternaliste ou moralisante, nous ne sortons pas de nous-mêmes, de notre milieu mental. La véritable proximité avec les pauvres est du domaine intérieur. C'est dans le coeur que réside la vraie fraternité. Nous ne les connaissons bien que si nous les aimons. La démarche de l'Incarnation du Christ est la référence fondamentale où s'enracine la raison d'être de notre proximité avec les pauvres. Notre qualité de présence se joue toujours sur un rythme pascal: il s'agit de sortir de notre *«univers»* pour rejoindre celui des pauvres, de nous vider de nous-mêmes pour leur faire une place en les rejoignant là où ils en sont, tels qu'ils sont et non pas tels que nous les voudrions.

Nous avons sans cesse à convertir nos manières de voir, de penser et de comprendre pour rejoindre les manières de voir, de penser et de comprendre du Christ. *En vivant notre spiritualité dans un monde où*

règnent l'éphémère et le superficiel, nous relevons le défi de la durée et de la qualité dans les relations.

b. Des relations de réciprocité

La conviction centrale de notre foi chrétienne est que l'Esprit du Ressuscité est donné à tout être humain. Il nous précède, Il est présent à la vie de chaque homme, Il lui parle au coeur, Il est déjà à l'œuvre en lui, et nous, nous ne faisons que Le rejoindre dans son action. Vivre avec les pauvres, ce n'est donc pas seulement faire quelque chose pour eux, mais entrer en dialogue avec eux en étant ouvertes et attentives au mystère de l'action de Dieu en eux, en reconnaissant que l'essentiel du message chrétien peut déjà se trouver chez eux.

L'écoute est donc première. Elle dispose à recevoir ce que les pauvres portent déjà comme germes de l'Esprit. Elle invite à nous laisser transformer comme le Christ s'est laissé déplacer par la parole d'une païenne, la Syrophénicienne. Cette démarche nous fait respecter les pauvres et les prendre au sérieux. Nous pouvons alors les accueillir et faire nôtre leur manière originale de vivre. En effet, il ne suffit pas seulement de dialoguer avec eux, mais aussi de les accueillir dans le respect de ce qu'ils sont, de ce qu'ils font, de ce à quoi ils aspirent, au point d'apprendre à voir la réalité à travers leurs yeux. Une disposition de fond est au coeur de cette manière de vivre avec les pauvres: devenir partenaire, dans une attitude de réciprocité, où chacun reçoit et donne pour croître dans une communication mutuelle.

Ensuite, nous pouvons opérer un réel travail de discernement pour recueillir et trier ce qui va favoriser et nourrir la vie, et dénoncer avec eux ce qui fait obstacle à cette vie qui cherche à naître et à grandir. *En vivant notre spiritualité dans un monde où règne le "chacun pour soi", nous relevons le défi du véritable partenariat où chacun donne et reçoit pour avancer ensemble.*

*** Les pauvres nous évangélisent par leurs valeurs**

La foi est un don de Dieu qui nous fait accueillir Dieu dans nos vies: *«la vraie religion est parmi les pauvres; Dieu les enrichit d'une foi vive; ils croient, ils touchent, ils goûtent les paroles de vie... Pour l'ordinaire, ils conservent la paix parmi les troubles et les peines. Qui est cause de cela? La Foi. Pourquoi? Parce qu'ils sont simples; Dieu fait abonder en eux les grâces qu'il refuse aux riches et sages du monde».* (XI, 201). La foi n'est pas en action seulement dans l'oraison, elle doit devenir le guide de nos pensées, de nos jugements et de nos actions. Le regard de foi nous conduit à «voir» et à aimer le Seigneur dans tout ce qui est

humain, avec une attention particulière pour tout ce qui est petit et insignifiant aux yeux du monde. L'esprit de foi nous fait regarder vraiment les pauvres «comme nos maîtres» qui nous évangélisent et non pas comme des personnes vers qui nous nous penchons.

Les pauvres nous évangélisent par leurs qualités et les valeurs vécues au quotidien. Dans le monde des pauvres, en dépit de l'égoïsme qui peut s'y manifester et de la tentation du «chacun pour soi», se créent des liens de solidarité, un climat d'aide mutuelle et de partage tout simple. Souvent les pauvres qui ont l'expérience de la misère se sentent interpellés par la misère des autres. En plus de la solidarité, les pauvres ont souvent la faculté de savoir apprécier ce qui est fait pour eux, de s'en contenter et d'en nourrir une véritable gratitude. Nous pouvons encore aller plus profond. Le pauvre est peut-être le seul à vraiment donner en faisant de son don une démarche d'amour, car pour lui, le don implique une privation.

De plus, lorsque les pauvres nous accueillent telles que nous sommes, avec toutes nos limites, ils nous font découvrir l'immense capacité d'accueil et de miséricorde de Dieu à notre égard. *En vivant notre spiritualité, nous relevons le défi de nous laisser évangéliser par les pauvres eux-mêmes.*

*** Les pauvres nous évangélisent par leurs pauvretés**

Les pauvres ne nous évangélisent pas seulement par leurs qualités, mais aussi parce qu'ils nous bousculent et nous demandent une profonde conversion. Ils sollicitent le meilleur en nous, et nous font passer de l'instinct au spirituel. S'ils nous évangélisent, ce n'est pas parce qu'ils sont des exemples vivants de vertus. Leur cœur, en effet, peut être aussi violent et menteur que n'importe quel cœur humain. En vérité, ce en quoi ils nous humanisent, c'est qu'ils manifestent ce qu'est l'homme. Ils révèlent que l'être humain est petit, faible, fragile, pécheur, mortel.

Sans toujours demander explicitement de l'affection, les pauvres nous rappellent qu'un besoin primordial de l'homme, c'est le respect, la reconnaissance, l'estime. Ce qu'ils cherchent par-dessus tout, c'est un regard qui leur parle avec des égards, un regard qui leur renvoie une image positive d'eux-mêmes.

Par leur besoin de véritables relations, les pauvres nous recentrent sur l'essentiel de la vie qui est l'échange, la gratuité, l'amour. Si nous écoutons leurs appels, les pauvres éveillent en nous des sources de compassion et de bonté; ils libèrent en nous des capacités d'amour

insoupçonnées. Pour persévérer dans des relations authentiques avec des pauvres qui nous font parfois peur, il nous faut reconnaître qu'ils nous révèlent notre propre pauvreté. Sans le savoir, ils mettent le doigt sur nos blessures et nos limites qui nous empêchent d'aimer pleinement. Ils deviennent un miroir et nous aident à reconnaître qu'en définitive, nous ne sommes pas si différents les uns des autres. À moins de nous durcir, les pauvres peuvent devenir une grâce de réconciliation en profondeur avec nous-mêmes et avec les autres.

Lorsque nous sommes capables de voir les pauvres comme ceux qui, en raison de leurs faiblesses, nous révèlent une vérité fondamentale sur notre humanité, à savoir notre propre fragilité, alors, ils sont déjà grandis et nous avec eux. Dans le Pauvre, le Christ est surtout interpellation. Il ne peut y avoir de rencontre des pauvres si notre cœur n'est pas profondément habité par un élan de fraternité, désireux de renoncer vraiment à vouloir être au-dessus d'eux pour être simplement avec eux, peut-être même le plus petit d'entre eux. Devant les pauvres, nous nous voyons invitées à la solidarité, à la justice.

Les pauvres nous évangélisent ainsi d'une nouvelle manière en nous amenant à la Charité, à l'humilité dans le service. Nous mettre au service des pauvres, au lieu de les dominer en leur imposant notre savoir et nos projets pour eux, c'est aussi nous laisser évangéliser et abandonner l'idée que nous allons, que nous pouvons «sauver» quelqu'un. En acceptant d'être servis par nous, telles que nous sommes, les pauvres nous mettent en situation d'exprimer, au-delà de nos limites, la source d'amour qui habite notre cœur et notre capacité de donner la vie à la suite du Christ Serviteur. *En vivant notre spiritualité, nous relevons le défi d'une vraie fraternité où le plus petit est le préféré.*

B. La FdlC, servante, incarne l'agir du Christ Serviteur dans le monde des pauvres

Nous sommes dans le monde, non pour nous y conformer et nous assimiler à lui, mais pour continuer la mission de Jésus-Christ. Le monde est le lieu où se vérifie l'authenticité de notre foi et de notre charité.

1. Un contexte: la Nouvelle Évangélisation

L'expression «nouvelle évangélisation» a été forgée et lancée par Jean-Paul II dans sa lettre aux évêques européens, le 2 janvier 1986. Il écrivait: *«Aux profondes et complexes transformations culturelles, politiques, éthiques et spirituelles qui ont fini par donner une nouvelle configuration à la société*

européenne, doit correspondre une 'nouvelle qualité d'évangélisation', qui sache proposer à l'homme d'aujourd'hui le message éternel du salut en des termes nouveaux et convaincants». «Nous devons témoigner par nos œuvres que nous l'aimons» dit St Vincent. Le service des pauvres est chemin d'Évangélisation en tant que manière de vivre authentiquement l'Évangile.

2. Un défi: servir les Pauvres à la manière du Christ Serviteur

Notre spiritualité de service vient de la façon dont nos Fondateurs ont compris l'Incarnation et la mission du Christ. «Pour être vraies FdIC, il faut faire ce que le Fils de Dieu a fait sur terre» (IX, 15). Dieu a fondé la Compagnie pour «faire ce qu'un Dieu a fait sur terre... pour honorer la sainte vie humaine de Notre Seigneur» (IX, 60). Dieu nous envoie vers les pauvres pour leur manifester son Amour. Ce qui nous caractérise, ce n'est pas tant le service qu'une spiritualité de servante. Nous manifestons notre spiritualité de servante par l'amour que nous portons à Dieu et par l'amour pour les pauvres qui se traduit par l'exercice de la Charité.

Notre amour affectif pour Dieu nous conduit à un amour effectif pour les pauvres. Il nous faut être vidées de nous-mêmes pour être entièrement tournées vers le bien des pauvres. Pour combattre la tentation d'imiter les «rois des nations» (Lc 22,25) et de suivre la culture ambiante de la société avec toutes ses façons de venir en aide aux pauvres «d'en haut», nos Fondateurs nous rappellent à temps et contre temps la nécessité «d'imiter le Fils de Dieu qui ne faisait rien que par le motif de l'Amour qu'il avait pour son Dieu son Père» (IX, 20). En étant revêtues de l'Esprit du Christ, nous pouvons aimer et servir les pauvres avec:

- «respect et dévotion» qui révèle un esprit d'humilité «regardant toujours Dieu en eux» (E. 419)
- «cordialité» qui exprime la simplicité du cœur
- «compassion et douceur» qui manifeste un esprit de charité.

Notre vocation de FdIC équivaut à reproduire la vocation de Jésus-Christ. «Regardons le Fils de Dieu! Oh! Quel cœur de charité! Quelle flamme d'amour! ...» (XII, 264-265)

a. Avec une attitude de servante qui doit être la mise en pratique des vertus de leur état: humilité, simplicité, charité.

Pour devenir vraiment des «servantes des pauvres» et pour que notre service des pauvres soit expression de la mission du Christ, il s'agit d'entrer dans le dynamisme de l'Esprit du Christ. Il n'y a pas de véritable service des pauvres sans la conversion du cœur. Le service que nous devons proposer à la société d'aujourd'hui doit être imprégné et

caractérisé par les vertus nécessaires demandées par St Vincent pour ses filles.

*** L'Humilité**

Pour envisager un service des pauvres avec respect, la première vertu indispensable est l'humilité. Il ne faut pas confondre humilité avec complexe d'infériorité, mauvaise image de soi ou manque d'assurance. Elle n'est ni faiblesse, ni timidité, ni manque de personnalité et encore moins l'enfouissement des dons reçus. L'humilité nous conduit à nous tourner davantage vers Dieu et vers les pauvres, et à nous engager vis-à-vis d'eux comme Dieu nous le demande. Elle est un décentrement de nous-mêmes dans une dynamique positive qui nous projette vers les autres, ce qui nous délivre de bien des complications inutiles comme aussi de bien des complexes.

Servir les Pauvres avec humilité, c'est d'abord les écouter gratuitement avant de chercher à résoudre leurs problèmes. Se mettre à leur service réclame un effort d'attention pour entrer dans ce qui fait leur univers, en s'ouvrant d'abord au mystère de la personne, en cherchant à comprendre ses souffrances et ses joies. Cela exige de notre part une attitude de discrétion et de modestie. L'humilité nous apprend non seulement à être attentive à la vie des pauvres, mais aussi à la méditer pour saisir leur point de vue. Nous n'aurons jamais fini d'essayer de comprendre le langage des pauvres. Nous croyons parfois un peu vite avoir trouvé la bonne formule pour expliquer ou mettre des gens debout. Nous sommes sans cesse provoqués à approfondir notre qualité d'ouverture au dialogue pour chercher avec eux des chemins de compréhension mutuelle.

L'humilité nous fait parler avec opportunité. Elle nous fait demander la parole à bon escient, avec toujours, un a priori favorable. L'humilité nous porte à croire que les pauvres sont porteurs d'une pensée unique que nous ne soupçonnons pas et dont nous pouvons profiter. En prenant au sérieux leur vie et leur pensée, nous croyons en leurs possibilités et nous pouvons leur faire confiance. La conviction que les pauvres portent en eux des richesses en friche nous entraîne à développer une qualité de présence discrète et attentive aux moindres signes d'espérance, à leurs aspirations, à leurs attentes profondes. Les pauvres ont besoin d'un large espace de confiance. Lorsqu'ils se sentent compris, il devient possible de commencer quelque chose avec eux.

La décision vient d'eux et non de nous. Seule l'humilité nous permet d'avoir cette attitude capable de reconnaître que chaque situation doit être abordée à partir d'elle-même et non de la nôtre. Habitées d'un

esprit d'humilité, nos attitudes et nos paroles ne sont plus suffisantes, ni sûres d'avoir toujours raison. Nous risquons moins de nous prendre comme référence et de faire des comparaisons blessantes. L'humilité maîtrise nos réflexes de puissance et d'affirmation de nous-mêmes; nous qui savons, qui pouvons, qui critiquons, nous apprenons à dominer la puissance que nous avons entre les mains. L'humilité nous fait aller au-delà de l'humain ou du psychologique pour entrer dans le domaine de l'amour. Elle ne nous fait pas découvrir des choses nouvelles, mais elle nous permet d'acquérir un nouveau regard sur les pauvres.

La manière dont les pauvres se présentent à nous dépend en grande partie de notre attitude à leur égard. L'humilité nous permet d'approcher les pauvres avec foi et à reconnaître en eux la présence de Dieu. Si nous manquons d'humilité, nous les privons de leur profondeur, nous les coupons de leurs racines et ainsi, nous les dévaluons. Les pauvres ont besoin d'être considérés pour eux-mêmes avant d'être aidés. Ils ne demandent pas d'abord d'être secourus mais d'être regardés et reconnus comme des personnes. L'humilité nous fait les regarder comme «nos maîtres» qui nous prêchent par leur seule présence.

L'humilité est avant tout un acte de foi au Christ, particulièrement dans son Incarnation Rédemptrice, cette foi qui ne consiste pas seulement à dire la grandeur de tout homme, mais qui invite aussi à pénétrer au-delà de chaque visage pour y découvrir l'icône du Christ.

*** La simplicité**

Il ne faut pas confondre simplicité avec volonté d'affirmation de soi ou volonté de pouvoir; ni simplicité avec spontanéité et naïveté. La naïveté est un excès de confiance qui résulte souvent de l'ignorance, de l'inexpérience ou du manque de réflexion. La spontanéité fait réagir immédiatement, en obéissant au premier mouvement, sans discernement. La condition humaine est celle du clair-obscur: il y a dans tout homme des contradictions, des ambivalences, des fragilités et tout un pan de mystère.

Cependant, la simplicité qui est, avant tout, une attitude du cœur fait passer du «je» superficiel au «je» vrai et profond et accorder le plus possible sa volonté avec celle de Dieu. La simplicité nous permet d'avoir un comportement vrai qui crée des relations claires, sans ambiguïté et sans laisser soupçonner autre chose que ce qui paraît. Par notre cœur simple, sans déguisement d'aucune sorte, sans complication, sans recherche de soi, nous nous révélons en toute sincérité et agissons sans duplicité, sans affectation ou ostentation. Si nous ne calculons pas au-dedans de nous-mêmes, nous clarifions les sentiments et nous mettons ainsi les pauvres à

l'aise; de plus, cela nous pousse à penser que les autres non plus ne calculent pas. Par contre, si nous manquons de simplicité avec les pauvres, nous risquons de mettre en cause leur sincérité et de les soupçonner. Les pauvres sentent très vite les manques de simplicité et les relations sont alors faussées.

La simplicité nous fait éviter toute ambiguïté dans notre langage, notre façon d'être, en évitant d'attirer l'attention dans un sens comme dans l'autre - «bonnement et simplement». Lorsque nous marchons en toute droiture, nous n'avons pas constamment la contestation ou la critique négative ou amère à la bouche. La simplicité nous empêche de ne porter qu'un jugement négatif sur les pauvres. Même si nous pouvons repérer certaines causes à certaines pauvretés, la simplicité nous fait constater les difficultés du moment vécues par les pauvres. Notre qualité de servante des pauvres exige cette simplicité en toutes choses, dans notre style de vie, si nous voulons être comprises par eux. La simplicité est aussi la recherche de Dieu et de sa gloire en tout ce que nous faisons.

*** La charité**

La particularité de notre spiritualité est de faire du service des pauvres un acte de charité. Notre esprit, c'est la charité. Il ne faut pas confondre charité avec générosité ou même solidarité. Elle n'est ni «coup de cœur», ni sentiments. Elle ne peut se limiter un agir aussi généreux soit-il. La charité est l'expression même de la charité du Père, de son Amour gratuit pour l'homme. La Charité nous fait communier au sentiment le plus profond du cœur de Dieu, à sa miséricorde et sa fidélité envers l'homme. La charité, c'est aller jusqu'au bout dans l'amour, quelles que puissent être les difficultés rencontrées en chemin. La charité s'inscrit dans la durée.

Les deux expressions «service» et «charité» ne vont pas naturellement ensemble. Servir les pauvres, c'est les reconnaître comme des personnes en dépendance, dans des situations de besoin et donc d'infériorité. Or, le service des pauvres n'est pas seulement une aide humanitaire mais est un lieu où nous avons à témoigner de Jésus-Christ, Serviteur d'une manière effective. Notre engagement à servir les pauvres se vit avec l'affection d'un cœur aimant.

Le service des pauvres est la mise en œuvre de l'Amour de Dieu à travers l'engagement de toute notre personne dans la fidélité. Il tire son énergie et son expression de l'Amour de Dieu. Puisque la charité n'existe pas sans humilité ni simplicité, nous nous efforçons de traduire la charité de Dieu dans un service humble et simple. En les servant avec charité,

nous révélons aux pauvres les mœurs de Dieu et nous leur montrons qui Il est, et comment Dieu aime «jusqu'au bout».

Nos gestes dans le service des pauvres n'ont de sens que s'ils sont faits par amour et dans l'amour. Il ne s'agit pas tant de faire des actions que de les faire «en charité». (IX, 49). Il importe que la charité du Christ pénètre notre cœur pour aimer sans mesure, être compatissantes, ouvertes aux autres, sans les juger. Par la Charité, nous nous solidarisons avec les pauvres au point d'accepter que notre vie en soit bouleversée.

En vivant notre spiritualité, nous relevons le défi d'opter pour un esprit de service qui exprime la Tendresse de Dieu pour les Pauvres.

b. Avec une préoccupation constante de la promotion de tout l'homme et de tous les hommes

Notre amour de Dieu ne peut se limiter à une pure expérience spirituelle, il doit prendre corps dans un engagement en faveur de la dignité, de la promotion de l'homme. Il s'agit de servir les pauvres en prenant en compte toutes leurs pauvretés physiques, économique, intellectuelle, morale, spirituelle et en leur donnant les moyens de retrouver leur dignité. Même si le point de départ du service rejoint une dimension particulière de la personne: physique, affective, intellectuelle, économique, spirituelle... notre service recouvre la prise en charge de tout l'homme.

*** Un service corporel de qualité**

St Paul dit: «*Votre corps est un temple du Saint Esprit qui est en vous et que vous tenez de Dieu*»(1 Co 6,19-20). Si le corps est vraiment le lieu où Dieu habite, une terre sainte, cela transforme profondément la relation et le service. La vie de chaque pauvre est sacrée et nous touchons leur corps avec encore plus de respect. En lavant les pieds de ses disciples et en nous demandant de faire de même, Jésus nous indique l'importance de rejoindre le corps de l'autre avec douceur et tendresse, car ce corps est précieux: il est la personne. Nos Fondateurs nous demandent de servir nos frères souffrants avec «*compassion, douceur, cordialité, respect et dévotion*» (X, 331)

Nos gestes, qu'ils soient du domaine de l'enseignement, de l'éducation ou de l'assistance sanitaire et sociale sont appelés à être des gestes de charité, c'est-à-dire issus de l'Amour de Dieu. Ils ne doivent pas se réduire à des gestes purement professionnels, même s'ils sont assujettis aux règles professionnelles et administratives qui les régissent et accomplis avec la compétence nécessaire. Nous avons à accompagner les

pauvres dans leur marche, en éveillant leur conscience pour qu'ils puissent progressivement, par eux-mêmes, analyser et comprendre leur situation, évaluer les réalités dans lesquelles ils sont impliqués, discerner et chercher des solutions pour un meilleur avenir.

*** Un service spirituel de qualité**

Rejoindre les pauvres, les accueillir, les écouter, les aimer et les servir sont les conditions nécessaires pour un service qui soit évangéliste. En effet, par le service des pauvres, nous nous mettons au service de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ. Nous nous efforçons de proclamer la Bonne Nouvelle en actes comme en paroles, et «incarner cette proclamation» de sorte que quiconque, de bonne volonté, puisse entendre cette Bonne Nouvelle, présentée de façon aussi authentique et simple que possible, et donc l'approfondir et, s'il le décide, l'accueillir.

Cependant, cela ne veut pas nécessairement dire rendre chrétiens tous les hommes, ni pousser tous les baptisés à revenir à l'Église. Vivre le service spirituel, c'est aussi nous efforcer de mettre l'autre en situation de donner. Le plus grand bonheur que nous puissions faire aux pauvres, c'est leur permettre de donner. C'est encore, être ouvertes aux interrogations de nos contemporains, cherchant moins à apporter des réponses toutes faites qu'à approfondir le questionnement.

*** Tous les pauvres**

«Vous avez une vocation qui vous oblige à assister indifféremment toutes sortes de personnes, hommes, femmes et enfants, et généralement tous les pauvres qui ont besoin de vous» (C 1.7).

En vivant notre spiritualité, nous relevons le défi de travailler au développement de tout l'homme et de tous les hommes.

c. Avec un esprit de collaboration

Le vœu que nous faisons de servir corporellement et spirituellement les Pauvres, exige le don de notre personne et de notre temps. Mais, le service des pauvres ne se limite pas au seul service de la personne en difficulté, il prend aussi en compte son environnement et les autres personnes avec lesquelles nous sommes appelées à collaborer.

L'Esprit saint nous engage aujourd'hui, plus que jamais, à partager avec les laïcs notre spiritualité dans un compagnonnage pour un meilleur service. Partenariat et collaboration avec d'autres ne représentent pas une

stratégie pratique résultant d'une diminution en nombre. Il s'agit d'une composante essentielle de notre vocation.

*** Collaboration à l'intérieur des œuvres de la Compagnie**

Nous vivons notre spiritualité de service en favorisant au maximum la collaboration avec les laïcs dans nos propres œuvres apostoliques. Aujourd'hui, beaucoup d'entre elles reposent principalement sur eux, c'est ainsi que peut se poursuivre la mission de la Compagnie. Cette collaboration avec les laïcs étend le champ de notre mission et transforme notre manière de servir les pauvres. Elle enrichit également ce que nous faisons et ce que nous vivons. Elle nous stimule à encourager les laïcs à s'ouvrir à la spiritualité vincentienne, à les accompagner, à les soutenir et à les former. Cette collaboration requiert une attitude de disponibilité, d'écoute et de partage.

*** Collaboration avec "ceux qui travaillent à promouvoir les droits des pauvres"**

Notre service aujourd'hui nous appelle aussi à collaborer plus étroitement avec des institutions, organisations et activités qui ne sont pas sous la tutelle de la Compagnie. Parmi celles-ci se trouvent des centres sociaux de développement et d'assistance, des institutions d'éducation, des organisations internationales, des communautés ecclésiales, des mouvements et services d'Église. Cette collaboration est un lieu privilégié pour vivre notre spiritualité de FdIC en complémentarité avec les autres acteurs.

En vivant notre spiritualité, nous relevons le défi de mettre en commun nos richesses respectives pour promouvoir la dignité des Pauvres.

Apport spécifique de saint Vincent et de sainte Louise à l'identité et à la spiritualité des Filles de la Charité *

*par Benito Martínez, C.M.
Province de Saragosse
5-VII-2001*

Ces dernières années, on a accordé très peu d'importance au fait que les Filles de la Charité sont des séculières et non des religieuses. Et pourtant cette réalité est aussi importante maintenant sinon plus qu'elle ne l'était à l'origine de la fondation, car les Filles de la Charité sont nées pour travailler au bien des pauvres. Comme le monde moderne a nationalisé l'enseignement, la santé et le travail social, il semble que la société n'ait plus besoin du travail des Sœurs. Même, en abusant de son pouvoir, l'État considère, que lui seul, a le droit de subvenir aux nécessités et au bien-être des citoyens. Il paraît qu'actuellement, les *religieux* n'ont plus qu'à retourner aux sources: *être le signe du Royaume de Dieu sur la terre!* Néanmoins ce n'est pas le cas des Filles de la Charité qui ne sont pas nées pour porter seulement le *témoignage* des valeurs évangéliques à travers leur vie, mais pour *servir les pauvres*. Sans eux, il n'y a pas de Filles de la Charité. C'est pourquoi, en étudiant la fondation et la réalisation de la Compagnie, il faut tenir compte des pauvres ou mieux encore du développement naturel de leur service au cours des différentes époques successives.

1. La Compagnie des Filles de la Charité

On a dit que les Filles de la Charité sont ce que saint Vincent a voulu qu'elles soient et ce que sainte Louise en a fait. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec cet énoncé. L'évolution naturelle des événements sociaux et religieux a eu une importance capitale. Les circonstances ont présenté aux deux saints des manières distinctes de trouver un remède aux besoins des pauvres et tous les deux ont eu une perspicacité suffisante pour en tirer parti, leur intelligence réaliste leur a fait mettre en place les Charités¹. Tout a jailli des Charités. Les Filles de la Charité en sont une évolution pratique, appropriée à diverses situations. En lisant les premiers documents de la vie de saint Vincent, il paraît avoir fermé son organigramme après la fondation de l'association de la Charité et de la Congrégation de la Mission. Ce furent les conversations avec sainte Louise durant des années et ses initiatives qui incitèrent notre fondateur à faire entrer les Filles de la Charité dans les Charités et à donner forme à cette association spéciale qui deviendra la Compagnie. Ce furent les événements qui en se

* N.B. Les citations de saint Vincent correspondent à Coste, selon le volume et la page. Les citations de sainte Louise sont de l'édition de Sœur Charpy, et sont indiquées par le numéro de la Lettre, le sigle «D» se rapporte à l'édition de Sœur Charpy «*La Compagnie des Filles de la Charité aux origines*. Document suivi de la page.

¹ Benito Martínez, C.M., *Engagée à trouver un paradis pour les pauvres*, Ceme, Salamanque 1995; p. 81-85.

présentant lui permirent de tirer parti de ce qui dans d'autres institutions était considéré comme précieux pour leurs fins, c'est ainsi que la nouvelle Compagnie a été pourvue d'un Conseil, d'un Directeur, de Visites canoniques et régulières, etc.

Il est évident, et cela n'admet aucune discussion: les Confréries de la Charité sont l'œuvre exclusive de saint Vincent de Paul; cependant, la fondation des Filles de la Charité appartient à égalité aux deux saints. J'ose affirmer, en faisant un peu de science fiction, que si l'un des deux avait manqué, la Compagnie des Filles de la Charité n'aurait pas existé. Bien que ce soit Marguerite Naseau² qui ait eu la première l'idée d'intégrer dans les Charités des jeunes filles voulant se donner à Dieu pour servir les pauvres gratuitement, Mademoiselle Le Gras a joué un rôle indispensable, celui de lieu d'accueil, de rencontre, de référence et surtout de formatrice des jeunes filles. Vincent de Paul l'exprime ainsi un nombre infini de fois. En 1630, il écrit à Louise: Est-ce que «cette bonne fille de Suresnes qui vous a vue d'autrefois et qui s'emploie à enseigner des filles, vous est allée voir, comme elle me le promet dimanche dernier, étant ici» (I, p. 76). Vincent dit que Marguerite, avant de se consacrer aux pauvres malades, avait rendu visite à Louise à plusieurs reprises et s'était entretenue avec elle. Le fait d'insister, à cette occasion, afin que Marguerite visitât Mademoiselle, suppose qu'il considérait comme décisive l'influence de Louise sur Marguerite ou bien qu'il jugeait son avis déterminant pour cette affaire d'une importance extrême. Par la suite, on a continué à procéder de la même façon par rapport aux autres filles: Marguerite servit de référence et de modèle, Vincent les accueillait dans les Charités et Louise les recevait et les formait. Mais l'influence de Louise a été encore plus grande en ce qui concerne la fondation définitive de la Compagnie. Bien que beaucoup d'historiens l'attribuent à Vincent de Paul, et très peu à Louise de Marillac, je crois qu'il faut l'attribuer autant à saint Vincent qu'à sainte Louise; chacun y a joué son rôle particulier en vue d'un même charisme divin.

Dans la fondation d'une institution ecclésiale convergent un ensemble de médiations divines irremplaçables et une série de circonstances naturelles très diverses. Si nous examinons ces dernières, nous trouvons qu'un jour, saint Vincent de Paul écrit à Mademoiselle Le Gras: «Je me réjouis de l'établissement de ces bonnes filles et loue votre désir de leur donner quelque tableau, mais non pas que vous donniez lieu aux pensées qui vous occupent pour ce sujet. Vous êtes à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère; tenez-vous à eux et à l'*état* auquel ils vous ont mise, en attendant qu'ils témoignent qu'ils désirent autre chose de vous»³. Sans altérer le contexte de la lettre, mais au contraire, en accord avec la pensée de Vincent de Paul, je suis porté à croire qu'il s'agit ici d'un changement d'état

² Saint Vincent raconte ces événements cinq fois. À quatre reprises, il donne l'initiative à Marguerite et seulement dans un des récits il s'attribue lui-même la première décision: Coste IX, p. 78, 209, 245, 456, 601.

³ (I, 79) Au XVII^e siècle, le mot «*état*» signifiait classe sociale (par exemple, le tiers état), le milieu dans lequel vit une personne et sa situation civile: célibataire, veuve ou religieuse.

civil, dans ce cas précis, de devenir religieuse, je le déduis car Louise pensait à cet état afin d'apaiser Dieu pour le vœu fait durant sa jeunesse qu'elle n'avait pas accompli. Mais saint Vincent s'y opposa. Quelque temps après, Vincent de Paul s'oppose à nouveau fermement aux intentions de sa dirigée: «Quant au reste, je vous prie une fois pour toutes de ne point penser, jusqu'à ce que Notre Seigneur fasse paraître qu'il le veut, qui donne maintenant les sentiments contraires à cela... Vous cherchez à devenir la servante de ces pauvres filles, et Dieu veut que vous soyez la sienne, et peut-être *de plus de personnes que vous ne le seriez en cette façon* et quand vous ne seriez que la sienne, n'est-ce pas assez pour Dieu que votre cœur honore la tranquillité de celui de Notre-Seigneur» (I, 113).

Cette lettre nous éclaire beaucoup. Vincent s'oppose à ce que Louise change d'état, à ce qu'elle devienne *religieuse*, mais la lettre nous dit aussi que Louise veut changer d'état avec d'autres jeunes filles et que dans cette nouvelle situation, elles ne serviraient pas le prochain. Nous pouvons en déduire que Louise cherchait à créer une *nouvelle fondation religieuse*. Cela ne nous surprend pas aujourd'hui, mais Vincent de Paul lui annonce que Dieu a un autre dessein sur elle: la consacrer au service de nombreuses personnes, sans déterminer où elle va les servir, si c'était dans la future Compagnie, dans les Charités ou allant les visiter. Que signifie la phrase «*et quand vous ne seriez que la sienne*»? Cela veut-il dire entrer toute seule dans un couvent ou rester telle qu'elle est?

Cette attitude de Louise a donné lieu à de fréquentes conversations entre les deux saints sur ce même thème. Grâce à ces entretiens et à la prière, Vincent mûrit une conviction surnaturelle qui sera l'élément clé, pour lui, dans l'avenir: Louise avait une mission à accomplir mais unie aux jeunes et en servant les pauvres. On a l'impression que c'est alors que les deux saints ont parlé de rassembler les jeunes filles dans une Charité uniquement pour elles. Louise a dû l'assumer sans le moindre doute; elle s'appuyait nerveusement sur ce fait pour le réaliser tout de suite et, obstinée qu'elle était, elle ne cessait de revenir à la charge. En mai 1633, Vincent essaie de l'arrêter car il n'est pas sûr que ce soit la volonté de Dieu. En septembre, Vincent est convaincu que Dieu veut de Louise quelque chose d'exceptionnel, plus concrètement, qu'il veut réunir les jeunes dans une Charité pour elles toutes seules. Un mois plus tard, Louise, sous la direction de Vincent, commence cette expérience durant les fins de semaine. Enfin, le 19 novembre 1633, ils décident tous deux de commencer de façon durable la nouvelle Charité avec Marie Joly et deux ou trois autres compagnes. Il y avait neuf mois que Marguerite Naseau était morte⁴.

Je pense que c'est le déroulement humain des différentes circonstances qui nous conduisent à cette conclusion que saint Vincent de Paul et sainte Louise de Marillac sont autant l'un que l'autre les fondateurs de la Compagnie des Filles de

⁴ I, 172, 200, 212, 218, 219; Gobillon, liv. II, ch. I, p. 51; I, 186-187. Cf. Benito Martínez, o.c. p. 73-76.

la Charité. Nous pouvons arriver à cette même conclusion si nous examinons les événements d'une manière surnaturelle: le charisme vincentien est aussi un charisme «louisien».

Il n'y a pas de doute que, pour fonder la Compagnie des Filles de la Charité, aussi bien Vincent que Louise ont reçu un charisme divin de fondateur: une *expérience de Dieu* qui les a amenés à prendre conscience de leur vie. Pour Vincent de Paul, cette expérience naît en 1609, lorsque, étant accusé du vol, il rencontre Bérulle qui l'initie à l'oraison; pour Louise de Marillac, elle commence en 1607 quand, en pension, ayant éprouvé l'abandon, elle eut recours aux capucins et s'est livrée à la prière. L'expérience de Dieu a provoqué un changement de vie, une *conversion*; et l'expérience divine et la conversion ont entraîné une *révélation* qui leur a transmis une *mission*: se donner aux pauvres. Chez saint Vincent à partir d'un égoïsme matériel, chez sainte Louise à partir d'un égoïsme spirituel – chez les deux à partir d'une Nuit Mystique – respectivement en 1617 et en 1623. La matérialisation de la mission provient de la nuit spirituelle: pour en sortir, Vincent s'offre aux pauvres; quant à Louise, c'est Dieu qui la sort de la nuit pour l'offrir aux pauvres. Saint Vincent en commence la réalisation à Folleville et à Châtillon; sainte Louise en fait la découverte grâce à saint Vincent en 1629. Il y eut un seul charisme chez deux personnes, ce qui revient à dire que les deux saints ont reçu le même charisme.

Une étude sur le développement de la Compagnie nous conduit à une même fin. Les deux fondateurs ont influencé des aspects essentiels de la nature de la Compagnie, bien qu'étant partis d'optiques différentes. Vincent de Paul, fondateur des confréries de la Charité, est le Directeur et le Supérieur de la Charité naissante. Il lui a donné la spiritualité, les raisons théologiques, il a déterminé ses structures juridiques. À cette époque, il était hors de question qu'une femme puisse être Directrice d'une confrérie⁵. Mais d'une part, Vincent de Paul n'a rien ordonné contre l'avis de sa collaboratrice, ni même sans qu'elle le sache. D'autre part, Louise était très attachée à la personne de son directeur; elle était sa meilleure et plus fidèle disciple, elle acceptait sa doctrine comme la plus appropriée pour ses filles. Vincent a estimé sa dirigée d'une manière très particulière, mais juste, et il a mis en elle toute sa confiance.

2. Les circonstances, saint Vincent et sainte Louise

Il semble que saint Vincent ait été le président de nombreux *comités directeurs d'«entreprises»* consacrées aux pauvres, mais, en ce qui concerne les Filles de la Charité, il assume et adapte au droit les idées et les initiatives de la

⁵ N'oublions pas les difficultés rencontrées par Mademoiselle Le Gras pour signer *comme Directrice* le contrat de l'hôpital d'Angers qu'on ne lui a permis de signer que «*sous le bon plaisir du Supérieur Général de la Congrégation des Prêtres de la Mission*» (Coste II, 1, 7).

Directrice car elle est en contact avec la réalité de la marche de la Compagnie plus que lui-même. Il suffit de lire quelques réponses de saint Vincent aux lettres de la sainte pour s'en convaincre. «Je trouve bon ce que vous me mandez. Vous aurez donc agréable de le faire au plus tôt, s'il vous plaît, Mademoiselle, et de m'excuser si je ne vous vais voir aujourd'hui, pour ce que je suis pressé d'aller à la ville». «Je viens de lire l'emploi de la journée que vous m'avez baillé et le trouve bien». Ou les réponses laconiques qu'il donne à ses questions: «Je pense que oui..., vous verrez..., vous ferez bien..., essayez, s'il vous plaît... quand vous le jugerez opportun..., parlez avec Madame la Duchesse...», etc⁶.

La Charité des filles était une Charité dépendant de Monsieur Vincent dont il s'était nommé, lui-même, directeur – il n'a pas nommé le curé de la paroisse –, il les a installées dans la maison de Louise -non pas dans la paroisse – et il l'a nommée Supérieure⁷. Le gouvernement et la direction immédiats revenaient à la supérieure, comme dans les autres Charités. Vincent était très occupé par les affaires ecclésiastiques et civiles, il connaissait très bien les qualités et les valeurs de Louise de Marillac et il a laissé, plutôt abandonné, la Compagnie entre ses mains au point de considérer que les Sœurs étaient à elle et non pas à lui. D'habitude il parle de «ses filles». Lors du premier conseil de la Compagnie, le Supérieur dit: «C'est après cela, à la sœur servante [sainte Louise] qui aura recueilli les voix, à suivre celle qu'elle trouvera le plus à propos. Et si elle ne veut suivre ni les unes ni les autres, c'est à elle à dire. Nous ne terminerons point cela aujourd'hui; il y faudra penser devant Dieu. Ou bien, si elle veut prendre avis, elle peut dire: J'en parlerai à Monsieur Vincent; nous verrons ce qui sera le meilleur»⁸. Louise a rédigé le premier règlement et l'emploi du temps en adaptant à ses filles le règlement général des Charités. Vincent y a fait très peu d'annotations, après avoir mis quelques mois à les lire. Il propose à Louise de les lire aux Sœurs, et s'il a dû le leur expliquer au cours du mois de juillet 1634, c'est seulement à cause de l'admiration que Louise avait pour le Directeur. Les règlements rédigés par saint Vincent en 1645, 1646 et 1655 prennent en considération, comme s'il s'agissait d'un embryon, aussi bien le règlement des Charités que celui rédigé par

⁶ S.V. II, 63, 114, 259-262.

⁷ Au commencement de la Compagnie, la Supérieure et les deux officières étaient veuves ou célibataires d'autres Charités. Les premières ont été Louise de Marillac de la Charité de Saint-Nicolas du Chardonnet et Mesdames Gousault et Pollalion de la Charité de l'Hôtel Dieu. Qui a eu l'idée de l'élire parmi les Filles de la Charité? D'une part, saint Vincent écrit au Père Ozenne: «Il y a longtemps que je pense à cette affaire et je me suis demandé, à plusieurs reprises, quelle serait la meilleure façon de les diriger, ou bien en choisissant une de la même Compagnie, ou de la Compagnie des Dames de la Charité, ou une autre personne concrète parmi ces Dames? Mais les deux solutions possibles présentent des difficultés... C'est pourquoi, une fois que tout a été bien pensé et considéré, nous avons cru opportun de faire table rase et d'élire à la pluralité des voix celle que la Compagnie jugera la plus apte, parmi elles, à accomplir cette mission». Mais nous savons aussi que sainte Louise voulait la même chose. Mathurine Guérin écrit après la mort de sainte Louise: «Un jour une Sœur lui dit qu'elle n'aimerait pas avoir une supérieure qui ne fût pas du corps de la communauté [Compagnie]... Et comme la Sœur ne savait si sa disposition était bonne ou mauvaise, la même supérieure [Louise] lui dit qu'il fallait louer Dieu qui la lui avait donnée» (D. 953).

⁸ S.V. XIII, 592. Voir aussi X, 116, et ce qu'il dit au Conseil du 8-9-1655 (XIII, 693).

Louise et les observations qu'elle lui présentait avec insistance⁹. Mais plus encore: sans bien savoir pourquoi – ce que l'on dit des hypothèses, comme la crainte d'être considérées comme des religieuses – saint Vincent n'a pas voulu publier les Règles des Filles de la Charité et il paraît même qu'il avait peur de les rédiger. En 1651, sainte Louise insiste encore sur la nécessité de les rédiger afin que les Sœurs puissent les lire tous les mois et que la Compagnie s'affermisse (L. 315). En 1655, les Règles et la Compagnie étant déjà approuvées, Louise continue à faire prendre des initiatives au Supérieur «pour l'affermissement de la Compagnie» (L. 605, 629).

3. Les Filles de la Charité et les Lazaristes

Les initiatives de sainte Louise ont eu une grande influence sur *l'évolution* de la Compagnie. Louise savait que ses filles, comme la plupart des femmes du XVII^e siècle, étaient des femmes de seconde classe, aussi bien dans la société que dans l'Église, subordonnées aux hommes, n'ayant aucune personnalité juridique, de telle sorte que les Charités devaient admettre un homme comme procureur «pour agir dans les procédures et actions en justice»¹⁰; elle savait aussi qu'elles n'avaient d'autre culture que celle que la vie leur avait apprise et que leur religion était populaire, pleine de superstitions, mais qu'elles étaient des filles consacrées à Dieu, vivant les conseils évangéliques, à qui la responsabilité de diriger de nombreuses œuvres civiles et ecclésiales avait été confiée; et ce qui était très curieux, c'est que pour la première fois dans l'histoire, ces filles étaient obligées de se mêler à la foule des rues. Il fallait donc donner à ces jeunes un plan de formation simple, pour qu'elles soient en harmonie avec les consacrées et avec les servantes. Il fallait qu'elles soient Filles de la Charité et Louise s'en est chargée sous la direction de Vincent. La Compagnie ne pouvait copier les autres institutions car, à cette époque-là, elle était la seule de cette espèce, et c'est la raison pour laquelle elle s'est appuyée sur les missionnaires lazaristes, ceux-ci faisant partie de l'organigramme dont dépendait la Compagnie.

Sans tenir compte de l'attitude réservée de saint Vincent¹¹ à éviter de distraire les Lazaristes des missions, Louise programma des relations de courtoisie et d'affaires avec eux, pour se donner mutuellement des nouvelles des travaux ou des personnes des deux Compagnies¹². Il est probable qu'aujourd'hui nous n'y voyions que des simples relations sociales, du style de l'époque. Nous pressentons, cependant, que dans l'esprit de Louise, tout cela faisait partie d'un vaste plan qu'elle ne cachait pas et qu'elle s'efforçait de mener à bien¹³ avec

⁹ SL. A, 54, 55; SV. XIII, 125, 145, 146; A. 76, 80, 84, 88, 90, 91, 91 bis, 92, 93.

¹⁰ SL. D. 624; SV. XIII, 420.

¹¹ C'étaient les missionnaires, plutôt que Saint Vincent, qui s'opposaient à diriger les Filles de la Charité, comme nous le verrons plus loin.

¹² SL, L. 10, 179, 182, 202, 214 bis, 261...

¹³ SL, L. 88, 445, 607, 629...

ténacité, au point de dire aux Filles de la Charité que le Supérieur d'une communauté de Lazaristes est aussi le Supérieur des Sœurs du lieu; et ce n'est pas un supérieur symbolique comme pourrait nous le suggérer cette phrase: «Je vous prie de faire mes très humbles et respectueux saluts à Monsieur *votre* Supérieur» [celui des Pères Lazaristes], mais ayant autorité sur les Filles de la Charité, comme elle l'écrit dans un règlement: «Elles porteront un grand respect à Messieurs les Administrateurs et obéissance au Supérieur de la Mission»¹⁴. De cette façon, en encourageant les Sœurs à faire confiance aux missionnaires, nous pouvons dire que c'est elle qui a jeté les fondements de l'union entre les deux institutions et entre leurs membres, union qui subsiste encore aujourd'hui. Certainement saint Vincent, dans son for intérieur, était sûrement d'accord avec cette idée, car à la fin de sa vie, il la défend ouvertement même contre l'opinion de ses missionnaires. Ainsi, il écrit au Père Dehorgny: «... estimant qu'il doit toujours [il s'agit du Père Cuissot], comme supérieur des missionnaires, avoir la même vue sur ces filles qu'il a sur les séminaristes, et que ceux qui les instruisent, confessent et dirigent le fassent par ses avis, et non pas indépendamment de lui» (VIII, 233). Dix jours encore avant sa mort, le saint donne une *Obéissance* aux Sœurs envoyées en Pologne dans laquelle il leur dit: vous garderez «la manière de vivre que vous avez accoutumé en France, sous la direction de Monsieur Desdames ou autre qui sera supérieur des prêtres de notre dite congrégation qui sont maintenant en Pologne» (XIII, 589).

La psychologie a assuré à Louise de Marillac le sentiment de sécurité et de soutien que lui donnait le fait de se sentir unie à une congrégation masculine de prestige, comme c'était le cas de la Congrégation de la Mission au temps de saint Vincent. Louise se sentait tranquille et se désintéressait quelque peu des communautés proches d'une maison de missionnaires ou de celles dans lesquelles était passé un prêtre de la Congrégation de la Mission, de telle sorte que lorsque dans un conseil se pose la question d'ouvrir au sud de la France un Séminaire Interne et un genre de Maison Provinciale pour le sud, Louise dit clairement: «Je crois que cela serait bien utile, pourvu que ce fût en un lieu où il y eût des messieurs de la Mission» (XIII, 713). Convaincue de cette idée et contre l'avis de Vincent de Paul qui voulait éloigner la Maison Centrale des Filles de la Charité de Saint-Lazare, Louise, tenace, le met en face de cette réalité¹⁵. Quand il n'y avait pas de prêtres lazaristes proches des maisons des Sœurs, elle insistait auprès de Vincent de Paul afin qu'il envoie un missionnaire *visiter les maisons, se rendre compte de leur style de vie et les encourager, jusqu'au point de leur permettre de faire les vœux, les placer ou nommer une Sœur Servante intérimaire*¹⁶.

¹⁴ SL, L. 646 et 134...

¹⁵ SL. L. 131, 134, 182, 204, 300, 310, 416, 646 ; SV. I, 316; II, 133, 156.

¹⁶ Parmi d'autres lettres, voir: SV. II, 66-67; III, 213-215; SL. L. 185, 186, 312, 554; D. 895-896, etc.

4. Visites canoniques, Directeurs Provinciaux, confesseurs et direction spirituelle

D'ici à entreprendre les Visites Canoniques réalisées par des missionnaires chargés par Monsieur Vincent d'une manière officielle, il n'y a qu'un pas. Nous pouvons affirmer que l'initiative vient de Louise et que le fait est confirmé par le dialogue qui eut lieu entre les deux fondateurs. Nous ne pouvons pas oublier que la première fois – à notre connaissance – que le Père Lambert fait la visite à la communauté d'Angers, saint Vincent lui écrit: «*Mademoiselle Le Gras* désirerait que vous allassiez faire un tour à Angers pour visiter ses filles sous forme de *visite [canonique]*», et nous sommes étonnés que quatre ans plus tard, le Père Lambert écrive à Louise en ces termes: «Il y a quelques huit jours que j'ai reçu l'une de vos lettres et non celle où vous me mandez d'aller à Angers et où vous marquez quelque chose de particulier pour quand je serai là». Il faut également rappeler que chaque missionnaire, après avoir fait la visite, envoie un rapport à Louise sur les points qu'elle-même lui avait signalés¹⁷.

De même, c'est dans des circonstances historiques et sociales analogues et compte tenu des distances entre les maisons que nous devons chercher l'origine des directeurs provinciaux actuels. Sans aucun doute, le Directeur Général tire son origine d'une surcharge de travail de Vincent de Paul. Dans l'impossibilité de diriger les Filles de la Charité comme il le devait, il s'est déchargé sur un autre missionnaire de certains travaux auprès des Sœurs. Cet état de fait a été facilité par Louise de Marillac en conseillant au Supérieur qu'un autre missionnaire assiste avec lui aux conférences (L. 124). Ce missionnaire participait aussi aux Conseils de la Compagnie, c'était presque toujours les Pères Portail et Alméras. Le Directeur Provincial, cependant, est né de l'éloignement de quelques communautés, spécialement celles de la Pologne. Il a fallu accorder au Supérieur des missionnaires l'autorité suffisante pour diriger les Sœurs et même pour les renvoyer de la Compagnie (SV VII, 401).

En acceptant la doctrine archaïque et rigide du XVII^e siècle sur la juridiction confessionnelle¹⁸, Louise savait que le Supérieur de la Congrégation était aussi Supérieur des Filles de la Charité. Et Vincent de Paul qui leur disait qu'elles «étaient des filles de paroisse, sous la direction des curés», leur interdisait de se confesser, sans sa permission, à des prêtres n'ayant pas été nommés par lui¹⁹. La position de saint Vincent en ce qui concerne les

¹⁷ SV. II, 66-67; SL. D. 351; L. 47, 103. SL. D. 354-356, 361, 520-522, 592-594, 800-802, 894-896.

¹⁸ Voir Venceslaus CZAPLA, C.M. *De iurisdictione ad excioidas confessiones Puellarum Charitatis Sancti Vincentii a Paulo. Dissertatio al Lauream* (Pro manuscripto) Romae, 1957.

¹⁹ S.V. VIII, 237-240; Conf. 9-6-1658, 16-3-1659, 11-8-1659. Il faudrait rappeler, pour tout ce qui suit, quelques aspects et quelques renseignements de la Compagnie au temps des fondateurs. Jusqu'à 1636 les fondateurs ne voyaient pas très clairement ce qu'allait devenir cette Confrérie de jeunes filles et de veuves. Ils savaient seulement que c'était une «Charité» particulière au sein de «l'association» des Charités, comme le deviendra la Charité de l'Hôtel Dieu quelques mois après. Depuis 1636 et plus

confessions des Filles de la Charité n'est pas claire. Il y a une lutte constante en lui-même. À l'opportunité que ce soient les missionnaires qui en soient les confesseurs, étant donné leur nature particulière et leur charisme identique, s'opposaient le droit canonique et la répugnance de nombreux missionnaires pour ce ministère²⁰. Louise, quant à elle, a des idées très claires sur la question: les missionnaires doivent faire partie de la direction et s'occuper de la confession des Filles de la Charité selon un plan qu'elle avait établi dans son esprit jusque dans le moindre détail: s'ils n'étaient pas autorisés à être leurs confesseurs habituels, elle cherchait à ce qu'ils le soient dans des cas extraordinaires: quand une Sœur avait un problème, quand la communauté était nouvelle ou qu'il y avait une situation délicate ou un environnement particulier comme au temps de la Fronde. Lorsqu'une communauté de missionnaires se trouvait à proximité des Filles de la Charité, elle leur demandait d'être leurs confesseurs ordinaires²¹.

Bien que Vincent de Paul n'aimât pas consacrer les missionnaires à confesser les Filles de la Charité – bien entendu, il refusait net qu'ils soient les confesseurs des religieuses – il a assumé contre l'avis de nombre de ses confrères que la direction spirituelle de la Compagnie soit une œuvre confiée à la Congrégation de la Mission, sans que cela signifie que tout missionnaire, par le seul fait de l'être, devienne directeur spirituel des Filles de la Charité²². On le voit à l'Assemblée de 1651. Malgré les compliments lancés aux œuvres des Sœurs, il décide que les missionnaires les dirigeront seulement dans *quelques cas*

exactement depuis 1639, lors de la fondation d'Angers, ils sont convaincus d'avoir fondé une nouvelle institution que nous appellerions aujourd'hui Institut de Vie Consacrée, composé de laïcs. Dans toutes les Charités féminines, le Directeur en était le curé de la paroisse, sauf dans deux: celle qui se trouvait dans la maison de sainte Louise et celle de l'Hôtel Dieu. Comme elles n'étaient situées sur aucune paroisse, Vincent s'est nommé lui-même directeur des deux, et dans la Charité de *jeunes filles et de veuves*, il a aussi nommé un délégué pour le remplacer lors de ses absences. Mais ce sont la supérieure et deux officières qui dirigeaient et gouvernaient les Charités féminines. Les premières années, dans la Charité de jeunes (filles?) et de veuves, saint Vincent nommait pour ces charges des *veuves de la Charité de l'Hôtel Dieu*. Les prêtres de la Mission ont été habilités pour ériger les Confréries de la Charité, soit par l'Archevêque de Paris, soit par le Pape (XIII, n° 66, 72, 79, 81), jusqu'au moment où elles ont été confirmées dans les Règles (I, 2). *Ériger et non pas diriger*. Une fois la Charité érigée, elle restait sous la direction spirituelle du curé, bien que Vincent de Paul – parce qu'il était le fondateur – avait l'habitude d'inviter un visiteur ou une visitatrice à réviser et à animer les Charités des Provinces, comme cela fut le cas pour Louise de Marillac (SL. A. 51, 53). Cependant, très tôt il apparut aux yeux des gens que la confrérie des Filles de la Charité – et non celle de l'Hôtel Dieu – était placée sous la direction de la Congrégation de la Mission. C'est ainsi que la reine Louise Marie de Pologne écrit à saint Vincent: «Bien que toujours... sous la direction des Prêtres de la Mission...» (Coste V, p. 163). Il convient de rappeler qu'au XVII^e siècle, les confesseurs des paroissiens étaient les curés et ceux qui avaient une juridiction propre, vicariat ou délégation. Cela était aussi bien appliqué aux membres des Confréries qu'aux Filles de la Charité.

²⁰ Sans tenir compte des lieux où les missionnaires étaient les curés, comme à Richelieu, nous voyons que les missionnaires et le saint lui-même confessaient les Filles de la Charité à Valpuiseaux, mais il interdit aux Sœurs de Châlons et Sainte-Menehould de «prendre comme confesseur» les «Messieurs de la Mission», car ce ne sont pas eux qui confessaient les Sœurs parce qu'ils n'en ont pas la permission (SV, III, 405; SL. L. 385).

²¹ SL. L. 10, 67, 133, 277 bis, 261, 375, 385, 585; SV. II, 18, 161, 179, 266; IX, 51. Bien que cela ne soit pas très clair, il paraît que les confesseurs de la Maison Centrale étaient aussi des prêtres de Saint-Laurent. Sainte Louise écrit à saint Vincent: «Plusieurs de nos Sœurs souhaiteraient bien se confesser aujourd'hui, et je crains que nous ne puissions avoir le prêtre de Saint-Laurent... je vous supplie nous faire la charité de nous en donner un» (L. 348).

²² VIII, p. 227; XII, p. 84.

extraordinaires. Cependant, les dernières années de sa vie, saint Vincent a assumé l'idée de sainte Louise et il a défendu contre les objections des missionnaires, que la direction spirituelle des Filles de la Charité devait être une œuvre confiée par Dieu à la Congrégation de la Mission, jusqu'au point de l'insérer dans les Règles de la Congrégation²³.

J'ose donner cette conclusion: Louise s'est obstinée et, d'une certaine manière, a réussi à ce que cet aspect de l'activité des missionnaires fasse partie de l'organisation de la Compagnie. Vincent de Paul s'est laissé convaincre à la fin de sa vie, de l'opportunité de cette mentalité (XII, 86-87).

5. Deux branches d'une même Compagnie

L'un des apports de Louise de Marillac à la Compagnie est d'être parvenue à mettre comme Supérieur Général le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission. C'est un thème très connu. Personne n'ignore en effet que c'est grâce à la ténacité de Louise que les Filles de la Charité ont le Supérieur Général qu'elles ont voulu malgré le premier avis de Vincent de Paul. On a beaucoup écrit sur ce sujet et je ne vais pas m'y arrêter²⁴.

Cependant on ne connaît pas beaucoup la vision et le désir qu'elle avait de la structure de la Compagnie. Alors que Vincent de Paul, licencié en droit, recourait au Concile de Trente et à la Constitution *Quaecumque* de Clément VIII (7 décembre 1604) pour fixer la nature juridique des Filles de la Charité, Louise rêvait à une seule institution comportant deux corps, celui des missionnaires et celui des servantes. Cela a été un rêve, mais le succès ne l'a pas accompagné ni pendant sa vie ni après sa mort. Il paraît que personne n'acceptait ses désirs car ils étaient exagérément intrépides ou, peut-être, prophétiquement prématurés. Sa vision a pu devenir historique, mais à l'époque c'était déjà magnifique d'être arrivée à imposer son avis au sujet de la question du Supérieur Général. Trois fois, au moins, elle lui a écrit sur l'union naturelle entre la Compagnie et la Congrégation de la Mission, et les trois fois, on a l'impression qu'elle veut une union particulière, union qui aurait, peut-être, changé notre histoire.

La veille de la Pentecôte de 1642, alors que Louise devait travailler dans une salle où les Dames de l'aristocratie devaient également se réunir, le plancher s'est écroulé. Saint Vincent nous dit que c'est par la grâce de Dieu que la réunion avait été annulée et que Louise était sortie quelques minutes auparavant et avait pu être sauvée. Étonnée, Louise écrit à son directeur «que ce devait être un avertissement à sa charité (Vincent) pour établir l'union étroite de la manière de

²³ RC, ch. XI, n° 11; VIII, 233-234; 237-240; XII, 86-87; XIII, 350.

²⁴ Voir les raisons des deux positions chez Benito Martínez, C.M. « *Engagée à...* », p. 180. Aussi, R. Meyer - L. Huerga, *Une institution singulière: Le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité* (Ceme), Salamanque, 1974.

vie que Dieu voulait que cette communauté exerçât, conforme à celle de son institut (C.M.), étant donné les intérêts communs en cette grâce de Dieu, plutôt qu'«accident» (A. 75). Louise a écrit cela sûrement vers 1645.

Le grand souci de Louise à cette époque, c'était la solidité de l'érection canonique et civile de la Compagnie; elle voit dans cette grâce-accident la manifestation de la volonté divine dont le désir était d'unir les deux institutions en une seule, car elle comprend que leurs intérêts sont communs: instituer la Compagnie d'une manière solidaire intéressait autant les Filles de la Charité que les Missionnaires.

En 1651, se consolidait dans l'esprit de Louise de Marillac la conviction que le Supérieur Général des Prêtres de la Mission devait aussi être celui des Filles de la Charité, et elle ajoute une condition explicative que bien des biographes ont passé sous silence. «... du consentement de leur Compagnie pour y étant agrégées (les Sœurs), être participantes du bien qui s'y fait, à ce que la divine bonté... leur fasse la grâce de vivre l'esprit dont sa bonté anime la dite honorable Compagnie» (L. 315).

Au XVII^e siècle le mot *agrégé* avait le sens de s'unir à un corps d'une manière physique ou morale pour former une unité, de la même façon qu'une faculté et un professeur sont agrégés à une université ou un tiers ordre à sa fondation. Nous pouvons confirmer cette interprétation si nous lisons une méditation de 1646. Se rappelant des faits passés, elle écrit comme étant quelque chose de normal: «Le jour de l'Octave du Très Saint Sacrement, l'adorant dans le chœur de l'Église de nos vénérables Pères, lui demandant par l'union amoureuse du Verbe avec l'homme, que eux et nous lui fussions éternellement unis, et toujours unis à la hiérarchie Apostolique et Romaine par une solide union de tous les corps de la Communauté aux pauvres, ainsi que Dieu le veut» (A. 21 bis). Ces deux corps ne peuvent être que les deux instituts pour lesquels sainte Louise demande impérativement qu'ils ne forment qu'une seule communauté ou congrégation. Et si nous devons encore en douter, en pensant qu'elle se réfère aux communautés locales, elle dissipe notre incertitude quand elle demande à l'Immaculée Conception la «conservation de la pureté en l'une et l'autre Compagnie».

Chaque texte étudié en particulier pourrait nous obliger à réfléchir sur ce doute mais dans l'ensemble, je suis enclin à admettre comme judicieuse l'affirmation que je viens d'exposer. Saint Vincent n'a pas dû douter, même si, au début, il s'est montré réticent aux relations entre les missionnaires et les Filles de la Charité. À la fin de sa vie, cependant, on a l'impression qu'il assume la position de Louise. Nous connaissons bien les arguments qu'il présente à ses confrères pour les convaincre de la relation existant entre l'aide spirituelle aux

Filles de la Charité et la nature et les fins de la Congrégation de la Mission (6 décembre 1658). Il paraît, malgré tout, qu'il n'a pas osé présenter, devant tous les missionnaires, un argument suspect pour eux mais qu'il n'a pas hésité à l'écrire au Père de la Fosse en février 1660: «Les Filles de la Charité étant entrées dans l'ordre de la Providence comme un moyen que Dieu nous donne de faire par leurs mains ce que nous ne pouvons pas faire par les nôtres, en l'assistance corporelle des pauvres malades, et de leur dire par leurs bouches quelque mot d'instruction et d'encouragement pour le salut... ces filles sont appliquées comme nous au salut et soulagement du prochain; et si je dis *avec nous*, je ne dirai rien de contraire à l'Évangile» (VIII, 239).

6. Formation des Filles de la Charité

La formation des premières Sœurs incombe entièrement à Louise. Au début, cette formation a été courte – un à trois mois – portant presque exclusivement sur la maîtrise des passions, le détachement par la mortification et sur une préparation technique et humaine pour le service; mais bientôt Louise organise un plan de formation, simple, destiné aux femmes de milieu populaire: elle y ordonne le temps et les exercices de lecture, les travaux de couture et les techniques de service; elle cherche l'aide d'autres personnes, sans écarter les connaissances pédagogiques des Ursulines, ce qui ne plaisait pas trop à saint Vincent; elle fixe la formation religieuse et spirituelle autour du catéchisme, par des échanges, des conférences qu'elle-même donne chaque semaine²⁵. C'est Mademoiselle Le Gras qui apporta toute cette organisation, saint Vincent la supervise. Nous sommes un peu étonnés de l'aplomb et de l'autonomie, on dirait presque de l'indépendance, avec lesquels Louise donne les avis et les normes aux Sœurs envoyées en des lieux éloignés ou difficiles: Le Mans, Montreuil, Arras²⁶. Louise avait conçu un plan et elle a participé au développement des conférences que donnait le Supérieur: celui-ci en proposait une tous les mois ou tous les quinze jours, cependant Louise souhaitait qu'elles aient lieu toutes les semaines et elle en donnait même les thèmes, il s'agissait en général et dans la mesure du possible de sujets pratiques, portant sur les Règles ou le style de vie. Elle lui a conseillé de fixer à l'avance le thème pour pouvoir le préparer, proposant des points pour la méditation et une réflexion pour la mise en pratique en fin de chaque conférence²⁷. Très délicatement avec son habileté féminine, elle lui demandait qu'un autre missionnaire assista aussi aux conférences.

Certains experts ne sont pas d'accord avec quelques-unes de mes affirmations. Ils attribuent à saint Vincent beaucoup de réalisations particulières

²⁵ Abelly, liv. I, chap. XXIV, p. 114-115; SV I, 304-305; Gobillon, liv. IV, chap. I, p. 137.

²⁶ SL, L. 134; A. 85; D. 758-760.

²⁷ SL, L. 124, 128, 86, 173; A.55; SV. I, 282, 343-344, 447; IX, 15, 692-693; Gobillon, Liv. IV, chap. I, p. 137.

propres à sainte Louise de Marillac. Si ce n'est pas totalement le cas, elle a au moins participé à leur accomplissement avec notre fondateur. Je vais répéter ici ce que j'ai déjà écrit par ailleurs:

«Vincent de Paul a été la source des enseignements donnée aux Filles de la Charité, mais Louise en a été la voie par laquelle la doctrine coulait et la fontaine à laquelle les Sœurs allaient puiser. On sait bien que l'eau prend sa saveur des terrains qu'elle traverse».

Vincent de Paul a plutôt contribué à la formation des Sœurs des siècles postérieurs qu'à celles de son époque, et il les a influencées beaucoup plus après sa mort que pendant sa vie. Au cours de sa vie, mais surtout après sa mort, les Pères de la Congrégation de la Mission se sont sentis obligés d'aider les Filles de la Charité s'acquittant d'une volonté de leur fondateur. Mais les Missionnaires sont à présent comme ils l'étaient alors pénétrés de saint Vincent et très peu de sainte Louise. Ils avaient à leur portée les conférences du fondateur, ce furent d'abord des copies, ensuite elles furent imprimées. Plus tard on a aussi imprimé les lettres entre les deux saints et les lettres de saint Vincent à certaines Sœurs. Cependant on a mis 226 ans pour publier d'une façon incomplète et en français les lettres et les écrits de Louise de Marillac. Pour avoir son œuvre complète, il a fallu attendre 250 ans et elle existait alors exclusivement en lithographie pour les bibliothèques²⁸. Vincent de Paul, avec une politesse tout humaine et une sainte prudence, avait refusé de communiquer avec les Sœurs, sauf pour quelques-unes en confession, en direction ou par lettres. Il a eu des échanges particuliers avec des Sœurs et des communautés à travers Louise de Marillac. En raison de son travail épuisant, il ne pouvait s'occuper de la Compagnie. C'est Louise qui s'est alors consacrée, corps et âme, à cette tâche. Vincent le savait, il l'approuvait et il se sentait rassuré.

En lisant ses conférences aux Filles de la Charité, nous pouvons conclure - ce qui peut-être faux- que son influence sur les Sœurs n'a pas été seulement énorme, mais décisive. Analysons-en toutes les facettes. Le nombre de conférences que nous conservons - il ne semble pas que nous en ayons trop perdu étant donné, d'une part, la grande estime que Louise avait pour elles, l'enthousiasme avec lequel elle les a rédigées ou fait rédiger, et, d'autre part, sa fidélité à les conserver - correspond en moyenne à une par trimestre. À plusieurs reprises, sainte Louise s'est plainte délicatement du long temps qui s'écoule entre deux conférences²⁹. Il faut ajouter que seules les Sœurs de la Maison pouvaient y assister, et une de chaque paroisse de Paris, pour «empêcher que les pauvres en

²⁸ Les Sœurs de langue espagnole n'ont pu lire toutes les lettres de Sainte Louise qu'à partir de 1945 (Éd. Rosendo Castañares) et ses écrits, presque dans sa totalité qu'à partir de 1985 (Éd. Ceme, traduction de l'édition de Sœur Charpy).

²⁹ SL. L. 75, 110, 124, 386, 650.

fussent incommodés» (L. 124). Les Sœurs envoyées dans les Provinces n'avaient pas la possibilité d'y assister. Il faut se rappeler que depuis 1647, il y avait autant de Sœurs en province qu'à Paris. Il ne faut pas oublier, non plus, que Louise n'a jamais permis que les Conférences du Supérieur sortent de la Maison pour éviter qu'elles ne se perdent ou soient copiées «par crainte qu'on ne changeât le sens de ce bienheureux Père» (D. 954).

C'est Louise qui a modelé la spiritualité et la vie des Filles de la Charité. Il faut se souvenir de plusieurs comportements de Louise de Marillac et des Sœurs: durant de longues années, Louise a été la formatrice de celles qui venaient à la Compagnie et des Sœurs du Séminaire, elle était aussi la directrice de la Maison. Toutes les Sœurs ont vécu avec elle, jour après jour, au moins pendant quelques mois. Quelques-unes, envoyées en dehors de Paris, lui ont écrit qu'elles regrettaient la doctrine apprise auprès d'elle. Lorsqu'elles partaient dans d'autres communautés, elle continuait de les diriger grâce à ses lettres qui constituaient, pour la plupart des Filles de la Charité, la nourriture indispensable pour être, vivre et servir. Louise de Marillac savait l'importance de ses lettres. Elle voulait, parfois trop optimiste, entretenir une correspondance avec ses filles toutes les semaines ou, au plus, tous les quinze jours. L'année de sa mort, en janvier, elle écrit à Mathurine Guérin, son ancienne secrétaire: «je vous prie, ma chère Sœur, d'agréer et vouloir avoir le soin de lire nos chères lettres pour recevoir par ce moyen l'esprit de Jésus-Christ, sans lequel tout ce que nous disons et faisons n'est que cymbales sonnantes» (L. 650).

En résumé, Louise a doté l'identité des Filles de la Charité de caractéristiques qui, malgré les influences reçues des lectures et des directeurs postérieurs, ont été transmises jusqu'à ce jour et ont été conservées comme un dépôt «louisien» que l'on n'a pas pu ni voulu déraciner.

7. Spiritualité

Néanmoins, il faut affirmer que Louise n'était pas la seule Supérieure d'où partaient les dernières décisions, ni celle sur laquelle se projetait l'idéologie qui a donné forme à la Compagnie. Elle réservait ce rôle à Vincent de Paul. Elle cherchait à ce que les Filles de la Charité vivent la spiritualité que le supérieur Vincent leur indiquait et avec laquelle elle s'identifiait d'année en année. Louise a assumé la fonction de montrer le chemin pratique pour pouvoir vivre de la doctrine vincentienne. Louise, qui a vécu une spiritualité rhénane-flamande durant sa jeunesse, a ensuite assimilé la spiritualité vincentienne, mais les dernières années de sa vie, elle a amalgamé ces deux tendances de telle sorte qu'elle a vécu sa spiritualité, la spiritualité «louisienne»; elle a dirigé les Sœurs comme Vincent de Paul voulait plutôt que comme elle pensait, plus à la façon d'un saint François de Sales que d'un Bérulle, mais de saint François, elle

préférerait pour ses filles l'Introduction à la Vie Dévote à son Traité de l'Amour de Dieu, bien qu'elle n'ait jamais pu se passer de sa spiritualité nordique qu'elle inculquait parfois à quelques-unes de ses Filles les considérant plus profondes³⁰. Elle parlait à d'autres de l'union intime avec Dieu, de l'abandon, du total détachement et de l'anéantissement. Elles les invitait à chercher le *pur amour*. Il ne faut pas oublier qu'elle a dédié à toutes les Filles de la Charité les quelques pages de l'écrit *Le Pur Amour voué à Dieu* (A. 27).

8. Esprit de la Compagnie

Sans aucun doute, les vœux constituent une marque significative des Filles de la Charité; et d'après ce que nous pouvons lire à la fin de la conférence du 19 juillet 1640, saint Vincent les avait préparés en connivence avec sainte Louise – œuvre des deux liée à la condition religieuse de l'époque – mais le trait le plus caractéristique du charisme de la Compagnie est l'*esprit* qui est en fonction de la fin: le «*toutes données à Dieu pour servir les pauvres corporellement et spirituellement.*» Un bon service exige des vertus appropriées et, avant tout, une vie d'union de la communauté. *Si l'équipe de travail* n'a pas de cohésion, elle n'est pas non plus efficace. Il s'ensuit que saint Vincent et, d'une manière spéciale, sainte Louise énumèrent les qualités et les vertus nécessaires aux Sœurs pour vivre unies et servir les pauvres avec dignité. Peu à peu ils arrivent à la conviction que ces vertus ne doivent pas être nombreuses afin qu'elles puissent être facilement assimilées par de pauvres filles de la campagne, trois les ont séduits: l'humilité, la simplicité et la charité. En 1617, saint Vincent parle déjà de la nécessité que les dames de la Charité de Châtillon aient ces vertus d'humilité, de simplicité et de charité (Coste XIII, p. 435). Mais au moment de proposer les vertus caractéristiques des Filles de la Charité, il hésite entre plusieurs jusqu'au mois de février 1653 quand il explique l'esprit de la Compagnie dans trois célèbres conférences. Louise de Marillac arrive au même résultat. Auquel des deux devons-nous alors cet esprit? Aux deux? À l'ambiance spirituelle de Paris? Les trois vertus s'ajustent parfaitement à la doctrine de Bérulle sur l'Incarnation dont saint Vincent n'a jamais pu se séparer totalement: «*Jésus Christ dans son Incarnation est l'Adorateur du Père et le Serviteur de son dessein d'amour*»³¹. Il arrive ainsi à l'explication théologique tirée de l'Incarnation du Verbe. Quant à Louise de Marillac, elle est pleinement «bérullienne», enchantée elle les accepte, mais elle les explique d'une manière plus pratique et précise: «La douceur, la cordialité et le support doivent être l'exercice des Filles de la Charité, comme l'humilité, la simplicité et l'amour de l'humanité sainte de Jésus-Christ qui est la parfaite charité, est leur esprit» (L. 377).

(Traduction: Centre de Traduction – Filles de la Charité, Paris)

³⁰ SL. L. 377, 405, 426, 448, 519, 531 bis, 546, 642.

³¹ C. 1.5 . Idée tirée de SV, Coste XI, p. 108-109.

Les Vœux des Filles de la Charité

par Fernando Quintano, C.M.
Directeur Général des Filles de la Charité
6.VII.2001

Introduction

Saint Vincent et Sainte Louise, cofondateurs de la Compagnie des Filles de la Charité, étaient conscients de la nouveauté que supposait dans l'Église cette nouvelle façon de suivre le Christ et du fait que Dieu était son auteur.

Durant cette première semaine du mois vincentien pour les Directeurs Provinciaux des Filles de la Charité ont été présentés les traits les plus importants qui caractérisent ce nouveau projet de vie: son identité, sa spiritualité et l'apport de chacun des fondateurs à cette configuration spécifique de la Compagnie.

Un autre trait de l'identité et de l'originalité de la Compagnie est, sans aucun doute, sa façon précise de comprendre et d'assumer les conseils évangéliques. C'est pourquoi nous parlerons aujourd'hui des vœux par lesquels les Filles de la Charité assument une vie en chasteté, en pauvreté et en obéissance comme confirmation de leur don total à Dieu et pour être plus disponibles pour la finalité de la Compagnie: le service du Christ dans les pauvres¹.

Je vais présenter et développer ce thème de la façon suivante: en premier lieu, nous réfléchirons sur ce que signifie, dans l'Église en général, assumer par vœu ce que nous appelons les conseils évangéliques. En deuxième lieu, nous parlerons des vœux de la Compagnie selon les Fondateurs et les Constitutions actuelles. Ensuite nous préciserons la différence entre les vœux de la vie religieuse et les vœux des Filles de la Charité, bien que les uns et les autres soient expression de radicalité évangélique et d'exigence spirituelle. Finalement, nous énumérerons certains aspects se rapportant à chacun des vœux sur lesquels il convient de mettre l'accent dans les circonstances actuelles de la Compagnie.

1. Vœux et conseils évangéliques

Dans la théologie et la spiritualité chrétienne, on entend généralement par le mot «vœu» la façon la plus stricte dont une personne s'engage devant Dieu à accomplir ce qu'elle lui promet par cet acte. C'est comme une alliance entre Dieu et celui qui fait le vœu, alliance à laquelle il faut être fidèle en raison de la parole donnée.

¹ cf. C. 1.5.

Le vœu est un acte de la vertu de religion. Par cette vertu, la créature se sent poussée à rendre à Dieu l'honneur et le culte qui lui reviennent en tant que Maître et Seigneur de toute la création. Saint Vincent disait que Jésus-Christ avait deux grandes vertus, à savoir: «*la religion vers son Père et la charité vers les hommes*»² Grâce à cette vertu, le Christ rend à son Père gloire, honneur et louange, cherchant en tout à accomplir sa volonté et à lui plaire.

Dans le domaine et le langage de la vie consacrée, les vœux sont l'engagement par lequel on assume les trois conseils évangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. Il peut y avoir aussi d'autres façons de les assumer, par exemple par une promesse. Certaines congrégations ajoutent un quatrième vœu plus spécifique; pour les Filles de la Charité, c'est le vœu du service des Pauvres.

En s'engageant par vœu à vivre les conseils évangéliques, on veut exprimer que l'on offre à Dieu sa personne tout entière, à la suite du Christ dans ces trois dimensions de son existence historique concrète, en même temps que l'on désire surmonter les obstacles qui peuvent se présenter et s'opposer à cette suite comme l'usage désordonné du pouvoir, du sexe et de l'argent. L'Exhortation *Vita Consecrata* présente les Conseils Évangéliques comme «*une thérapie spirituelle*» à l'humanité³ face à l'idolâtrie de l'instinct sexuel⁴, au matérialisme avide de possession⁵ et à la déformation de la liberté⁶.

Jésus-Christ lui-même a subi ces trois épreuves comme des obstacles à sa mission, comme on peut le voir dans les tentations auxquelles il a été confronté au désert⁷. Saint Jean énumère comme contraires à l'amour du Père «*la convoitise de la chair, la convoitise des yeux, et l'orgueil de la richesse*»⁸. «*Que dit une Fille de la Charité – s'interrogeait saint Vincent – qui fait vœu de pauvreté chasteté et obéissance? Elle dit qu'elle renonce au monde, qu'elle méprise toutes ses belles promesses et se donne à Dieu sans aucune réserve. Voilà ce qu'on fait par les vœux et ce qu'on doit faire pour les bien observer*»⁹.

Les vœux sont l'expression d'un engagement et d'un élan spirituel. Par eux, on assume, non seulement la matière concrète qui fait l'objet du vœu, mais la vertu et le conseil évangélique correspondant. Ce serait un non-sens si le vœu atténuait les exigences de la vertu. Par exemple: par le vœu de pauvreté les Filles de la Charité «*s'engagent à une totale dépendance dans l'usage et la disposition des biens de la Compagnie ainsi que dans l'usage de leurs biens personnels*»¹⁰.

² *Saint Vincent*, Coste VI, p. 393; Lettre 2334, à un prêtre de la Mission.

³ V.C. 87.

⁴ V.C. 88.

⁵ V.C. 89.

⁶ V.C. 91.

⁷ cf. Lc. 4, 1-13.

⁸ 1 Jn. 2, 16.

⁹ *Saint Vincent*, Coste X, p. 215; Conférence du. 20 août 1656.

¹⁰ C. 2.7.

Cette façon de concrétiser la matière du vœu ne les libère pas des exigences qu'implique la suite du Christ pauvre et leur condition de servantes des pauvres. Si les Filles de la Charité se contentaient, en ce qui concerne la façon de comprendre et de vivre la pauvreté, à ce qu'exprime littéralement le vœu, elles appauvriraient et réduiraient les exigences évangéliques, telles qu'elles étaient demandées par saint Vincent: «*Mes filles, vous l'avez choisi dès lors que vous êtes entrées dans la Compagnie, vous lui avez donné votre parole; et comme il a mené une vie pauvre, il faut l'imiter en cela*»¹¹. «*Toutes celles qui sont dans la Compagnie et qui n'ont pas encore fait leurs vœux doivent garder la pauvreté; car, pour celles qui les ont faits, cela va sans dire*»¹². C'est pourquoi, lorsque les Constitutions présentent les vœux des Filles de la Charité, en plus de concrétiser la matière du vœu, elles assument la théologie et la spiritualité des vertus et des conseils évangéliques correspondants.

Il ne peut en être autrement, car les Filles de la Charité, par l'émission et la rénovation des vœux, confirment leur consécration à Dieu qui consiste à suivre de façon évangélique et radicale le Christ, en se donnant totalement à Dieu pour servir les Pauvres. Comme réaffirmation de cette consécration et pour le meilleur accomplissement de cette fin, elles assument les conseils évangéliques de chasteté, pauvreté et obéissance et toutes les exigences liées aux vœux.

2. Les vœux dans la Compagnie

Les vœux ont été introduits dans la Compagnie neuf ans après sa fondation. Avant cette émission, les Sœurs étaient cependant d'authentiques Filles de la Charité. Lorsqu'elles entraient dans la Compagnie elles s'engageaient à vivre la pauvreté, la chasteté et l'obéissance.

Avant que cette habitude des vœux fut introduite, saint Vincent avait parlé, à maintes reprises aux Sœurs, du besoin de pratiquer les vertus de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. À cette époque, ce n'était pas les vœux qui constituaient un élément essentiel dans la Compagnie, mais la pratique des ces trois vertus. Parlant de la pauvreté, saint Vincent dit aux Sœurs: «*Une partie d'entre vous ont fait vœu de pauvreté, et les autres ont fait résolution de le faire. Quand vous êtes entrées dans la Compagnie, vous étiez toutes résolues d'embrasser la pauvreté, autrement on ne vous aurait pas reçues*»¹³.

Dans la conférence du 5 juillet 1640 saint Vincent dit aux Sœurs: «*Les Filles de la Charité... bien qu'elles n'aient pas pour maintenant des vœux, ne laissent d'être en cet état de perfection, si elles sont vraies Filles de la Charité*»¹⁴. Lors de sa conférence donnée deux semaines après, il leur

¹¹ *Saint Vincent*, Coste X, p. 209; Conférence du 20 août 1656.

¹² *Saint Vincent*, Coste X, p. 210; Conférence du 20 août 1656.

¹³ *Saint Vincent*, Coste X, p. 291; Conférence du 5 août 1657.

¹⁴ *Saint Vincent*, Coste IX, p. 14; Conférence du 5 juillet 1640.

communiqué avec émotion combien il avait été ému de la formule par laquelle les Religieux Hospitaliers d'Italie assumaient les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de service auprès de leurs seigneurs, les pauvres. Les Sœurs expriment alors le désir qu'elles éprouvent de faire aussi ces vœux. Saint Vincent en admet la possibilité, tout en leur précisant que si un jour elles les font, ce ne sera pas pour devenir des religieuses¹⁵.

Le 25 mars 1642, sainte Louise ainsi que quatre Sœurs prononcent les vœux, pour la première fois, «pour toute la vie». Puis progressivement, d'autres Sœurs les assument, mais tout se passe avec une grande liberté: les unes font les vœux, les autres non; pour les unes, ils sont temporaires, pour les autres, perpétuels, sans que ces différences ne créent aucune sorte d'obstacle ni d'inégalité dans la communauté. En 1648 ils commencent à être annuels et cela aussi bien pour la première émission que pour le renouvellement, les Sœurs en demandent la permission à saint Vincent.

Avec le temps, se généralise parmi les Sœurs la pratique de faire les vœux et de les prononcer entre cinq et sept ans de vocation. À partir de 1801 cette condition devient indispensable pour demeurer dans la Compagnie.

Le grand souci et l'effort des fondateurs fut d'inculquer aux Sœurs que, même si elles faisaient les vœux, elles ne rentreraient pas en l'état des religieuses mais qu'elles continuaient à être des séculières. Ils voulaient ainsi sauvegarder la mobilité du service des pauvres là où ils se trouveraient. La crainte et le danger résidaient dans le fait qu'en faisant les vœux, elles puissent être considérées comme des religieuses, ce qui aurait eu comme conséquence inéluctable d'entraîner le risque de la clôture: *«S'il (l'évêque) vous demande qui vous êtes, si vous êtes religieuses, vous lui direz que non...si vous l'étiez, il faudrait que vous fussiez enfermées et que, par conséquent, il faudrait dire: «Adieu le service des pauvres. Dites-lui que vous êtes de pauvres Filles de la Charité, qui vous êtes données à Dieu pour le service des pauvres...S'il vous demande: «Faites-vous vœu de religion? » dites-lui: «Oh! Non, Monsieur, nous nous donnons à Dieu pour vivre en pauvreté, chasteté et obéissance, les unes pour toujours, les autres pour un an»¹⁶.*

Les Constitutions actuelles traduisent fidèlement le projet des fondateurs sur la Compagnie, ainsi que la manière dont ils ont conçu les vœux.

Actuellement, la Compagnie est reconnue dans l'Église comme une Société de vie apostolique. Ces Sociétés n'ont pas de vœux religieux; elles assument les conseils évangéliques par un certain lien défini par les Constitutions¹⁷. Celles des Filles de la Charité disent qu'ils sont *«non religieux, annuels, toujours renouvelables»¹⁸*. L'Église, en approuvant les Constitutions actuelles, garantit

¹⁵ cf. *Saint Vincent*, Coste IX, p. 25-26; Conférence du 19 juillet 1640.

¹⁶ *Saint Vincent*, Coste IX, p. 533-534; Conférence du 22 octobre 1650.

que la Compagnie, par la façon dont elle comprend et exprime les vœux aujourd'hui, reste fidèle aux fondateurs.

Ce sont des vœux «non religieux»

L'expression «vœux non religieux» signifie, d'abord, que les vœux des Filles de la Charité sont distincts de ceux des religieuses. Ce qui fait la différence fondamentale, c'est que dans la vie religieuse on assume les conseils évangéliques par des vœux publics et c'est par cet acte qu'on devient religieuse, tandis que ce qui constitue une Fille de la Charité c'est le don de sa vie à Dieu pour servir les Pauvres. C'est pourquoi on devient Fille de la Charité au moment de l'entrée au Séminaire. Les vœux (ni publics, ni solennels, ni tout à fait privés, mais qui sont propres à la Compagnie) viendront confirmer par la suite ce don total à Dieu pour mieux servir les pauvres. Dans la consécration des religieuses le centre est la profession des vœux, dans celle des Filles de la Charité, c'est la charité exprimée par le service corporel et spirituel des pauvres. Saint Vincent disait aux Sœurs: « *vous donnez toute votre vie pour l'exercice de la charité; donc vous la donnez pour Dieu* »¹⁹, « *...(vous consommez) votre vie pour le même sujet pour lequel Jésus-Christ a donné la sienne! C'est pour la charité, c'est pour Dieu, c'est pour les Pauvres* »²⁰.

On dit souvent que la définition des vœux « non religieux » prononcés dans la Compagnie, est négative et n'explique pas bien ce qu'ils sont. Pour ma part, ils sont très clairement expliqués dans les numéros que les Constitutions et « l'Instruction sur les Vœux » leur consacrent²¹. Le fait d'essayer aujourd'hui de revaloriser les vœux ne les fait pas devenir « religieux » mais permet de les comprendre et de les vivre selon les Constitutions.

Ce sont des vœux «annuels et toujours renouvelables»

Les Fondateurs ont hésité entre la temporalité et la perpétuité des vœux dans la Compagnie. Finalement ils se sont décidés pour la temporalité, par des vœux renouvelables chaque année à la Fête de l'Incarnation.

Le fait d'être annuels et renouvelables n'en diminue pas l'importance. La temporalité n'est pas signe de provisoire, c'est un dynamisme spirituel, une impulsion pour un approfondissement progressif de la vocation. La rénovation annuelle est un **Oui** sans discontinuité à la vocation. Étant donné que les vœux confirment la consécration faite à Dieu et que celle-ci, d'une façon délibérée, est une option pour toute la vie, les vœux sont «toujours renouvelables». En ce sens,

¹⁷ cf. Canon 731.

¹⁸ C. 2.5.

¹⁹ *Saint Vincent*, Coste IX, p. 459; Conférence du 25 décembre 1648.

²⁰ *Saint Vincent*, Coste VII, p. 382.

²¹ cf. C. 2.4 à 2.8; 2.1; 2.9 et Instruction sur les Vœux 1989.

l'annualité et la rénovation sont des expressions intimement unies. Face à une possible relativisation des vœux par le fait d'être annuels, saint Vincent affirmait: *«Il vaudrait néanmoins mieux ne les pas faire que d'avoir l'intention de vous en dispenser quand vous voudriez»*²².

Les vœux doivent être compris et vécus à la lumière du «vœu spécial»

Un autre aspect fondamental des vœux des Filles de la Charité c'est que la fin de la Compagnie constitue l'objet de son quatrième vœu, son «vœu spécial»²³. Il est le plus spécifique de la Compagnie, le plus directement lié à son identité et à sa finalité dans l'Église. Les trois autres, il faut les comprendre et les vivre en référence à ce quatrième. La formule qui les exprime le laisse entrevoir clairement: *«En réponse à l'appel du Christ qui m'invite à Le suivre et à être témoin de sa Charité envers les Pauvres, je...fait vœu à Dieu pour un an, de chasteté, de pauvreté et d'obéissance... et de m'employer au service corporel et spirituel des Pauvres»*²⁴. Car *«le service du Christ dans les pauvres est un acte de l'Amour – amour affectif et effectif – qui commande leur vie»*²⁵. *«La pratique des conseils évangéliques ... reçoit de ce service leur caractère spécifique»*²⁶. *«La pratique des conseils évangéliques est toujours liée au service du Christ dans les pauvres»*²⁷. La Compagnie est une Société de vie apostolique parmi d'autres et celles-ci se distinguent, avant tout, par une fin apostolique; celle des Filles de la Charité est le service corporel et spirituel des pauvres. Cette finalité constitue l'objet d'un «vœu spécial» et pour mieux l'accomplir elles assument et pratiquent les trois autres»²⁸. La Constitution 2.1 souligne: *«Le service est pour elles l'expression de leur consécration à Dieu dans la Compagnie et lui confère toute sa signification»*.

3. Différence entre les vœux religieux et les vœux de la Compagnie

Le code du Droit Canon affirme que ce qui constitue la consécration propre aux religieux, c'est la profession des conseils évangéliques de pauvreté, chasteté et obéissance, par des vœux publics²⁹.

Les Filles de la Charité ne sont pas religieuses, elles ne professent pas les conseils évangéliques, donc elles ne se consacrent pas à Dieu à la manière des religieuses. Les paroles de saint Vincent sont très claires à cet sujet: *«Elles considéreront qu'elles (Les Filles de la Charité) ne sont pas dans une religion (dans une Institution religieuse), cet état n'étant pas convenable aux emplois de leur vocation..., ne faisant point d'autre profession pour assumer leur vocation*

²² Saint Vincent, Coste IX, p. 25; Conférence du 19 juillet 1640.

²³ cf. C. 2.9.

²⁴ C. 2.5.

²⁵ C. 2.9.

²⁶ C. 2.4.

²⁷ C. 3.6.

²⁸ cf. C. 1.5.

²⁹ cf. Canon 654.

*que par cette confiance continuelle qu'elles ont en la divine Providence et par l'offrande qu'elles lui font de tout ce qu'elles sont et de leur service en la personne des pauvres*³⁰. Les Filles de la Charité ne sont pas des professes. Et comme selon le Code du Droit Canonique, la consécration religieuse se fait par la profession, les Filles de la Charité ne sont ni religieuses ni consacrées du point de vue canonique.

Cependant, le mot «consécration» que les Constitutions utilisent parfois, en l'appliquant aux Filles de la Charité, signifie «se donner à Dieu sans réserve», «se donner entièrement», «faire l'offrande de sa vie». En ce sens les Filles de la Charité sont vraiment et réellement des consacrées. Si la consécration spécifique de la vie religieuse est une configuration au Christ dans trois dimensions de son existence: chasteté, pauvreté et obéissance, la consécration des Filles de la Charité est aussi une configuration au Christ, mais dans trois autres dimensions de sa vie non moins essentielles: Adorateur du Père, Serviteur et Évangéliste.

La Compagnie appartient à la vie consacrée et non à l'état religieux. C'est une Société de Vie Apostolique³¹. Ces sociétés «ressemblent» à la vie religieuse parce qu'elles tendent aussi à la perfection de la charité, à la sainteté évangélique en définitive, mais en suivant un chemin différent à celui des Instituts de vie religieuse. Les Sociétés de Vie Apostolique ne font pas de profession publique; c'est pourquoi leurs vœux ne sont ni «religieux» ni publics. Elles tendent à la perfection par l'observance de leurs Constitutions et embrassent les conseils évangéliques selon une manière particulière déterminée par ces mêmes Constitutions³².

Saint Vincent a utilisé aussi bien le mot «consécration» que celui de «profession» les appliquant aux Filles de la Charité, en les opposant précisément aux termes profession et consécration des religieuses: «C'est une vocation où l'on a fait profession d'aimer Dieu et le prochain»³³.

4. Les vœux comme expression d'une plus grande exigence spirituelle et radicalité évangélique

Bien que la «consécration» des Filles de la Charité soit différente de celle des religieuses, toutes deux comportent une radicalité et une exigence évangélique similaires. Le texte de saint Vincent que j'ai déjà cité, où il dit que les Filles de la Charité ne font pas profession religieuse et n'appartiennent pas à l'état religieux, continue ainsi: les Filles de la Charité «doivent avoir autant ou plus de vertu que si elles étaient professes dans un Ordre religieux»³⁴. Et au

³⁰ *Saint Vincent*, Coste X, p. 661; Conférence du 24 août 1659.

³¹ cf. C. 1.13.

³² cf. Canon 731.

³³ *Saint Vincent*, Coste IX, p. 468; Conférence du 19 septembre 1649; X, p. 196; Conférence du 23 juillet 1656.

³⁴ *Saint Vincent*, Coste X, p. 661; Conférence du 24 août 1659.

début de cette conférence, après avoir demandé aux Sœurs de s'opposer et de pleurer si quelqu'un veut faire d'elles des religieuses (à cette époque, être religieuses signifiait être cloîtrées, et pour cette raison il était impossible d'aller servir les pauvres), saint Vincent leur dit: *«C'est pourquoi il importe beaucoup que vous soyez plus vertueuses que les religieuses. Et s'il y a un degré de perfection pour les personnes de religion, il en faut deux aux Filles de la Charité»*³⁵. L'avis de certaines Sœurs qui pensaient que l'état des religieuses cloîtrées était plus parfait que «l'état de charité» des Filles de la Charité, était sous-jacent à ces paroles du fondateur. Saint Vincent veut les convaincre qu'il n'en est pas ainsi et que même s'il a de l'admiration pour les religieuses, il estime que les Filles de la Charité ne sont pas des religieuses et que, en ce qui les concerne, elles *«ne laissent d'être en cet état de perfection, si elles sont vraies Filles de la Charité»*³⁶; et pour renforcer sa conviction il ajoute *«je n'ai jamais vu un état si parfait»*³⁷.

Ces paroles de Saint Vincent sont la preuve que la consécration des Filles de la Charité entraîne une grande radicalité: *«Or, pour être vraies Filles de la Charité, il faut avoir tout quitté: père, mère, biens, prétention au ménage, c'est ce que le Fils de Dieu enseigne en l'Évangile; il faut encore s'être quitté soi-même... Être Filles de la Charité, c'est être filles de Dieu, filles appartenant entièrement à Dieu»*³⁸.

Saint Vincent, s'adressant aux Missionnaires, leur commentait cette sentence de Jésus: *«Vous serez parfaits comme votre Père céleste est parfait»*³⁹, *«cela tire haut – leur dit-il, cependant voilà la mesure»*. Et il ajoute: *«Mais, parce que tous les chrétiens n'y travaillent pas, Dieu, par quelque conduite que les hommes doivent admirer, voyant cette négligence de la plupart, s'en suscite quelques-uns, qui se donnent à sa divine Majesté, pour entreprendre, avec sa grâce, de se perfectionner eux-mêmes et d'en perfectionner d'autres»*⁴⁰.

Il donne une explication semblable aux Filles de la Charité lors d'une des conférences sur la vocation⁴¹. Et, à une autre occasion, en se référant à la Compagnie comme continuatrice de la mission du Christ, il dit: *«Faire ce qu'un Dieu a fait sur la terre! Ne faudrait-il pas être bien parfaite? Oh! oui, mes sœurs. Ne faudrait-il pas être des anges incarnés?»*⁴².

Les vœux de la Compagnie sont également le signe d'une plus grande exigence, bien qu'ils soient «non religieux». Écoutons à ce propos saint Vincent:

³⁵ *Saint Vincent*. Idm. p. 658.

³⁶ *Saint Vincent*, Coste IX, p. 14; Conférence du 5 juillet 1640.

³⁷ cf. *Saint Vincent*, Coste IX, p. 684, 658; Conférence du 25 mai 1654.

³⁸ *Saint Vincent*, Coste IX, p. 14; Conférence du 5 juillet 1640.

³⁹ Mt. 5, 48.

⁴⁰ *Saint Vincent*, Coste XII, p. 76; Conférence du 6 décembre 1658.

⁴¹ cf. *Saint Vincent*; Coste IX, p. 14-18; Conférence du 5 juillet 1640.

⁴² *Saint Vincent*, Coste IX, p. 583; Conférence du 2 février 1653.

«Il serait bon que celles à qui Dieu a fait la grâce de se donner plus parfaitement à lui, et qui lui ont promis de le servir en la Compagnie, renouvelassent leurs vœux»⁴³.

«Vous avez, entrant en la Compagnie, choisi Notre Seigneur pour votre époux, et il vous a reçues pour ses épouses, ou, pour mieux dire, vous avez été fiancées à lui, et, au bout de quatre ans, plus ou moins, vous vous êtes entièrement données à lui, et cela par des vœux»⁴⁴.

«Mes filles, chacune de vous avez été écrites au livre de la charité quand vous vous êtes données à Dieu pour servir les pauvres; et particulièrement au jour que vous avez fait vos vœux, vous avez reçu ce nom, que Dieu vous a donné lui-même»⁴⁵.

Les Filles de la Charité se donnent entièrement à Dieu «en fidélité à leur baptême»⁴⁶. Elles s'engagent à vivre leur consécration baptismale en servant le Christ dans les pauvres et pour cela elles pratiquent les conseils évangéliques qu'elles assument par des vœux «non religieux», renouvelables tous les ans⁴⁷. Elles prononcent la formule des vœux après avoir affirmé: «Je...renouvelle les promesses de mon Baptême»⁴⁸. Autrement dit, la consécration ou le don total de leur vie à Dieu pour servir le Christ dans les pauvres, que font les Filles de la Charité, est aussi une réponse à l'appel de Dieu pour vivre les exigences évangéliques qu'implique la consécration baptismale. C'est dans ce sens que Saint Vincent voulait, ni plus ni moins, que les Filles de la Charité fussent de «bonnes chrétiennes» et il ne leur demandait rien de plus exigeant que s'il leur disait d'être de bonnes religieuses.

5. Quelques points d'insistance pour les Filles de la Charité aujourd'hui, concernant les vœux

Si, pour les Filles de la Charité, la première émission des vœux et la rénovation annuelle sont une confirmation de leur consécration, un nouveau **Oui** prononcé en liberté à la vocation à laquelle Dieu les a appelées, ce que l'on confirme, aussi bien par l'émission que par le renouvellement, devrait être tout ce qu'implique cette vocation. Ceci étant acquis, je vais arrêter mon attention sur quelques aspects qui, à mon avis, ont besoin actuellement d'un élan spécial dans la Compagnie. Tout en reconnaissant que l'on pourrait en énumérer d'autres, je me limiterai à en souligner seulement six, les deux premiers concernant les vœux en général et les autres se rapportant à chacun des quatre vœux en particulier.

⁴³ *Saint Vincent*, Coste IX, p. 352; Conférence du 22 septembre 1647.

⁴⁴ *Saint Vincent*, Coste X, p. 169; Conférence du 6 juin 1656.

⁴⁵ *Saint Vincent*, Coste X, p. 472; Conférence du 14 mars 1658.

⁴⁶ C. 1.4.

⁴⁷ cf. C. 2.4; 2.5.

⁴⁸ C. 2.5.

a) Par rapport aux vœux en général

Que les vœux soient «non religieux» et renouvelables chaque année, n'en diminue pas la radicalité évangélique qu'implique le fait d'assumer, par vœu, les conseils évangéliques. Saint Vincent pressait les Sœurs à vivre leur vocation avec une plus grande exigence «*depuis le moment où vous avez fait les vœux*». J'ai dit auparavant que le fait d'assumer les conseils évangéliques par des vœux a toujours signifié, dans l'Église, une suite plus radicale du Christ. Et si les vœux ne sont pas cela, ils perdent leur raison d'être. Le Père Maloney a écrit: «*Les vœux sont des signes prophétiques et des paroles attirantes à condition que nous les vivions véritablement jusqu'au bout. Autrement, ils deviennent un scandale, un mensonge, l'histoire de quelqu'un qui a donné, mais ensuite repris*»⁴⁹. Sans cette note de radicalité ils se transforment en sel ayant perdu sa saveur et en levain ne faisant pas lever la pâte. Il nous faut donc être en état d'alerte face à une possible banalisation et relativisation des vœux qui pourraient avoir lieu chez certaines Sœurs. C'est pourquoi le Conseil Provincial doit faire preuve de discernement lorsque les Sœurs font la demande des vœux, aussi bien pour les émettre pour la première fois que pour les renouveler tous les ans et, logiquement, favoriser la préparation adéquate à ces deux actes.

b) Par rapport à la temporalité des vœux

Le fait que les Filles de la Charité fassent les vœux pour un an et qu'ils soient renouvelables ne devrait affecter en rien l'option vocationnelle qui, en elle-même, est pour toute la vie. Nos deux fondateurs insistent souvent sur ce point. Saint Vincent disait: «*c'est que vous vous êtes vous-mêmes données à lui dans la Compagnie avec l'intention d'y vivre et d'y mourir*»⁵⁰. Et sainte Louise écrivait: «*...nous n'en prenons point qui n'aient intention de vivre et mourir en la Compagnie*»⁵¹.

Peut-être, en raison de l'influence de l'un des traits de la culture actuelle qui s'exprime par la peur d'assumer des engagements durables et la préférence pour ceux qui ont une courte durée, certaines Sœurs rattachent leur option vocationnelle à la temporalité de leurs vœux. L'intention des fondateurs était tout à fait le contraire. Ils ont accepté que l'on fasse des vœux dans la Compagnie, comme signe de maturité et de stabilité de la vocation. La fidélité à celle-ci comporte la persévérance⁵².

La rénovation annuelle ne signifie pas quelque chose de provisoire mais quelque chose de dynamique, un nouvel élan et un approfondissement par rapport à ce qu'implique la consécration dans la Compagnie. Cela doit être bien clair chez les Filles de la Charité, même si certaines congrégations sont dans une

⁴⁹ P. Maloney, *Echos de la Compagnie*, mai 1996, p. 172.

⁵⁰ *Saint Vincent*, Coste IX, p. 629; Conférence du 3 juin 1653.

⁵¹ *Sainte Louise, Écrits Spirituels*, p. 511; L. 486, 17 juillet 1656.

⁵² cf. *Saint Vincent*, Coste IX, p. 625; Conférence du 3 juin 1653.

erreur évidente quant à la conception des vœux assumés dans la Compagnie. Il y a quelques mois, au cours d'une rencontre des Supérieurs Majeurs, quelqu'un a suggéré que la façon d'attirer de nouvelles vocations, ce serait d'assumer les vœux pour un an, comme le font les Filles de la Charité. La raison, qui en fut donnée, c'est qu'il y aurait un certain lien avec la sensibilité actuelle des jeunes. Cette façon de concevoir les choses est une fausse conception du sens de la temporalité des vœux dans la Compagnie et une façon erronée et inexacte de présenter la vocation aux jeunes; la preuve en est que les Filles de la Charité n'attirent pas plus de vocations que les autres instituts.

Si dans la Compagnie on ne prend pas la rénovation annuelle des vœux comme signe de confirmation et d'approfondissement progressif de la vocation, cette temporalité des vœux devient une occasion de conflits et de casuistique. Des conflits existent chez ces Sœurs qui, au moment de la demande de rénovation, se questionnent une année après l'autre, si elles doivent rester ou partir, ce qui les déséquilibre, les déstabilise, les désintègre, les amenant à avoir très peu de sens de l'appartenance à la Compagnie. La casuistique et des conflits existent aussi, à la fois pour les Sœurs concernées et les diverses instances de gouvernement ayant à faire face aux diverses possibilités envisagées par les Constitutions: demande ou imposition d'un délai de rénovation: sa durée, la façon dont il est à vivre, l'accompagnement qu'il est possible d'offrir suivant que les Sœurs ont ou non dix ans de vocation, etc. Ce qui est encore plus grave, c'est le fait de demander une dispense des vœux peu de temps avant ou après les avoir renouvelés, surtout quand la raison alléguée existait déjà auparavant. Tout cela ne dénote-t-il pas une dévalorisation des vœux ? Heureusement, ces cas ne sont pas très nombreux, étant donné le grand nombre de Sœurs. Cependant, dans une institution comme la Compagnie dont les membres font des vœux pour un an, la demande de dispense devrait être exceptionnelle, si on prend au sérieux ce que signifie s'engager devant Dieu, par vœu.

c) Par rapport au vœu de chasteté

Dans une culture hédoniste qui met en vedette la satisfaction de l'instinct sexuel, le célibat chaste devient incompréhensible, on se méfie de l'authenticité avec laquelle on vit ou bien on en doute. Tel est le contexte dans lequel la vie consacrée assume aujourd'hui le conseil évangélique de chasteté.

Certes, la révolution, qui a eu lieu en ce qui concerne la sexualité, nous a aidés à la situer dans un contexte moins répressif et à surmonter certains tabous. Mais il ne faut pas ignorer que, malgré les aspects positifs, la sexualité est banalisée et discréditée aussi bien dans la société que dans la vie consacrée.

Des statistiques sérieuses et crédibles nous disent que les problèmes non résolus de la sexualité sont la cause première de la plupart des abandons de la vocation, bien que souvent on énumère aussi d'autres causes. De même, les

expressions d'une sexualité et d'une affectivité immatures et déformées sont sous-jacentes à certains comportements dans la vie communautaire et le service des pauvres.

Les points d'insistance par rapport à ce vœu seront donc: en premier lieu une mystique de la chasteté. S'il n'existe pas un amour passionné pour le Christ et pour sa cause, entretenu par la prière et appuyé sur un amour fraternel, la chasteté évangélique des consacrés est impossible et manquerait à sa véritable motivation. En deuxième lieu, durant les étapes de formation initiale, aujourd'hui plus que jamais, il faut que soient données une information claire et une formation solide en ce qui concerne la sexualité et l'affectivité, et en ce qu'implique et signifie vivre le célibat en chasteté.

Une vision positive de la sexualité n'exclut pas la vigilance et l'ascèse. Certaines précautions que saint Vincent proposait aux Sœurs comme des moyens pour garder la chasteté, peuvent nous sembler exagérées aujourd'hui. Cependant l'expérience nous confirme dans le besoin de bien centrer l'affectivité et d'être en alerte par rapport à l'amitié, à l'usage des mass media, etc. Car la chasteté est à la fois offrande joyeuse et renoncement. Les Constitutions rappellent que la chasteté comme *«réponse d'amour à un appel de l'Amour, implique la participation au Mystère pascal, mystère de mort et de vie»*⁵³. S'il est vrai que le vœu de chasteté des Filles de la Charité est orienté aussi vers le service des pauvres, celui-ci n'est pas son fondement. Il est fondé sur l'exemple du Christ et sur un amour pour Dieu par-dessus tout. La chasteté ne doit pas se résumer à être un instrument pour la noble cause du service des pauvres.

d) Par rapport au vœu de pauvreté

Les points d'insistance aujourd'hui, par rapport au vœu de pauvreté qu'assument les Filles de la Charité, pourraient se concrétiser ainsi :

La Compagnie sert les pauvres à travers des œuvres et des services divers. Pour cela elle a besoin de biens matériels, meubles ou immeubles. Ce fut ainsi depuis les origines et il faut penser que cela n'a pas empêché les fondateurs ni les premières Sœurs de vivre la pauvreté évangélique.

Dans une ambiance de consommation et de gaspillage propre aux pays riches, l'expression de la pauvreté des Filles de la Charité doit être un style de vie sobre et simple. Il faut donc bien faire attention car il est très facile de passer du nécessaire à ce qui convient et de là au superflu.

S'il est très difficile de témoigner de la pauvreté et de la vivre, en étant riches, l'un des points d'insistance sur ce vœu s'adresse aux communautés et Provinces qui sont pauvres ou qui commencent à se constituer. Qu'elles n'aient

⁵³ C. 2.6.

pas la soif des richesses ni des possessions; qu'elles ne rattachent pas nécessairement l'efficacité du service des pauvres aux grandes oeuvres. On peut servir les pauvres en utilisant des moyens simples sans donner l'impression d'être une institution puissante soutenue par un capital étranger inépuisable. Il est plus facile et peut-être plus évangélique d'être pauvres et de vivre en pauvreté parmi les pauvres quand on a librement opté pour eux, que d'être et de paraître pauvre en ayant beaucoup de biens.

Un autre point d'insistance concernant le vœu de pauvreté des Filles de la Charité a trait à l'usage des biens personnels. Cet après-midi on nous parlera sur ce point, car il est nécessaire qu'aussi bien les Sœurs que les Directeurs aient des idées très claires au moment de demander ou de donner les permissions pour l'utilisation de ces bien appelés «personnels».

e) Par rapport au vœu d'obéissance

Jésus est, avant tout, le Fils de Dieu qui s'est incarné pour accomplir la mission que le Père lui a confiée, une mission consistant à annoncer la bonne nouvelle aux pauvres. Le vœu d'obéissance de la Compagnie cherche à faciliter la continuation de la mission du Christ parmi les pauvres. Si saint Vincent tenait à ce que les Filles de la Charité ne soient pas religieuses c'était afin que la clôture ne les empêchât pas d'aller là où les pauvres les appelleraient.

Mais, en plus de franchir cet obstacle physique, on demandait aux Filles de la Charité qu'elles soient «*des filles qui vont et viennent*»⁵⁴, d'une totale disponibilité et d'une grande mobilité. Quand saint Vincent leur parlait de l'obéissance, presque toujours il la traduisait par la disponibilité à aller là où les Supérieurs les enverraient et où les pauvres les appelleraient.

Dans la culture actuelle, l'individualisme et l'égoïsme se cachent souvent sous une apparence de respect de la liberté personnelle. Le point d'insistance se rapportant au vœu d'obéissance aujourd'hui consistera à susciter la disponibilité. La nécessaire et continuelle révision des œuvres dans chaque Province ne peut se réaliser sans cette disponibilité totale des Sœurs. La mission de la Compagnie ne doit pas être entravée ni par les projets personnels ni par les liens affectifs, professionnels ou apostoliques des Sœurs. L'obéissance exige des cœurs libres acceptant la volonté de Dieu, conscients aussi que l'autorité, le discernement communautaire et les signes des temps sont des médiations nécessaires pour découvrir le projet de Dieu sur la Compagnie.

f) Par rapport au vœu du service des pauvres

Lorsque l'on affirme, chez les Filles de la Charité, que le vœu le plus caractéristique de la Compagnie est celui du service des pauvres, qu'il est

⁵⁴ *Saint Vincent*, Coste VIII, p. 237; Conférence 7 février 1660.

l'expression de leur consécration, la trame qui unit et donne un sens aux trois autres vœux, on fait d'authentiques affirmations mais on n'épuise pas toute la vérité. Car «*ce n'est pas assez de servir les pauvres*»⁵⁵; «*beaucoup d'autres font profession d'assister les pauvres comme vous, mais non en la manière usitée chez vous*»⁵⁶. Il faudrait toujours ajouter: que le service des pauvres soit fait en tant que Filles de la Charité. Et cela demande de regarder les pauvres avec les yeux de la foi, en y percevant l'image du Christ; de chercher à les secourir, de travailler à leur promotion et de les évangéliser, de réaliser le service avec une vraie attitude de servante humble, simple et charitable. De cette façon elles vivront le service comme l'expression de leur consécration et éviteront le danger de tomber dans le professionnalisme.

Le point d'insistance par rapport au vœu du service des pauvres sera donc de retrouver ou d'accroître la mystique du service. Et ceci a beaucoup à voir avec le pour qui, le pourquoi et le comment on sert les pauvres.

Conclusion

Les vœux des Filles de la Charité sont «non religieux». Mais l'objet de leurs vœux est le même que pour les religieuses: il concerne les conseils évangéliques de chasteté, pauvreté et obéissance. Selon l'Exhortation «*Vita Consecrata*», assumer les conseils évangéliques ne peut s'expliquer que par une «*surabondance de gratuité et d'amour*»⁵⁷. Aimer Dieu plus que personne se traduit en chasteté; plus que toutes les choses se traduit en pauvreté; plus que soi-même se traduit en obéissance. La différence entre les vœux qu'assument les Filles de la Charité et ceux que professent les religieuses n'est pas dans la plus ou moins grande radicalité évangélique des unes ou des autres, mais dans la façon de les comprendre et dans certains effets juridiques. La fidélité à sa propre vocation présuppose un éclaircissement de son identité et de sa spécificité. Ces deux aspects sont compris dans cette phrase heureuse et concise du P. Lloret: «*On n'est pas Fille de la Charité parce qu'on fait les vœux, mais on fait les vœux parce qu'on est Fille de la Charité et pour l'être toujours plus parfaitement*»⁵⁸. Ces paroles expriment aussi bien la spécificité des vœux dans la Compagnie que le sens dynamique de la rénovation annuelle.

Toutefois, les Filles de la Charité, en raison de leur consécration particulière à Dieu, ne s'identifient pas aux laïcs. Donc, pour cette même raison, elles ne doivent pas non plus s'identifier aux religieuses. Elles ne sont ni plus ni moins que les uns ou que les autres; elles sont différentes. C'est l'Esprit Saint qui a suscité dans l'Église des charismes différents et des manières variées de suivre le Christ. L'Église insiste pour que chaque congrégation soit fidèle à son

⁵⁵ *Saint Vincent*, Coste X, p. 615; Conférence du 25 novembre 1658.

⁵⁶ *Saint Vincent*, Coste IX, p. 591-592; Conférence du 9 février 1653.

⁵⁷ V.C. 105 a.

⁵⁸ P. Lloret, *Echos de la Compagnie*, Sep-oct. 1985, p. 340.

charisme, convaincue que cette diversité de charismes embellit le corps du Christ.

Cette diversité de charismes est peut-être une question de détails, mais cela ne veut pas dire que cela soit une chose accidentelle car elle touche à l'identité de chaque congrégation. C'est pourquoi il est important de connaître et d'incarner fidèlement ce qui est spécifique à chaque charisme. La temporalité annuelle et renouvelable des vœux des Filles de la Charité comme confirmation progressive de leur consécration spécifique est une question de fidélité à leur propre identité. Plus encore, c'est un dynamisme spirituel qui a des répercussions bénéfiques sur la vitalité avec laquelle les Filles de la Charité vivent leur don total à Dieu.

(Traduction: Centre de Traduction – Filles de la Charité, Paris)

Le Directeur Provincial selon les Constitutions, les Statuts de la Compagnie et le Directoire des Directeurs Provinciaux.

Quelques précisions et points d'insistance

*P. Fernando Quintano, C.M.
Directeur Général des Filles de la Charité
9-VII-2001*

Introduction

Lorsque les Statuts de la Compagnie des Filles de la Charité énumèrent les différentes attributions qui sont du ressort du Directeur Général, ils soulignent particulièrement ceci: «*Il coordonne et oriente la tâche des Directeurs Provinciaux*»¹. Durant les sept ans qui se sont écoulés depuis que le Supérieur Général m'a nommé pour être son représentant permanent auprès de la Compagnie², j'ai eu des rencontres avec différents groupes de Directeurs Provinciaux, en particulier avec ceux des pays ayant plusieurs provinces de Filles de la Charité, certaines ont eu lieu avec des regroupements plus ou moins larges comme ce fut le cas pour les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes ou des pays d'Europe de langues slaves, d'autres ont eu lieu lors des visites particulières. La Rencontre extraordinaire de ce mois nous permet de nous retrouver tous. Pour moi, c'est une occasion spéciale pour accomplir cette tâche de coordination et d'orientation qui m'a été confiée. Nous devons en être reconnaissants aux deux Supérieurs Généraux qui l'ont convoquée.

En septembre 1996 déjà, j'écrivais un article pour les *Échos de la Compagnie* sur le thème qu'il m'est demandé de développer aujourd'hui. C'est la seule fois où, avant de publier un article, je l'ai soumis à la lecture du Père Général. Je suis bien conscient que, aussi bien le Directeur Général que les Directeurs Provinciaux, nous devons accomplir cet office en accord avec celui qui nous a nommés pour être ses représentants auprès des Filles de la Charité à ces deux niveaux. M'appuyant sur cette garantie, je pourrais me contenter de répéter dans cette conférence ce que j'ai écrit il y a cinq ans, mais la vie continue et il m'a fallu tenir compte de situations différentes, tant en ce qui concerne la Congrégation de la Mission que la Compagnie des Filles de la Charité.

Dans les rencontres que je viens d'évoquer, ce qui a prédominé ce sont les réponses apportées aux questions posées par les Directeurs eux-mêmes, spécialement ceux qui venaient d'être récemment nommés. Plusieurs d'entre vous, avez été nommés au cours de cette année et beaucoup d'autres sont dans cet office depuis peu de temps, il est donc probable que vous souhaitez trouver une réponse aux nombreuses questions que vous vous posez. Sans aucun doute, lorsque vous

¹ S. 36.

² Cf. C. 3. 28.

avez été nommés pour cet office, vous avez lu très attentivement les Constitutions et les Statuts des Filles de la Charité ainsi que le Directoire pour les Directeurs. Mais comme il m'a été demandé de traiter l'office du Directeur Provincial à partir de ces trois documents, je m'efforcerai de m'y conformer. Je m'évertuerai cependant à ne pas répéter le mot à mot de ce que vous connaissez déjà, ni de m'arrêter à de longues explications de textes. Je vais plutôt tenter d'éclairer certains points sur lesquels nous pouvons avoir des doutes et répondre en même temps aux questions que quelques-uns d'entre vous m'avez posées en m'envoyant la copie du Rapport Annuel ou dans des lettres particulières. Nous aurons le temps, tout au long de ce mois, de continuer à nous éclairer les uns les autres.

1. Le Directeur Provincial selon les Constitutions de la Compagnie

L'office de Directeur, tant Général que Provincial, remonte aux origines de la Compagnie. Saint Vincent était le Supérieur de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité. Ses nombreuses occupations ne lui permettaient pas de s'occuper des Sœurs de la façon dont il le désirait et les Sœurs en avaient besoin. Pour l'aider dans ce service, il demanda la collaboration de quelques missionnaires, comme par exemple: le Père Portail, premier Directeur Général et les Pères Desdames et Bertoldi, respectivement supérieurs de Varsovie et de Turin, que nous pouvons considérer comme les deux premiers Directeurs Provinciaux de la Pologne et de l'Italie. Les uns et les autres agissaient avec les pouvoirs que saint Vincent leur avait délégués, bien que l'aspect juridique de l'office n'ait pas encore été bien défini à cette époque. Les Supérieurs Généraux successifs ont donné des normes et des orientations qui élargissaient ou limitaient les pouvoirs de ces offices. Les premières Constitutions de la Compagnie (1954) ont donné un cadre juridique à la figure du Directeur Provincial, et le Père William Slattery promulgua le premier règlement en 1965, règlement renouvelé par le Père James Richardson en 1976.

En 1967, la Sacrée Congrégation pour les Religieux accorda à la Compagnie la faculté de convoquer les Assemblées Générales en tant qu'organe législatif suprême. Depuis lors, les Filles de la Charité ont la capacité de décider du rôle et des attributs du Directeur Provincial. C'est ainsi qu'elles ont procédé lors des Assemblées Générales successives. Avec le temps, ce n'est pas seulement le langage qui a changé, mais également les compétences qui ont été précisées et limitées. L'office de Visitatrice, en tant que principale responsable du gouvernement de la Province, s'est consolidé, comme s'est renforcé le caractère pastoral et de collaboration du Directeur, particulièrement en ce qui concerne la formation spirituelle et vincentienne. En fait, pour connaître ce qu'est un Directeur Provincial, quelles sont ses compétences et la façon dont il doit les exercer, il faut se référer aux Constitutions et aux Statuts de la Compagnie; de plus le Père Général peut lui accorder des attributions occasionnelles ou permanentes.

Les Constitutions et les Statuts en vigueur actuellement utilisent un langage accessible aux Sœurs plutôt que d'employer des termes techniques et juridiques, toujours plus précis mais moins intelligibles. C'est pourquoi, certains pensent peut-être que le rôle du Directeur n'est pas clairement délimité dans le droit propre de la Compagnie. Le Directoire des Directeurs Provinciaux, approuvé en 1985 par le Père Richard McCullen, en précise les fonctions et explique la façon de les exercer. La rapide évolution de l'histoire, le changement de mentalité des Sœurs, la réalité de la Congrégation de la Mission et d'autres circonstances préconisent la révision de ce Directoire.

Selon le droit actuel propre à la Compagnie, le Directeur Provincial est un prêtre de la Congrégation de la Mission que le Supérieur Général des deux Compagnies nomme, après consultation, pour être son représentant dans chacune des Provinces des Filles de la Charité. Et si la mission du Supérieur Général consiste à aider la Compagnie à se maintenir fidèle à son esprit propre et dans sa mission, celle du Directeur Provincial doit se situer dans cette même direction.

Pour ce qui en est dit dans les Constitutions, je m'attarderai seulement sur trois points qui peuvent poser question et qui de ce fait demandent une explication.

- 1) *«Il partage avec la Visitatrice et son Conseil la responsabilité de promouvoir l'esprit vincentien dans la Province»³.*

Un premier éclaircissement s'impose par rapport à l'autorité du Directeur Provincial. Parmi les différentes définitions possibles de l'autorité, celle du Père Flores l'explique comme *«la faculté acquise d'une manière légitime pour pouvoir diriger légalement les membres d'une société ou d'une communauté, afin que ceux-ci puissent atteindre les fins qu'ils se sont proposées d'atteindre en entrant dans la société ou la communauté»*.

Le Directeur Provincial possède légitimement une telle autorité, aussi bien parce qu'il est le représentant du Supérieur Général que parce que le Droit propre de la Compagnie la lui accorde.

«Partager» précise la convergence des tâches avec la Visitatrice, à qui les Constitutions confient la fonction de direction et de gouvernement immédiat de la Province⁴. Il ne s'agit pas d'une double autorité (Directeur et Visitatrice) mais d'une autorité partagée (Directeur avec Visitatrice). Elle est responsable en dernier ressort du gouvernement et des décisions à prendre. Le Père Flores cite ce «commentaire» du Père Contassot: *«De même que le gouvernement immédiat de la Compagnie appartient à la Mère Générale et non pas au Supérieur Général... de la même façon le gouvernement de la Province appartient à la Visitatrice»* (et non

³ C. 3. 38.

⁴ Cf. C. 3. 36.

au Directeur). Pour que l'exercice de cette autorité partagée n'engendre pas de conflits, ils devront l'exercer, l'un et l'autre, en harmonie et complémentarité, et jamais comme une concurrence de pouvoirs, tout en reconnaissant, acceptant et respectant mutuellement l'autorité propre à chacun.

- 2) *«Il collabore à l'organisation de tout ce qui concerne la formation spirituelle des Sœurs, en particulier des Sœurs Servantes»⁵.*

«Collaborer» signifie travailler avec d'autres personnes. Si la Visitatrice, aidée par son Conseil, a le devoir de promouvoir la vitalité spirituelle et apostolique de la Province, le Directeur partage cette même responsabilité et collabore pour que cette mission devienne une réalité dans la Province.

Dans la Province, la collaboration du Directeur à l'établissement d'un Plan Général de Formation bien structuré et de Commissions spécialisées qui programment et réalisent les activités adéquates, est l'une des meilleures manières de promouvoir la vitalité spirituelle et apostolique de la Province. Les Constitutions renforcent cette collaboration à la formation spirituelle, et nous en verrons plus loin l'explication donnée par le Directoire. Face à l'importance et aussi à la difficulté qu'implique l'office de Sœur Servante, rien d'étonnant à ce que les Constitutions mettent l'accent sur la collaboration du Directeur dans cette formation.

- 3) *«Il fait la visite des Communautés locales demandée par l'Église»⁶.*

La référence à cette visite nous est donnée par le Canon 628 § 1: *«Les Supérieurs établis par le droit propre de l'institut pour cette charge feront au temps fixé la visite des maisons et des membres qui leur sont confiés, d'après les règles de ce même droit»*. Les Statuts énumèrent quelques-unes des facultés du Père Général, dont celle de *«faire personnellement ou par un délégué la visite des Provinces et des Communautés locales demandée par l'Église»⁷*. Les Statuts précisent également que cette visite *«porte sur l'aspect spirituel et vincentien de la vie des Sœurs... et se fait au moins tous les cinq ans»⁸*. Il s'agit donc de la visite canonique. Dans les communautés religieuses, c'est l'Évêque ou le Vicaire nommé pour cette fonction qui la réalise. Dans la Compagnie, qui est une Société de Vie Apostolique et qui jouit de l'exemption, cette visite est réalisée par le Directeur Provincial.

Parmi tous les thèmes abordés par le Directoire, la visite canonique occupe beaucoup de place⁹. C'est une façon d'en faire ressortir l'importance, et non sans

⁵C. 3. 38.

⁶C. 3. 38.

⁷S. 35.

⁸S. 46.

⁹Directoire pour les Directeurs Provinciaux, Pages 20-22.

raison car elle est demandée par le Code de Droit Canonique. L'Évêque pourrait presser les Directeurs à réaliser cette visite des Communautés de Sœurs présentes dans son diocèse, et s'ils ne la faisaient pas, il pourrait y envoyer le vicaire pour les religieuses. Cela ne serait pas la première fois qu'une telle chose arrive. C'est pourquoi, je me permets d'insister sur ce point.

Les Constitutions demandent au Directeur Provincial de se tenir à la disposition des Sœurs afin qu'elles puissent s'adresser à lui en toute liberté. Elles réclament de plus en plus une attention personnalisée. Le Directeur Provincial n'est pas un directeur spirituel mais, en fait, nombreuses sont les Sœurs qui ont recours à lui, habituellement ou occasionnellement, comme s'il l'était. La visite canonique est un temps spécial pour promouvoir l'esprit vincentien et la vitalité apostolique, aussi bien au niveau personnel que communautaire. Le Directoire en précise le déroulement.

Je reconnais qu'elle occupera une bonne partie de votre temps, surtout dans les Provinces qui ont beaucoup de Communautés. Dans ce cas, le Directeur est, en général, libéré d'autres ministères. Mais quand son temps est partagé avec d'autres tâches, la priorité devra être accordée en fait et en droit à l'office de Directeur¹⁰. La pratique du Père Général consiste à ce que la Visitatrice, le Visiteur et le Directeur, d'un commun accord, cherchent une solution pour les cas exceptionnels.

La demande de nomination d'une Sœur Servante pour un troisième triennat ou plus doit être présentée au Conseil Général. Cette demande doit être accompagnée d'une série de renseignements, y compris la date et l'appréciation du Directeur donnée lors de sa dernière visite canonique. La Mère Générale, le Conseil et moi-même, nous déplorons les retards ou les omissions que nous percevons dans la pratique de ces visites. Nous pensons que, quand cela arrive, les Sœurs et les Communautés sont privées d'un dynamisme important et que cela peut aussi contribuer à une certaine dévaluation de l'office de Directeur chez certaines Sœurs. Le Rapport Annuel de la Province que le Directeur envoie au Supérieur Général doit inclure un point concernant les visites canoniques¹¹.

2. Le Directeur Provincial selon les Statuts de la Compagnie

Je me limiterai à l'explication de quelques points par rapport au Directeur Provincial qui paraissent ne pas être très bien précisés.

1) Nomination

¹⁰ Cf. *Directoire*, p. 24, n° 65.

¹¹ Cf. *Directoire*, p. 23, n° 61.

Elle revient au Supérieur Général; elle est faite après consultation auprès de la Visitatrice, des Conseillères, du Visiteur et du Directeur qui cesse ses fonctions. Cette consultation est limitée parce que souvent les Sœurs ne connaissent pas les Pères suffisamment, ce qui fait que les informations qu'elles peuvent apporter sont peu éclairantes. Le Directeur Provincial est nommé pour six ans et il peut être nommé de nouveau, après consultation¹². Pour cette seconde nomination possible, le Supérieur Général décide que la consultation sera adressée à toutes les Sœurs de la Province. Car après six ans, les Sœurs ont suffisamment d'éléments pour donner leur avis sur le Directeur et contribuer ainsi au discernement et à la décision du Supérieur Général. Cette nouvelle nomination peut être pour trois ou six ans, selon le jugement de l'autorité.

2) *Quelques attributions*

- Les Statuts, en énumérant les différentes attributions du Directeur Provincial, disent: il «*préside*» l'Assemblée Provinciale et «*assiste*» au Conseil. La Compagnie considère que l'Assemblée Provinciale est l'un des temps où le Directeur doit apparaître plus clairement qu'il est le représentant personnel du Père Général. C'est pourquoi on lui confie la présidence. Le Directoire des Directeurs et le Règlement de l'Assemblée précisent ses fonctions et la façon de les exercer.

C'est la Visitatrice qui préside et dirige les séances du Conseil. Le Directeur «*assiste*», ce qui ne doit pas être interprété comme une présence passive. Il y participe et exprime son opinion en toute liberté, lorsqu'il le juge opportun, afin de collaborer à une meilleure étude, au discernement des affaires traitées et à la prise de décisions. Il arrive souvent que les séances du Conseil soient centrées sur les affaires inscrites à l'ordre du jour. Celui-ci est nécessaire, bien sûr, mais les séances de travail sont aussi un temps et un lieu de réflexion et de discernement sur les grands thèmes qui posent question au gouvernement de la Province: la fidélité à l'esprit et à la fin de la Compagnie, la lecture évangélique des signes des temps, la réponse aux nouveaux appels de l'Église et des pauvres, la façon d'assumer la formation aujourd'hui, la pastorale des vocations, la révision des œuvres, la situation des communautés, etc. Le Directeur, avec une vision plus ample, partant d'une autre optique et se sentant dégagé des affaires et des problèmes immédiats, peut contribuer à aider le Conseil à traiter ces grandes questions en profondeur, avec une vue orientée sur l'avenir et dans la sérénité.

Les Constitutions disent aussi que le Directeur préside l'Assemblée Provinciale¹³ et assiste aux séances du Conseil¹⁴. En tant que Président de

¹² Cf. S. 46.

¹³ Cf. C. 3. 49.

¹⁴ Cf. C. 3. 42.

l'Assemblée, aussi bien le Code de Droit Canonique¹⁵ que le Directoire de l'Assemblée¹⁶ lui accordent la faculté de résoudre les possibles ballottages. Dans la pratique, il est plus prudent de demander une deuxième votation et que ce soit l'Assemblée qui décide. Le fait de lui accorder la faculté ne veut pas dire qu'il soit obligé de l'exercer. Selon la Constitution 3.42, le Directeur ne fait pas partie du Conseil. Il assiste et participe aux séances. C'est pourquoi il ne vote pas et son opinion contraire n'a pas pouvoir de «veto»¹⁷.

Les Statuts énumèrent également les affaires pour lesquelles le Directeur «donne son avis» et celles pour lesquelles il «donne son approbation»¹⁸ au cours des séances du Conseil. Donner son avis équivaut à exprimer son opinion. Il peut la dire librement en ce qui concerne toutes les affaires traitées au Conseil, mais pour les quatre énumérées par les Statuts, il lui est demandé de le faire explicitement. Donner son approbation veut dire prendre une position claire et précise sur les questions se rapportant aux vœux, à l'autorisation de demeurer hors d'une maison de la Compagnie et au renvoi ou à la réadmission d'une Sœur. L'approbation ou l'avis contraire du Directeur ne change ni annule la décision qui aurait pu être prise par le Conseil¹⁹. Les Constitutions, dans leur principe général, donnent la primauté à la Visitatrice et à son Conseil. Si c'est le Directeur qui décide, on ne respecte pas le principe général²⁰. Étant donné que ce sont des affaires importantes dont la solution revient au Conseil Général, celui-ci a intérêt à savoir ce que le Directeur en pense. En connaissance de cause je peux vous dire que le Conseil Général apprécie l'opinion du Directeur et, lorsqu'elle n'est pas consignée, on lui demande de l'exprimer. Il en est de même pour les consultations. (Il est probable que vous ne soyez pas tous d'accord à propos de cette interprétation sur «donner son avis» ou «donner son approbation». Le Père Flores pense lui aussi que la rédaction des Statuts n'est pas claire et qu'elle devrait être améliorée lors de la prochaine révision).

Le Directeur doit être au courant de la marche de la Province. Et l'un des meilleurs moyens d'y arriver consiste à assister et à participer au Conseil. C'est pourquoi il conviendrait qu'il assiste à toutes les séances et non seulement à celles où il s'agit des affaires pour lesquelles les Statuts demandent son opinion ou son approbation. Dans le cas contraire, il se détacherait de la réalité de la Province. Les Directives pour les Visitatrices soulignent que lorsque le Directeur est empêché d'y assister, la Visitatrice lui soumettra par écrit, aussitôt après la séance, les projets proposés et les décisions prises»²¹.

¹⁵ Cf. Canon 119 § 2°.

¹⁶ N° 72. 5.

¹⁷ Cf. *Directoire*, n° 20.

¹⁸ S. 46.

¹⁹ Cf. *Directoire*, p. 13, n° 20.

²⁰ Cf. Lexique: Approbation du Directeur Provincial.

²¹ Cf. *Directives pour la Visitatrice et son Conseil*, p. 21.

- On demande au Directeur de donner son avis sur «*l'utilisation des biens de la Province en matière importante*»²². On peut entendre par «*matière importante*» la somme qui dépasse le montant maximum des dépenses autorisées par le Conseil Général à la Province²³. L'opinion du Directeur devra être une aide pour faire un bon usage de ces biens.

Les Sœurs qui ont des biens personnels demandent au Directeur la permission de les utiliser en «œuvres pies»²⁴. Pour ne pas favoriser des différences en ce qui concerne le style de vie des Sœurs, le Directeur les aide à discerner la façon dont elles peuvent utiliser les revenus qu'elles retirent de leurs biens personnels. Il ne peut autoriser une autre destination que des «œuvres pies»²⁵. La fidélité au vœu de pauvreté va plus loin que la simple demande et les permissions accordées.

3. Le Directeur Provincial selon le Directoire

D'aucuns pensent que les Constitutions et les Statuts proposent une image imprécise de l'office et des compétences du Directeur Provincial. Je crois que l'on ne peut dire la même chose du Directoire. Il précise les traits qui sont, peut-être, un peu estompés dans les autres documents et, surtout, il explique clairement et dans le détail ses fonctions et la façon de les accomplir.

Un temps consacré à la lecture personnelle de ce document est prévu pour cet après-midi. Je ne vais donc pas m'arrêter maintenant à présenter tout ce dont il est question. Il est possible aussi que la Compagnie introduise quelques changements concernant le Directeur quand elle révisera les Constitutions lors de la prochaine Assemblée Générale. Au cas où cela arriverait, il faudrait aussi réviser le Directoire. En suivant la même ligne, je vais en souligner deux points sur lesquels il nous faut réfléchir étant donné l'importance et les difficultés qui peuvent se présenter dans la pratique.

- Les Constitutions et les Statuts déterminent quelle est l'autorité de la Visitatrice et celle du Directeur dans la Province. Il n'est pas toujours facile d'exercer une autorité partagée et complémentaire. C'est pourquoi le Directoire parle longuement de l'esprit qui doit animer les relations entre ces deux supérieurs²⁶. Il s'agit de collaboration et de complémentarité, jamais de concurrence de pouvoirs. Les deux exercent l'autorité comme un service pour que la fidélité à l'esprit et à la fin de la Compagnie soient vécues dans la Province. L'humilité, la simplicité et la charité sont les vertus qui peuvent le mieux contribuer au bon exercice de l'autorité ainsi qu'à mieux surmonter les conflits qui pourront surgir. L'estime et la confiance mutuelle, les rapports fréquents et cordiaux

²²S. 46.

²³Cf. C. 3. 55 § 3°.

²⁴Cf. C. 2.7; S. 46.

²⁵Cf. *Directoire*, p. 19, n° 46.

²⁶Cf. *Directoire*, p. 9 - 10.

entre la Visitatrice et le Directeur ne signifient pas qu'ils doivent être toujours d'accord en tout. Les possibles divergences doivent permettre d'éclairer la réalité avec des lumières différentes, mais jamais antagonistes.

Il est normal que la Visitatrice et son Conseil aient à faire face à des situations difficiles, par exemple par rapport à la révision des œuvres, à des conflits aigus au sein des communautés, dans les relations avec différents organismes, etc. La proximité du Directeur à ces moments-là, ses conseils et son soutien sont plus que des attributions de son office, ce sont des signes de solidarité et d'affection fraternelle.

Dans les relations entre la Visitatrice et le Directeur, il y a un aspect auquel il faut veiller tout particulièrement: il ne faut pas donner lieu à ce que les Sœurs puissent percevoir que l'opinion de la Visitatrice est la même que celle du Directeur ou vice versa. Il est possible qu'une Sœur soit contrariée et prenne ses distances ou avec la Visitatrice ou avec le Directeur. Si les Sœurs les considèrent comme semblables l'un à l'autre, ils ne seront plus une porte ouverte à laquelle elles pourront frapper dans l'espoir d'être accueillies et écoutées.

- Les Constitutions confient au Directeur la responsabilité particulière de la formation spirituelle des Sœurs. Le Directoire développe cette responsabilité et la précise: *«Le Directeur doit, dans toute la mesure du possible, suivre toutes les étapes de la formation: aspirantes, postulantes, séminaristes, jeunes Sœurs qui se préparent aux Vœux, ou les ayant émis. Il participe à la recherche des thèmes, à l'élaboration des programmes, au déroulement des rencontres et au choix des intervenants, en particulier au sein de la commission de formation²⁷. Ce point exprime l'importance de la collaboration du Directeur en tout ce qui concerne la formation. C'est la vitalité spirituelle des Sœurs et la qualité de leur service auprès des pauvres qui est en jeu. Il est évident que l'on ne peut demander à un Directeur d'être un expert dans les différents domaines de la formation, mais il lui est demandé de s'y intéresser fortement pour pouvoir la stimuler. Le *Guide pour la Formation Initiale*, élaboré par une Commission formée de Sœurs impliquées dans la formation et publié il y a deux mois, avec l'approbation des Supérieurs Généraux, demande à plusieurs reprises cette collaboration du Directeur.*

La préoccupation principale du Directeur est d'encourager la réalisation du Plan Général de Formation élaboré par le Conseil Provincial avec l'aide de la Commission spécialisée et des Commissions techniques. Il est prévu qu'au cours de ce mois, une Commission formée de Pères Directeurs et d'une Conseillère Générale nous présente les grandes lignes d'un Plan de Formation au niveau provincial.

²⁷ *Directoire*, p. 14, n° 26.

En ce qui concerne l'animation spirituelle des Sœurs, la retraite annuelle a une importance particulière. Le Directoire confie sa programmation au Directeur Provincial et à la Visitatrice²⁸. Si dans la pratique, une autre Sœur les programme et cherche les prédicateurs, il est souhaitable qu'un dialogue s'établisse avec le Directeur. L'Assemblée Générale de 1997 a approuvé une proposition confiant à chaque Province la mission de déterminer les modalités les plus adéquates pour revitaliser les huit jours de retraite annuelle. Le Directoire souligne l'importance de la présence et de la disponibilité du Directeur se tenant à la disposition des Sœurs pendant ce temps fort de leur vie spirituelle.

Conclusion

La Congrégation de la Mission et la Compagnie des Filles de la Charité ont écrit, durant presque quatre siècles, une histoire d'union et de collaboration. Ce sont les fondateurs qui l'ont commencée, et nous, Prêtres et Sœurs, nous en sommes les héritiers. Le Directeur Provincial a été et continue d'être la figure incarnant le mieux, dans la pratique, cette union et cette collaboration. La façon de concevoir et d'exercer cet office ou ce ministère a changé à travers l'histoire, parfois en raison de l'évolution du Code de Droit Canonique, d'autres fois à cause de l'évolution du droit propre de la Compagnie. Celui-ci nous montre la manière dont les Filles de la Charité d'aujourd'hui comprennent le rôle du Directeur Provincial. C'est à elles qu'il revient aussi de dire comment il devra être à l'avenir. Il est tout à fait justifiable, étant donné la maturité de plus en plus grande des Sœurs et la sensibilité de la culture actuelle face à l'égalité et au féminisme, que la fonction du Directeur Provincial se déplace davantage vers l'aspect spirituel et pastoral. Au fond, c'est cette collaboration que les fondateurs ont peut-être cherchée, même si à leur époque et également après elle, celle-ci a été exprimée par des liens juridiques d'autorité.

Les Constitutions, les Statuts de la Compagnie et le Directoire reconnaissent l'autorité propre du Directeur Provincial. Il l'exerce en collaboration avec la Visitatrice, principale responsable du gouvernement de la Province. Ensemble ils doivent concevoir leur office comme un service de complémentarité, orienté pour favoriser un dynamisme fidèle à l'esprit et à la fin de la Compagnie dans l'Église.

Les Constitutions et les Statuts de la Compagnie présentent le portrait du Directeur Provincial. Le Directoire des Directeurs Provinciaux décrit en détail ses fonctions et la façon dont il doit les réaliser. Mais il faut reconnaître que dans le contexte actuel, la réalité vécue par les Pères et les Sœurs dans les différentes Provinces, les qualités et les limites du Directeur, des Visitatrices et des Sœurs, ont une influence certaine sur la manière concrète d'exercer cet office. Plusieurs Sœurs

²⁸ Cf. *Directoire*, p. 13 - 14, n° 23 - 25.

nous le diront tout à l'heure. Demain, quelques Directeurs nous présenteront également différentes expériences dans la façon dont ils réalisent ce service.

L'évolution de l'office de Directeur Provincial est incontestable, elle se situe dans le sens d'un mouvement qui va de la capacité de décision au domaine de l'animation spirituelle et apostolique. Malgré cela, le Père Richard McCullen, dans sa présentation du Directoire des Directeurs, adressait ces paroles aux Directeurs et aux Sœurs: *«Il y a eu une certaine évolution dans l'office de Directeur. Que personne, cependant, ne sous-estime l'importance du Directeur comme animateur spirituel et guide de la vie des Sœurs et des activités de la Province: agir ainsi serait, non seulement être infidèle aux vues profondes de saint Vincent et de sainte Louise, mais finalement diminuerait la vitalité de l'apostolat des Sœurs auprès des Pauvres».*

(Traduction: Centre de Traduction – Filles de la Charité, Paris)

Former aujourd'hui à la vie consacrée

*par Christian Sens, C.M
Visiteur du Toulouse
10-VII-2001*

Il y a certainement bien des manières d'aborder et de présenter la formation à la vie consacrée. J'ai retenu trois axes : formation humaine, formation chrétienne, formation vincentienne. Je vais évidemment parler de la formation à la vie consacrée des Filles de la Charité et donc d'une formation dont l'objectif est le service des pauvres, le service de Jésus-Christ en la personne des pauvres. Ce sera la première partie de mon exposé. Chacun de ces axes mériterait d'amples développements. Je vais simplement vous proposer quelques réflexions sur des points d'attention qui me paraissent importants aujourd'hui, en étant bien conscient que je suis tributaire de la situation des Filles de la Charité en France et du contexte de ce pays. Dans d'autres situations, d'autres contextes, vous retenez peut-être d'autres points d'attention. Je n'ai pas davantage la prétention de vous dire comment doit être pensée la formation des Filles de la Charité. Vous avez bien plus d'expérience que moi en ce domaine et il sera intéressant que vous puissiez la partager et confronter les diverses pratiques provinciales.

1. Une formation pour le service des pauvres

Je ne vais pas développer longuement cette partie dans la mesure où certains points seront repris dans la suite de l'exposé.

« Le service est pour elles l'expression de leur consécration à Dieu et dans la Compagnie et lui confère toute sa signification » (C.2,1). Ce rappel des Constitutions me permet de préciser d'emblée de quelle vie consacrée je parle ici parce que cela a des incidences sur la formation. La consécration des Filles de la Charité ne s'identifie pas à celle des religieuses. Leur manière originale de vivre la consécration baptismale est de se donner à Dieu pour le service des pauvres ou pour servir Jésus-Christ en la personne des pauvres. C'est pour cela que Dieu a fait la Compagnie.

« Vous devez souvent penser que votre principale affaire et ce que Dieu vous demande particulièrement est d'avoir un grand soin de servir les pauvres. C'est pourquoi vous devez les traiter avec douceur et cordialité, pensant que c'est pour cela que Dieu vous a mises et associées ensemble, c'est pour cela que Dieu a fait votre Compagnie » (IX, 119).

Dans la consécration des Filles de la Charité, Dieu et les pauvres, le Christ et les pauvres sont indissociables. On n'entre pas dans la Compagnie pour vivre une

expérience de vie religieuse ou pour faire simplement une expérience de vie communautaire, mais fondamentalement pour servir les pauvres, en communauté, à la manière du Christ Serviteur. A ce titre, leur formation, tant initiale que permanente doit leur permettre de faire la vérité sur l'appel de Dieu et leur réponse, d'approfondir leur expérience spirituelle, mais en n'oubliant jamais que dans l'appel, la réponse et l'expérience spirituelle, les pauvres sont nécessairement présents.

Si leur consécration ne fait pas d'elles des religieuses, elle n'en a pas moins une dimension de radicalité, même si elles la renouvellent chaque année. Le don à Dieu pour les pauvres, le don à Dieu et au service des pauvres engagent toute leur vie et leur personne. Vincent de Paul l'écrivait le 24 novembre 1658 à Anne Hardemont qui était à Ussel : « Vous avez de la peine à vous accoutumer au pays mais aussi vous avez un grand mérite devant Dieu d'avoir surmonté vos répugnances et d'avoir fait sa volonté plutôt que le vôtre. O ma sœur, combien vous serez consolée à l'heure de la mort d'avoir consommé votre vie pour le même sujet pour lequel Jésus-Christ a donné la sienne. C'est pour la charité, c'est pour Dieu, c'est pour les pauvres...Et quel plus grand acte d'amour peut-on faire que de se donner soi-même, tout entier, d'état et d'office, pour le salut et le soutien des affligés. Voilà toute votre perfection » (VII, 382). Leur chemin de sainteté passe, à la suite du Christ Serviteur, par les routes des pauvres. Elles sont appelées à s'y engager totalement, « d'état et d'office », autrement dit, tant par leur manière d'être que par leur agir, leur engagement.

La formation à la vie consacrée comporte donc tout à la fois l'approfondissement du mystère de Dieu et de la foi, la contemplation du Christ Serviteur, la connaissance des Constitutions et aussi une meilleure appréhension du monde des pauvres, un apprentissage de leur langue et de leur culture. Cette meilleure appréhension et cet apprentissage sont partie intégrante de l'expérience spirituelle des Filles de la Charité.

2. Une formation humaine

Dans tous les projets de formation, que ce soit en vue du ministère ordonné ou de la vie consacrée, la formation humaine a sa place. Nous savons bien que la piété et le désir de se donner à Dieu ne pallient pas un manque de maturité et d'équilibre ou une affectivité mal assumée. La diminution des vocations en certains pays, et je pense à la France, ne peut pas devenir un alibi qui conduirait à être moins exigeant sur la maturité humaine des candidats, leur équilibre affectif, leurs capacités relationnelles, leur sens du service, leur aptitude aussi à assumer les changements dans un monde où les mutations sont rapides et profondes.

Je ne vais pas développer ici un programme de formation humaine, mais simplement relever quelques points qui me paraissent importants aujourd'hui.

Votre expérience de Directeur vous permettra très certainement d'en rajouter d'autres et surtout de partager la manière dont vous vivez votre responsabilité d'accompagnement de la Province, des communautés et des sœurs en ce domaine de la formation humaine.

2.1. Une relecture de la vie

Je crois que la formation humaine exige d'apprendre à lire, à relire sa vie, ses expériences, pour mieux les objectiver et pouvoir ainsi mesurer les avancées, mais aussi les limites, les pauvretés, les blocages, les blessures peut-être, provoquées par des échecs ou des expériences malheureuses. C'est ainsi que l'on devient davantage responsable de soi en maîtrisant mieux sa vie, ses choix, ses actes. La relecture comporte une dimension communautaire parce qu'il faut aussi apprendre à relire sa vie avec d'autres, notamment en communauté, et accepter leur regard, leur questionnement, leur interpellation. Elle se fait durant l'étape de la formation initiale. Elle doit aussi se poursuivre tout au long de la vie. Les sœurs en ont-elles toujours facilement la possibilité ? Quelle est la manière dont les Provinces et les Directeurs portent ce souci et aident les communautés et les sœurs à faire cette relecture personnellement et communautairement.

2.2. Un apprentissage de la différence

La formation humaine comporte cet apprentissage. On parle beaucoup de la différence aujourd'hui, mais peut-être parce qu'elle est difficile à vivre et à accepter, tant sur le plan culturel que religieux. Elle peut devenir un lieu de conflits. Dans les imposantes implantations communautaires d'hier, les différences pouvaient être voilées ou même gommées. L'uniformité mal comprise pouvait conduire à l'uniformisation. Cela ne pourrait pas être compris en ce temps où le respect de la personne humaine et les droits de l'homme sont devenus des valeurs fortement affirmées. Ce n'est pas davantage possible dans des communautés qui aujourd'hui sont généralement plus restreintes avec une confrontation aux autres plus forte et quotidienne. On n'entre pas dans une communauté toute faite, dans une sorte de moule qui éliminerait les différences. La communauté s'édifie au quotidien avec la richesse des différences quand elles sont reconnues et acceptées non comme un obstacle mais comme richesse d'unité et de communion. Il s'agit donc d'apprendre, et cet apprentissage n'est jamais achevé, à vivre fraternellement avec d'autres personnes que l'on n'a pas choisies mais avec lesquelles on partage un même projet, une même consécration à Dieu pour le service des pauvres. Il ne s'agit pas de rêver de communautés sans tensions et sans conflits, mais plutôt d'apprendre à les assumer, à les gérer, à les dépasser. Sans doute faut-il, pour reconnaître et accueillir les différences, apprendre à se respecter dans la mesure où selon Monsieur Vincent « sans respect on n'a point de douceur, et sans douceur on n'a point de charité » (IX, 260). Votre mission de Directeur vous conduit à rencontrer les communautés et

les sœurs. Vous êtes certainement témoins des tensions ou même des conflits que peuvent vivre certaines communautés, des difficultés de relation de certaines sœurs. Vous êtes sans doute appelés parfois à aider des communautés à affronter un conflit, une difficulté relationnelle. Cela fait partie de votre responsabilité d'accompagnement. Et sans doute vous appartient-il d'apprendre vous-mêmes à gérer des situations conflictuelles.

2.3. Un équilibre affectif

On ne saurait parler de formation humaine sans évoquer l'affectivité et le travail de vérité à faire sur le désir d'assumer le célibat et de vivre la chasteté. Nous savons bien que ce travail de vérité ne se termine pas avec l'engagement initial. Le célibat pose question à bien de nos contemporains ; l'amour peut être dénaturé jusqu'à devenir un simple objet de consommation. Hier, les murs des institutions pouvaient servir de protection. Aujourd'hui, les communautés sont bien plus insérées dans un quartier, une rue, un village et les relations de proximité sont quotidiennes. On n'assume pas le célibat, on ne vit pas la chasteté en s'entourant de protections ou en refoulant son affectivité. La chasteté vécue dans le célibat ne se limite pas à des renoncements, elle n'interdit pas d'aimer et ne peut se vivre sereinement avec un cœur desséché. Les personnes consacrées sont appelées à aimer, à apprendre à aimer chaque jour parce que cet apprentissage n'est jamais achevé. Celui qui pourrait dire un jour qu'il aime assez, avouerait de ce fait qu'il n'aime plus ou n'est plus capable d'aimer. En ce domaine des relations, la relecture de vie que j'évoquais précédemment est aussi une exigence. Elle peut sans doute se faire en communauté, mais en ce domaine, tout ne peut être partagé en communauté. Un accompagnement personnel est nécessaire. Dans les Provinces, des propositions de réflexion sur les vœux sont certainement offertes aux sœurs. Cette réflexion est-elle toujours reprise, approfondie en communauté ? Cela relève sans doute de votre responsabilité d'accompagnement que d'y être attentif et d'interpeller la Province et les communautés en ce sens. Je dis cela à propos de la chasteté, mais c'est vrai également pour la pauvreté et l'obéissance. Le langage pour présenter les vœux a été renouvelé et cela a des incidences sur la manière de les comprendre et de les vivre. Pour ne parler que de l'obéissance, il est évident qu'elle ne se vit plus aujourd'hui sous le mode de l'obéissance militaire que l'on a pu connaître hier, mais dans le dialogue, sans que soit pour autant évacuée la disponibilité. Les temps de formation sont évidemment nécessaires pour mieux comprendre les vœux. La communauté elle-même peut aussi jouer un rôle de formation.

2.4. Le défi du féminisme

La reconnaissance de la place et du rôle des femmes dans la société comme dans l'Eglise est un défi pour notre temps et pas seulement dans des pays comme l'Afghanistan. L'état de « soumission » qui a pu être autrefois décidé pour les

femmes, y compris par des théologiens, est inacceptable. La formation humaine des Filles de la Charité doit prendre en compte le défi du féminisme et les conduire à prendre leur place dans le monde et dans l'Eglise et à y jouer pleinement leur rôle de « femmes » consacrées. Vous êtes des hommes dont la mission est un service d'aide et d'accompagnement de femmes. Dans ce service, il y a certainement une réciprocité et vous recevez aussi d'elles. Dans la collaboration, dans ce partenariat avec les sœurs, vous mesurez sans doute la richesse de la différence, la richesse de la féminité. Mais, dans l'Eglise comme dans la société, la place et le rôle des femmes sont loin d'être encore pleinement reconnus partout. Votre mission ne peut que vous rendre sensibles à ce défi du féminisme, ne serait-ce déjà qu'en reconnaissant qu'il se justifie pleinement.

3. Une formation chrétienne

« O mes filles, si vous êtes bien fidèles en la pratique de cette manière de vie, vous serez de bonnes chrétiennes. Je ne dirais pas autant si je vous disais que vous seriez de bonnes religieuses. Pourquoi a-t-on fait des religieux et des religieuses, sinon pour faire de bons chrétiens et de bonnes chrétiennes ? Oui, mes filles, faites grand état de vous rendre bonnes chrétiennes par la pratique fidèle de vos règles. Dieu sera glorifié, et votre Compagnie à édification à toute l'Eglise » (IX, 127).

3.1. Choisir « la meilleure part »

Je n'ai pas l'intention de développer ici toutes les dimensions de la vie chrétienne. Je reprendrai seulement un aspect. Pour être de bonnes chrétiennes, il ne suffit pas seulement de prier, de pratiquer, de se dévouer dans le service. Tout disciple du Christ est appelé à choisir sans cesse « la meilleure part », comme Marie assise aux pieds de Jésus pour écouter sa parole et se mettre à son école. Le désir de formation, d'approfondissement de la foi, d'une connaissance plus grande de la Bible est aujourd'hui très fort et multiples sont les propositions de formation. Certes la foi est fondamentalement don de Dieu et réponse de l'homme par une adhésion personnelle libre. Mais la foi sans formulation risque bien de verser dans l'imaginaire. Et il ne suffit pas de répéter inlassablement des formules et des discours du passé. Les chrétiens demeurent toujours d'humbles chercheurs de Dieu et à ce titre ils sont invités à approfondir leur foi pour la vivre, la dire et en témoigner dans la mesure où ils sont appelés à prendre leur part du ministère d'annonce de l'Eglise qui n'est pas réservé aux seuls ministres ordonnés ou à quelques spécialistes.

3.2. Honorer la dimension spirituelle du service

Pour Vincent de Paul, le service est toujours un service corporel et spirituel. C'est là sans doute, au XVII^e siècle, une marque typiquement vincentienne, de

même que la présentation de l'évangélisation « par parole et par œuvre ». Une telle définition du service manifeste une vision de la personne dans toutes les dimensions de son humanité. L'homme est un être de besoin : de pain, de vêtement, de toit, de santé...et à ce titre le service est corporel. Mais l'homme est aussi un être de désir : de justice, de paix, de dignité, de fraternité, de solidarité...Il porte aussi en lui des questions sur le sens de la vie et de la mort, de l'histoire et de l'aventure humaine. Nous croyons même qu'il n'est pas indigne de lui que de se poser la question de la transcendance, la question de Dieu. C'est pourquoi le service doit avoir une dimension spirituelle que Monsieur Vincent évoque en parlant du « bon mot » à dire en toute occasion, des « vérités propres à salut » à enseigner aux pauvres.

Pour être de bonnes chrétiennes, les Filles de la Charité sont invitées, comme tous les disciples du Christ à approfondir sans cesse leur foi pour la renouveler et se renouveler elles-mêmes. La qualité de leur service dans sa dimension spirituelle ne peut qu'y gagner et les pauvres aussi. Je n'ai pas la prétention de vous faire ici un cours de dogmatique. Permettez-moi d'évoquer simplement la question de Dieu. Peut-on dire Dieu aujourd'hui en reprenant simplement les mots, les formules et les discours d'hier, dans un monde qui n'a plus besoin de Dieu pour se comprendre, pour comprendre l'homme et pour bien de nos contemporains, simplement pour vivre ? On ne se tourne plus tellement vers une instance supérieure pour trouver une réponse aux questions non encore résolues. Présenter aujourd'hui un Dieu nécessaire comporte le grand risque de le reléguer dans la catégorie de l'utilitaire. Or Dieu se révèle comme le Dieu de l'Alliance, le Dieu de la gratuité. Il est le Dieu Amour qui en appelle toujours à la liberté de l'homme. Le philosophe Lévinas parle de la grandeur de Dieu qui « a mis sur pied un être capable d'athéisme ». Dieu est bien au delà de l'utile et du nécessaire, de l'inutile et du non-nécessaire. Nous ne pouvons pas enfermer Dieu dans nos représentations et c'est bien pourquoi nous devons sans cesse approfondir son mystère en contemplant le visage de Jésus-Christ. Ajoutons encore qu'aujourd'hui, notamment dans le domaine de l'éthique, de la bio-éthique, de nouvelles questions se posent. On ne peut évidemment devenir un spécialiste en tous les domaines. Mais accepter d'entrer dans un processus de formation continue, biblique, théologique, spirituelle, éthique est une exigence pour structurer sa foi et pour en témoigner dans la diversité des langues et des cultures des hommes. Pour être de bonnes chrétiennes et en fidélité à la dimension spirituelle de leur service, cette exigence concerne évidemment les Filles de la Charité.

3.3. Apprendre à « lire »

Ce souci de formation, nous le trouvons chez Monsieur Vincent. Il est même inscrit dans le règlement. « Le temps qui vous restera après le service des malades, vous le devez bien employer ; ne soyez jamais sans rien faire ; étudiez-

vous à apprendre à lire, non pas pour votre utilité particulière, mais pour être en mesure d'être envoyées aux lieux où vous pourrez enseigner. Savez-vous ce que la divine Providence veut faire de vous ? Tenez-vous toujours en état d'aller, quand la sainte obéissance vous enverra » (IX, 7). Certes, les Filles de la Charité n'ont plus à apprendre à lire comme Marguerite Naseau. Mais permettez-moi d'interpréter cet apprentissage de la lecture. Ne faut-il pas sans cesse apprendre à lire la Bible, le mystère chrétien pour l'approfondir ? Ne faut-il pas apprendre à lire les « signes des temps » ? Ne faut-il pas apprendre à lire les faits sociaux dans leur complexité, les situations de pauvreté et leurs causes ? Ne faut-il pas toujours apprendre à lire le charisme vincentien pour l'actualiser ? Ne faut-il pas encore apprendre à lire Jésus-Christ pour le reconnaître en la personne des pauvres ?

Ce souci de formation apparaît aussi au travers du dialogue entre Louise de Marillac et Vincent de Paul, lors d'un conseil (XIII, 664-665). Une sœur a demandé un catéchisme. Elle n'est pas satisfaite de celui qui lui est envoyé et en demande un autre. « Nous envoyâmes prier M. Lambert de nous en envoyer un et il nous envoya celui de Bellarmin et dit à la sœur à qui il le donna que cela était bien savant et que ce n'était que pour les curés. Or, comme il ne faut pas que nous paraissions savantes, j'eus quelque pensée de ne pas l'envoyer ; et comme j'étais pressée, je ne laissai pas ; je lui mandai seulement qu'elle ne le fit que lire, parce que, comme ce que l'on prend dans le livre ne vient pas de soi, il semble que ce n'est pas tout que de l'apprendre par cœur et le réciter ». Ne pas paraître savantes relève sans doute de l'humilité. Mais ce serait une fausse compréhension de l'humilité que de refuser de l'être. N'est-on jamais tombé dans ce travers chez les Filles de la Charité et aussi dans la Congrégation de la Mission ? Certes, l'humilité conduit à vouloir tenir la dernière place, celle du serviteur, celle de la servante, mais cela exige, je crois, une compétence pour la tenir au mieux.

La réponse de Vincent de Paul est sans équivoque : « A quoi notre très honoré Père répondit : il n'y a point de meilleur catéchisme, Mademoiselle, que celui de Bellarmin ; et quand toutes nos sœurs le sauraient et l'enseigneraient, elles n'enseigneraient que ce qu'elles doivent enseigner, puisqu'elles sont pour instruire, et elles sauraient ce que les curés doivent savoir. Savez-vous ce qui maintient ces deux ou trois filles de Madame de Villeneuve ? C'est de savoir le sens de ce catéchisme-là ; elles l'enseignent et font par là un bien incroyable. Il serait bon qu'on le lût à nos sœurs et que vous-même l'expliquassiez à nos sœurs, afin que toutes l'apprirent et le sondassent pour l'enseigner ; car puisqu'il est nécessaire qu'elles montrent, il faut qu'elles sachent ; et elles ne peuvent mieux apprendre plus solidement que dans ce livre-là. Je suis bien aise que nous en ayons parlé, car je crois que cette lecture sera d'une grande utilité. » (XIII, 664-665) Apprendre, sonder, savoir pour montrer et enseigner, cela relève d'un parcours de formation initiale sans doute, mais aussi de la formation permanente.

Dans les Provinces, des parcours de formation sont certainement proposés. Les sœurs peuvent aussi participer aux formations proposées dans les diocèses et les communautés chrétiennes. Directeurs, vous avez, en lien avec la Visitatrice, une responsabilité en ce domaine et je ne vous apprend rien en vous le disant. Mais ce souci de formation est-il réellement pris en compte dans la dynamique des provinces ? Les sœurs manifestent-elles le même désir de compétence pour honorer la dimension spirituelle du service que pour sa dimension corporelle ? Face à l'incroyance de tant de nos contemporains ou à leur indifférence religieuse, face à la diversité des langues et des cultures, face aussi à la quête spirituelle, même diffuse, que l'on peut percevoir aujourd'hui, n'y-a-t-il pas là un enjeu pour la qualité même du service vincentien, un enjeu pour les pauvres ?

4. Une formation vincentienne

Comme pour les chapitres précédents, je vous propose simplement quelques réflexions sur cette formation. Je n'aborde donc pas le contenu de cette formation et les divers aspects du charisme vincentien qu'elle doit prendre en compte.

4.1. Un approfondissement permanent du charisme

Ce n'est pas tant l'actualité du charisme qui est en question que l'actualisation qui en est faite au travers des institutions, des communautés, des engagements, de la pratique. Il serait illusoire de prétendre retrouver ce charisme à l'état pur pour le transposer dans le temps présent. Nous le recevons dans la langue et la culture du XVIII^e siècle. Il n'est jamais, comme l'Évangile lui-même d'ailleurs, hors du temps et de la culture. Le travail d'inculturation passe donc par le chemin de la confrontation du charisme tel que nous le recevons avec notre temps et l'histoire des pauvres de ce temps. Dans la référence aux sources, aux textes fondateurs, une simple fidélité à la lettre, aux pratiques et aux œuvres serait certainement stérile. Reconnaissons toutefois que cela peut-être la tentation de toute institution, y compris l'Église, que de vouloir se reproduire à l'identique, en ajoutant aussi d'autres pratiques au cours des siècles, par peur de perdre son identité. C'est alors qu'elle risque bien de la perdre. Une authentique réception des sources conduit plutôt à rechercher l'esprit, les intuitions et les convictions qui habitaient et animaient les Fondateurs. C'est ainsi que la fidélité peut devenir inventive et donner du charisme une traduction parlante et signifiante dans ce temps de l'histoire des hommes, de l'histoire des pauvres. La fidélité répétitive peut figer l'institution et les personnes en témoins du passé et stériliser les engagements, parce que risque d'être oubliés les pauvres avec leurs attentes et les urgences qui caractérisent aujourd'hui le monde des pauvres. Il s'agit donc d'approfondir le charisme, de travailler les textes fondateurs, mais pour l'actualiser et le vivre aujourd'hui. La formation vincentienne demeure toujours un passage obligé pour les Filles de la Charité. Elle relève aussi d'une formation continue qui est certainement proposée dans toutes les Provinces, qui se fait

également dans les partages communautaires. C'est là une exigence pour l'inculturation du charisme qui était le thème de la dernière A.G des Filles de la Charité.

4.2. Une connaissance plus approfondie de la société et du monde de la pauvreté

Je voudrais m'arrêter quelques instants sur une autre exigence. L'approfondissement permanent du charisme, pour aussi essentiel qu'il soit, n'est pourtant pas suffisant. Il faut encore apprendre à mieux connaître la société, à mieux appréhender les faits sociaux dans leur complexité. Les mutations rapides et profondes que connaît le monde ne se laissent pas appréhender de manière simpliste avec des affirmations péremptoires ou des slogans idéologiques. La réalité est aujourd'hui bien trop complexe pour se satisfaire d'un regard superficiel. Pour la « voir », pour la « connaître à l'œil », une diversité d'approches et de lectures sont nécessaires : politique, économique, sociale, culturelle, sociologique, socio-politique, etc. Nous ne sommes plus au temps où les catégories bourgeoisie/prolétariat ou exploités/exploiteurs permettait de classer une majorité de personnes et de rendre compte de la société. Il y a aujourd'hui le pouvoir « anonyme » de l'argent, le poids des multi-nationales, l'égoïsme des nations riches crispées sur leurs intérêts, frileuses face à la question de la remise de la dette des pays du Tiers Monde, peu soucieuses des questions d'environnement parce que prime l'économie. Il y a toutes ces personnes dont on ne peut plus dire qu'elles sont victimes de l'exploitation parce qu'elles sont simplement oubliées sur le bord du chemin de la rentabilité à tout prix et d'une compétitivité féroce. Il y a la violence, les conflits ethniques et même religieux. Il y a le racisme. Il y a ces contre-valeurs qu'évoque le document de l'A.G. 1997, « Un Feu Nouveau ». Tout cela affecte évidemment les pauvres et même provoque de nouvelles formes de pauvreté. Comment être réellement à leur service sans s'intéresser au contexte de la société, sans prendre le temps de mieux l'appréhender, sans voir les causes des pauvretés, de la marginalisation ou de l'exclusion, sans apprendre la langue et la culture des pauvres ? Ce regard sur la réalité de la société et des pauvretés s'apprend par l'expérience sans doute, mais aussi par la réflexion personnelle et communautaire et par le biais d'une formation. De quelle manière cela est-il pris en compte dans les Provinces et dans les communautés.

Une connaissance plus approfondie de la société et du monde des pauvres permet aussi - et je cite « Un Feu Nouveau » - de « découvrir personnellement et communautairement, les « semences du Verbe » et les valeurs existant dans toutes les cultures et dans les pauvres ». Le document évoque la solidarité, le combat pour la justice et la liberté ; la reconnaissance de la dignité de tout être humain ; les relations personnelles les plus proches ; le sens de la fête ; la confiance et l'espérance en la Providence. La liste n'est pas exhaustive et nous

pouvons ajouter l'engagement pour la paix et la recherche de chemins de dialogue, les actions humanitaires, la prise en compte de l'écologie et de l'environnement et tant de gestes d'amitié, de partage, de solidarité au quotidien. La reconnaissance des « semences du Verbe » implique un regard de foi mais sans faire l'économie d'une analyse sérieuse de la réalité. C'est ainsi que l'on peut dépasser, comme y invite Vincent de Paul « les apparences si souvent trompeuses ».

4.3. Pour un amour inventif jusqu'à l'infini

Tout en étant lucides sur les contre-valeurs, nous sommes appelés à aimer notre monde, ce monde « que Dieu a tant aimé qu'il lui a donné son Fils, son unique » (Jn 3, 16). Comment dire à ce monde qu'il est aimé de Dieu sans laisser transparaître sur nos visages et le visage de nos communautés un peu de la tendresse du Christ pour les hommes, pour les pauvres ?

Vincent de Paul rappelle que « l'amour est inventif jusqu'à l'infini ». C'est d'abord et fondamentalement l'Amour de Dieu qui est inventif jusqu'à l'infini et notre amour le devient en puisant à la source de l'Amour donné. De ce fait nous ne pouvons jamais prétendre épuiser l'infini richesse de l'amour dans l'aujourd'hui de nos réponses et de nos pratiques, tant personnelles que communautaires. L'humilité nous conduit à le reconnaître. Le charisme videntien ne donne pas aux Filles de la Charité des réponses toutes faites face aux défis des pauvretés et des misères de notre temps. Il ouvre à leur liberté un espace pour renouveler et inventer les réponses les plus appropriés aux appels des démunis, des blessés, des souffrants, des exclus et pour les trouver avec eux. Il peut arriver que la peur ou le besoin de sécurité provoquent à regretter le passé, les « oignons d'Égypte » jusqu'à se figer dans ce passé et les pratiques d'hier sans pouvoir réellement et pleinement vivre le temps présent. Une telle attitude passéiste n'est pas seulement un risque pour des personnes plus âgées. On peut la constater aussi chez des plus jeunes. Je crois que la formation videntienne doit apprendre à assumer les changements nécessaires, à les vivre dans l'espérance, tant personnellement que communautairement afin de témoigner que l'amour est inventif jusqu'à l'infini. Cela relève certainement de votre responsabilité d'accompagnement.

Conclusion

Je vais conclure en nommant un autre lieu de formation. Nous savons que dans l'expérience de Châtillon, Vincent de Paul a pris conscience que seule une réponse communautaire, structurée et organisée, permettait de relever le défi de la pauvreté de manière durable et efficace. La diminution des vocations, le vieillissement de certaines Provinces, et je pense particulièrement à la France, ont conduit les sœurs à laisser à des laïcs la responsabilité d'établissements scolaires

ou de maisons de retraite, en veillant à ce que soit sauvegardé l'esprit vincentien. Les œuvres propres ont diminué et les engagements des sœurs dans des organismes sociaux, des associations sont devenus plus nombreux. Je ne sais si ma réflexion est pertinente mais je vous la livre. Quelle que soit la situation des Provinces, richesse en nombre et en jeunesse ou pauvreté, l'humilité ne provoque-t-elle pas à reconnaître qu'aucune Compagnie, aucune Congrégation, aucune communauté, ne peuvent à elles seules relever tous les défis des pauvretés et des misères et posséder toutes les compétences nécessaires pour les affronter ? Sans remettre en cause les réponses apportées par « nos » œuvres, je crois que le service des pauvres exige aujourd'hui d'entrer dans une dynamique de collaboration, avec les autres composantes de la Famille Vincentienne, chaque fois que cela est possible, dans le cadre aussi d'organismes ou d'associations, ecclésiaux ou non et avec tous ceux et celles qui se veulent artisans de justice, de paix, de solidarité avec les démunis, les souffrants, les blessés, les exclus. C'est là un défi pour tous les vincentiens. N'est-ce pas aussi une chance pour que l'esprit vincentien soit largement partagé avec tous ceux et celles qui se font solidaires des pauvres et de leur combat pour la justice et la reconnaissance de leur dignité ?

Le Directeur Provincial “animateur” des Filles de la Charité

*par Augustín Martínez, C.M.
Directeur de France-Sud
11-VII-2001*

Dans les Constitutions des Filles de la Charité, nous trouvons à l'article 3.38: le Directeur Provincial est *un prêtre de la Congrégation de la Mission*, nommé par le Supérieur Général; *“il partage avec la Visitatrice et son Conseil la responsabilité de promouvoir l'esprit vincentien dans la Province”*

Missionnaire, le directeur est, par vocation, un “Évangéliste des Pauvres”. Par son office, dans une Province des Filles de la charité, il vit sa vocation et sa mission, en communion avec les Sœurs. Il les “aide”, “collabore” et “partage” avec elles l'Évangélisation et le Service des Pauvres.

C'est dans cet esprit souligné par les Contitutions et le Directoire, qu'il nous faut situer la mission d'animateur du Directeur Provincial¹.

Je diviserai mon intervention en trois chapitres, en soulignant notre Héritage Commun Vincentien:

1. La Congrégation de la Mission et la Compagnie des Filles de la Charité:
 - Une histoire commune à l'écoute des pauvres;
2. Prêtres de la Mission et Filles de la Charité:
 - Service des pauvres: un partage de la mission;
3. Le Directeur des Filles de la Charité, “Animateur”
 - Les visites aux communautés.

1. La Congrégation de la Mission et la Compagnie des Filles de la Charité: □ une histoire commune à l'écoute des pauvres.

Aux origines .

Deux événements: Folleville et Châtillon

Saint Vincent, à travers les événements de sa vie², a été amené par la divine Providence à se consacrer au salut des pauvres.

¹ Constitutions des Filles de la Charité –Gouvernement: Niveau Provincial 3. 38; Statuts des Filles de la Charité n46; Directeur pour les Directeurs Provinciaux des Filles de la Charité, 1985 (Le directeur et la Communauté locale n°34 et sv).

² Vincent de Paul . Son expérience Spirituelle et la nôtre (brochure)

En 1617, tandis qu'exerce son ministère à Gannes-Folleville, il se rend compte de l'extrême urgence de l'évangélisation des pauvres.

« ...Les pauvres gens des champs... meurent souvent dans les péchés de leur jeunesse, pour avoir eu honte de les découvrir à des curés ou à des vicaires qui leur sont connus et familiers »³.

Après la «conversion du paysan de Gannes», raconte Saint Vincent: (Madame de Gondi) «me pria de faire une prédication en l'église de Folleville, pour exhorter les habitants à la confession générale; ce que je fis... Il y eut grand concours et Dieu donna partout sa bénédiction. Et voilà le premier sermon de la Mission, et le succès que Dieu lui donna le jour de la conversion de saint Paul; ce que Dieu ne fit pas sans dessein, en un tel jour⁴.

Saint Vincent a toujours reconnu cette date de 1617 comme étant le principe de son œuvre Missionnaire.

Pour bien montrer aussi le caractère providenciel de l'origine de la Mission, il confiera plus tard à ses missionnaires: «Hélas! Messieurs et mes frères, jamais personne n'avait pensé à cela, l'on ne savait ce que c'était que les Missions, nous n'y pensions point et ne savions ce que c'était, et c'est en cela que l'on reconnaît que c'est une œuvre de Dieu» (Répétition d'Oraison du 25 Janvier 1655-XI, 169)

Concrètement, Vincent est parti d'un regard sur LA VIE, et non d'abord d'une théorie sur la Mission. Il reconnaît lui-même que c'est l'amour des pauvres qui explique la tâche de la Compagnie de la Mission:

« Allons donc, mes frères, et nous employons avec un nouvel amour à servir les pauvres, et même cherchons les plus pauvres et les plus abandonnés » (XI. 393)

Quand il a bien saisi l'événement qu'il a compris sa coïncidence avec la volonté de Dieu, c'est alors qu'il passe à l'action.

«Saint Vincent – écrit le Père Jean Morin – nous propose une expérience spirituelle... dans sa façon de lire et d'interpréter les événements. Il suffit de se reporter aux textes où il évoque les événements de Folleville ou Châtillon ou encore l'histoire du vol, histoire de la Mission de Marchais... etc.

Dans tous ces cas et quantité d'autres qui jalonnent la vie de Saint Vincent, il s'agit d'événements qu'il vit et interprète pour lui et pour nous. C'est alors qu'il nous livre la clé de «sa spiritualité».

³ Au Pape Urbain VIII- Juin 1628- Coste I, 45

⁴ Entretien sur la Mission donnée à Folleville en 1617- Coste XI, 2 à 5

Au mois d'Août de la même année 1617 à Châtillon-les-Dombes, ce fut la rencontre des pauvres malades dans le besoin.

Dans la Conférence aux Filles de la Charité du 13 Février 1646, sur l'amour de la vocation et l'assistance des Pauvres, Vincent parlera aux Soeurs de l'événement fondateur de leur Compagnie: «(dans) une petite ville où la Providence m'avait appelé pour être curé, un dimanche, comme je m'habillais pour dire la sainte messe, on me vint dire qu'en une maison écartée des autres, à un quart de lieue de là, tout le monde était malade, sans qu'il restât une seule personne pour assister les autres, et toutes dans une nécessité qui ne se pouvait dire. Cela me toucha sensiblement le cœur. Je ne manquai pas de les recommander au prône avec affection, et Dieu, touchant le cœur de ceux qui m'écoutaient, fit qu'ils se trouvèrent tous émus de compassion pour ces pauvres affligés... .

Et c'est le premier lieu où la charité a été établie. Monsieur Vincent ajoute, en faisant la re-lecture de l'événement: «Voilà, mes filles, quel a été le commencement de votre Compagnie⁵».

À Châtillon, un pas de plus semble donc franchi par saint Vincent. Le Missionnaire, chargé de «l'Évangélisation – Confession» des Pauvres gens, devra également savoir faire face et immédiatement aux urgences et pourvoir à des secours matériels organisés.

Une conviction première anime cet homme par le vécu et la lecture qu'il fait. «nul ne peut se désintéresser de la misère». Le vrai pécheur serait celui qui ne percevrait pas la misère. Nous sommes tous solidaires du pauvre.

Saint Vincent n'étudie pas les dossiers, il voit les pauvres. Il les connaît à l'œil comme il le fait remarquer au Frère Jean Parre.

Très vite, M.Vincent fait le lien entre la Mission et la Charité: entre l'importance de l'une et la nécessité de l'autre.

Deux Appels: Évangéliser et Servir les Pauvres

À partir de ces deux événements et des Appels entendus, saint Vincent découvre et proclame qu'un lien intime existe entre l'Évangélisation des Pauvres et leur Service.

⁵ Conférence du 29 octobre 1638 sur la persévérance dans la vocation- Coste XI, 108

Désormais, l'Évangélisation et le Service des Pauvres se trouvent au coeur de la Mission des Fils et Filles de Vincent de Paul. Notre vocation, – dira Vincent aux missionnaires – c'est «d'assister» «servir» «évangéliser et soulager les pauvres»...à la suite de Jésus-Christ:

«Nous sommes en cette vocation fort conformes à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, ce semble, avait fait son principal, en venant au monde, d'assister les pauvres (...) Et si on demande à Notre Seigneur: «Qu'êtes-vous venu faire en terre?» – «Assister les pauvres», – «Autre chose?» – « Assister les pauvres », etc. (...)»⁶

“ (...) la petite Compagnie de la Mission tâche de s'appliquer avec affection à servir les pauvres, qui sont les bien-aimés de Dieu ; et ainsi nous avons sujet d'espérer que, pour l'amour d'eux, Dieu nous aimera. (...) cherchons les plus pauvres et les plus abandonnés, reconnaissons devant Dieu que ce sont nos seigneurs et nos maîtres, et que nous sommes indignes de leur rendre nos petits services.⁷”

“ (...) S'il s'en trouve parmi nous qui pensent qu'ils sont à la Mission pour évangéliser les pauvres et non pour les soulager, pour remédier à leurs besoins spirituels et non aux temporels, je réponds que nous les devons assister et faire assister en toutes les manières, par nous et par autrui.

Parlant du Service du Christ dans les Pauvres, Saint Vincent dira aux Filles de la charité dans la conférence du 14 Juin 1643:

“Vous devez souvent penser que votre principale affaire et ce que Dieu vous demande particulièrement est d'avoir un grand soin de servir les pauvres, qui sont nos seigneurs. Oh ! oui, mes sœurs, ce sont nos maîtres. C'est pourquoi vous les devez traiter avec douceur et cordialité, pensant que c'est pour cela que Dieu vous a mises et associées ensemble, c'est pour cela que Dieu a fait votre Compagnie. Vous devez avoir soin que rien ne leur manque en ce que vous pourrez, tant pour la santé de leur corps, que pour le salut de leur âme. Que vous êtes heureuses, mes filles, que Dieu vous ait destinées à cela pour toute votre vie !⁸

Le 24 Novembre 1658, Vincent de Paul écrira à Soeur Anne Hardemont:

« ... Combien serez-vous consolées à l'heure de la mort d'avoir consommé votre vie pour le même sujet pour lequel Jésus-Christ a donné la sienne!

6. Extrait d'entretien aux Missionnaires.- janvier 1657 Sur l'Amour des Pauvres- XI, 392

⁷ Conférence du 6 décembre 1658 Sur la Fin de la Congrégation de la Mission (Règles Communes, I. 1. XII, 87).

⁸ Aux Filles de la Charité- Conférence du 14 juin 1643, sur le Règlement et la manière de vie des Filles de la Charité- IX, 119.

C'est pour la Charité, 'est pour Dieu, 'est pour les Pauvres...⁹»

Deux Réponses aux Appels des Pauvres:

Le 17 Avril 1625, Monsieur Vincent signe le contrat de fondation de la Congrégation de la Mission, pour Évangéliser les Pauvres.

Evangelizare pauperibus misit me (sceau de la Congrégation)
"Il m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle aux Pauvres"

«La fin de la Congrégation de la Mission est de suivre le Christ Évangéliste des Pauvres. Cette fin se réalise lorsque, fidèles à Saint Vincent, confrères et communautés. s'emploient... à se revêtir de l'esprit du Christ.. et s'appliquent à l'évangélisation des pauvres surtout des plus abandonnés...¹⁰»

Le 29 Novembre 1633, Vincent de Paul et Louise de Marillac fondent la Compagnie des Filles de la Charité, servantes des Pauvres malades.

Caritas Christi urget nos (sceau de la Compagnie)
La Charité du Christ nous presse

La charité de Jésus-Christ anime et enflamme le coeur de la Fille de la Charité, la presse de courir au service de toutes les misères.

«La fin principale pour laquelle Dieu a appelé et assemblé les Filles de la Charité est... pour servir le Christ dans les Pauvres¹¹»

Aujourd'hui.

La Congrégation de la Mission et les Filles de la Charité ayant recueilli un héritage commun, les Confrères viendront volontiers en aide à ces dernières lorsqu'elles en feront la demande, surtout pour les exercices de la retraite et la direction spirituelle et ils leur apporteront aussi une collaboration fraternelle et constante dans les œuvres entreprises de concert.¹²

2. Prêtres de la Mission et Filles de la Charité: Service des pauvres: un partage de la mission

⁹ À Anne Hardemont, 24 novembre 1658- VII, 382.

¹⁰ Constitutions de la Congrégation de la Mission. Article 1^{er}.

¹¹ Constitutions des Filles de la Charité Article 1.3

¹² Constitutions: Vie de la Congrégation de la Mission-Activités Apostoliques, art 17.

Le Directeur “partage avec la Visitatrice et son Conseil” la responsabilité de promouvoir l’esprit Vincentien et “collabore à l’organisation de tout ce qui concerne la formation spirituelle des Sœurs, en particulier des Sœurs Servantes¹³.”

Dans la patente de nomination que les Directeurs reçoivent du Supérieur Général, leur mission est précisée en ces termes: “...promouvoir la vie spirituelle et apostolique des Filles de la Charité et aider la Visitatrice dans le gouvernement de la Province...”

Aux origines.

□Sainte Louise demandé à Saint Vincent que la Compagnie, «... recevoir la direction spirituelle des Missionnaires».

Sainte Louise de Marillac a voulu que la Compagnie des Filles de la Charité soit placée sous l’autorité du Supérieur Général de la Mission et reçoive la direction spirituelle des Missionnaires. Elle évoque trois raisons:

- “... Les pauvres seraient secourus” ;
- La Compagnie restera “sous la conduite que la Providence lui a donnée”;
- La Compagnie pourra “vivre de l’esprit” de la Congrégation animée par Monsieur Vincent.
- En 1646, Louise écrivait à Vincent:

“... Monsieur, ne permettez pas qu’il se passe rien qui donne tant soit peu de jour de tirer la compagnie de la direction que Dieu lui a donnée, car vous êtes assuré que aussitôt ce ne serait plus ce que c’est, et les pauvres malades ne seraient plus secourus ; (...)¹⁴.

- Un an après, en novembre 1647, “Dans la paix et la simplicité,” Louise de Marillac fait part à Vincent de Paul de, “... la nécessité que la compagnie des Filles de la Charité soit toujours successivement sous la conduite que la divine Providence leur a donnée, tant pour le spirituel que temporel,...”¹⁵
- Le 5 Juillet 1651, ... Louise de Marillac s’adressait au Général des vénérables prêtres de la Mission, elle insiste sur la nécessité de la Compagnie des Filles de la Charité d’être “soumise et dépendante” du Général des prêtres de la Mission, ... “pour vivre de l’esprit” dont Monsieur anime la Congrégation de la Mission...

¹³ 13 (C 3.38/ § 2).

¹⁴ Sainte Louise de Marillac à Saint Vincent de Paul/ Coste III, 122.

¹⁵ - Louise de Marillac à Saint Vincent / Coste III, 255)

“la nécessité que ladite compagnie,(...) entièrement soumise et dépendante de la conduite vénérable du très honoré général de Messieurs les vénérables prêtres de la Mission, du consentement de leur compagnie, pour, y étant agrégées, être participantes du bien qui s’y fait, à ce que la divine bonté, par les mérites de JésusChrist et les prières de la sainte Vierge, leur fasse la grâce de vivre de l’esprit dont sa bonté anime ladite honorable compagnie.”¹⁶

Sainte Louise conclut sa lettre en faisant allusion à son expérience d’avoir été *“sous la conduite”* de saint Vincent depuis 25 ans, *“pour faire la sainte volonté de Dieu.”*

La réponse de Saint Vincent pour que la Congrégation de la Mission, *“conduise les Filles de la Charité”*.

Dans les Règles Communes de la Congrégation de la Mission, figure le ministère auprès des Filles de la Charité: *“notre Congrégation est députée pour conduire les Filles de la communauté de la Charité”¹⁷*

Saint Vincent, en donnant les Règles Communes aux confrères, en 1658, commente:

«Il est vrai qu'on a laissé passer trente-trois ans ou environ, qu'il y a que notre Congrégation est instituée, sans que nous vous les ayons données imprimées: (...) la Congrégation les a peu à peu et suavement pratiquées, avant qu'elles aient été mises en lumière (...).

Le Ministère auprès des Filles de la Charité, fait partie de cette pratique avant la lettre. Il y a eu «le faire», «la pratique», le service «corporel et spirituel des Pauvres» des prêtres de la Mission et des Filles de la Charité.

Depuis «les fondations» de la Double Famille. «Dieu de qui tout bien procède» était à l’oeuvre dans ce ministère de «direction» et «collaboration»

Dès le 29 novembre 1633 jusqu’à l’année de sa mort, en 1660, saint Vincent intervient dans la formation, l’animation spirituelle et apostolique des Filles de la Charité, par ses Conférences et entretiens¹⁸.

¹⁶ Louise de Marillac à Vincent de Paul / Coste IV-220-222)

¹⁷ 1658- Règles Communes de la Congrégation de la Mission, ministère auprès des Filles de la Charité, chapitre XI, 11.

¹⁸ Saint Vincent de Paul.- Conférences aux Filles de la Charité- Notes Biographiques- F.Combaluzier “livre Bleu”/ p. VII) IX, 507.

Pour le seconder dans l'animation spirituelle et le gouvernement des Filles de la Charité, saint Vincent nomme Monsieur Portail, qui sera depuis 1640, le premier "directeur général" des Sœurs¹⁹.

Monsieur Portail (+ 1660) assiste aux conférences que saint Vincent donne aux sœurs, en préside quelques-unes. Il assiste aux conseils et Il est Consulté pour les vœux des sœurs²⁰.

Dans le dialogue qu'il a avec les Sœurs, au cours de la conférence, du 19 Avril 1650, M. Portail fait allusion aux "dix ou douze ans" qu'il a l'honneur de "servir la Compagnie"

Dans une lettre adressée à Jacques de la Fosse²¹, prêtre de la Mission, à Troyes, le 7 février 1660, saint Vincent explique les raisons pour lesquelles la Compagnie prend soin des Filles de la Charité:

" les Filles de la Charité ne sont pas religieuses, mais des filles qui vont et viennent comme des séculiers ; ce sont personnes de paroisses sous la conduite des curés où elles sont établies ; et si nous avons la direction de la maison où elles sont élevées, c'est parce que la conduite de Dieu, pour donner naissance à leur petite compagnie, s'est servie de la nôtre ; et vous savez que des mêmes choses que Dieu emploie pour donner l'être aux choses, il s'en sert pour les conserver. (...)

Il y a donc cette différence entre elles et les religieuses, que les religieuses n'ont pour fin que leur propre perfection, au lieu que ces filles sont appliquées comme nous au salut et soulagement du prochain ; et si je dis *avec nous*, je ne dirai rien de contraire à l'Évangile, mais fort conforme à l'usage de la primitive Eglise, car Notre-Seigneur prenait soin de quelques femmes qui le suivaient, et nous voyons dans le *Canon des Apôtres* qu'elles administraient les vivres aux fidèles et qu'elles avaient relation aux fonctions apostoliques"²²

Aujourd'hui....

Comme au temps de saint Vincent, les Filles de la Charité sont dans leur ensemble conscientes de l'aide spirituelle que la Congrégation de la Mission peut leur apporter:

"La direction spirituelle est un moyen efficace de croître dans l'imitation du Christ. Les Filles de la Charité s'adressent pour cela de préférence aux

¹⁹ Conférence du 19 Avril 1650/ Coste IX, pages 498 et 507)

²⁰ Coste XIV- Table de Matières. Portail (Antoine)

²¹ Saint Vincent à Jacques de la Fosse, prêtre de la Mission, à Troyes, le 7 février 1660-Coste VIII, 237-240)

²² A Jacques de la Fosse, prêtre de la Mission, à Troyes, le 7 février 1660, Coste VIII, 237-240.

Prêtres de la Mission qui sont à même de les aider à répondre à leur vocation vincentienne.” (C 2.13/ 3.5- St 23)

“La Congrégation de la Mission accueille volontier le désir des Sœurs et la responsabilité que saint Vincent lui a confiée. Elle sait que, en aidant les Filles de la Charité à se maintenir dans leur esprit propre et à rester fidèles aux exigences de leur vocation, elle prolonge son propre travail apostolique dans le service des pauvres, comme St Vincent l’en assure: “faire par leur mains ce que nous ne pouvons pas faire par les nôtres”

“Les missionnaires auxquels est confié le ministère auprès des Filles de la Charité savent parfaitement que, en s’en acquittant,... ils réalisent les désirs de Saint Vincent et de Sainte Louise et agissent en conformité avec un aspect très important de leur vocation. Ils sont également conscients de la richesse spirituelle qu’ils reçoivent des Soeurs.”²³

3. Le Directeur des Filles de la Charité, “animateur”

Les visites aux communautés

- Visites du Directeur et animation communautaire. Le Directeur Provincial, *“fait la visite des Communautés locales demandées par l’Église. (C 3.38/□ - Canon 628/)*

Un temps...

La Visite, “doit être un moment de mise au point et d’animation sur le plan personnel et communautaire. “Elle porte sur l’aspect spirituel et vincentien de la vie des Soeurs”(St 46)²⁴. Pour la Visite, il est prévu, autant que possible:

1. Une préparation convenable. Une re-lecture et vérification du projet Communautaire. Échange sur un schéma approprié ;
2. Écoute de toutes les Sœurs individuellement, avec moments de prière, de révision de vie communautaire. (Proposer une grille de réflexion pour la rencontre individuelle avec les Sœurs);
- 3.- La clôture de la visite... avec une célébration communautaire ;

²³ Directoire pour les Directeurs Provinciaux 1985/ pp.3 et 4.

²⁴ Cf Le Directoire pour les Directeurs Provinciaux, numéros 55 à 58.

4.- Une nouvelle rencontre, quand c'est possible, quelque temps après avec la communauté visitée.

“Outre les visites officielles (canoniques), le directeur se préoccupera de faire d'autres visites informelles pour se rendre compte de l'évolution et du climat d'une maison, pour rencontrer les Soeurs, pour participer, si on l'y invite, à une réflexion communautaire ou à une réflexion plus approfondie sur tel ou tel sujet” (Directoire, n° 58)

Un lieu.

La Communauté locale que le directeur visite, est le lieu où l'esprit de la Compagnie est vécu:

“Les Fondateurs ont vu dans la vie fraternelle un des soutiens essentiels de la vocation des Filles de la Charité. Cette vie commune et fraternelle est menée dans la Communauté locale, où les Soeurs collaborent dans la foi et la joie, témoignent de Jésus-Christ et se ressource continuellement en vue de la mission” (C 1.6)

La Soeur Servante reçoit la mission d'animer la communauté locale (cf C 2.24/3.45) Ce service réside dans l'animation de la vie spirituelle, apostolique et communautaire des Sœurs.²⁵ .

Par ailleurs, la Constitution 3.38/□ souligne, la collaboration du directeur provincial «à l'organisation de tout ce qui concerne la formation spirituelle des Sœurs, en particulier des Sœurs Servantes. »

La Communauté locale, peut être aussi un lieu privilégié d'animation pour le directeur provincial dans le cadre de sa mission.

Le directeur aide la Soeur Servante à être animatrice des Soeurs, « toutes données `Dieu pour le Service des pauvres dans une continuelle et croissante radicalité à suivre le Christ selon le charisme propre:

« animatrice de communion, du service communautaire et ecclésiale animatrice dans l'écoute et l'attention aux personnes... (Directoire n°36 à 39)

Pour les Sœurs, en général, le directeur, « les aide à être de vraies servantes de Pauvres restant à l'écoute de leurs nouveaux appels et dépassant toutes les tentations de routine et d'immobilisme(Directoire n° 43)

²⁵ F. Quintano La Soeur Servante animatrice De quoi? Comment?. En *Échos* n° 12 Décembre 2000, pp. 407-418

-**Visites** du directeur: collaboration et formation à l'animation communautaire

Les Visites du directeur aux Communautés locales sont des occasions privilégiées pour une animation, en collaboration avec la Sœur Servante, à la vie spirituelle, fraternelle et apostolique des Sœurs.

Les Constitutions soulignent l'étroite relation existante entre ces trois dimensions de la vie d'une fille de la charité. Le service "nourrit leur contemplation et donne sens à leur vie communautaire, de même que leur relation à Dieu et leur vie fraternelle en commun ranime sans cesse leur engagement apostolique" (C 2. 1/3)

Une animation sur le terrain communautaire local, c'est un bon moyen pour que par "une connaissance à l'oeil", de la Mission des Sœurs, le directeur "aide les Sœurs à grandir dans leur vocation" conformément au service qui lui est demandé.

Recréer des Communautés enracinées en Jésus Christ... qui partagent l'expérience de Dieu, ... qui vivent la communion dans le dialogue et le *discernement*, ... en attitude de servantes, mobilisées par *des projets communautaires* créatifs, réalistes, exigeants et évaluables. (Feu Nouveau 1997)

Le directeur provincial est souvent sollicité par les Sœurs Servantes pour former et animer les Communautés dans la pratique de la Réflexion et Apostolique et l'élaboration du Projet Communautaire.

Cette animation sur le terrain demandée par les Sœurs, est un moyen pour vitaliser les Communauté dans l'Esprit de dernières Assemblées Générales et les Constitutions:

" La Réflexion Apostolique permet aux Filles de la Charité de mieux discerner l'action de Dieu dans le coeur et la vie des hommes. "
(C.2.9 /Statut 5).

« Nous nous engageons sur la voie du discernement, par la Réflexion Apostolique » (Au Puits de Jacob/ Assemblée Générale 1991.

"Pour assurer la vitalité de son service du Christ dans les Pauvres, en référence à la mission confiée par l'Église locale et la Province, chaque Communauté établit son projet de vie." (C 3.46).

Chantez un chant nouveau

par Robert P. Maloney, C.M.
Supérieur Général.
13-VII-2001

Il n'est pas facile d'être Directeur Provincial des Filles de la Charité dans un monde qui change si rapidement. Vous, en tant que Directeur des Filles de la Charité, vous vivez au contact quotidien avec certains des changements les plus profonds qui se mettent en place aujourd'hui. Permettez-moi d'en mentionner brièvement trois.

1. Premièrement, vous êtes les témoins directs du lent mais dramatique changement dans la manière dont la société considère la femme: son égale dignité, en tant que personne humaine, son rôle dans la société, ses droits, sa participation à la prise de décision. Le Document *Vita Consecrata*, parle éloquemment du changement du rôle des femmes dans les Instituts de Vie Consacrée et dans les Sociétés de Vie apostolique et il insiste pour que, dans l'Eglise, les femmes aient l'occasion de participer «à tous les niveaux, y compris dans les processus d'élaboration des décisions, surtout pour ce qui les concerne.»¹

Bien sûr, aussi rapides que nous paraissent ces changements, d'un point de vue féminin, leur rythme peut sembler comparable à celui de la lente avancée d'un glacier. Dans mon propre pays, par exemple, il est sûrement très dur pour les femmes de comprendre que la Constitution a donné le droit de vote à la plupart des hommes en 1789, mais que les femmes ne l'ont obtenu qu'en 1920. Les femmes se plaignent également à juste titre que, après plus d'un siècle et demi de manifestations pour l'égalité des droits civiques, elles soient encore nettement moins payées que les hommes pour le même type de travail et qu'elles ne détiennent qu'un nombre relativement restreint de postes de décision, que ce soit en politique, dans le monde des affaires ou dans l'Eglise.

2. À l'aube du troisième millénaire, vous êtes témoins de nouvelles et criantes formes de pauvretés auxquelles, grâce à Dieu, les Filles de la Charité ont été parmi les premières à répondre. Le SIDA atteint les proportions d'une véritable épidémie en Afrique. Là-bas, et dans d'autres endroits du monde, il a déjà coûté la vie à des millions de personnes et il prendra sûrement la vie à des millions d'autres encore. Aucune autre époque dans l'histoire humaine n'a vu autant de réfugiés que la nôtre. Dix millions de personnes déplacées fuient la pauvreté, la violence, l'oppression politique ou religieuse de leur terre natale à la recherche d'une vie meilleure. Souvent, elles arrivent dans des mégapoles qui ont

¹ *Vita Consecrata*, 58.

surgi sur tous les continents pour être bien vite déçus par la vie aux alentours caractérisée par des conditions sordides, la drogue, la violence, un très fort taux de chômage. Et, alors que le monde n'a jamais connu autant de riches, il n'a jamais connu autant de pauvres et l'abîme entre les deux groupes, je suis désolé de le dire, semble quasiment impossible à combler.

3. Troisièmement, l'un des plus grands changements des temps modernes consiste précisément à intégrer la rapidité du changement. Après tant d'années vécues dans un système philosophico-théologique dans lequel le changement n'était admis que lentement et parfois même à contre-cœur, nous vivons désormais au sein d'une société d'informations dans laquelle le changement est une réalité reconnue. Les gens changent de maison, de travail, même de conjoint, d'engagement religieux avec une incroyable rapidité. Les changements qui sont intervenus dans les cinquante dernières années sont radicaux, non seulement au sein de la société, mais aussi dans l'ensemble de l'Église et dans les communautés religieuses.

Avec tous ces changements, il n'est pas facile d'être Directeur des Filles de la Charité aujourd'hui. C'est même inévitable, à la lumière du changement du rôle des femmes dans la société, que des Directeurs souffrent d'une crise de confiance, soit en eux-mêmes, soit de la part d'une partie des Sœurs. Mais c'est précisément dans de tels moments qu'il est important de réfléchir paisiblement et de façon créative au rôle du Directeur.

Saint Augustin a dit un jour que ceux qui se déplacent dans le noir doivent chanter. En fait, il les encourageait à chanter surtout quand ils avaient peur d'être attaqués dans la nuit! Le chant dompte la peur et la peur est l'un des pires ennemis de la vie chrétienne. Aussi, je vous encourage aujourd'hui à chanter un chant nouveau.

L'évolution du rôle du Directeur Provincial

Permettez-moi de vous parler très concrètement de la situation des Directeurs Provinciaux à travers le monde, situation variée et évolue rapidement. Ces rapides observations ne sont pas du tout théoriques. Elles n'impliquent aucun jugement de valeur, ni en positif, ni en négatif sur ces changements. Elles sont simplement un constat de ce que j'ai pu percevoir au cours des dix dernières années.

1. Alors que de nombreux Directeurs travaillent encore à plein temps au service des Filles de la Charité, pour beaucoup d'autres, être Directeur est un travail à temps partiel. Beaucoup consacrent au moins 50% de leur temps à un autre ministère.

2. Certains confrères sont Directeurs de deux provinces (par exemple, Graz et Salzburg, et jusque récemment Paris et Rennes, et très bientôt, Rome et Sienna)
3. Alors que tous les Directeurs participent aux réunions du Conseil des Filles de la Charité, parfois ils n'y assistent que pour les seuls sujets où leur présence est strictement requise par les Constitutions et les Statuts.
4. Parfois, le Directeur Provincial est en même temps Visiteur de la Province correspondante de la Congrégation de la Mission. Nous avons eu quatre ou cinq exemples dans les dernières années (par exemple, à Cuba et jusque récemment, en Éthiopie et en Équateur.)
5. Parfois, le Directeur des Filles de la Charité est aussi «conseiller» d'autres groupes vincentiens, comme le groupe des Jeunesses Mariales Vincentiennes, les AIC, la Société de St Vincent de Paul, l'Association de la Médaille Miraculeuse, etc. Même s'il n'est pas «conseiller», le Directeur Provincial aujourd'hui entretient bien plus de contacts avec ces autres branches vincentiennes que par le passé.
6. Aujourd'hui, nombre de Directeurs Provinciaux ont des contacts très fréquents avec d'autres Directeurs Provinciaux parce qu'il existe des rencontres de Directeurs au plan national ou régional, ou, parce qu'ils sont aussi «conseillers» de groupes laïques, ils rencontrent donc les autres Directeurs qui le sont au même titre qu'eux.
7. Les candidats proposés comme Directeurs potentiels lors des consultations acceptent souvent le poste à contre cœur. En fait, il est souvent plus difficile de nommer un Directeur Provincial des Filles de la Charité que de nommer un Visiteur ou une Visitatrice pour la même province.
8. La plupart des Directeurs connaissent très bien leur rôle et font un travail remarquable pour animer l'esprit de la province et concourir à la formation des Sœurs à tous les niveaux. Mais, aujourd'hui encore, il y a quelques exemples de Directeurs qui s'immiscent dans le gouvernement des Filles de la Charité.
9. Dans certaines circonstances, des Directeurs se sentent rejetés par quelques Sœurs et, parfois aussi, par la Visitatrice. Ce sentiment de rejet peut avoir différentes causes: les causes principales que je perçois sont: 1) un conflit de personnes entre le Directeur et la Visitatrice 2) des attitudes autoritaires soit de la part du Directeur, soit de la part de la Visitatrice 3) des courants culturels qui suggèrent que le rôle du Directeur est «inutile», «pas vraiment nécessaire».

10. En règle générale, les Directeurs Provinciaux sont très bien appréciés à la fois par les Sœurs de la Province où ils servent et par la Visitatrice et son Conseil.

Être un Directeur Provincial aujourd'hui – chantant un chant nouveau

Bien sûr, puisque le monde change, nous devons aussi nous y adapter. Sinon, nous allons cesser d'évoluer et nous allons mourir. C'est pourquoi, je vous encourage aujourd'hui, en tant que Directeurs des Filles de la Charité, à chanter un chant nouveau. À quoi pourrait ressembler ce chant, en ce début du troisième millénaire?

1. Chantez un chant profondément spirituel

Cela va sans dire, mais il n'y a rien de plus important. Le Directeur des Filles de la Charité est appelé de manière spéciale à collaborer, avec la Visitatrice et son Conseil, à l'organisation du programme de formation de la Province, formations initiale et continue. La formation recouvre bien des aspects: humain, spirituel, théologique, pastoral et communautaire. Mais aussi importants que soient ces différents aspects, nous devons encore et toujours nous rappeler, comme St Vincent le répétait constamment, que toute la formation conduit à «se revêtir du Seigneur Jésus-Christ»². En tant que formateurs, vous ne devez pas simplement avoir des connaissances sur le Christ, vous devez avoir, vous-mêmes, une profonde expérience personnelle du Seigneur. Ce n'est que si vous êtes authentiquement remplis de l'Esprit du Seigneur que vous serez capables de communiquer cet Esprit à d'autres.

Vous êtes aussi appelés à visiter les Sœurs, à les écouter, à parler individuellement avec elles, à être pour elles de «vrais amis», comme on dit. Mais ceux qui parcourent un itinéraire spirituel ne sont pas tous de bons guides. Un guide doit s'entraîner et faire lui-même l'expérience d'affiner ses dons naturels. Il ou elle connaît les chemins que suivent les randonneurs au cours du voyage: les nationales, les petites routes, les refuges, les fossés et les pièges. Les bons guides sont maintes fois tombés et se sont maintes fois relevés. Ils savent stimuler ceux qui sont découragés et modérer, de leurs conseils chargés d'expérience, l'impatience de ceux qui débordent de zèle. Les meilleurs guides marchent avec ceux qu'ils forment, forçant l'allure à certains moments, ralentissant à d'autres, à d'autres encore, marquant une pause pour prendre du repos.

St Vincent aurait tout de suite dit que tout formateur doit être humble. Y a-t-il une vertu à propos de laquelle il ait plus parlé que celle-là? Le formateur avisé est à l'écoute des besoins des Sœurs. Il moissonne avant de semer. Il ose se

² Rm 13, 14.

laisser évangéliser et transformer par ceux qu'il sert. Nombre de formateurs se sont entendus dire: «Je pense que j'ai plus reçu en donnant ce cours que ceux qui y ont participé». On peut espérer que les participants tout comme les formateurs ont été mutuellement transformés dans le processus.

2. *Chantez un chant de libération*

Votre rôle principal est d'être un animateur. Un animateur, c'est quelqu'un qui communique la vie, le souffle, l'esprit, l'âme. En présence d'un bon animateur, les gens se réveillent. Ils font de nouveaux rêves et ils regardent les choses avec des yeux neufs, sous un jour nouveau. L'Esprit du Seigneur enflamme quelque chose dans leurs cœurs. Ils commencent à entendre les voix profondes de la réalité. Ils commencent à entrevoir l'émergence de cieux nouveaux, d'une terre nouvelle. Ils se libèrent peu à peu des liens intérieurs qui les retenaient captifs et deviennent des passionnés prêts à donner leur vie dans un élan de générosité renouvelée.

Puisque vous participez à ce processus de libération, je vous encourage à renouveler votre pédagogie pour que les Sœurs elles-mêmes s'engagent pleinement dans le processus de formation et qu'elles deviennent des agents actifs de leur propre formation. Car ce sont elles, qui, après tout, sont les premières responsables de leur formation. Nous espérons qu'elles deviendront des agents démultiplicateurs, capables de transmettre à d'autres les dons qu'elles auront reçus.

Les méthodes de formation que vous utilisez avec les Sœurs sont très importantes. La pédagogie est tout à la fois un art et une science. Pour atteindre ses objectifs, un bon formateur ne doit pas seulement connaître le contenu de ce qu'il présente, mais il doit aussi savoir gérer aussi bien le travail individuel que le travail de groupes. Il doit utiliser les techniques modernes de communication. Il doit être capable d'encourager les participants à s'entraider durant le processus de leur formation.

3. *Que le leitmotiv de votre chant soit une mélodie du XVII^e siècle*

Notre chant, si nouveau soit-il, doit faire entendre la merveilleuse mélodie composée par Vincent de Paul et Louise de Marillac durant trente-cinq années au milieu du XVII^e siècle. Leur chant déjà n'était pas entièrement nouveau, il reprenait le cri des pauvres d'Israël qui retentit dans les pages de l'Ancien et du Nouveau Testaments.

Pour que vous puissiez chanter ce chant juste, je vous encourage à vous laisser imprégner des Écrits de Vincent et de Louise. Apprenez leur chant par cœur. Laissez-le venir spontanément sur vos lèvres. Relisez sans cesse leurs

écrits afin que leur vision devienne la vôtre. Vincent et Louise nous ont donné un fabuleux héritage. Leur charisme reste d'une brûlante actualité aujourd'hui, où de nouvelles formes de pauvretés se multiplient et où l'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de s'élargir. Le formateur bien préparé doit connaître la vie de Vincent et de Louise, l'histoire des Congrégations qu'ils ont fondées, leur spiritualité, leur mission, leurs œuvres de fondation, leur amour concret et effectif pour les pauvres. Ce sont ces éléments surtout que les programmes de formation visent à transmettre aux futures servantes des pauvres.

4. *Faites que votre chant soit vraiment nouveau*

Même les grands compositeurs ont adapté des mélodies qu'ils avaient déjà entendues et ont utilisé des poèmes et des histoires qui existaient déjà et qui les fascinaient. La *Neuvième Symphonie* de Beethoven se termine par une ode écrite par Schiller. Les opéras de Verdi adaptent des histoires qui étaient déjà fort connues dans le folklore italien. Mais ces artistes savaient comment accorder l'ancien et le nouveau, comment transformer ce qu'ils avaient reçu et en exprimer toute la beauté sous une forme nouvelle et saisissante.

Le Document de l'Assemblée Générale des Filles de la Charité de 1997 contient certains points d'insistance nouveaux et frappants. Il provoque la Compagnie «à unir (ses) forces avec celles des personnes qui défendent la vie et les droits humains. Également avec ceux qui luttent pour la justice et la solidarité en faveur des exclus de la société, spécialement les femmes et les enfants qui sont les plus pauvres dans une grande partie du monde»³.

Ne laissez pas ces points d'insistances se perdre, comme c'est trop souvent le cas pour tant de documents. Proclamez-les, criez les conditions de vie déplorables des réfugiés, des femmes et des enfants dans notre monde moderne. Interprétez la tragédie des nouvelles formes de pauvretés qui réclament à grands cris une solution.

5. *Chantez votre chant en polyphonie*

Dans les sept ou huit dernières années, nous sommes devenus très conscients d'appartenir à une famille vincentienne internationale. Notre famille est immense, une véritable armée, comme on dit, mais une armée pacifique au service des pauvres. Les groupes qui la composent ont tous un héritage commun et des éléments qui leur sont propres à l'intérieur de notre tradition familiale. Nous partageons en effet une longue et belle histoire, avec une plus grande collaboration entre les membres de la Congrégation de la Mission, des Filles de la Charité, des AIC, de la Société St Vincent de Paul, de l'Association de la Médaille Miraculeuse, des groupes de Jeunesse Mariale Vincentienne et plus

³ *Feu Nouveau* (1997), II, 1b.

récemment des membres du Misevi. En outre, beaucoup d'autres groupes partagent notre tradition. Dans les années récentes, nous avons multiplié les contacts avec les Religieux de St Vincent de Paul, la Fédération des Sœurs de la Charité en France, en Allemagne, en Autriche, en Italie et en Inde, la Charity Federation (Fédération des Charités) aux États-Unis, et de nombreux autres groupes encore.

Encouragez les Filles de la Charité à travailler avec les membres des branches de notre famille pour établir des groupes vincentiens où qu'elles soient, en particulier des groupes de jeunes. Les jeunes sont l'avenir de l'Église. Ce sont eux qui chanteront notre chant vincentien à l'avenir. Ne laissez pas notre chant devenir un solo, aussi beau soit-il; faites tout votre possible pour qu'il soit polyphonique, une mélodie harmonieuse qui redonne joie et espérance aux pauvres.

Saint Vincent était un formateur merveilleux. Des gens généreux comme les premières Filles de la Charité se rassemblèrent passionnément autour de lui et furent captivées par le projet l'objectif le projet qu'il leur communiquait. J'espère que, comme Vincent, vous pouvez être des animateurs remplis de foi dans le charisme que lui et sainte Louise ont remis entre les mains des Filles de la Charité.

Réfléchissant avec reconnaissance au mystère de Dieu, le Psalmiste s'écrie: «Je chanterai, je fêterai le Seigneur»⁴. Je vous encourage aujourd'hui à chanter un chant nouveau. Chantez un chant profondément spirituel, un chant libérateur, un chant dont le leitmotiv soit la merveilleuse mélodie du XVII^e siècle composée par Vincent et Louise, mais un chant qui soit vraiment nouveau car, comme Vincent et Louise, nous entrevoyons une place nouvelle pour les femmes dans l'Église et nous sommes confrontés à de nouvelles formes de pauvreté dans le monde. Chantez votre chant en polyphonie avec les Filles de la Charité et avec tous les groupes vincentiens. Intégrez les pauvres dans votre chant. Intégrez les jeunes dans une belle hymne polyphonique et qu'elle devienne un chœur retentissant pour la gloire de Dieu.

(Traduction : Centre de Traduction - Filles de la Charité de Paris)

⁴ Psaume 27, 6.

Homélie du Père Général aux Directeurs Provinciaux des Filles de la Charité

Lectures: Genèse 46,1-7, 28-30; Mathieu 10, 16-23

Nous avons tous besoin d'un guide dans la vie. Alors que St Vincent avançait en âge, de plus en plus ce guide devenait la simplicité. «C'est la vertu que j'aime le plus,» disait-il. «Je l'appelle mon Évangile». La simplicité c'est l'amour de la vérité, une même passion pour la vérité. «Je suis le chemin, la vérité et la vie», dit Jésus. «Nul ne vient au Père que par moi» - par la vérité. «Ceux qui agissent dans la vérité, marchent dans la lumière» déclare Jésus. «La vérité vous rendra libres», assure-t-il à ceux qui le suivent.

Donc, je vous encourage aujourd'hui, à la suite de St Vincent, à faire de la vérité votre guide en tant que Directeurs de Filles de la Charité.

Saint Vincent aimait ce qui est dit dans l'Évangile d'aujourd'hui. En effet, il l'utilise dans le deuxième chapitre, au quatrième paragraphe de nos Règles Communes. Il nous dit:

Notre Seigneur Jésus-Christ demande de nous la simplicité de la colombe, qui consiste à dire les choses tout simplement, comme on les pense, sans réflexions inutiles, et à agir tout bonnement, sans déguisement ni artifice, ne regardant que Dieu seul. Pour cela un chacun s'efforcera de faire toutes ses actions dans ce même esprit de simplicité, se représentant que Dieu se plaît à se communiquer aux simples et à leur révéler ses secrets, lesquels il tient cachés aux sages et aux prudents du siècle.

Permettez-moi de réfléchir avec vous, pendant quelques instants, sur cette première vertu de la Congrégation. Quelle est sa signification pour ceux qui assument le service de Directeur de Filles de la Charité?

1. Tout d'abord, Jésus dit: «Parlez clairement et simplement». Faites-le humblement et avec grande charité, mais *dites* la vérité. Que votre *oui* soit *oui* et votre *non* soit *non*. Je vous encourage à faire cela en tant que Directeurs des Filles de la Charité. Parlez simplement durant les séances de Conseil de votre Province. Parlez simplement dans vos contacts personnels avec les Sœurs, lorsqu'elles vous demandent la direction spirituelle. Et afin d'être un Directeur efficace vous-même, je vous encourage à parler simplement avec votre propre Directeur spirituel. J'ai l'expérience que parfois beaucoup d'entre nous avons peur d'exprimer

notre propre vérité. Nous hésitons à parler de notre sexualité et célibat, de nos luttes, de nos espoirs, de nos peurs, de nos rêves, de nos faiblesses. Jésus nous appelle aujourd'hui à parler clairement et simplement. Je sais, bien sûr, que cela est difficile, mais c'est un des grands défis auquel nous avons à faire face aujourd'hui. Pouvons-nous être simples dans nos propres vies? Pouvons-nous aider à créer un climat communautaire parmi les Filles de la Charité dans lequel elles diront continuellement la vérité avec amour?

2. Jésus nous encourage également à témoigner de la vérité. Il nous dit «que votre vie s'accorde avec vos paroles». «Que votre charisme vincentien transparaisse à travers votre vie». «Que la vérité vous rende libres». Je vous encourage aujourd'hui à lancer un appel aux Sœurs pour témoigner de la vérité qui est au cœur de notre vocation missionnaire.

- Les appeler à aller partout dans le monde où les pauvres crient leurs besoins, plutôt que de s'accrocher solidement à la sécurité d'un lieu ou d'un travail qu'elles aiment ou même des amis ou des gens qui les apprécient beaucoup.
- Les appeler à vivre les unes avec les autres en Communauté comme des amies qui s'aiment vraiment.
- Les appeler à partager leurs biens matériels avec les pauvres et à les soutenir dans leur lutte pour la justice.
- Les appeler à témoigner des formes d'amour plus durables que l'union sexuelle, plutôt que de se fixer sur ces relations sexuelles comme si elles étaient les seules manières d'aimer.
- Les appeler à discerner la volonté de Dieu avec leurs compagnes, à bien écouter, plutôt que de dominer ou de revendiquer le monopole personnel de connaître la volonté de Dieu.
- Les appeler à renoncer à la satisfaction immédiate pour des buts communautaires plus importants, plutôt que de chercher seulement ce qui fait plaisir sur-le-champ.
- Les appeler à passer du temps vraiment dans la prière plutôt que de croire qu'elles doivent toujours «faire quelque chose».

En d'autres termes, invitez-les à être authentiques. Pressez-les avec insistance à faire que leurs paroles et leur vie soient celles de Filles de la Charité.

3. Finalement, Jésus nous encourage à pratiquer la vérité. Il nous dit : «faites les œuvres de justice et d'amour». Dans le contexte de l'Évangile de Matthieu, ce que veut dire «la pratique de la vérité» est clair. Cela veut dire être solidaire des pauvres, nourrir les affamés, donner à boire à ceux qui ont soif, rechercher les causes de leur pauvreté et essayer de les supprimer par des programmes éducatifs, de santé, de promotion humaine.

Cela veut dire leur partager la Parole de Dieu et les inviter à la table Eucharistique. Aujourd'hui, alors qu'il y a tant de violence, cela veut dire être un artisan de paix et apprendre à d'autres à être à leur tour des artisans de paix. «Faites les œuvres de justice et de paix», nous dit Jésus. Bien sûr, les Filles de la Charité sont très bonnes pour cela. Faire des œuvres de justice et de paix se situe au cœur de leur vocation. Mais je vous encourage, en tant que Directeurs, à les aider à renouveler ces œuvres. Pressez-les de se concentrer maintes et maintes fois sur le Document de l'Assemblée de 1997 qui leur demande de trouver les nouveaux pauvres, les réfugiés, les femmes, les enfants qui sont les plus pauvres d'entre les pauvres dans le monde d'aujourd'hui et à les servir avec un amour effectif.

Donc, mes frères, le Seigneur expose devant nous aujourd'hui ce défi en disant : «soyez simples comme la colombe». Dites la vérité. Témoinnez-la. Pratiquez-la. Vivez-la pleinement. Si vous rayonnez la vérité, alors vos paroles seront Bonne Nouvelle pour les Sœurs, votre vie sera Bonne Nouvelle, vos activités seront Bonne Nouvelle. Comme je voudrais vous encourager à cela aujourd'hui! Animez les Sœurs à aimer profondément la vérité, à la vivre authentiquement et à la rendre effective dans leurs activités. Alors vous et elles serez, dans le monde, le signe que Jésus est vraiment vivant parmi nous.

Robert P. Maloney, C.M
Le Berceau, 13-VII-2001

Le rôle des femmes consacrées dans l'Église et la société d'aujourd'hui: réflexion

*par Sœur Julma Neo, FdIC
Conseillère Générale
16-VII-2001*

1. Introduction

Je voudrais commencer cette réflexion par ce qui peut paraître un fait évident: autrement dit, la manière dont je traiterai ce sujet sera très influencée par mon contexte personnel et social. Je suis une femme consacrée, Fille de la Charité, née et élevée dans un pays en développement : l'Asie. Durant la plus grande partie de ma vie consacrée, j'ai travaillé à la formation avec des sœurs et des laïcs, et j'ai été en service pastoral parmi les pauvres dans des communautés de base. Je suis sûre qu'une personne venant d'un pays développé du Nord, ayant un arrière-plan différent du mien, traiterai différemment le même sujet.

Je pense qu'il est important de dire cela pour commencer, car la question du contexte est un élément important de la réflexion que je vais partager avec vous.

2. Le contexte

2.1. Sens du contexte

Avec la nouvelle herméneutique et le passage d'une méthode classique à une méthode historique dans la réflexion théologique contemporaine ¹ (comprise comme un dialogue entre la foi et la vie), le contexte a pris une importance qu'il n'avait jamais eue auparavant. Comme partenaire dans ce dialogue, le contexte détermine d'une certaine manière le contenu de la réflexion - ses affirmations et ses conclusions.

Pour une meilleure compréhension de ce que je vais dire, je voudrais souligner tout d'abord certains traits de notre contexte ecclésial et social aujourd'hui, qui, à mon avis, marquent de façon significative les femmes consacrées et les femmes en général.

2.2. Quelques réalités d'aujourd'hui qui ont un impact certain sur les femmes consacrées

2.2.1. Réalités d'Église

¹ Robert Maloney, *Un chemin vers les Pauvres* Paris : Desclée De Brouwer (1994), p. 54

Au cours de ces dernières décennies, un certain nombre de documents ecclésiaux et les orientations qu'ils présentent, ont beaucoup marqué les femmes consacrées.

En insistant sur la mission commune reçue au Baptême par tous les Chrétiens, «*Lumen Gentium*» a ouvert les portes à leur participation plus plénière à la vie de l'Église. Cette mission commune établit une co-responsabilité parmi les laïcs, les consacrés, hommes et femmes, le clergé et la hiérarchie. *Gaudium et Spes* a aussi ajouté une autre dimension à cette manière de comprendre la mission. En appelant à une vision plus positive du monde, *Gaudium et Spes* a pris le contre-pied de l'attitude de séparation que l'Église avait opposée au monde durant des siècles. Il parle de relations mutuelles entre l'Église et le monde (G.S. 40), et encourage le dialogue entre eux (G.S. 44). Son insistance sur la dignité de la personne a donné un élan renouvelé au sens qui s'éveille chez les femmes concernant leur propre dignité.

D'autres déclarations de l'Église sont même plus explicites dans leurs termes à propos des femmes et des femmes consacrées. «*Vita Consecrata*» contient quelques-unes des affirmations de beaucoup les plus significatives sur les femmes consacrées qu'un pape ait jamais prononcées. Il exhorte à promouvoir «un **nouveau féminisme** qui, sans succomber à la tentation de suivre les modèles masculins... travaille à dépasser toute forme de discrimination, de violence et d'exploitation» (*Vita Consecrata*. 58 - *Evangelium Vitae* 99). *Pacem in Terris* 41 avaient auparavant identifié dans les aspirations des femmes un «signe de temps». *Mulieris Dignitatem* affirme la dignité et le rôle des femmes aujourd'hui.

De plus, il y a d'autres références similaires dans des documents élaborés par divers synodes et des rencontres d'Évêques et de Supérieurs Majeurs de Religieux au niveau des continents.²

2.2.2. Réalités de société

Notre société actuelle est faite de **contrastes et de paradoxes**. La synthèse des réponses des femmes consacrées du monde entier en préparation du Synode sur la Vie Consacrée décrit très bien cette réalité. Notre monde est un monde où nous trouvons simultanément: – *des semences de mort et des semences de vie- incroyance, ignorance, athéisme pratique et recherche de Dieu, de transcendance, de sens, un fossé entre riches et pauvres, une culture de la violence et la recherche de relations plus justes entre nations et peuples, une prise de conscience de la dignité des femmes, le souci de l'environnement* –

² cf. *Instrumentum Laboris* # 48 du Synode Européen, *Message Final* # 9 du Synode Américain, *Message Final* # 7 du Synode Asiatique, *Document Final* FABC 4 1986, *Déclaration d'Amor* (Rencontre des Religieux d'Asie-Pacifique) X 1994.

*l'exclusion et les divisions (entre races, cultures, genres, classes, religions) parmi les personnes, les groupes et les nations, et l'aspiration à l'unité globale et cosmique.*³

Regardons de plus près deux réalités contemporaines qui ont des conséquences de grande portée pour les femmes: la mondialisation (mondialisation) et le mouvement des femmes. Bien qu'on ne les trouve pas au même degré dans tous les pays, on ne peut nier leur impact progressivement croissant à un niveau mondial.

La mondialisation: au premier plan dans les projets de nombreux gouvernements, a beaucoup élargi le fossé scandaleux entre les riches et les pauvres, et a renforcé «l'aspect féminin de la pauvreté»⁴. Parmi les «victimes» de la mondialisation, les enfants et les femmes sont les plus atteints – malades du sida – travailleurs migrants, victimes du commerce sexuel, réfugiés, femmes au travail peu payé.

Aujourd'hui un bon nombre d'analystes sociaux et même les avocats de la mondialisation admettent que les conséquences négatives qui s'ensuivent, ont un poids plus lourd que les apports positifs⁵. La «culture de mort» qui l'accompagne suscite de graves préoccupations chez ceux qui s'emploient à préparer un avenir plus humain. Un questionnement plus critique et un accueil plus circonspect ont maintenant remplacé l'enthousiasme et l'espoir qui ont initialement salué ce phénomène.

Le **mouvement féministe/mouvement des femmes** ⁶ s'est rapidement étendu dans le monde entier au cours des dernières décennies. Des gouvernements, des institutions et des Églises mondiales, quels que soient leurs préjugés concernant les mouvements féminins, n'ont pas été sans reconnaître leur influence⁷.

³«Theological Reflection on our 30 Years Post Conciliar Experience of Feminine Apostolic Religious Life» en *Bulletin de l'UISG*, n° 94, 1994, p. 20.

⁴D'après un Rapport des Nations Unies de 1986 faits cités par Mary Dija Ogebe dans «Social Injustice» *Our Time Has Come* (Michigan, Baker Book House, 1994), p. 61, les femmes représentent la ½ de la population mondiale, elles assurent les 2/3 des heures de travail, reçoivent 1/10 du revenu mondial et possèdent moins de 1/100 de la propriété mondiale; les ¾ des femmes sont dans les pays en développement, 55% sont en Asie. Voir aussi Ivone Gebara «Les femmes et la Mondialisation -Le Droit à la Différence» (Bulletin du Sedos, nov.1999), p. 295-301.

⁵Voir aussi *Ecclesia in Asia* # 6.

⁶On fait la distinction entre «womanism» / Mouvement des Femmes et féminisme / Mouvement Féministe. Les deux sont différents, mais se rejoignent («Womanism' est au Féminisme ce que le violet est au bleu lavande»). Le second a pris naissance dans la lutte des femmes blanches de classe moyenne. Le premier a rapport aux femmes de couleur d'Amérique du Nord et des pays en développement.

⁷Beaucoup de gouvernements et de rencontres internationales ont inscrit les problèmes féminins à leur ordre du jour et/ou ont ajouté des membres féminins au groupe de leurs participants - cf les représentations admises aux récentes Assemblées Spéciales d'Evêques.

Il est regrettable que ces mouvements aient été souvent méconnus et réduits simplement à quelques problèmes féminins controversés, comme l'avortement, les droits à la reproduction, l'ordination. À d'autres périodes, le féminisme a été présenté comme «anti-hommes» au lieu d'être «pro-humain». De telles perspectives à propos des mouvements de femmes sont tout à fait limitées et risquent d'être l'arbre qui cache la forêt.

Il y a différentes formes (libérale, culturelle, radicale) ou espèces de féminisme (occidental, hispanique, afro-américain, asiatique ou africain)⁸. Permettez-moi de faire trois observations à propos de ces mouvements en général et les causes pour lesquelles ils militent.

Avant tout, le féminisme comporte un changement dans la connaissance *des* femmes et *à propos des femmes*, changement à la fois chez les femmes et chez les hommes. Grâce aux mouvements des femmes, les uns et les autres se sont mieux rendu compte que les femmes ne sont pas seulement des «objets», comme on les a considérées si souvent dans le passé. Au contraire, ce sont des «sujets» qui peuvent influencer l'action et l'orientation de l'histoire, grâce au pouvoir intime qu'elles ont de faire des choix dans la liberté et la responsabilité. Les femmes, elles aussi, ont été créées à l'image de Dieu (Gn 1, 27), avec la même dignité et les mêmes droits que les hommes. Le féminisme place le primat sur l'humanité partagée des personnes plutôt que sur le genre. L'action en faveur de la cause féministe jaillit d'un engagement pour une humanité commune.

Deuxièmement, parmi les femmes de couleur et les femmes de l'hémisphère sud, cette conscience comporte une lutte contre une triple oppression qu'elles ont connue pendant des générations, oppression due à la race (racisme), à la classe (esprit de classe) et au genre (sexisme). Les femmes économiquement pauvres des pays en développement subissent une plus grave oppression que leurs pareilles du Nord. Donc, elles parleraient plutôt d'un «mouvement des femmes» pour se distinguer du «mouvement féministe», associé à l'idée des femmes blanches de classe moyenne dans les pays développés.

Troisièmement, le féminisme traduit *une manière de voir la réalité* (vision, perspective), qui est totale et holistique. C'est une vision qui est «ensemble/et», plutôt que «ou bien/ou bien». Elle voit le tout du cosmos: plantes, animaux, humains et environnement – comme reliés ensemble («la trame de la vie»). La mort ou la destruction d'une partie affecte inévitablement le tout. Cette

⁸Claire Murphy: «*An Introduction to Christian Feminism*» (Dublin, Publications Dominicaines, 1994, p. 16-29. Voir aussi «*An Overview of the Philippine Women's Movement*» par Rina Jimenez David, intervention présentée à un Séminaire sur *Advancing Gender Issues in the Legislature*, 27-28 août, Manille, Philippines.

manière de voir donne lieu à un mode caractéristique de *relation*, de *présence* et d'*action*.⁹

La perspective féministe est à l'opposé de la perspective patriarcale qui a prédominé dans l'Église et les sociétés pendant des siècles. La perspective patriarcale voit la réalité comme dualiste (âme-corps, esprit-matière, pensée-sentiment, travail intellectuel-travail manuel) et comme hiérarchique (sommets-base, dessus-dessous, supérieur-sujet, clergé-laïc, hommes-femmes, vieux-jeunes, blancs-noirs). Dans cette perspective, le premier élément de chaque paire est toujours considéré comme supérieur au second. Cette perspective patriarcale a contribué à produire des groupes opposés et conflictuels dans l'Église et dans les sociétés pendant des siècles.

La perspective patriarcale est aussi caractérisée par une forme de relation qui domine, rivalise et impose. La mondialisation a renforcé cette forme de relation. Nous voyons des effets concrets de cette perspective dans notre mode de vie quotidienne, par exemple dans les conflits de générations et de races, dans les tensions entre prêtres de paroisse d'une part, laïcs en pastorale et sœurs d'autre part, dans les publicités des médias qui exploitent les femmes, dans les attitudes de soupçons, en spiritualité, envers le corps et les sentiments.

De même que la perspective féministe peut aussi se trouver chez des hommes, la perspective patriarcale est souvent présente parmi les femmes, parce que le système patriarcal¹⁰ a profondément pénétré la plupart des cultures pendant des siècles.

3. Le rôle des femmes consacrées aujourd'hui

Que devrait-être alors le rôle des femmes consacrées aujourd'hui, étant donné ces réalités dans l'Église et la société? Je propose trois rôles:

3.1. Contribuer à la création d'une «culture de vie»

Les femmes consacrées peuvent contribuer à faire naître cette «culture de vie» en globalisant:

3.1.1. Une nouvelle manière de voir (vision, perspective), qui soit totale et holistique. Les femmes consacrées doivent inspirer cette perspective féminine à ceux qui ne l'ont pas, et aider ceux qui l'ont perdue à la retrouver.

⁹Cf. Joan Chittister, «*Heart of Flesh: A Feminist Spirituality for Women and Men*», manuscrit non publié d'une causerie donnée au cours du Symposium SEDOS tenu à Rome, décembre 2000.

¹⁰Murphy, *op. cit.*, p. 10, p. 59 ss.

Dans les sociétés divisées et fragmentées, cette *manière de voir* aide les individus à parvenir à une intégration personnelle et sociale. Car, à la racine de la plupart des conflits partout dans le monde aujourd'hui, règne une vision qui permet à certains groupes d'exclure ou dominer les autres. Nous en voyons des exemples concrets dans les conflits récurrents aux Balkans, au Moyen-Orient, parmi les groupes minoritaires d'Amérique du Nord, d'Europe occidentale, d'Océanie et des pays sous domination islamique, dans les guerres ethniques et tribales d'Asie et d'Afrique et parmi les peuples indigènes d'Amérique latine et d'Asie.

3.1.2. *Une nouvelle manière de se rencontrer (relations)*, marquée par la mutualité, l'interdépendance et l'égalité, et non par la domination ou la compétition. Dans ce mode de relation, il n'est pas question d'infériorité et de supériorité, ou d'avoir un «pouvoir sur». Au contraire, c'est une question d'égalité sur la base d'une humanité partagée.

Ce mode de relation respecte «l'altérité» de l'autre. Les différences dues à la race, au genre, à la culture, à l'idéologie ou à la religion, n'ont rien à voir avec l'infériorité. Elles sont considérées comme légitimes, comme une richesse à accepter et à explorer pour une collaboration en vue du bien commun, et non comme une menace à repousser ou un mal à exorciser.

Dans un monde qui, bien souvent, ne tolère pas les différences, ce nouveau mode de relation a de profondes implications au niveau, non seulement interpersonnel, mais aussi international et politique.

3.1.3. *Une nouvelle manière d'être présent (présence)*, caractérisée par un «être avec» dans la compassion. C'est une présence délicate, qui écoute avec le cœur et est ainsi capable de pénétrer les profondeurs des différences qui ne sont pas accessibles à la raison. «*Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas*» (Pascal). Ce mode de présence franchit les normes construites par la société, qui jugent les gens d'après «ce qu'ils font», la couleur de leur peau ou les biens qu'ils possèdent, mais qui cachent souvent leur aspiration profonde à être considérés pour qui ils sont et ce qu'ils sont. On s'oriente ainsi vers une solidarité sans frontières.

Dans le monde d'aujourd'hui, où l'efficacité, la productivité et la compétitivité sont valorisées aux dépens de la plus grande portion de l'humanité, nous avons besoin de cette «nouvelle présence» si nous voulons survivre humainement. Le siècle qui vient de se terminer a été un siècle de violence inédite et d'inimaginables souffrances. Notre siècle sera un temps de violence accrue si nous ne le transformons pas en un temps de tendresse et de compassion.

3.1.4. *Une nouvelle manière de faire (praxis)*, qui permette de développer les capacités des personnes, travaille *avec* eux plutôt que de les dominer, qui dialogue à la recherche de solutions non violentes plutôt que d'imposer. Le pluralisme (religieux, culturel, ethnique) est un trait majeur de notre monde d'aujourd'hui. Il ne le sera pas moins dans l'avenir. Une amie m'a communiqué ces faits intéressants rapportés par l'Internet, qui illustrent cette réalité: selon Philip Harter, médecin de l'Ecole Universitaire de Médecine de Stanford: «Si la population mondiale était réduite à un village de 100 habitants, en gardant toutes les proportions humaines actuelles, ce minuscule village dans sa diversité ressemblerait à ceci: «57 seraient asiatiques, 21 européens, 14 de l'hémisphère occidentale, 8 africains; 52 seraient des femmes, 48 des hommes; 70 seraient non blancs, 30 blancs; 70 seraient non chrétiens, 30 chrétiens; 6 personnes possèderaient 59 % de la richesse du monde entier, et 6 seraient des États-Unis; 80 vivraient dans des maisons au-dessous du niveau moyen; 70 seraient analphabètes, et 50 souffriraient de malnutrition».

Dans un tel milieu, il n'y a qu'un moyen de vivre en paix, c'est que le dialogue - interpersonnel; inter-culturel et inter-religieux - devienne un mode de vie. Si nous n'apprenons pas à dialoguer, les possibilités d'unité dans l'avenir resteraient douloureusement limitées.

3.1.5. *Consécration, «culture de vie» et Règne de Dieu*. La consécration est pour les femmes consacrées une profonde motivation pour créer cette «culture de vie». Par leur consécration, les femmes consacrées s'engagent à suivre le Christ d'une manière radicale. Jésus a incarné la nouvelle façon de voir, de rencontrer les autres, d'être présent et d'agir dont nous avons parlé.

La *manière de voir* de Jésus était plénière. La Bonne Nouvelle qu'Il a prêchée était une Bonne Nouvelle précisément parce qu'elle excluait le racisme, la lutte des classes et le sexisme (Ga 3, 28-29) qui sont le résultat d'une évolution historique et culturelle. Jésus *s'adressait* aux femmes *d'une manière* qui était complètement inédite en son temps et qui étonnait même ses disciples (Jn 4, 27). Il prenait les femmes au sérieux, entamait avec elles de profondes conversations théologiques (la Samaritaine Jn 4, 7-26; Marthe Jn 11, 21-27). Il s'est laissé interpeller par la femme syro-phénicienne en Mc 7, 24-30. Il a eu assez de confiance en Marie-Madeleine pour faire d'elle la première messagère de la Bonne Nouvelle de la Résurrection (Jn 20, 17-18). Jésus a accepté de se faire servir par des disciples femmes (Mc 15, 41; Lc 8, 1-3). Il a si complètement fait confiance à une femme qu'Il est resté Lui-même dans son sein, totalement dépendant pendant neuf mois (Lc 2, 6-7).

Tendresse, délicatesse et compassion vis-à-vis des personnes marginalisées (le lépreux Mc 1, 40-45; la veuve Lc 7, 11-16), ont été les caractéristiques de sa *manière d'être présent* aux gens. Il était attentif aux

qualités des «petits» (la veuve qui a donné tout ce qu'elle avait: Lc 21, 1-4) et à leurs aspirations insatisfaites (le malade au bord de la piscine Jn 5, 5-9). Sa *manière d'agir* valorisait les personnes. Il ne les condamnait pas, mais leur donnait un regain de vie en les libérant de ce qui les tenait captifs, que ce soit la possession démoniaque (Mc 5, 1-20) ou le péché (Jn 8, 3-11). Le dialogue faisait partie de son approche des gens (la samaritaine Jn 4, 7-26; les disciples d'Emmaus Lc 24, 13-27).

Créer une «culture de vie» est essentiel à notre mission de personnes consacrées car il était au cœur de la mission de Jésus: «*Je suis venu pour qu'ils aient la Vie et qu'ils l'aient en plénitude*» (Jn 10, 10). Aujourd'hui, Il continue à nous demander de participer à sa création. Quand des femmes consacrées répondent à cet appel, elles aident le Règne de Dieu à se réaliser ici et maintenant. Ce faisant, elles transforment la société. Aujourd'hui comme au temps de Jésus, le Règne de Dieu a une dimension, non seulement personnelle, mais encore sociale.

3.2. Témoigner d'une nouvelle sainteté

3.2.1. La nécessité pour les personnes consacrées d'être témoins plutôt que simplement des administrateurs efficaces et des professionnels compétents, a été soulignée à plusieurs reprises dans divers documents et rencontres ¹¹. La même chose est vraie du devoir pour les personnes consacrées d'être saintes.¹²

3.2.2. Les femmes consacrées d'aujourd'hui doivent témoigner d'un type de sainteté qui puisse parler à nos contemporains. Comme l'a souligné le Congrès Européen pour les Vocations en 1997, on demande de nouveaux modèles de sainteté ¹³.

La spiritualité féminine est un de ces modèles: Quels sont les traits de cette spiritualité?

La spiritualité féminine est «une *spiritualité intégrale*». Elle évite de compartimenter la personne, que ce soit dans la prière, la célébration, la direction spirituelle ou le discernement. Les «émotions» et le «corps» peuvent conduire la personne à Dieu, tout autant que «l'esprit» et la «volonté». On peut prier avec le corps autant qu'avec la pensée. Dans la spiritualité, les femmes consacrées

¹¹Cf. Manuscrit non publié «*Report of the Bishops' Conferences and Religious in Asia*» présenté à la consultation pré-synodale sur la vie Religieuse, tenue en Thaïlande, en mai 1994. Voir aussi «*Vocations to Consecrated Life*» par Bruno Secondin dans «*Vocations to the Consecrated Life in the Context of Modern and Post Modern Society*» (USG 1999), p. 94.

¹²*Lumen Gentium* ch 5-6, *Evangelii Nuntiandi* 69 et *Vita Consecrata* # 35

¹³*Final Document of the Congress on Vocation to the Priesthood and to Consecrated Life in Europe* no. 12

progressent dans leur relation à Dieu en tant que « personnes entières », ayant leur histoire personnelle unique et leurs caractéristiques féminines.

La spiritualité féminine est également *intégrale* au sens qu'elle dépasse le dualisme du «privé» et du «social». Aucun secteur de la vie ne demeure en dehors du domaine de la spiritualité. La femme consacrée rencontre Dieu dans ses relations, dans ses efforts en communauté, dans les sacrements, dans les célébrations liturgiques, aussi bien que dans son service et ses préoccupations socio-politiques (par exemple, la promotion de la justice, la préservation de l'équilibre écologique, le problème de la dette). Ainsi, la spiritualité féminine est profondément personnelle, aussi bien que politique, mondiale et cosmique.

Cette sorte de spiritualité trouve une résonance dans la spiritualité dite «holistique» (intégrale) d'Asie et dans celles des peuples indigènes. On en a grand besoin en Europe et en Amérique, étant donné la fragmentation du regard post-moderne sur le monde¹⁴.

3.2.3. Grâce à cette spiritualité intégrée, les femmes consacrées affirment que leur foi dans le Christ est «quelque chose qui a une valeur non seulement religieuse, mais humaine comme projet actif et tout inclusif qui enseigne quelle réponse donner aux nouveaux défis présentés par les cultures de notre temps»¹⁵.

3.2.4. Donner le témoignage de cette «nouvelle sainteté» sera convaincant dans la mesure où il sera *communautaire* et *intelligible* pour nos contemporains. Un témoin qui ne provoque pas de questions concernant la transcendance et le mystère, tout en étant pleinement engagé dans les préoccupations «laïque», ne sera pas considéré aujourd'hui comme un témoin. À notre époque de fusions mondiales, le témoignage individuel est toujours nécessaire, mais il ne suffit plus.

3.3. Être une force de renouveau ecclésial et de transformation sociale

L'histoire de l'Église a toujours montré que les femmes ont contribué au renouveau ecclésial et à la transformation sociale à travers les âges, de manière variée¹⁶.

Parmi les nombreuses voies qu'elles peuvent prendre pour cela aujourd'hui, je voudrais en citer cinq:

¹⁴Sandra Schneiders, *Finding the Treasure* (New-York / Mahwah, New Jersey : Paulist Press, 2000), p. 109 et «*Vocations to Consecrated Life*», p. 83, 90.

¹⁵Cardinal Eduardo Somalo «Orientations, Challenges and Opportunities Emerging in Consecrated Life», (*Catholic International*, Mars 1999), p. 120.

¹⁶Deux livres excellents sur ce sujet de Patricia Ranft, *Women and the Religious Life in Pre-Modern Europe* (New-York: Press St Martin, 1996) et *A Woman's Way* (New-York: Palgrave, 2000).

3.3.1. Faciliter le mouvement «des marges vers le centre» dans l'Église, par les pauvres, les laïcs et les femmes

L'Église comme communion a été le thème des Assemblées Spéciales d'évêques récemment tenues dans les différents continents¹⁷. Mais, étant donné la situation que l'Église connaît encore dans de nombreux endroits, une telle perspective ne se réalisera pas aussi longtemps qu'il y aura des gens en marge dans l'Église. Dans beaucoup de pays, le mouvement conduit par les pauvres et les laïcs se met en place, grâce à des programmes de renouveau. Mais celui des femmes a à peine commencé.

Les femmes consacrées peuvent contribuer au renouveau ecclésial en agissant comme catalyseurs pour ce triple mouvement au moyen de leurs divers services apostoliques.

3.3.2. Etablir des liens avec d'autres pour promouvoir la cause des femmes, particulièrement des plus exclus

Beaucoup de congrégations féminines ont relevé le défi de la promotion des femmes au moyen de différentes activités apostoliques. Par exemple: éducation à la différence des genres, démarches d'aides au plan juridique, assistance pour les besoins de base et éducation au développement personnel. Ce qui est absolument nécessaire est d'établir des réseaux avec d'autres organismes au niveau national ou mondial, pour globaliser ces efforts collectifs.

Faire entrer des femmes dans des structures de prise de décision, dans la société comme dans l'Église, sera un bond en avant important pour la cause féminine. Aussi longtemps que les femmes ne seront pas présentes dans les organes de prise de décision, tous les autres efforts resteront des palliatifs. Créer des possibilités d'assurer cette présence reste «le» défi pour la plupart des groupes féminins aujourd'hui. «*Il est donc urgent de faire quelques pas concrets*» dans ce sens (Vita Consecrata 58).

3.3.3. Offrir des modèles de service en collaboration dans l'Église

La collaboration entre hommes et femmes n'est pas nouvelle dans l'Église. Nous le savons par l'histoire de nos Congrégations. Mais le faire dans un esprit de partenariat et d'égalité est relativement nouveau et difficile. Il y a encore des obstacles profondément ancrés, à la fois chez les femmes et chez les hommes, dans les groupes et les institutions, qui doivent être surmontés. Par exemple, des attitudes telles que le machisme et chauvinisme, des structures et

¹⁷Voir *l'Instrumentum Laboris* du Synode Européen de 1999 et celui des Synodes d'Océanie de 1998, *Le message Final* du Synode Américain de 1997, celui du Synode Asiatique de 1998, celui du Synode Africain de 1994.

des valeurs culturelles qui créent la discrimination, des stéréotypes concernant la femme idéale, des orientations théologiques et des dispositions psychologiques. Une prise de conscience de ces barrages, doublée d'un désir de les surmonter, serait un très bon point de départ.

3.3.4. Élaborer des modèles de direction et de gouvernement, qui reflètent de plus en plus la vision féministe et son mode de relation et d'action

Le mode féminin de direction est circulaire plutôt que hiérarchique. Il met l'accent sur la réciprocité, le dialogue, le consensus et la persuasion, plutôt que sur la domination, le contrôle et le dirigisme. Il se fonde sur les personnes «à la base», en bas, de sorte que le pouvoir repose sur elles et pas seulement sur le chef. Ce style de direction s'emploie à donner du pouvoir au peuple, au lieu de lui imposer l'excès de «pouvoirs» de l'autorité.

3.3.5. Entreprendre sérieusement l'inculturation de la foi et du charisme

Paul VI, avec raison, a présenté la rupture entre l'Évangile et la culture comme étant le drame de notre temps (Evangelii Nuntiandi 20). L'inculturation supprime cette rupture en réalisant l'intégration de la foi et du charisme dans la vie. Loin d'être un impératif réservé surtout aux «pays de mission», l'inculturation est au cœur d'efforts renouvelés pour faire de la foi une référence destinée à construire cultures et civilisations¹⁸. Je suis profondément convaincue que, aujourd'hui spécialement, le renouveau de l'Église et la transformation de la société ne peuvent aller bien loin si on ne prend pas l'inculturation très au sérieux.

À travers ces cinq moyens concrets, les femmes consacrées peuvent aider à bâtir un avenir alternatif, capable d'allumer l'espoir dans le cœur de ceux qui cherchent pour cela des chemins viables.

C'est une tâche énorme, mais possible. Nous ne pouvons pas renoncer à ce défi. «Il nous faut participer à la création de cultures et de société. Autrement, nous risquons de les perdre par négligence»

3.4. Trois images

En résumé; trois images qui représentent bien ce triple rôle des femmes consacrées sont: **la mère** (donner naissance à une «nouvelle culture»), **la mystique** (contempler Dieu en toute réalité) et **la prophétesse** (construire un avenir alternatif pour l'Église et la société). En étant pleinement ce que elles sont, les femmes consacrées bâtissent l'Église et la société. «*Ces femmes pleinement*

¹⁸*Instrumentum Laboris* # 15 du Synode Européen

consacrées et pleinement femmes, sont la véritable, l'authentique réponse au défi du temps présent»¹⁹.

4. Conclusion

4.1 C'est ma conviction profonde qu'à moins que les hommes, laïcs et consacrés, clergé et hiérarchie, n'accordent aux femmes consacrées plus de latitude pour exercer leur rôle dans l'Église et la société d'aujourd'hui, il manquera quelque chose d'essentiel à l'avenir de l'Église et des sociétés.

Les femmes forment plus des 3/4 des personnes consacrées dans l'Église²⁰. Il ne sera donc pas présomptueux de déclarer qu'une diminution du rôle des femmes consacrées aboutira à appauvrir l'Église entière; *«L'avenir même de la nouvelle évangélisation est impensable sans une contribution renouvelée des femmes, spécialement des femmes consacrées» (Vita Consecrata 57).*

Les femmes représentent plus de la moitié de la population mondiale. Si leur pleine humanité n'est pas reconnue, celle de l'autre moitié sera sans cesse menacée.

4.2 De même que la vie biologique n'est pas possible sans la participation des femmes et des hommes, de même aussi la «culture de vie» ne verra pas le jour si les deux ne collaborent pas dans un esprit de franc partenariat. Le rôle des femmes sur lequel nous avons réfléchi, ne se réalisera pas sans un changement d'attitude de la part des femmes comme des hommes, ni sans des structures ecclésiales et sociales renouvelées. C'est seulement alors que nous pourrons parler d'avoir donné naissance ensemble à une nouvelle création.

A ce sujet, nous avons quelques questions importantes à nous poser:

1. Comment pouvez-vous, en tant que Directeurs, répondre authentiquement à la prise de conscience des femmes consacrées aujourd'hui? Comment pouvez-vous aider les Sœurs avec lesquelles vous travaillez à jouer leur rôle dans l'Église et la société avec cette nouvelle conscience?

« Il convient également de remarquer que la nouvelle conscience que les femmes ont d'elles-mêmes aide aussi les hommes à revoir leurs schémas mentaux, leur façon de se comprendre eux-mêmes, de se situer dans l'histoire et de l'interpréter, d'organiser la vie sociale, publique, économique, religieuse et ecclésiale» (Vita Consecrata 57)

¹⁹Somalo, ibid.

²⁰D'après les «International Statistics on Men and Women Religious», *Catholic International*, VI, 3 (mars 1995), p. 137 il y avait 865 902 religieuses et 20 5852 religieux prêtres et frères dans le monde en 1992.

2. *Comment pouvons-nous, ensemble, donner naissance à cette «culture de vie» dans nos provinces?*

3. *Comment pouvons-nous donner le témoignage d'un service en collaboration dans nos Provinces? Quelles sont nos attitudes qui facilitent ou qui empêchent cette collaboration? Quelles structures dans notre environnement l'aident ou au contraire l'entravent?*

4. *De quoi avons-nous besoin n – nous, Directeurs et Sœurs – pour rendre cette collaboration plus effective?*

Si nous voulons poursuivre cette avancée irréversible entreprise ensemble dans nos Provinces – une avancée que nous avons choisie (ou qui nous a peut-être été imposée par les circonstances), il nous faut beaucoup de patience, d'ouverture, d'humilité et de courage. Mais l'espérance demeure: «**Voici que je fais toutes choses nouvelles**». (Ap 21 5).

4.3 Créer ensemble cette «culture de vie», être témoins d'une «nouvelle sainteté», être «une force de renouveau ecclésial et de transformation sociale», tel est le don que nous avons à offrir, en tant que femmes consacrées, à l'Église et au monde pour ce millénaire. Je prie pour que ce don soit accueilli par nous tous avec gratitude, ouverture, audace et courage, comme don venant du Père, qui est «l'Auteur de tout don».

(Traduction: Centre de Traduction – Filles de la Charité, Paris)

«Homme et femme Il les crea»

Sœur Jeanne Signard
De la Congrégation des Filles du Saint-Esprit
17-VII-2001

Remarques préliminaires

1. Une double polarité

Chaque être humain possède un pôle masculin et un pôle féminin: dualité du yin et du yang, *animus et anima*. Cette dualité nous est signifiée en Dieu lui-même, dès le début de Genèse. «Dieu créa l'homme à son image. *À l'image de Dieu il le créa, mâle et femelle il les créa*». (Gn 1, 27).

L'unicité ne va pas sans la distinction. Cela ne signifie-t-il pas que **chacun de nous, à l'image de Dieu, est à la fois masculin et féminin**? De nombreux textes bibliques et des Pères de l'Église rappellent que Dieu a des entrailles de mère et que le Dieu de Jésus-Christ est «pater-maternel¹»

Parler de psychologie féminine à des hommes, c'est donc parler d'une partie d'eux-mêmes. Ne dit-on pas encore «la femme, moitié de l'homme», non dans le sens qu'elle ne serait qu'une moitié d'homme, mais que l'homme possède aussi sa part de féminin. Selon qu'on est homme ou femme, il s'agit d'une dominante et non de caractères exclusifs. C'est pourquoi je parlerai souvent de masculin et féminin plutôt que d'homme et de femme.

2. Nature et culture sont indissociables

Avouons qu'il est **difficile de distinguer** ce qui est spécifiquement féminin, qui tient de la nature même de la femme et ce qui tient de la culture, de l'histoire des civilisations et des rôles sociaux avec leurs symboliques, incluant le rapport domination-soumission. Le pôle féminin, habituellement considéré comme inférieur, se trouvait traditionnellement dévalorisé en faveur du pôle masculin, à quelques exceptions près, tels chez les Aztèques et chez les Celtes.

La nouveauté de l'Évangile, l'exemple de Jésus lui-même et la pratique des premières communautés chrétiennes auraient dû provoquer une conversion radicale dans ce domaine chez les chrétiens². Or l'Église a emboîté le pas des

¹ Albert Samuel, *Les femmes et les religions*, Ed. de l'Atelier, 1995.

² Daniel Marguerat, *Le Dieu des premiers chrétiens* C h. 7, Ed. Labor et Fides, 1993

sociétés patriarcales. À sa décharge, disons que c'est la rançon de son incarnation, nous dirions aujourd'hui de son inculturation.

Dans un contexte multiculturel, il est impossible en quelques heures d'évoquer toutes les nuances de la situation féminine selon les continents et les pays. Nous nous contenterons donc de signaler quelques caractéristiques générales de la psychologie féminine, laissant à chacun le soin d'en faire l'application sur son terrain particulier.

Il y a cependant un domaine où la distinction est claire, c'est la **différenciation sexuelle** et biologique: aucun homme n'a porté un bébé en son sein. Le psychologique s'enracinant dans le biologique, il y a forcément différence entre l'homme et la femme dans la manière d'aborder le réel, dans le rapport à soi-même, aux autres et à Dieu et donc dans la manière de vivre la vie religieuse.

3. Égal ne signifie pas identique

J'emploierai ici le terme «identique» non pas comme synonyme d'égal, mais dans le contexte de l'identité d'une personne. Chaque personne humaine s'identifie en se différenciant d'autrui. Nous sommes d'accord pour dire que **la femme est l'égale de l'homme, mais dans un rapport de complémentarité**, qui respecte et valorise les différences. Faute de quoi nous risquons une lutte sans fin, où le perdant aura toujours une revanche à prendre. En ce moment c'est la femme qui cherche à prendre sa revanche. Il serait dommage qu'elle se perde en voulant imiter l'homme. **Laissons à l'homme les domaines où il est inégalable et que la femme se distingue dans les domaines où elle excelle.** Et si aujourd'hui les postes naguère tenus par les hommes lui sont accessibles, elle les remplira d'autant mieux qu'elle leur apportera la note féminine qui leur manquait. Écrivains, l'homme et la femme n'écriront pas la même pièce; philosophes, ils ne donneront pas la même explication du bien; théologiens ils n'emploieront pas le même langage pour parler de Dieu. La «présence réelle» résonne différemment pour un homme et pour une femme qui a la capacité de porter un autre être au fond d'elle-même.

«Lorsqu'un homme et une femme contemplent le visage de Jésus qui a choisi de se faire homme, de naître d'une femme, n'ont-ils pas une manière propre de poser leur regard sur le Christ? Avant de se battre, comme en politique, sur la question de savoir s'il y a assez de femmes aux postes de responsabilités de l'Église, il nous faut, plus fondamentalement, réfléchir à la manière de vivre la foi (et la vie religieuse) au masculin et au féminin.

Ce que nous avons en commun c'est ce pouvoir créateur à l'image de Dieu, qui n'est pas le pouvoir de faire les mêmes choses de la même façon, mais **le**

pouvoir de faire des choses différentes de manière différente. La puissance créatrice de Dieu est ainsi reflétée, partagée, et particularisée.

4. Choix d'une approche comportementale: l'Analyse Transactionnelle

Nous allons laisser de côté l'analyse psychanalytique freudienne qui s'appuie sur les complexes d'Œdipe et de castration (lire à ce sujet «*les enfants de Jocaste*³» ainsi que les approches culturelle, théologique, historique, pour nous attacher à **une approche plus comportementale**, et pour cela je m'inspire de l'analyse transactionnelle, une méthodologie parmi d'autres. Cette grille d'analyse nous permettra de voir comment la psychologie féminine colore le vécu de la femme en général et celui de la religieuse en particulier.

Ceci ne peut se faire sans une mise en rapport de la femme religieuse avec l'homme religieux dans leurs manières propres de vivre les mêmes réalités.

1. Le développement de la personne selon l'Analyse Transactionnelle

L'analyse transactionnelle nous apprend que notre personnalité se construit en trois étapes et nous donne trois niveaux d'expression et d'action. Ces trois niveaux nous sont communs, c'est la manière de nous comporter qui nous différencie.

1. Notre «Etat parent», variable selon les cultures et l'éducation, a intégré les principes, les valeurs et les normes, fruits de l'éducation. Il structure notre jugement, nous donne des repères pour nos discernements et nos choix. Ce sont tous nos «il faut...», «on doit...», «ce qui est important dans la vie...», «c'est normal, ou pas normal».

L'«état parent» **peut se manifester de deux manières**. S'il est plutôt centré sur la loi, les normes et les règles à rappeler et à respecter, on l'appelle «**parent normatif**». Plutôt masculin, il favorise la socialisation.

S'il est centré sur l'aide, le soutien, les conseils, on l'appelle «**parent nourricier**». Il fournira les moyens, les conseils et les stimulations pour «être comme il faut», ce qui est habituellement considéré comme relevant du pôle féminin.

2. Notre «Etat adulte» cherche l'objectivité. Il fait appel à la raison, faisant abstraction des émotions. Il s'attache à l'analyse des situations avec réalisme. Il aime la clarté et la logique au risque de devenir froid et impersonnel.

³ Christiane Olivier *Les enfants de Jocaste*. Ed. Denoël-Gonthier 1980

3. Notre «Etat enfant» est le siège de nos pulsions, de nos émotions, de nos sentiments, de notre plaisir et de notre souffrance, de notre enthousiasme. C'est lui aussi qui nous fait rêver, désirer, imaginer. C'est la source de notre intuition et de notre **créativité**, de notre capacité d'**adaptation**. Face au «parent normatif» il peut devenir **soumis** ou **rebelle**.

Imaginons une équipe rassemblée pour chercher solution à un problème. L'«**enfant créateur**» aura aussitôt une idée géniale: «je sens, dira-t-il, que si on fait telle ou telle chose, on s'en sort! ». Les autres autour de la table le regardent d'un air sceptique, d'autant plus qu'il est bien connu pour ses idées farfelues. Il se trouvera un «**état adulte**» raisonnable pour lui demander aussitôt «explique comment tu vois ça... » - «je ne peux pas expliquer, mais je sens...» - «alors quand tu y verras plus clair, on y reviendra! » Il y aura bien aussi autour de la table un «**parent normatif**» qui rappellera «qu'on n'a pas le droit, que ça ne sera jamais accepté, que c'est contraire aux habitudes» et un «**parent nourricier**» pour trouver les moyens de s'en sortir sans rien bouger. L'«**enfant soumis**» sera d'accord avec le «normatif», le «**rebelle**» automatiquement «contre». Et c'est ainsi que l'«enfant créateur» est vite étouffé par le devoir et la raison. Si le groupe est mixte, vous aurez sans doute pensé que selon qu'on est homme ou femme on aura tendance à faire appel à certains «états» plutôt qu'à d'autres. Notons qu'une personnalité est d'autant plus riche que tous ses «états» sont vivants et qu'elle fait appel à l'«état» qui convient selon la circonstance.

Voyons maintenant comment notre manière d'être et d'agir dans chacun de ces «états» sont marqués par le fait d'être homme ou femme. Nous signalerons au passage les incidences sur la vie religieuse féminine.

Cette distinction ne vise pas à valoriser l'un au détriment de l'autre. Il s'agit d'explorer des possibilités sous-développées en chacun et chacune, qui, si elles sont laissées à leur mouvement, risquent de devenir unilatérales et déséquilibrantes.

II. Vivre «l'état parent» au masculin et au féminin

Si nous regardons un homme et une femme dans leur «état parent», c'est-à-dire rappelant les principes, les valeurs, les «normes», nous reconnaissons bien un style masculin et un style féminin.

1. Le pôle masculin

Centré sur la loi, il fait d'abord appel à notre «**état parent normatif**». C'est le père qui **représente la loi**. C'est le père, qui «castre», qui sépare, différencie, aide à sortir de la fusion et de la confusion, qui interdit ou qui permet, qui structure, qui balise la route, **maintient la cohérence** tant sur le plan

personnel que sur le plan institutionnel. C'est le masculin qui définit et fait respecter les statuts, les rôles et fonctions. La dimension «politique» du pouvoir lui est plus familière.

Dans l'exercice de l'autorité, l'homme appréciera davantage tout ce qui est du côté de l'exigence, de la droiture, de la clarté, de la précision, de la justice, de la loi pour tous. À trop écouter chacun, il est difficile de garder la cohérence de l'institué dont il se sent responsable.

Pour ne pas se laisser griser par le pouvoir, ne pas glisser dans la rigidité, **l'autoritarisme, l'impersonnalité**, il devra faire appel à son «parent nourricier», plus féminin.

Le «parent nourricier» humanise le «normatif».

L'analyse transactionnelle mentionne cinq conditions pour qu'une règle soit humaine et nous pourrions trouver ces mêmes conditions dans la Bible et l'Évangile. Elle doit être:

Applicable

Celui qui est chargé de rappeler la règle peut la croire applicable, alors que pour celui qui doit l'appliquer, elle est inapplicable ou perçue comme telle. La capacité d'écoute, la réticence à exiger sans l'adhésion du cœur, caractéristiques de notre pôle féminin, nous rendra plus aptes au **dialogue dans le rapport autorité-obéissance**. «*Cette loi que je te prescris n'est pas au-dessus de tes forces....*» (Dt 30, 11-13; Mat 23, 4).

Utile pour la vie

C'est encore notre pôle féminin qui osera les remises en cause de certaines pratiques, maintenues par habitude ou paresse, pratiques qui ont été vitales dans le passé ou en d'autres lieux, et qui aujourd'hui encombrent et arrêtent la créativité. Cette **remise en cause féminine** se fait moins au nom de la liberté qu'au nom de la vie: pour sauver ce qui est vital, par amour, une femme est capable de se plier aux exigences les plus folles comme aussi de les contester.

Notons encore que la femme a un sens de l'utile, qui coexiste très bien avec le **gratuit**, le gracieux «*C'est utile puisque c'est joli*»(Saint-Exupéry). Elle agrémente le vêtement de riens inutiles qui font son charme; les murs, les plats sont décorés. Pourquoi tant de femmes dans les **Églises et autour de la liturgie**, ces lieux où les règles de l'efficacité n'ont pas cours? Là où le masculin voit une perte de temps, le féminin croit que la patience de la lente gestation fait partie de la vraie vie et de toute relation.

Protectrice

Allergique à l'arbitraire, la femme cherchera le sens de ce qui est exigé, ce qui fera dire à celui qui est du côté de l'évidence, qu'elle est parfois **compliquée**. Si l'exigence va dans le sens de la protection de la vie, elle sera au rendez-vous de l'obéissance, dans les plus petits détails. Peut-être a-t-elle appris à ses dépens que l'interdit est protecteur: «*Si vous mangez du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, vous mourrez*». (Gn.2,16)

Contractuelle

Les trois conditions précédentes sont indispensables pour que soit respectée la quatrième, la plus importante pour la femme: le «oui» du cœur. C'est ce «oui» d'amour qui rendra le «joug léger» et rendra la femme heureuse même dans les pires épreuves. La seule loi pour elle: «tu aimeras», «Aime et fais ce que tu veux». Morale bien féminine, qui a fait dire à certains que la femme est naturellement **immorale**. «*À suivre tes exigences, j'ai trouvé la joie*» (Ps. 118)

Souple

À Babel, où tous briquetaient des briques (efficacité assurée!) et rêvaient d'une langue unique, notre pôle féminin préfère la palabre de la Pentecôte où chacun entend l'autre parler sa langue maternelle. Les différences et les exceptions font partie de la vie. N'est-ce pas le pôle féminin de Jésus qui le conduit à pratiquer cette justice bien déconcertante qui donne autant aux ouvriers de la dernière heure, qui le fait courir après la seule brebis égarée, qui fête le retour du prodigue, qui autorise les apôtres à arracher des épis le jour de sabbat pour assouvir leur faim?

2. Le pôle féminin

L'Etat «parent nourricier» est plus développé chez la femme. Les conflits de pouvoir entre femmes sont tout aussi durs que chez les hommes, mais plus diffus, inavoués, parfois déguisés en service. Dans l'exercice de sa responsabilité, la femme préfère aider, conseiller, chercher les moyens concrets pour obtenir l'adhésion sans trop contraindre. Cela la rendra ingénieuse, astucieuse, pédagogue, pour exiger tout en évitant de déplaire.

Son don de **médiatrice**, son allergie pour la violence, la rend particulièrement habile dans la résolution des conflits de personnes. C'est la mère de famille qui obtient par la douceur ce que le père n'a pas obtenu par la force. Dans une équipe pastorale, c'est la religieuse qui fera peut-être accepter une décision alors que le prêtre n'avait réussi qu'à réveiller «l'enfant rebelle». Mais attention! son pouvoir de séduction peut parfois apparaître comme une **manipulation** et risque de susciter la méfiance de l'interlocuteur.

La manière dont Catherine de Sienne conseille et même admoneste le pape Urbain VI est une merveille du genre.

«Très saint et très doux Père dans le Christ, le doux Jésus, moi, Catherine, la servante et l'esclave des serviteurs de Jésus Christ, je vous écris avec le désir de vous voir le vrai et légitime pasteur et chef de vos brebis.

Oui, très saint Père, quand vous avez à mettre des pasteurs dans le jardin de la sainte Église, que ce soit des personnes qui cherchent Dieu, et non les honneurs ; et que le chemin qu'ils prennent pour arriver soit la vérité, et non le mensonge.

Ô très saint Père, soyez patient quand on vous dit ces choses, parce qu'elles ne sont dites que pour l'honneur de Dieu et votre salut, comme doit le faire le fils qui aime tendrement son père: il ne peut souffrir qu'on fasse une chose qui serait un tort ou une honte pour son père, et il veille toujours avec elle, parce qu'il sait qu'un père qui gouverne une grande famille ne peut voir plus qu'un homme, et qu'alors, si ses enfants légitimes ne veillaient point à son honneur et à ses intérêts, il serait bien souvent trompé. Il en est ainsi pour vous, très saint Père: vous êtes le père et le seigneur de toute la chrétienté. Nous sommes tous sous les ailes de votre Sainteté. Votre autorité s'étend à tout ; mais votre vue est bornée comme celle de l'homme, et c'est une nécessité que vos enfants voient et fassent, dans la sincérité de leur cœur et sans aucune crainte servile, tout ce qui est utile à l'honneur de Dieu, au votre, et au salut des brebis qui sont sous votre houlette.

Je sais que votre Sainteté désire ardemment avoir des auxiliaires qui puissent lui servir, mais il faut pour cela les écouter avec patience⁴».

La femme responsable de communauté.

Plus maternelle, la femme se sentira responsable de chacune (pour une mère, chaque enfant est unique), Elle aura tendance à considérer chacune comme un cas, à être plus écoutante, plus compréhensive. Elle cherchera à assouplir, à personnaliser, à faire évoluer la règle. Vu de l'extérieur on pourrait croire à un manque d'autorité ou à un laisser-faire.

Quand elle est à l'aise, elle pratique volontiers la **coresponsabilité**, la concertation et la négociation jusque dans les petits détails. Cet intérêt porté à la vie personnelle peut conduire les femmes à se donner **droit de regard** sur les agissements de chacune. Soutien fraternel, sans aucun doute, mais aussi parfois commérage, **jalousies**. L'envie et la jalousie jouent un rôle plus considérable dans la vie de la femme que dans celle de l'homme. Freud attribuerait cette différence à l'ancienne envie du pénis dont l'importance est indéniable.

Le «normatif» protège le «nourricier» de la tendance fusionnelle

⁴ Michel Scouarnec. Deux mille ans d'Église par les textes, Ed. Atelier 2000.

L'analyse transactionnelle attire également notre attention sur 5 conditions pour que notre pôle féminin, centré sur l'aide et le soutien, ne devienne pas étouffant à force de vouloir trop embrasser. C'est le parent normatif représentant le pôle masculin qui, lors d'un discernement, aidera à se poser quelques questions :

-Est-ce ton rôle? Le nourricier est toujours prêt à se porter au secours de toute détresse sans se soucier des instances institutionnelles. C'est ainsi qu'une sœur, estimant que la maîtresse des novices manquait de savoir-faire avec une novice, s'est cru obligée d'y suppléer.

-Es-tu compétente? On ne s'improvise pas aidant, le bon cœur ne suffit pas.

-Est-ce que tu n'en fais pas trop? Est-ce bien la meilleure manière d'aider? Attendre que l'ange passe pour plonger le malade dans la piscine, ou l'inviter, comme Jésus à prendre son grabat et à marcher? (Jn 5, 8)

-Est-ce que tu réponds à une demande? «Que veux-tu que je fasse pour toi?», «Si tu veux». Imposer son aide, se croire indispensable, ne pas savoir se retirer, refuser à l'autre l'espace nécessaire pour se lever et marcher seul, autant de déviances féminines qui peuvent arrêter la croissance et étouffer la vie.

- Es-tu au clair quant aux mouvements de ton cœur?

Si le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas, le cœur sans la raison peut conduire à des dérives passionnelles sous couvert de charité.

Et si nous remplaçons les «ou» par des «et»

Le masculin plus soucieux de la loi, et le féminin plus soucieux de la vie doivent se **tenir bien ensemble**. Une loi, une morale qui aurait la pureté et la rigidité du cristal en aurait aussi la fragilité. Notre pôle féminin, rappelant que «le sabbat est fait pour l'homme» empêche la vie d'être étouffée par les normes, quitte à les changer si c'est vital. Mais il est bon aussi que notre pôle masculin nous rappelle qu'il y a un Sabbat à respecter et qu'une vie sans loi mènerait tout droit à la jungle.

C'est dans les Béatitudes que nous trouvons l'invitation la plus forte à la douceur, à l'humilité, à la pauvreté spirituelle, à la paix, à la miséricorde..., vertus habituellement reconnues comme féminines. Mais c'est l'homme Jésus qui les a proclamées!

Vincent de Paul et Louise de Marillac ont appris l'un par l'autre non pas à faire des visites aux pauvres et aux malades mais à prendre soin de leur corps et

de leur âme. C'est Vincent de Paul qui a libéré Louise de ses tourments et lui a ouvert la voie royale de la charité, mais sans Louise de Marillac Monsieur Vincent aurait-il eu un tel rayonnement? L'Église a, aujourd'hui encore à porter les douleurs et les angoisses de nos contemporains, comme une femme porte un enfant qui souffre et le berce. Sans doute, dans la manière d'aborder certaines questions relatives aux droits en matière d'éthique, l'Église a-t-elle davantage à entendre la parole des femmes qui, sans oublier la loi, sont souvent d'abord du côté de la compréhension et de la compassion.

III. Vivre «l'état adulte» au masculin et au féminin

Quand nous faisons appel à notre «état adulte», qui est la part de nous-même centrée sur la réflexion et l'action, nous retrouvons cette même différence et cette même complémentarité. Voici comment Karl Rahner, théologien allemand, exprimait les caractéristiques habituelles du tempérament masculin, lors d'un rassemblement d'hommes catholiques à Cologne:

“L'homme est tourné vers le monde extérieur. Il porte davantage le souci de la réalisation que de l'intention. Il aime se reconnaître dans une œuvre. Il est moins axé sur les personnes que sur les choses. Il recherche volontiers les principes; il craint le reproche de laisser s'introduire dans son action des éléments “personnels”. Il veut être “juste”: lui reconnaître cette qualité c'est lui décerner un éloge auquel il est presque plus sensible qu'à celui d'avoir du cœur. Il lui est plus facile qu'à la femme de distinguer (ce n'est pas un avantage sous tout rapport) entre la chose et la personne. Il supporte mieux la solitude. Il est prophète, tandis que la femme est mystique. Il organise et fait des plans, il rattache sa manière d'agir à des règles et des normes. Il vit plus avec la tête qu'avec le cœur. Il se brouille plus facilement avec lui-même que la femme, laquelle acceptera tranquillement le mystère de son être. Il s'ouvre aux horizons lointains, tandis que la femme incarne le petit coin de terre qui forme le cadre de l'existence. Il veut qu'on le reconnaisse dans ce qu'il fait: ce qu'il offre, c'est son travail, non son cœur. Il construit des systèmes, la femme voit les choses de façon imaginative [...].

1. Différence dans la manière d'étudier une question

La manière même d'étudier une question peut avoir des accents plutôt masculins ou féminins.

La pensée masculine aime l'emboîtement logique, le déroulement linéaire des idées, la vision à long terme, la référence à des systèmes de pensée. L'homme se tient facilement pour convaincu dès lors qu'il a compris.

La *pensée féminine* avance en étoile ou en spirale, à travers les **méandres**, et la complexité du quotidien, ce qui fait dire que les femmes sont compliquées, embrouillées, incertaines, qu'elles ne savent pas ce qu'elles veulent. C'est que chez elles l'intuition précède souvent la compréhension. Au: «explique, je ne vois pas ce que tu veux dire», elle répondra: «je ne peux pas expliquer, mais je sens».

Bref, le pôle masculin pense avec la tête et sera convaincu s'il a compris; le féminin voit avec le cœur et sera convaincu s'il a été touché. Leurs cohérences sont loin d'être les mêmes, chacun ayant sa logique propre. Le cœur n'a-t-il pas ses raisons que la raison ne connaît pas? Comme disaient des novices africaines, «on n'a pas expliqué puisque ce n'est pas entré dans notre cœur. *«Marie gardait tout en son cœur en en cherchant le sens».*(Lc 2,19).

2. Différence dans la manière de transmettre le message

Les hommes dit-on, aiment raisonner, analyser, discuter, théoriser. À eux les grands discours politiques, les débats, et dans l'univers qui nous concerne, à eux la prédication, la théologie, la recherche fondamentale. (à nuancer car en pleine évolution, à quand la parité?).

Aux femmes de monnayer, d'expliquer, de **vulgariser, de personnaliser**. On les trouvera dans l'enseignement, la catéchèse, l'animation des divers groupes. Elles sont dès lors mieux placées pour sentir les réticences, les difficultés, et **trouver les pédagogies qui rendent les contenus assimilables par tous**. Gageons que si avant de mettre dans le public les encycliques et les écrits épiscopaux, voire les prédications, les conférences, on demandait à des femmes de les traduire en langage plus courant, et de chercher la pédagogie pour les transmettre, on éviterait bien des malentendus.

Ne sont-elles pas là pour **donner «chair» à la parole?** Dans une institution bipolaire comme la vôtre, les religieuses trouvent-elles des lieux pour délivrer la parole faite chair, quotidiennement au contact des malades, des enfants, des pauvres, des exclus? Au masculin de veiller à l'intégrité du message; mais quand il s'agit de l'actualisation d'un charisme de miséricorde, ne sont-elles pas bien placées pour entendre les nouveaux besoins du monde et inventer de nouvelles formes de présence? La racine du mot miséricorde en hébreu n'est-elle pas «utérus»?

3. Différence dans la manière de mener une action:

Le pôle masculin en quête de réalisation, d'efficacité, se tourne davantage vers le monde extérieur. Il planifie, organise, en évitant de confondre projets et problèmes personnels.

«Il voudrait que sa vie soit en accord avec ses idées, ce qui explique qu'il modèlera en cas de besoin sa conception du monde sur sa façon d'agir, tandis que la femme s'accommode plus aisément d'une contradiction entre la théorie et la pratique, aussi longtemps que la théorie demeure dans la zone des idées. Il se tient facilement pour convaincu dès lors qu'il a compris.» Dit encore Karl Rahner.

Le pôle féminin «travaille le petit coin de terre qui forme son existence» en connivence avec les choses et les êtres. Avant de lancer un projet, les femmes **penseront d'abord aux personnes** et à leurs réactions. Elles vont privilégier la réception par rapport à l'émission. (différence biologique peut-être!). C'est ce qui lui rend plus difficile l'élaboration d'un projet précis, cohérent, structuré, efficace. «Où veut-elle en venir? Et quelle perte de temps»!

En **communauté**, la possibilité de vivre ensemble, de s'entendre, de partager, en un mot d'être heureuses comptera autant que le projet apostolique. L'unité se fera davantage par l'être que par le faire.

Dans **l'action**, si elle est émue, la femme s'investit personnellement, entièrement et affectivement dans la tâche, de préférence en prise directe avec les personnes, ce qui lui donne une force et une **endurance** extraordinaires. Les actes qu'elle pose et les sentiments qu'elle éprouve sont inextricablement liés, témoin cette anecdote rapportée par Watzlawick⁵.

Ce soir c'est l'anniversaire de Jean, et Marie confectionne avec amour, un gâteau pour la fête. Elle est un peu inquiète car le gâteau ne monte pas. A cet instant, Jean traverse la cuisine. Voici le dialogue entre Jean et Marie :

Marie: Jean, j'ai bien peur que ce gâteau ne monte pas!

Jean: Il n'y a peut-être pas assez de levure; que dit la recette?

Marie: ça, c'est bien toi!

Jean: Comment ça, c'est bien moi?

Marie: Tu sais très bien ce que je veux dire. Tu fais toujours ça et tu sais que ça m'énerve!

Jean: Pour l'amour du ciel, de quoi parles-tu? Tu dis que le gâteau ne monte pas, je dis qu'il n'y a peut-être pas assez de levure et tout à coup, ceci n'a rien à faire avec la levure, il s'agit maintenant d'un défaut que j'aurais ou Dieu sait quoi...

⁵ Paul Watzlawick. *Comment réussir à échouer*, Ed. Seuil 1986

Marie: Bien sûr, pour toi la levure est bien plus importante que moi. Que ça puisse être cette satanée levure, je peux m'en douter moi-même. Mais pour toi, ça n'a pas d'importance que je veuille te faire plaisir avec ce gâteau."

Jean: Je ne le nie pas un seul instant et je te suis reconnaissant de vouloir me faire plaisir. Mais je parlais seulement de levure, pas de toi.

Marie: C'est étonnant comme vous, les hommes, vous réussissez à garder les choses bien séparées. Nous les femmes, ça nous rend malades!

Jean: Mais non, le problème, c'est que vous les femmes, vous confondez la levure et l'amour.

Etre de désir avant tout, la femme cherchera à **faire plier la réalité à son rêve**, surtout s'il s'agit d'une bonne cause: «ce que femme veut, Dieu le veut». Dynamisée par son désir, par ailleurs effacée, craintive, manquant d'assurance, elle deviendra imaginative, créative, audacieuse. L'éventualité d'un échec ne lui fait pas peur; devant les réticences de l'autorité elle demande qu'on lui permette seulement d'essayer, sûre, au fond d'elle-même qu'elle réussira. Cette attitude peut la conduire à se situer aux franges de l'institution ou à devenir **fondatrice** lorsque son charisme est trop personnel comme Mère Térésa ou Sœur Emmanuelle. L'envers de la médaille c'est qu'elle risque de se laisser enfermer dans ses problèmes et ses désirs personnels. Heureusement que le masculin est là pour contenir et réguler la fougue du désir, rappeler la loi qui balise les voies de la grâce.

Dans l'évaluation le masculin, qui a tendance à vouloir que la vie soit en accord avec les idées, cherchera plutôt en quoi le vécu est en décalage avec le projet. Le féminin, lui, n'est pas à une contradiction près entre la théorie et la pratique. **Aux «il faut», la femme préfère les «comment faire»**. N'est-ce pas ce que les Filles de la Charité ont su faire avec Monsieur Vincent quand on a voulu les conventualiser?

4. Face aux problèmes à résoudre

En cas de difficultés, grâce à son intuition féminine, la **femme pressent**, elle voit venir, devine les signes avant coureurs, prévient. De tous temps et dans toutes les cultures il y a eu des femmes prophètes, des tireuses de cartes, des diseuses de bonne aventure.

Dans l'Évangile, les femmes sont les premières à percevoir le sens des événements. Ainsi, Marie, mère de Jésus est la première à savoir que les temps sont accomplis, que l'heure de Jésus est venue à Cana. La vieille Elisabeth est la première à le reconnaître. La Samaritaine, Marthe devant le tombeau de Lazare, Marie de Béthanie qui oint de parfum le corps de Jésus en vue de sa sépulture, la Cananéenne, les femmes au tombeau: toutes sont les premières à avoir cru sans avoir vu.

Plus axée sur les personnes, **là où l'homme voit des problèmes, la femme voit des visages**. Sa sollicitude se transforme alors en souci qui parfois envahit son champ de conscience et la voici qui devient sourde à tout argument raisonnable; les taupinières peuvent alors devenir des montagnes et l'ambiance peut tourner facilement au tragique.

5. Dans la recherche de solutions

Notre pôle masculin ira vers des solutions plus conformes, plus fidèles à la tradition. *Notre pôle féminin*, poussé davantage par le principe d'économie (*Oikos*: maison où il faut vivre ensemble), ira d'instinct vers des **solutions vitales** par le chemin du dialogue.

En famille, dans les équipes, sur le plan personnel et communautaire, les femmes trouvent des solutions, parce qu'il faut vivre, voire survivre, éviter des ruptures et des impasses. Cette aptitude, en lien avec **la vie à donner, à préserver, à renouveler**, expliquerait que les congrégations féminines se soient lancées avec passion dans l'aggiornamento (peut-être y avait-il quelque retard à rattraper). Plus récemment, on a vu des jeunes sœurs réunies en inter-congrégations pour chercher des solutions neuves à leur situation minoritaire dans des congrégations vieillissantes, regretter que les congrégations masculines n'aient répondu que bien timidement à leur invitation.

Les modalités peuvent être différentes, mais sous toute latitude, **les femmes trouvent des solutions inespérées**, font des prouesses d'ingéniosité, pour protéger et sauver la vie. Moïse ne fut-il pas sauvé par la complicité de trois femmes: sa mère, sa sœur et la fille de Pharaon? Toutes les femmes de la Bible et de l'Évangile de Ève à Marie ont quelque chose à voir avec la vie à donner, à faire croître, à protéger, à redonner indéfiniment.

Marie, la mère de Jésus est toujours présente aux moments importants, aux commencements: à l'annonce de l'ange, à la naissance, à Cana, à la croix, quand l'Église se prépare à naître au souffle de l'Esprit. L'espérance de Marie est une espérance insistante, persévérante, obstinée. À Cana elle ne se laisse pas décourager par le refus de Jésus: «*Faites tout ce qu'il vous dira*». Tout aussi insistante, l'espérance de la Cananéenne qui introduit en quelque sorte Jésus dans son ministère chez les païens. C'est elle qui lui fait entendre leurs cris, leurs appels au secours. Elle aussi s'obstine dans sa prière pour sa fille, jusqu'à accepter d'être comparée à un chien. «*Qu'il te soit fait comme tu le veux, comme tu l'espères*».

Être mère est un charisme offert à toute femme et qui appartient à son être même. Dans la culture africaine, c'est le devoir premier de la femme. Une

filles devient adulte en mettant au monde son premier enfant. «Si par notre célibat nous ne pouvons pas être mères, nous ne sommes pas crédibles» disait une religieuse africaine.

Donner la vie c'est aussi protéger la vie, c'est préférer l'amour à la haine, la paix à la guerre, c'est sauver l'enfant et le pauvre des griffes des puissants et des forts. Les dernières à se tenir au pied de la croix, les voilà premières au tombeau, accompagnatrices obstinées de la vie. L'ange de la résurrection terrorise les guerriers, mais il rassure les femmes.

En résumé, l'homme est davantage du côté de la carte et la femme du côté du territoire. **À l'homme la vue d'avion qui indique la direction, à la femme la recherche des «itinéraires verts»** qui permettent d'avancer même quand des imprévus et des pierres d'achoppement surgissent sur la route. Celui qui regarde la carte ne voit pas les petites aspérités auxquelles celle qui a le nez sur le terrain est très sensible. Il est vrai qu'elle peut s'égarer dans les détails.

IV. Vivre «l'Etat enfant» au masculin et au féminin

1. La gestion des émotions

Notre «état enfant» est le siège de **nos pulsions, de nos émotions**, de notre potentiel de plaisir et de souffrance. Notre «état parent», chargé de nous rendre sociable, et notre «état adulte», chargé de nous ramener au réel, contribuent à réguler nos émotions, à maîtriser l'expression de nos sentiments. Mais que reste-t-il de notre «enfant spontané»?

L'Analyse transactionnelle reconnaît **quatre sentiments fondamentaux**: la joie, la tristesse, la peur et la colère. Dans un souci de distinction des identités, l'éducation autorise ou interdit l'expression de certains sentiments, selon que nous naissons fille ou garçon.

L'expression de l'agressivité est davantage tolérée chez un garçon; d'une fille agressive on dira qu'elle est méchante. Cette agressivité refoulée peut se transformer chez la femme en une tristesse à tendance dépressive. L'obligation de faire plaisir et de ne pas montrer sa contrariété, son besoin de séduire, la conduiront à maîtriser son «enfant rebelle». Mais cette énergie refoulée devra se frayer un autre chemin: somatisations, défoulements brusques et inattendus, transferts.

Par contre, **les larmes**, considérées comme signe de faiblesse, peuvent devenir chez la femme une arme redoutable pour désamorcer l'agressivité masculine et obtenir ce qu'elle désire. À la menace, elle préférera le chantage des larmes.

Mais n'est-ce pas cette capacité de comprendre les choses et les êtres de l'intérieur, d'être en prise directe avec les mystères de la vie qui rend la femme plus vulnérable? *«Dieu compte les larmes des femmes, dit la Kabbale. Parce que les femmes comprennent mieux le monde que les hommes, elles pleurent beaucoup plus souvent»*. Par contre un grand garçon ne doit pas pleurer et n'a pas peur. Il cachera sa peur en jouant au dur et ses larmes en se montrant agressif ou en pratiquant le retrait.

Le fait que l'émotion exprimée ne corresponde pas au sentiment normalement ressenti donne lieu à des malentendus: par exemple, envoyer promener quelqu'un qui cherche à vous consoler lors d'une épreuve (plutôt masculin) ou fondre en larmes lorsqu'on est agressé au lieu de se défendre ou de chercher à s'expliquer (plutôt féminin!). La meilleure manière de réagir c'est de **continuer la communication comme si le sentiment normalement attendu avait été exprimé**: par exemple au lieu de rester inhibé devant les larmes, reformuler tranquillement la difficulté et reprendre la conversation plus tard.

2. L'expression des sentiments

Nous abordons ici un domaine personnel s'il en est. Écoutons ce que nous dit Karl Rahner à ce sujet en nous parlant de l'homme: l'amour est une partie, non le tout de sa vie. Il a de la pudeur et une attitude mal assurée face au monde de ses sentiments. Il est capable de se mépriser et il trouve déplacé de se donner de l'importance. Y a-t-il contradiction entre les points de vue théoriques et ses propres penchants, il trouve cela normal; il se méfie des idées qui s'accordent trop bien avec ses sentiments.

Les femmes aiment parler de leurs sentiments, chose plus difficile pour les hommes. Ils veulent bien dire leurs opinions, mais sans faire état de leur sensibilité. Ils hésitent à lever le voile sur leurs impressions, faute de savoir comment les traduire et les communiquer.

Dans les communautés féminines on parlera plus facilement d'expérience personnelle. Dans la relecture de vie, on accordera davantage d'importance à la manière dont chacune a été interpellée par la situation. Si le climat est à la confiance, les partages d'Évangile, les prières spontanées seront plus impliquants. Les hommes ont quelque pudeur à s'aventurer sur ce terrain-là. **Au féminin, la foi est une affaire de goût et pas seulement des vérités à croire⁶.**

C'est toute la vie religieuse qui serait bénéficiaire d'une recherche où hommes et femmes prendraient le temps de se dire ce qu'il y a de commun et ce

⁶ Michel Scouarnec. *La foi, une affaire de goût*. Ed Atelier 2000

qu'il y a de spécifique dans leur manière de vivre en tant qu'homme et en tant que femme, leur relation à Dieu, leur amour de Jésus. Par contre, la méfiance peut conduire la femme à un mutisme absolu.

3. La religieuse, épouse du Christ

La religieuse vit sa réponse à l'appel de Dieu, en amoureuse, comme une épouse répond à son époux. Jean-Paul II la remercie d'être le clignotant qui rappelle à l'Église et à l'humanité de se tourner vers l'Époux.

«La vocation de l'Église, de toute l'Église, hommes et femmes, est de célébrer des noces mystiques avec son sauveur. Et qui peut, mieux que la femme, aider l'Église à être pleinement épouse? Fondée par des hommes, les apôtres, l'Église devient dans le dernier livre du Nouveau Testament, l'Apocalypse, épouse du Christ⁷».

Comme la Samaritaine, la rencontre de Jésus fait sourdre dans le cœur de la femme une eau vive qui va la faire courir pour attirer d'autres à la source. Comme la jeune fille qui attendait l'arrivée de l'époux, l'intensité de son désir la tiendra éveillée, même dans la nuit qui se prolonge. Comme la femme qui enfouit le levain dans la pâte, elle saura mettre la totalité du désir dans le petit et le quotidien.

Les élans mystiques, ont conduit certaines femmes jusqu'aux trances de la relation amoureuse souvent vécus comme des transferts. Mais un solide sens évangélique et une piété éclairée, et parfois un bon conseiller la conduiront à la rencontre de l'Époux là où Il s'est donné à aimer: dans la personne du pauvre, du petit, du malade.

Vincent de Paul a su reconnaître l'illumination intérieure de Louise de Marillac: «Pourquoi non puisque Dieu vous a donné ce **sentiment**? ». Dès lors les qualités d'organisation de Louise se révèlent. C'est elle qui dirige et anime, répartit le travail, et suscite l'entente dans les hôpitaux. Mais c'est à l'époux qu'elles songeaient, elle et les filles de la Charité quand Monsieur Vincent leur demandait de recevoir les enfants abandonnés. C'est encore à lui qu'elles pensent aujourd'hui en soignant les plaies d'une société traumatisée, y contemplant les plaies du Christ

⁷ Lucienne Sallé, *Femme pour l'aimer* Ed. Siloë, 2000 et *femme au Vatican*.
Albéric de Palmaert, *Le sexe ignoré*, Ed. Desclée De Brouwer, 1994)
Christian Ducoq, *La femme le clerc et le laïc*, Ed. Labor et Fides, 1989
La revue *Christus: femmes en Église, enjeux et différence*, n° 170, avril 1996
L'encyclopédia Universalis: *Femme*.

En guise de conclusion:

Les modèles de femmes traditionnellement proposées aux hommes sont déjà obsolètes. Les jeunes filles qui, aujourd'hui entrent dans la vie religieuse se présentent peu comme mères protectrices, séductrices dangereuses ou enfants soumises. Ayant vécu la mixité avant de rentrer au couvent, elles peuvent se faire amies, proches et fraternelles avec les prêtres. Ces relations de fraternité, remplaçant peu à peu les relations de dépendance devraient provoquer des changements profonds dans le visage de l'Église et de la vie religieuse. Et les instituts mixtes comme le vôtre, contribuent à ce renouveau, à condition que la double présence masculine et féminine soit présentes à tous les niveaux. Le problème est que l'absence d'entrées dans les dernières décennies rend plus difficile les pratiques nouvelles, en ce domaine comme en bien d'autres et ceci tant du côté masculin que du côté féminin.

«En ce moment où l'humanité connaît une si profonde mutation, les femmes, imprégnées de l'esprit de l'Évangile, peuvent tant pour aider l'humanité à ne pas être inhumaine... De même que l'homme moderne a libéré l'énergie qui était enfermée dans la matière, il faudra bien qu'un jour on en vienne à libérer l'énergie explosive qui est enfermée dans le cœur des femmes...» (Paul VI).

Comment aider une personne dans des situations critiques, à l'aide d'une formation permanente?

par Pierre Angebault
Prêtre Eudiste
19-VII-2001

Introduction

Chers amis: La commission préparatoire m'a demandé de relever un défi: vous proposer un cheminement pour accompagner au long des étapes de leur vie, et en particulier dans les situations critiques, les personnes qui ont choisi la vie consacrée.

Il m'a suggéré de développer mon propos à partir des n° 69, 70 et 71 de l'Exhortation Apostolique Post Synodale *Vita Consecrata* du Pape Jean-Paul II. Voici donc un bref rappel de ces paragraphes de *Vita Consecrata* en qui concerne mon sujet.

Il s'agit de la formation permanente, vue comme une nécessité, accordée au dynamisme de la fidélité.

Après avoir souligné "que personne ne peut se dispenser de rester attentif à sa croissance humaine et religieuse"; et que "de même personne ne peut présumer de lui-même et conduire sa propre vie de manière auto suffisante" (*Vita Consecrata* n° 69) l'exhortation différencie:

* des étapes de la vie:

- celle des premières années de pleine insertion dans l'activité apostolique
- celle du risque de l'habitude
- celle de l'âge mûr et du risque de l'individualisme
- l'étape du grand âge.

* des situations critiques à l'occasion d'un changement de poste, d'un échec, de deuils, de séparations, d'incompréhensions...

Qui suis-je pour vous parler?

Prêtre eudiste, âgé de soixante ans, j'accompagne des religieux, religieuses, prêtres, laïcs, dans leur cheminement. Comment? Sous forme de rencontres occasionnelles: confessions, entretiens individuels; sous forme d'accompagnements suivis, et depuis quelques années sous forme de sessions à la demande de communautés.

Il y a douze ans, à l'occasion d'une année sabbatique, j'ai découvert au Canada, l'Institut de Formation Humaine Intégrale de Montréal (IFHIM). J'en ai suivi la formation pendant une année, j'y ai beaucoup reçu pour mon cheminement personnel, comme pour l'accompagnement des personnes.

Mon objectif ce matin est de vous partager mon expérience et mes observations, pour aider une personne à s'engager ou à se ré-engager concrètement dans sa vie et répondre à sa vocation.

Je vous propose un exposé en trois parties:

1) Comment approcher une personne qui demande de l'aide ou qui a besoin d'aide dans une situation critique, au cours d'une épreuve personnelle ou dans des circonstances particulières de sa vie.

2) Comment l'aider dans les étapes de sa croissance: ce seront les défis de l'âge. Ces deux premières parties reprennent les observations du n° 70 de *Vita Consecrata*.

3) la dernière partie soulignera trois points importants pour interagir au cours d'un accompagnement

1° Partie: Comment “approcher” une personne qui demande de l'aide ou qui a besoin d'aide au cours d'une épreuve personnelle ou dans des circonstances particulières de sa vie?

Porter un diagnostic

Comment?

Écouter avec intérêt la personne, sans la juger mais en lui permettant de construire une relation de confiance avec vous.

Je m'explique: durant cette écoute la personne va énoncer ce qui ne va pas dans sa vie, les manques dont elle se sent coupable, ses souffrances, ses doutes. Il convient d'écouter tout ce qu'elle dit, mais il s'agit d'écouter en donnant la priorité à la personne elle-même, sans s'appesantir sur ce qui ne va pas en elle. Sa démarche indique qu'elle est en train de choisir ou du moins de chercher une autre manière de vivre. Il lui faudra du temps pour retrouver un nouvel équilibre, mais elle est en route. Je m'intéresse à son cheminement. Je ne suis pas son juge mais son allié sur le chemin qu'elle entreprend.

Dans la manière d'écouter cette personne, il est important de lui faire voir qu'elle ne se confond pas avec son mal: elle est une “personne unique”. Elle ne

se réduit pas aux étiquettes dans lesquelles elle a tendance à s'identifier à s'enfermer, même à se condamner: "Je suis sans pitié, paresseuse, sensuelle, homosexuelle..."

Cela demande de la part de la personne qui écoute une grande vigilance. Je suis sûr que votre pratique pastorale à la suite de M Vincent vous a appris à accueillir des aveux difficiles ou qui paraissent monstrueux pour celui ou celle qui vient à vous.

Voici donc les niveaux de la personne que je choisis d'observer afin de savoir comment elle vit.

Pour cela j'observe la manière:

- dont elle vit son corps: comment se présente sa santé,
- dont elle voit ses réalisations et son travail,
- dont elle vit sa contribution personnelle parmi celles des autres

Je m'explique: Comment vit-elle son corps?

- comment fait-elle face à sa fatigue et aux manifestations de cette fatigue?
- comment vit-elle ses grands équilibres: veille/sommeil, alimentation/élimination, temps de travail/temps de repos et de récupération.

Il ne s'agit pas de faire une enquête médicale qui sans doute serait mal venue, mais simplement, de regarder, d'écouter, d'observer la personne qui partage ses difficultés, de retenir comment elle parle de son corps, de sa santé, comment elle vit son corps. On peut avec tact s'intéresser à la santé d'une personne, sans la gêner en prenant soin de respecter également ses traits culturels. On ne parle pas partout de sa santé comme on le fait en Europe ou en Amérique du nord... Mais partout dans le monde on vit sa santé! Au surplus un homme doit faire preuve de tact pour parler de santé avec une femme: veiller à ne pas être indiscret. Je n'ai pas encore fini d'apprendre moi-même, je vais parfois trop vite...!

Mais pourquoi s'intéresser au corps, à la dimension corporelle de la personne? D'une part, parce que nous ne pouvons rien faire sans notre corps...Et que d'autre part les moments de crises retentissent dans notre corps, sur notre système musculaire en particulier.

Voici quelques unes de ces répercussions observables: contractures dans les épaules, dans le cou, dans le dos, maux d'estomac, maux de ventre, boules dans la gorge, inhibitions ou hyperactivité et encore bien d'autres dysfonctionnements... Nous pourrions en reparler tout à l'heure si vous le souhaitez.

Ces observations vous permettront de vous rendre compte de l'intensité de ce que vit la personne, elles vous guideront pour l'aider à se prendre en charge.

Si cette personne vit de graves déséquilibres, si elle souffre de manière inexplicable, si elle connaît des moments d'angoisse, de perte de goût de vivre... de perte d'appétit, de sommeil, si elle connaît des difficultés sérieuses à se lever ou à se coucher, je vérifie qu'elle ne traverse pas un moment dépressif. Si c'était le cas je lui recommande de se faire prendre en charge par une personne compétente: un médecin qui si nécessaire la dirigera vers un psychologue ou un psychiatre.

Après le corps, j'observe maintenant, la manière dont la personne voit ses réalisations. Je veux parler de son travail, de ses adaptations aux circonstances concrètes de sa vie. Montre-t-elle de l'intérêt pour ce qu'elle fait. A-t-elle confiance en elle-même? Est-elle fière de ce qu'elle réalise?

J'observe enfin la manière dont elle vit sa contribution personnelle, c'est à dire ses apports à son milieu de vie. Je veux parler de ce qu'elle apporte d'unique, de personnel, sans le perdre de vue, ni perdre de vue les apports des autres personnes. Est-elle à l'aise avec les autres?

Ces éléments réunis me permettent de choisir comment aider cette personne à se prendre en charge, en tenant compte de sa situation personnelle, de son ouverture à elle-même et aux autres.

Proposer un accompagnement. De quoi s'agit-il?

Il s'agit de s'intéresser à la croissance de cette personne, pendant une période aussi longue qu'il sera nécessaire, et d'encourager une prise en charge nouvelle de sa vie, à la lumière de ses valeurs, et de ses engagements. En d'autres mots: soutenir "son vouloir changer", son "vouloir progresser", son "vouloir vivre" sa vocation.

Comment? Il existe plusieurs manières de faire, je vous parlerai de celle qui m'est devenue la plus familière, et que j'estime la plus respectueuse de la personne.... Mais je ne connais pas tout!

Il s'agit de "Mettre la personne sur ses forces" afin qu'elle puisse prendre des décisions ajustées à ce qu'elle veut vivre. Mettre la personne sur ses forces. C'est à dire l'aider à prendre conscience de ses capacités à prendre sa vie en mains, afin qu'elle puisse s'en servir dans de nouvelles occasions. Comment y parvenir?

Attentif à ce que la personne raconte d'elle-même, je recherche, les moments où elle a pris de vraies décisions. *Exemples*: Dans une vraie décision, la personne atteint son but d'une manière adaptée, elle tient compte des circonstances, de son contexte de vie, elle montre de l'ouverture à elle-même et aux autres.

Personnellement, dans ce que me partage la personne, je retiens une décision où il y a du mouvement, de l'action, c'est plus facile pour la suite de mon intervention. Si nécessaire, j'interroge délicatement pour savoir si elle n'a pas d'autres expériences à me raconter.

Il y en a toujours - au besoin - je lui fais raconter comment elle s'y est prise pour venir me voir!

Quand j'ai trouvé une décision claire, je lui propose en lui demandant sa permission, de raconter à nouveau cette décision, avec des détails, en posant suffisamment de questions du genre: "Pour faire cela, comment as-tu fait? ..." jusqu'à ce qu'elle se voie atteindre le but qu'elle s'était fixé. En lui faisant prendre clairement conscience de ce qu'elle a fait pour parvenir à ce qu'elle voulait, je vais lui permettre d'actualiser ses forces psychologiques, de se mettre sur ses forces.

Mais avant d'aller plus loin, je veux vous dire maintenant quelques mots de ces forces psychologiques.

En observant les personnes qu'il écoutait, le psychanalyste et anthropologue Erik Erikson (1902-1994), s'est rendu compte de l'existence de forces psychologiques présentes dans la personne. Il observe que lorsque celle-ci atteint ses buts de manière déterminée et engagée, elle vit alors une logique d'action efficace dans la manière d'utiliser ses moyens. Elle vit des forces, qu'il appelle des "forces psychologiques". Ces forces psychologiques, les voici: ce sont, la force de la "poursuite des buts", la force de "l'espérance", la force du "vouloir", la force de la "compétence", la force de la "fidélité" et la force de "l'amour". Erikson qui les a découvertes, se demande comment ces forces se construisent dans la personne?

Jeannine Guindon, née en 1919, psychanalyste canadienne, psychologue, éducatrice et fondatrice de la psycho-éducation, établit une approche clinique de ces forces. Par l'observation des jeunes et en particulier l'observation des jeunes délinquants qu'elle rééduque, Jeannine Guindon découvre à son tour, les forces psychologiques, déjà conceptualisées par E. Erikson. Elle les appellera les "forces vitales humaines". Elle fait alors une découverte. En observant les décisions libres, responsables et appropriées que prennent ces personnes, elle met à jour des indices qui révèlent la présence de ces forces. Cette approche clinique

dans l'expérience quotidienne permet à Jeannine Guindon en faisant faire des prises de conscience, de "mettre quelqu'un sur ses forces", c'est ce qu'elle appelle "l'actualisation des forces vitales humaines". Ces prises de conscience unifient la personne, lui donnent de l'assurance. Elle sera capable de prendre de nouvelles décisions libres, responsables et engagées, encore plus ajustées à ce qu'elle voulait.

Il ne m'est pas possible de vous en donner davantage sur la théorie de l'actualisation des forces vitales humaines, je préfère vous livrer quelques indices et la manière de les faire apparaître pour mettre quelqu'un sur ses forces.

Si vous le souhaitez je pourrais en dire davantage dans la période prévue pour les questions.

Je reviens à mon sujet en vous décrivant maintenant un manière d'aider une personne en lui faisant découvrir quelques uns des indices des forces vitales humaines présentes dans ses vraies décisions.

Quand j'ai approfondi avec la personne, une décision cohérente, où elle a atteint son but, en ouverture à elle-même et aux autres je lui fais voir quel objectif elle poursuit. Comment y parvenir?

Je reprends la décision en lui demandant: "En faisant cela, qu'est-ce que tu voulais?" Peut être sa réponse sera-t-elle floue, alors je reprends sa réponse en conservant le verbe d'action qu'elle a employé et je "creuse" ce verbe en lui demandant "En faisant cela, qu'est ce que tu voulais?" jusqu'à ce que son objectif lui apparaisse clairement. Avoir un objectif clair et s'y tenir est un indice de la force de poursuite des buts.

- Quand elle a vu son objectif, je lui demande: "Est-ce important pour toi?" et je lui permets de faire le lien entre ce qu'elle a décidé et le sens qu'elle donne à sa vie. Le sens de la vie présent dans une décision est un autre indice de la force de poursuite des buts.

- Je lui fais voir également de la même manière, les moyens ajustés qu'elle a su mettre en œuvre pour atteindre son but. Le choix de moyens appropriés est encore un indice de la présence de la force de poursuite des buts.

- Je l'interroge sur la manière dont elle a su prendre son temps, dont elle a su s'organiser dans le temps et vivre le délai, ce sont les indices de la force de l'espérance.

- enfin je lui fais voir les choix et les renoncements dont elle a été capable, en lui posant la question: "quels renoncements, quels choix as-tu faits pour parvenir à ce que tu voulais?" C'est un indice de la présence de la force du vouloir

Il y aurait encore d'autres indices, mais en général le temps est compté. Faire apparaître les indices des forces suffit à "mettre quelqu'un sur ses forces".

Entendons-nous bien: il ne s'agit pas d'expliquer à la personne ses forces, mais de lui faire faire la prise de conscience à travers son expérience, son vécu. Je lui fais voir ses forces vitales dans sa décision. Quand elle "voit" j'observe sur son visage une coloration affective, (sourire, aspect de bien-être, rougeur) qui m'indique que la personne fait cette prise de conscience.

Je l'invite à conserver. "Dans ce que tu as vu de toi-même, de tes moyens, de tes capacités, que choisis-tu de garder? Qu'est-ce qui peut te servir pour vivre ton engagement?" Même dans son épreuve elle est capable de décider de manière ajustée. et cela la conforte dans ses choix pour la suite de sa vie.

J'espère avoir été assez clair, vous pourrez m'en reparler tout à l'heure si vous le désirez.

Je voudrais maintenant vous parler des émotions et des frustrations: que l'on appelle aussi les charges affectives, c'est à dire les chocs, les contrariétés qui nous atteignent dans notre vie de tous les jours.

Pour décider clairement, pour faire des choix judicieux il s'agit d'être en "état" de le faire. Comme vous l'avez sûrement déjà observé, pour l'avoir vécu vous-mêmes, les situations d'épreuves ou les crises sont sources d'émotions de frustrations, de charges affectives, qu'il s'agit de gérer, sinon la personne prendra de ce qu'elle croira des décisions, sur des bases erronées. Ses charges affectives déforment sa lucidité, et pour être plus précis altèrent la perception qu'elle a de son entourage et d'elle-même, et du coup elle se laisse "embarquer" dans ses émotions. Elle ne perçoit plus la réalité telle qu'elle est.

Tous nous faisons l'expérience. Sous le coup d'une charge affective, il nous arrive de voir ou d'entendre des choses qui n'existent pas ou bien qui concernent d'autres personnes que nous-mêmes; à l'inverse, nous ne voyons pas, nous n'entendons pas des signes ou messages qui nous sont adressés. Les exemples de ces perceptions erronées ne manquent pas.

Si la charge affective est très intense elle nous fait vivre une dramatisation qui déforme encore davantage les réalités et pèse beaucoup sur notre vie avec notre entourage. Une hostilité contre les autres ou contre nous-même, monte en nous. Quelques fois nous en "voulons à nous et au autres en même temps".

Que se passe-t-il en nous, quand nous sommes déçus par une décision prise par un supérieur, par une attitude des confrères qui nous paraît peu

charitable? Que se passe-t-il quand survient un contre-temps, une panne d'automobile, un échec pastoral, une colère etc... Comme vous l'observez, elles sont nombreuses les sources de charges affectives, elles nous affectent plus ou moins profondément, mais de manière fréquente, quotidienne même. Nous vivons tous des charges affectives. Nous ne les reconnaissons pas toujours.

Que proposer à une personne que nous aidons à gérer ses charges affectives? Comment gérer nos propres charges affectives?

Je vous propose de procéder en quatre étapes successives.

1) D'abord reconnaître le plus rapidement possible la charge affective que nous sommes en train de vivre, les événements, les causes qui provoquent cette charge et ce que cette charge provoque en nous. C'est indispensable! mais c'est aussi très difficile et cela requiert une vigilance, une "attention à soi-même" qui s'éduque. Sinon, nous continuons à vivre nos charges sans nous en rendre compte. Les personnes de notre entourage, elles, s'en rendent compte, souvent avant nous!

2) Observer ce que la charge nous fait vivre, c'est à dire: des signes psychiques: tout ce qui tourne dans ma tête, idées bizarres ou excessives, soucis, inquiétudes, jugements sur nous-mêmes, sur les autres, l'impression d'avoir un film, ou une vidéo qui défile sans arrêt, généraliser, penser et parler en tout ou rien, accumuler des griefs qui n'ont rien à voir avec la situation etc. ... Observer également des signes physiques des conséquences dans mon corps, en particulier: les tensions musculaires comme nous en avons parlé plus haut, les émotions et les frustrations ont toujours un retentissement sur notre système musculaire. Vous connaissez tous des gens qui souffrent du dos après une rencontre éprouvante, qui perdent l'appétit après une réprimande ou une contrariété, qui fondent en larmes, qui ne voient plus clair. Le langage populaire, – du moins en français! – est riche d'expressions imagées pour décrire les signes des émotions ou les frustrations que nous vivons. Je remarque que ce langage fait appel à des malaises corporels. "j'en ai plein le dos," "cela me coupe l'appétit" "j'ai une de ces migraines!" "ma tête va éclater"...

3) Le moment est venu de décider de faire quelque chose pour revenir à soi-même. C'est la troisième étape. Il s'agit de défaire, de déloger les tensions musculaires en effectuant des exercices physiques appropriés de détentes ou de con-contractions/décontractions. Suivant l'intensité des charges et surtout l'intensité des signes physiques observés, je décide de faire ce qui me permet de revenir au calme. Et je le fais jusqu'à ce que j'aie atteint un résultat.

Voici des exemples de détentes ou de contractions/décontractions: Respirations, mouvements des membres ou du tronc, marches à pied plus ou

moins rapides, contractions/décontractions énergiquement pratiquées. C'est en essayant, que l'on apprend ce qui convient. Déloger ses tensions, pour rester présent à soi-même, demande de la persévérance, c'est une véritable ascèse.

Vous me direz, que faites-vous des moyens spirituels: prière, rosaire, lectio divina, adoration? Je ne les oublie pas, mais je veux souligner, l'importance première du corps, dans la gestion de nos charges affectives. Le ressourcement spirituel, les détente sensorielles, la musique, le chant d'un oiseau, la beauté d'un psaume, d'un paysage, d'une peinture, d'une image... contribuent également à la gestion des charges affectives mais seulement dans la mesure où les tensions musculaires auront été dénouées, défaites, délogées au préalable.

Il s'agit d'un véritable engagement envers soi-même qui demande de faire des renoncements. Dans plusieurs communautés où j'ai été amené à aider des personnes, des mères supérieures ont procuré des bicyclettes tout terrain (VTT) pour les exercices de détente et de récupération physique de plusieurs jeunes religieuses... "les résultats sont perceptibles" me disent ces supérieures...tout comme les sœurs de la communauté. La paix et la concorde dans la communauté ont bénéficié de ces détente à bicyclette!

Ne pensez surtout pas qu'il soit nécessaire de construire partout des piscines ou des gymnases pour gérer ses charges affectives! Pousser des murs, tirer sur les barreaux de sa chaise, remuer des charges, du bois, des pierres, des caisses, entreprendre pour se détendre un travail manuel qui demande un engagement physique sont à la portée de tout le monde. À condition, que ces activités soient choisies et vécues non comme une corvée, ni comme une performance, mais pour se procurer la détente qui permet de revenir à soi, pour mieux aimer.

4) Revenue à soi, revenue au calme, la personne perçoit les signes d'un mieux être. Elle prend alors position par rapport à l'évènement en choisissant un nouvel objectif, accordé au sens de sa vie. (Exemple) Gérer ses émotions et ses frustrations, c'est "déménager", c'est à dire quitter le chemin des émotions ou le chemin des frustrations, des obligations pesantes, pour revenir à soi, à sa liberté intérieure afin décider en accord avec ses valeurs, ses véritables points de repères. Cette démarche donne des résultats, j'en ai été le témoin étonné, avec plusieurs collaborateurs. anciens étudiants de l'Iffhim. À partir de 1995, nous avons été demandés pour aider des personnes qui avaient vécu les horreurs des guerres civiles. Par leur fidélité à pratiquer des détente, des contractions/décontractions corporelles intenses, beaucoup de ces personnes blessées psychiquement, sont parvenues à revenir à elles-mêmes, à re-choisir leur vie, et pour plusieurs à repartir en mission, vers des lieux toujours exposés aux tensions. Bien sûr elles ont utilisé d'autres moyens pour clarifier leurs choix,

mais tous ces choix n'ont pu se faire, que parce qu'elles avaient fait ce retour à elle-même en gérant leurs charges affectives très intenses comme vous pouvez l'imaginer.

Tous, nous avons à gérer des charges affectives dans notre vie quotidienne: émotions heureuses ou douloureuses. Les occasions en sont nombreuses: les contrariétés, les déceptions, les agacements que ne manquent pas de procurer la vie commune, la vie de travail, certains exercices communautaires, même des exercices de piété. Il faut ajouter les changements plus ou moins prévus, les séparations, les deuils, les échecs personnels, des incompréhensions graves. Vous l'aurez compris, décider à temps, de déloger, de défaire ses charges affectives est utile pour tout le monde, mais en particulier, pour ceux et celles qui ont choisi la vie religieuse, et la vie communautaire.

Dans cette première partie, j'ai donc tenté de vous proposer une manière d'aider une personne, en relisant ses expériences vécues de prises en charge d'elle-même. En voyant comment elle atteint son but, en s'organisant dans l'espace et le temps, en choisissant des moyens appropriés, en tenant compte du contexte de sa vie, elle apprend à se faire confiance, elle poursuit son apprentissage, apprend à reconnaître et à gérer ses charges affectives, elle se prépare ainsi à faire face aux prochains défis. Lors d'une nouvelle rencontre, l'accompagnateur lui demandera comment elle s'est servie de ce qu'elle a conservé?

2° Partie. Comment l'aider dans les étapes de sa croissance: ce sont les défis de l'âge

On peut considérer qu'à 18 ans une personne est à peu près construite organisée et équipée pour poursuivre sa croissance jusqu'à la mort. A la suite d'observations faites par Jeannine Guindon, et plusieurs auteurs, je constate que tous les dix ans survient une période de questionnement. Ce questionnement ouvre une nouvelle étape, amène à relever de nouveaux défis, à approfondir son engagement.

Il commence habituellement deux années avant le changement de dizaine. Voici donc, quelques notations sommaires sur ces phases de la vie adulte.

La vingtaine de 18-28 ans

La période de la vingtaine marque l'entrée dans la vie adulte. Le jeune adulte vit l'impatience de faire ses preuves comme adulte, par une vie autonome. Il se sent capable de gagner sa vie et de subvenir à ses besoins, il souhaite faire la preuve de ses acquis, de ses capacités par des **réalisations concrètes**. J'insiste sur ce besoin du jeune adulte, de se voir dans ses réalisations.

J'ai pu observer que l'on propose parfois des stages pastoraux à des personnes dans la vingtaine en leur demandant de se contenter de regarder, d'observer la situation autour d'eux. Cette manière de faire crée souvent un malaise pour les stagiaires. Ne voyant pas leurs réalisations, ces stagiaires se perdent de vue, vivent un sentiment d'inutilité ou d'ennui et quelques fois une perte d'intérêt pour le stage. Que dire alors de l'épreuve du chômage pour tant de jeunes!

L'exhortation *Vita Consecrata*, fait remarquer que les premières années de pleine insertion dans la vie apostolique constituent une période elle-même critique. Elle ajoute qu'il sera important que ces jeunes personnes soient accompagnées par un frère ou une sœur qui les aide à vivre pleinement leur amour et leur enthousiasme pour le Christ. Un bon service à offrir à la personne dans la vingtaine, c'est de l'aider à faire des choix concrets, sans qu'elle ne se perde de vue. Comment tient-elle compte de sa mission, de sa vie de consacrée, mais aussi de son énergie, de sa fatigue? En lui faisant préciser ses objectifs, clarifier ce qu'elle veut **elle verra plus clairement** les choix et les renoncements nécessaires pour organiser son temps pour la prière et le ressourcement spirituel, le travail, les saines distractions, le repos, la vie fraternelle. Le Seigneur ne nous demande pas de vivre notre vocation à notre détriment. Je vous renvoie donc à ce que j'ai dit précédemment sur le corps et la gestion des charges affectives. Cette vigilance sera bien entendu tout aussi nécessaire dans les autres phases de la vie adulte.

On aidera aussi le jeune adulte à voir comment il continue à faire des acquisitions, dans les expériences qu'il réussit et comment il continue de grandir dans sa compétence.

La trentaine 28-38 ans

Je soulignerai le développement de l'intériorité. C'est bien entendu différent de la vie intérieure, de la vie spirituelle. La personne est toujours en désir de nouvelles réalisations, mais si dans la vingtaine, elle allait volontiers dans toutes les directions possibles qui s'offraient à elle, parvenue à la trentaine, elle sera de plus en plus **attentive au sens que prennent pour elle ses réalisations**. Attentive à ses valeurs qu'elle continue à intérioriser, elle veut prendre ses décisions en cohérence avec ce qui devient le plus important pour elle.

“Vivre des réalisations oui, mais pas n'importe comment!.”

Souvent à cette période se vivent des difficultés avec l'obéissance, si la personne ne parvient pas à faire les liens nécessaires entre ce qui lui est demandé et le sens de ce qu'elle est venu vivre dans la communauté. On l'aidera à

clarifier, à retrouver des liens entre ce qu'elle voulait vivre en suivant le Christ obéissant, et ce qui lui est demandé aujourd'hui.

La quarantaine 38-48 ans

Je soulignerai surtout une prise de conscience de la totalité de sa vie. La personne en effet prend conscience de son âge, découvre qu'elle est parvenue au milieu de sa vie.(2 fois 40 =.80!) Elle n'a qu'une seule vie et elle seule en est responsable. Elle prend conscience de la totalité de sa vie jusqu'à la mort. Cette prise de conscience provoque souvent un moment de trouble, cette épreuve a été souvent décrite dans la littérature, spécialement dans les autobiographies. C'est le moment où la personne prend conscience de cette solitude que rien ne pourra combler totalement. Il n'est pas surprenant de voir les personnes dans la quarantaine rechercher des temps de solitude, ils en ont besoin pour se retrouver.

Pour la plupart des humains, cette période apporte beaucoup de questions existentielles: Ai-je bien choisi ma vie? la bonne situation?, le bon conjoint? la bonne communauté? ou même ai-je bien choisi le bon état de vie? comment pourrai-je vivre sans enfant? sans descendance? Les femmes anticipent des transformations prochaines dans leur fécondité. Il se passe aussi des changements chez les hommes. Vous qui m'écoutez, vous les connaissez ces questions de la quarantaine, vous savez aussi les fragilités qu'elles entraînent. Pour soutenir la personne à cette étape de sa vie, il convient de la laisser accueillir les questions, prendre conscience du trouble qu'elle vit et à l'aider à décider quelque chose pour gérer toutes les charges affectives qui en résultent. J'en ai déjà parlé plus haut, je n'y reviens pas.

Durant cette période, la personne aura à renoncer à ses attentes adolescentes face aux autres, pour re-choisir sa vie, telle qu'elle est aujourd'hui; c'est dans son aujourd'hui qu'elle répond avec amour à l'appel concret du Seigneur. C'est en ce sens l'exhortation *Vita Consecrata* parle du "risque de l'habitude et de la tentation qui en découle, de la déception à cause de la pauvreté des résultats" et le document invite à se relier avec l'option première en "ne confondant pas l'absolu du don de soi avec l'absolu du résultat". Vous le voyez, aider une personne à revenir à son option première, à ses valeurs, demande de lui faire gérer bien des charges affectives pour prendre position dans son aujourd'hui.

Tout cela ne se fait pas en une seule fois. C'est une véritable ascèse quotidienne, vécue par amour et dans l'amour. C'est choisir la communion avec le Seigneur notre berger, et son Église. La méditation de la parabole du Semeur (Matthieu 13), à cette étape de la vie, nourrit notre marche à la suite du Semeur. Le Semeur est sorti pour semer, il n'est pas rentré découragé par son peu de succès, il demeure fidèle à semer. Il **continue aussi de semer en moi la Parole.**

Si je me trompe que les exégètes parmi vous me soient indulgents!

La cinquantaine 48-58 ans

Si elle a accompli les renoncements à ses attentes vis à vis des autres, la personne parvenue à l'étape de la cinquantaine est capable d'un nouveau souffle. L'intériorité continue à grandir et à prendre le pas sur l'activité pour elle-même. Moins attachée à ses performances comme à celles des autres, son intérêt pour les personnes de son entourage s'affine. Elle apprend également à relativiser les événements. Elle est capable d'individualiser son chemin comme celui des autres. Par ses conseils ajustés elle participe à la croissance des personnes de son entourage. Elle sait communiquer avec modestie les fruits de ses apprentissages.

La soixantaine 58-68 ans

Dans la soixantaine, les personnes qui acceptent leur âge font preuve d'une aptitude particulière à découvrir les besoins les plus importants de leur entourage. Conscientes de ces besoins elles y répondent, au besoin elles feront les apprentissages nécessaires! On voit en effet des personnes de la soixantaine se former pour aider leurs petits enfants à faire leurs devoirs scolaires, apprendre avec eux l'informatique, des jeux nouveaux etc...

Dans les communautés j'ai été témoin de comportements semblables chez des personnes de la soixantaine. Leur ouverture aux autres, leur amour devenu de plus en plus universel, les conduit à se mettre à la disposition des autres. Elles se rendent libres pour remplir des services. Si c'est le moment de prendre leur retraite professionnelle, elles sont capables de quitter leurs fonctions sans perdre leur savoir-faire. Combien d'anciennes maîtresses d'école assurent un soutien scolaire à des élèves en difficulté, comme à des adultes qui ont besoin d'alphabétisation. De la même façon on retrouve des infirmières, aides-soignantes, travailleuses sociales, cuisinières qui s'offrent pour des tâches bénévoles de soutien.

La période de 68-78 ans

C'est l'âge de la sagesse. La personne peut contempler sa vie. Certes elle a connu des difficultés, mais elle voit comment par ses décisions, elle répond à l'appel, elle s'est adaptée aux circonstances, sans perdre de vue ce qui donne toujours du sens, du sel à sa vie. On peut aider ces personnes en leur faisant écrire leurs mémoires, ou bien en leur faisant raconter les grandes décisions, les souvenirs importants de leur vie. Le plus souvent possible, au cours des retraites que je donne à des personnes parvenues à cet âge et au-delà, au cours d'entretiens individuels de quelques minutes, je m'efforce de les aider à voir la cohérence de leur vie, de toute leur vie.

Approfondir une décision significative pour cette personne suffit parfois à lui faire faire des liens avec toutes les grandes décisions de sa vie tout entière.

La période 78 ans à la conclusion de la vie

Quelques signes indiquent que les personnes parviennent à unifier leur vie. Pourvu qu'elles soient encore suffisamment en bonne santé pour s'exprimer, les personnes en fin de vie disent souvent leur joie de voir leur vie s'éclairer. Elles sont souvent capables de rire d'elles-mêmes, ce qui est pour moi un signe de grande sagesse! Elles sont désireuses de transmettre leur héritage sous formes de souvenirs, d'anecdotes souvent répétées certes, mais ces histoires ont beaucoup de sens pour elles. Elles se préparent à la rencontre avec l'Amour, en découvrant comment cet Amour est déjà présent dans leur vie.

Deux remarques:

- La première: Reconnaître les défis de l'âge d'une personne permet de mieux s'orienter, pour porter le diagnostic et offrir une aide appropriée.

- La deuxième: Vous aurez observé que les situations critiques relevées par le document *Vita Consecrata* n° 70 sont relatives pour une grande part d'entre elles aux défis à relever au cours des phases de la vie adulte.

3° Partie. une très courte dernière partie avant de conclure quelques points importants pour inter-agir au cours de cet accompagnement

1 - Veiller aux contre-transferts. Ne pas entrer soi-même dans l'histoire de la personne surtout si ce qu'elle raconte fait écho à notre propre vie ; pour cela il est indispensable de revenir à la personne pour elle-même, dans ce qu'elle a d'unique.

2 - Avoir toujours soi-même un objectif clair, au besoin se le repreciser quand la relation devient plus difficile. "Qu'est-ce que je veux pour cette personne", "comment je vais m'y prendre pour la stimuler dans le sens qu'elle a choisi de donner à sa vie". Je serai en mesure de me représenter cette personne et de la différencier de moi, de ma propre évolution, de mes questions. et préoccupations personnelles.

3 - Un seul conseil: être soi-même accompagné, par une personne qui nous permette de mieux nous représenter dans notre cheminement personnel et de respecter le cheminement des autres. Comme le nôtre le cheminement des autres est unique. Quand j'accompagne une personne, je n'exécute pas un plan général, mais je découvre à chaque moment la personne absolument unique que j'ai choisie de suivre dans sa croissance.

Conclusion

Chers amis, j'ai bien conscience de ne pas avoir abordé les modalités d'organisation de cet accompagnement des personnes au cours de leur vie religieuse. Je vous ai partagé ma pratique, c'est à dire quelques composantes dynamiques de l'accompagnement.

Vous êtes conscients de la nécessité de proposer un soutien aux personnes engagées dans la vie consacrée et de mettre en place les dispositifs nécessaires. Que faut-il organiser: des sessions, des retraites, des conférences de sensibilisation, des rencontres individuelles? Comment former des personnes à l'accompagnement dans l'esprit de St Vincent de Paul et de Ste Louise de Marillac?.

Vous seuls êtes en mesure de faire ces choix, à partir de vos observations, des moyens dont vous disposez, de votre formation, et surtout des conditions culturelles des pays où vous exercez votre ministère.

Je termine par une remarque. Au n° 71, *Vita Consecrata* énonce les dimensions de la formation permanente ce sont je les cite: "la vie dans l'Esprit, la dimension humaine et fraternelle, la dimension apostolique, la dimension culturelle et professionnelle et enfin le point de vue du charisme.

J'ai bien conscience d'avoir privilégié devant vous la dimension humaine, sans l'isoler des autres dimensions bien sûr. Je crois qu'en aidant une personne à vivre une réelle autonomie, vous lui permettez de s'ajuster à son entourage, à sa communauté, à sa mission, à sa vie spirituelle, vous lui offrez la possibilité de retrouver dans les racines de ses décisions la grâce, le charisme, vivant de vos fondateurs, St Vincent de Paul, Ste Louise de Marillac.

Je ne perds pas de vue, que nous sommes accompagnés par l'Esprit Saint Celui que Jésus nous a promis.

Bien chers amis, vous vivez un grand et beau ministère. Je vous souhaite de trouver encore beaucoup de joie au service de la croissance des vocations, en découvrant avec les personnes que vous aidez, les chemins de la Parole de Dieu dans leur vie quotidienne.

Bonne route et bonne continuation dans votre stage de formation. Merci de votre attention.

Réflexions sur le discernement et l'accompagnement

*par Charles Bonnet
Prêtre Sulpicien
20-VII-2001*

Je dois reconnaître que j'ai accepté de façon bien imprudente, au mois de septembre dernier, de vous parler ce matin. Et cela pour 3 raisons au moins.

- Imprudent parce que cette intervention tombe à une période très chargée pour moi puisque j'ai passé la 1^{ère} quinzaine de juillet à préparer, diriger puis participer comme simple membre à l'assemblée provinciale qui a élu mon successeur comme provincial et qu'ensuite j'ai dû préparer mon déménagement pour Lyon où je serai l'an prochain, ce qui explique mon retard à rendre mes devoirs.

- Imprudent aussi car si j'ai l'habitude d'intervenir sur le discernement de la vocation des futurs prêtres et leur accompagnement spirituel, j'ai beaucoup moins l'habitude en ce qui concerne les sœurs même les Filles de Saint Vincent de Paul dont pourtant nous sommes quelque peu "cousins". Cousins c'est le nom que se donnent les Lazaristes, les Oratoriens, les Eudistes, et les Sulpiciens puisque, fondés à la même époque, ils vivent des spiritualités se réclamant de ce qu'on appelle École Française. Malgré tout je connais mal mes "cousines", même si ma propre cousine fait partie des Filles de la Charité à Madagascar.

- Imprudent enfin car je dois m'adresser non pas aux sœurs directement, mais à cette race particulière que sont les directeurs des Filles de la Charité. Race dont le Père Lautissier m'avait donné une petite idée. Mais j'avoue que, même après avoir lu ce qu'en disent les Constitutions, les Statuts, le directoire des directeurs et un article du P. Quintano à ce sujet, j'ai du mal à imaginer comment les directeurs jouent concrètement leur rôle auprès des sœurs et comment dans la réalité se fait le partage des responsabilités surtout au sein de pays et de cultures aussi différentes.

Mais, puisque "le vin est tiré, il faut le boire". Et je vous demande de me pardonner s'il est un peu jeune et n'a pas assez mûri. On m'a demandé de parler de deux choses: le discernement "vocationnel" et l'accompagnement des sœurs au cours de leur existence. Ils ont beaucoup de points même si cela concerne des étapes distinctes de l'existence.

1. LE DISCERNEMENT DES VOCATIONS

La vocation religieuse est à la charnière de deux projets: le projet de celle qui demande à entrer chez les filles de la Charité et le projet de la Congrégation

qui veut avoir un avenir et trouver des personnes qui prendront le relais et poursuivront l'œuvre entreprise dans l'esprit de ses fondateurs. Le discernement va être l'ajustement de ces deux projets.

1.1. Se sentir appelé ne suffit pas

Les constitutions comme celles qui se présentent reprennent spontanément le vocabulaire de la vocation: "Je me sens appelée par Dieu". C'est un sentiment respectable mais qui ne prouve absolument pas qu'on est appelé par Dieu car depuis longtemps Dieu se tait. Nous ne sommes plus au temps des Prophètes que Dieu interpellait directement ni même au temps de Jésus qui choisissait "qui il voulait". Aujourd'hui Dieu n'a pas d'autre moyen de nous signifier sa volonté qu'à travers la création: par les sentiments ou les capacités qu'il met en nous. Le discernement va être justement de chercher à quelles conditions ce sentiment d'être appelé exprime vraiment la volonté de Dieu.

On ne doit pas tenir pour rien ce sentiment d'être appelée. Car il dit où est le désir. Je me sens appelée parce que cela me plaît, j'en ai envie, c'est là que je pense que je serai heureuse et trouverai le plein épanouissement de ce que Dieu m'a donné d'être. Ce désir peut être survenu de diverses façons: la fréquentation de sœurs qui ont donné le désir de vivre comme elles, l'invitation faite par l'une d'elles, le souci du service des pauvres qui a fait rechercher les moyens de le mener à bien, la découverte de Vincent de Paul... Les histoires de vocation sont souvent très variées et parfois surprenantes. Mais le désir n'est qu'un point de départ. Il va falloir qu'il mûrisse et sorte de l'illusion.

1.2. Il peut y avoir illusion

Il peut y avoir illusion sur la vie même dont on rêvait. On voulait se consacrer à Dieu et aux pauvres et on découvre que cela passe par une vie en communauté avec des sœurs bien précises et qui sont entrées là pour leur sanctification mais qui ont encore bien du chemin à faire, qu'on est soumis à des supérieures qu'on appelle servantes mais qui n'en font pas moins sentir leur autorité, que le service des pauvres n'est pas ce qu'on imaginait et parfois qu'au lieu d'être envoyées aux pauvres, on nous envoie faire la cuisine. C'est pourquoi il ne peut y avoir discernement à distance. Il doit passer par un temps long de probation pour vérifier si c'est bien cette vie là qu'on désirait et sous ce mode là. Toute vocation passe toujours par le deuil de l'imaginaire pour accepter la réalité, même quand on croyait bien connaître. Quelquefois cette découverte découragera, d'autres fois elle stimulera. Ce n'est pas la vie que j'imaginai mais c'est celle là que je veux vivre. Mais il y aura presque toujours un temps de désarroi, dès le début ou un peu plus tard. Et il est important de faire comprendre que ce désarroi ou ce doute ne veut pas nécessairement dire qu'on n'est pas appelé à cette vie, mais un moment normal du cheminement.

Il peut y avoir illusion sur les raisons mêmes pour lesquelles on voulait devenir Fille de la Charité. Pourquoi est-ce que je veux entrer dans cette société? Pour servir Dieu bien sûr, mais peut-être aussi, pour ressembler à la sœur Une Telle, pour faire plaisir à mes parents, pour me faire admirer des autres en choisissant une vie héroïque, pour prouver à moi et aux autres que j'en suis capable, parce que j'ai peur de la vie ou du mariage, pour me punir de la vie déréglée que j'ai menée jusqu'ici etc. et bien d'autres choses encore plus bizarres. Il n'y a jamais de désir chimiquement pur, de motivations univoques et parfaitement chrétiennes. Tout cela est très mélangé: on y trouve le meilleur et le moins bon. Cela n'a rien de choquant. Il est même important de regarder la réalité en face et d'avoir le courage de faire l'inventaire de toutes les raisons avouées ou inavouées de notre choix. Certains discours pieux stéréotypés peuvent étouffer les problèmes en se coulant dans une volonté d'emprunt. Il ne faut pas avoir peur de faire la lumière même dans les recoins les plus sombres, c'est la seule façon de faire le nettoyage et de remettre de l'ordre.

Car l'important ce ne sont pas les motivations qu'on avait au départ, mais celles pour lesquelles on fait son choix au terme. Même si quelqu'un est rentré pour des raisons discutables, cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas vocation. L'Esprit peut se servir de tout pour nous amener là où il nous attend. Même si on est entré pour de mauvaises raisons, il faut que ce soit pour de bonnes raisons qu'on veuille y demeurer. Il faut simplement, tranquillement, paisiblement arriver à désirer cette vie pour des raisons vraiment chrétiennes, à ce que traditionnellement on appelle l'intention droite. Il va y avoir toute une éducation à faire pour que ce soit le service de Dieu, la volonté de vivre selon l'Évangile qui soient le motif premier et fondamental même s'il continue à s'y mêler bien d'autres choses. Ces scories doivent être vécues avec humour pour ne pas se prendre trop au sérieux.

Car au terme le désir doit devenir disponibilité. Je voudrais bien entrer chez les Filles de la Charité, mais "que ta volonté soit faite et non la mienne". Si les responsables m'acceptent, j'y verrai ta volonté. S'ils me refusent ou si des événements imprévus de santé, si une insuffisance de capacités viennent m'interdire de poursuivre, j'y verrai aussi ta volonté. Il n'y a vraiment vocation que si l'on est prêt à renoncer à sa vocation, s'il se manifeste que ce n'est pas là que Dieu nous veut. Le " je veux ou je voudrais" doit toujours se transformer en "Me voici, si Tu veux." Sinon ce n'est plus une vocation mais une injonction faite à Dieu.

1.3. Il faut vérifier si ce projet répond aux attentes de la Compagnie

Et c'est là que le projet personnel va rencontrer le projet des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul. Le chapitre des Constitutions qui parle des membres et de leur formation commence par cette citation de Monsieur Vincent:

"Il faut supplier Notre Seigneur... qu'il remplisse les personnes qui entreront dans la Compagnie de l'esprit qu'il veut que vous ayez toutes pour continuer par ce moyen le bien qu'il a commencé". "Pour continuer le bien qu'il a commencé". Toute société et les Filles de saint Vincent n'y font pas exception veut avoir une descendance, des filles qui prendront le relais et continuer "le service temporel et spirituel des Pauvres". C'est pour cette mission qu'on désire des vocations nombreuses qui la poursuivent dans l'Esprit même de St Vincent.

Donc il ne suffit pas que quelqu'un veuille entrer chez les Filles de la Charité pour qu'elle soit apte à *"continuer le bien...commencé"*. **Il faut vérifier si elle a les capacités pour cette mission.** On n'entre pas dans une société à tout faire mais dans une société qui a une mission. Sera-t-elle "utile" pour cette mission? Je n'hésite pas à employer ce mot "utile" que le Droit Canon utilise à propos de l'appel des prêtres: l'Évêque n'ordonnera que des prêtres "utiles". Utile c'est à dire utilisable, qu'on pourra employer efficacement dans les différentes missions de la Compagnie. La Compagnie a ses œuvres, ses postes: son service des pauvres, services apostoliques, fonctionnement de la communauté. Celle qui se présente sera-t-elle apte pour au moins l'une ou l'autre de ces missions. Cela fait aussi partie du discernement des vocations. Pour avoir vocation à venir chez les Filles de la Charité, il faut avoir vocation au travail qui est le leur, capacité d'y apporter sa part et de le faire dans l'esprit qui anime ces activités et en est la source, sinon il suffirait de rejoindre les organisations humanitaires qui font un travail analogue.

Car cette vie, elle va la vivre dans des conditions déterminées. Et d'abord accepter une perte d'autonomie. Habitée jusque là à être célibataire, à gérer sa vie, son argent, ses déplacements et son temps de façon indépendante, elle va maintenant vivre sous contrôle, dépendre d'une autorité pour ses activités, ses dépenses, ses sorties, ses loisirs. Même la prière n'est pas laissée à la liberté de chacune: ses rythmes, ses horaires, ses modes et ses lieux sont déterminées par les Règles de la société ou les responsables de la Communauté. L'autonomie laissée à chacune est sans doute plus grande qu'elle n'a été, mais la limite se fait toujours sentir à un moment ou à un autre. Si certaines le ressentent comme un libération du souci de soi-même – pas nécessairement toujours très sain -, pour beaucoup c'est un abandon douloureux et qui demande du temps, surtout lorsqu'on est rentré assez tard, pour être vécu sereinement, comme une respiration et non comme un enfermement. Si cette perte d'autonomie ne pouvait se vivre que dans la tension ou la revendication comme un joug insupportable et non avec liberté et détachement, voire même quelquefois avec humour, il y aurait là une contre-indication. "Dieu a fait de nous des hommes libres (et des femmes)" chantons-nous. Si les modalités de son service sont vécues comme un esclavage, il faut ou parvenir à se libérer de cette mentalité ou reprendre sa liberté

Elle va la vivre dans une communauté, avec des sœurs qu'on n'a pas choisies et qui lui ont été données comme "prochain" par la volonté des supérieures. Un prochain qu'il ne suffit pas d'aimer comme soi-même mais avec qui il faut vivre. On la présente souvent comme une vie de famille mais c'est une famille qu'on n'a pas choisie et qui demande un engagement dans le partage, la vie commune, la prière commune que beaucoup de familles n'exigent pas et qui en feraient éclater plus d'une. Bien sûr des amitiés profondes peuvent se nouer, un sentiment d'appartenance commune peut faciliter les relations. Mais quand on écoute les religieuses, c'est sur ce chapitre qu'elles reviennent le plus souvent et je ne crois pas que le fait d'avoir la Charité pour mère empêche ses Filles de connaître les mêmes difficultés.

Aussi la capacité à vivre cette vie va-t-elle jouer un rôle essentiel dans le discernement. Et, il faudra toujours y être très attentif. Bien sûr des sœurs peuvent s'aigrir ou mal vieillir, mais trop de communautés sont victimes de sœurs dont on sait, depuis le noviciat, qu'elles sont des "sœurs difficiles". Le temps arrange rarement les choses en ce domaine et si on a pu quelquefois les garder au nom de la charité, celle-ci exige aussi qu'on n'impose pas aux communautés des sœurs impossibles. Une communauté religieuse n'a pas vocation à accueillir des personnes dont les difficultés de caractère risquent non seulement de perturber la vie commune, mais de peser sur l'exercice même de la mission.

C'est pour mieux vivre l'amour et être plus disponibles à la fois pour la vie fraternelle et la mission que les sœurs s'engagent dans le célibat. On ne s'y engage pas parce qu'on ne serait pas capable de se marier, mais qu'on veut consacrer sa vie à aimer. On pourrait, pour exprimer les vœux, reprendre la phrase prononcée par les époux lors de leur mariage: *"je me donne à toi pour t'aimer fidèlement tout au long de notre vie"*. Mon cœur et mon corps ne seront à personne d'autre qu'à toi. De la même façon: "Je me donne à Dieu et aux autres pour les aimer fidèlement tout au long de notre vie". Pour me donner à eux, mon cœur et mon corps ne seront à personne d'autre. Aussi qu'on fasse Alliance dans le mariage ou à travers la vie consacrée, ce sont les mêmes qualités qui sont demandées: capacité d'aimer, capacité d'être fidèle à son don et de l'être toute la vie. Là aussi cette capacité doit être mesurée dans la durée. La chasteté ne se réduit pas à la continence vécue paisiblement et sans tension excessive, mais se manifeste aussi dans la capacité d'une relation juste aux autres, de se situer à la bonne distance, d'avoir des relations franches avec l'autre sexe sans ambiguïté ni pruderie, sans demande affective excessive voire exclusive aussi bien vis à vis des hommes que des femmes. Il n'y a pas d'assurance tous risques en ce domaine. Les choses peuvent fort bien se passer dans les débuts de la vie religieuse et déraiper par la suite. Mais si durant le temps de la formation, la chasteté, dans tous les sens du terme, connaît des accrocs, le diagnostic pour la suite est toujours très inquiétant. Si la chasteté est impossible à vivre au moment où on est dans les meilleures conditions psychologiques, spirituelles et sociales pour la

vivre, qu'en sera-t-il par la suite? Appliquer le principe de précaution dans ce cas, sera souvent la meilleure décision aussi bien pour l'intéressée que pour la communauté.

1.4. Les deux faces du discernement

On le voit donc le discernement se joue toujours des deux côtés: son admission est-elle un bien pour elle? Est-elle un bien pour nous? Sera-t-elle heureuse avec nous? Rendra-t-elle les autres heureux chez nous? Une certaine théologie de la vocation a pu privilégier le rôle de la vocation personnelle manifestée par le sentiment intérieur d'être appelé par Dieu. Ce sentiment ferait un devoir aux autorités concernées d'appeler celle qui se sentait si manifestement appelée sous peine d'infidélité à Dieu. Nous avons insisté pour dire que Dieu n'appelait pas seulement par les sentiments, de l'intérieur des personnes, mais aussi de l'extérieur par le discernement des capacités faites par les autorités compétentes.

Mais le discernement extérieur doit savoir respecter les cheminements intérieurs. Si la personne qui se présente doit se demander si son entrée est bien la volonté de Dieu pour elle, les responsables de la Compagnie doivent faire de même et avoir la même disponibilité. Dieu seul est maître des vocations.

Même en temps de pénurie, on doit être prêt à laisser partir sans insistance exagérée ni pression indue celle qui paraissait avoir toutes les qualités pour devenir Fille de la Charité, qui aurait été une recrue de choix, mais qui ne se voit pas y durer et y être heureuse. Si on peut insister pour que la décision ne soit pas prise prématurément ou à la légère, il faut savoir accepter avec sérénité un départ lorsque cette décision est devenue évidente pour l'intéressée. Et même si la décision paraît mal ajustée ou fruit d'un manque de générosité par peur ou refus d'avancer, il faudra l'accepter dans la paix comme le Christ l'a fait, même si on le droit d'en être, comme lui, tout triste.

La pénurie ne doit pas non plus empêcher la lucidité et le courage de dire non. Même lorsque les besoins sont criants et qu'on manque de personnel pour la mission, il faut avoir la force de refuser celles dont manifestement ce n'est pas la place. C'est rendre service à la Compagnie et souvent aussi à celle qui n'était pas faite pour elle, même si elle n'en est pas persuadée. C'est la mission qui commande de ne pas y engager ceux qui seraient plus un poids qu'une aide.

1.5. Il faut laisser du temps au temps

Ce double travail de discernement n'est pas possible sans l'aide du temps. **La vocation est histoire**, une histoire qui a commencé bien avant l'entrée au postulat et qui ne s'achèvera pas avec les premiers vœux. Et c'est pourquoi le

discernement doit commencer bien avant l'entrée. Car si, pour les Constitutions, le postulat est une étape provisoire et facilement réversible, pour celle qui entre, souvent, et encore plus pour ceux qui la voient entrer, c'est une rupture décisive. Tout retour en arrière sera vécu comme échec voire aux yeux de certains comme lâcheté de celle qui a "*regardé en arrière après avoir mis la main à la charrue*" ou incohérence des responsables qui manquent de monde et refusent inconsidérément ceux qui sont volontaires pour les rejoindre. Il ne faut donc pas dire trop vite: "*venez et voyez*" et vous déciderez après. Franchir la porte, aux yeux de ceux qui sont à l'extérieur, c'est déjà s'engager. Il faut donc qu'un certain discernement ait lieu avant pour voir s'il y a des chances raisonnables d'aboutir sinon l'échec risque d'être vécu dramatiquement.

Les différentes étapes: entrée au postulat, entrée au séminaire, envoi en mission sont des moments importants d'engagement pour les intéressées et de discernement pour les autorités responsables. Les critères de discernement sont toujours les mêmes, mais ce qui se passe dans la durée donne de plus en plus d'assurance dans le discernement. On peut, au fur et à mesure des années, mieux mesurer les capacités à entrer dans l'esprit vincentien, à vivre les exigences des vœux et de la vie en communauté et surtout les évolutions dans ces domaines. L'évolution est toujours décisive pour le discernement. Si rien ne bouge, si aucune maturation ne se fait, si on reste dans le flou, si on a de la peine à saisir la personnalité et à se décider positivement, c'est toujours un signe inquiétant. Un professeur de séminaire disait: "Tout candidat à l'appel pour lequel on passe deux fois plus de temps que les autres doit être immédiatement renvoyé"; et un abbé bénédictin: "Si on hésite, il n'y pas à hésiter" (à refuser bien sûr). Ce n'est pas toujours vrai et on hésite souvent à être aussi tranchant, surtout dans la situation actuelle, mais on regrette souvent de ne l'avoir pas fait. On peut espérer, au début, des changements mais, au bout de plusieurs années, espérer encore des changements qui ne viennent pas relève de l'imprudence. Même quand on a vu des évolutions, les mauvaises surprises ne sont pas impossibles. Comme les ballons de baudruche sont capables de se comprimer pour entrer dans un tuyau puis de retrouver leur volume antérieur, il peut arriver qu'au sortir du tunnel de la formation, celles qu'on croyait avoir formées reprennent rapidement leur forme primitive. Ceci ne veut pas décourager mais rappeler à l'humilité tous les formateurs qui se croiraient plus efficaces que Jésus avec ses Apôtres.

1.6. Le jeu différencié des acteurs

Dans les séminaires on distingue toujours ce qui relève de l'accompagnateur spirituel (au for interne) et ce qui relève du supérieur et des membres du conseil (au for externe). L'accompagnateur joue un rôle décisif au niveau de la rectitude des motivations et parfois au niveau de certaines aptitudes qu'il est seul à connaître, en particulier en ce qui concerne la capacité à vivre la chasteté. Il peut dans certains cas, à cause de cela, demander à un

candidat d'arrêter sa formation, mais il n'en dira rien au supérieur et au conseil. Le supérieur et son conseil se fondent sur ce qui se voit dans la vie du séminaire ou en paroisse et se prononcent sur les aptitudes au ministère. L'accompagnateur spirituel, en cas de décision négative, n'aura qu'à accepter leur verdict sans broncher et à aider son dirigé à accepter la décision.

Y-a-t-il quelque chose d'analogue pour les Filles de la Charité?
J'avoue ne pas avoir trouvé de réponse claire à cette question dans les documents qu'on m'a fournis. Je vois bien le rôle de la visitatrice et de son conseil qui me paraît celui d'un conseil de séminaire. Je vois moins bien celui du directeur qui semble participer au conseil où il donne son avis sans que celui-ci soit décisif. Et surtout je me demande qui joue le rôle dévolu, dans les séminaires, aux accompagnateurs spirituels: la responsable de la formation, le confesseur, le directeur? Il me semble pourtant que l'accompagnement spirituel personnel a un rôle primordial et que confondre les plans du discernement intérieur et du discernement extérieur et les faire exercer par les mêmes personnes me paraîtrait une mainmise exagérée du gouvernement sur l'accompagnement. Mais mes questions sont peut être hors de propos.

Me voici au terme de mon premier exposé. Je suis très conscient d'une lacune supplémentaire. **Je n'ai sans doute pas assez tenu compte des contextes culturels dans lesquels vous exercez votre mission.** Même si j'ai vécu 13 ans en Afrique, passé presque un an aux USA et visité à plusieurs reprises la Colombie et le Vietnam, je me suis situé dans un contexte européen. C'est à vous de faire les adaptations et les mises au point nécessaires. Je n'ai même guère développé le contexte culturel européen qui pourtant se pose bien des questions au projet de vie des Filles de la Charité. Beaucoup pensent qu'il n'y a pas besoin d'être religieuse pour faire ce que font les Filles de la Charité et qu'au contraire leur style de vie religieuse impose des contraintes et une mise sous tutelle inacceptables pour des femmes d'aujourd'hui et, qui plus est, gêne l'efficacité de leur travail auprès des pauvres. Mais voient-elles qu'elles vivent cela pour puiser, à la source, l'amour nécessaire pour remplir ces tâches?

Mais peut-être me reprochera-t-on une autre lacune? Avoir parlé de vocation sans parler beaucoup de Dieu qui appelle. Parler de vocation n'est rien d'autre que chercher quelle sa volonté pour moi. Je n'ai rien fait d'autre que d'indiquer comment la faire sans illusion. J'ai détaillé des moyens d'éviter l'illusion:

- purifier ses motivations pour qu'elles rejoignent les façons de voir de Dieu,
- rechercher si on est capable de vivre la mission et le mode de vie que Vincent de Paul, et la tradition qui s'en réclame, ont assigné, sous l'action de l'Esprit de Dieu, à la Compagnie qu'il a fondée,

- faire confiance à ceux à qui Dieu en a confié la responsabilité pour savoir si, oui ou non, on était fait pour vivre de façon efficace et heureuse en Fille de la Charité.

2. ACCOMPAGNER

Lorsque le temps de la formation et du discernement est terminé, tout n'est pas terminé. Au contraire, tout commence. Après le calme du port, il faut maintenant affronter la haute mer. S'il n'y a plus, normalement, à remettre en cause le discernement, il faut sans cesse vérifier si l'on tient bien le cap, en changer parfois, affronter les tempêtes ou surmonter la monotonie des jours quand la mer est trop calme et que le paysage reste indéfiniment le même. Si on a eu besoin du regard des autres pour discerner sans se tromper, on a toujours besoin du regard des autres pour naviguer sans s'égarer. Être accompagné est une nécessité quand on veut vivre sans affadissement la vie religieuse et l'est encore plus quand on est chargé de guider les autres sinon on risque de voir des aveugles conduire des aveugles.

Et de nouveau je me retrouve devant la question que je me posais en terminant tout à l'heure. Quel est le rôle du directeur dans cet accompagnement? Est-il chargé de l'assurer par lui-même ou doit-il veiller seulement à ce que cela soit assuré? Est-il d'abord chargé de l'accompagnement des sœurs servantes? Ne sachant comment répondre à cette question, je vais me contenter d'indiquer quelques points d'attention nécessaires à celui qui accompagne et m'arrêter à quelques étapes et quelques situations. Ce que je vais dire vaudra aussi bien pour l'accompagnateur spirituel que pour toute personne qui joue un rôle d'accompagnant même dans d'autres situations voire comme responsable.

2.1. Accompagner c'est quoi?

Accompagner, le mot dit bien ce qu'il veut dire. **Accompagner c'est marcher au pas d'un autre.** C'est l'autre qui mène la marche et l'on se contente d'être auprès pour le soutenir de notre présence, donner notre avis sur le chemin à suivre, l'encourager lorsqu'il se fatigue, intervenir pour le sortir d'une impasse ou lui porter secours en cas d'accident. C'est une présence amie qui ne veut pas dicter le chemin mais aider à mieux cheminer. Accompagner ce n'est pas se mettre à la place de l'autre, décider à sa place mais le laisser décider même si on pense qu'il se trompe. Accompagner c'est toujours être à distance de l'autre: c'est lui le mieux placé pour savoir ce qu'il ressent, c'est lui qui supportera le poids et les conséquences des décisions prises.

Et si l'on fait cela ce n'est pas seulement par respect pour sa liberté et sa conscience, c'est par respect pour l'Esprit. **Accompagner, c'est se mettre à l'école de l'Esprit qui parle en l'autre.** Marcher au pas de l'autre c'est marcher

au pas de l'Esprit qui est en l'autre. C'est l'Esprit qui doit indiquer la route mais l'Esprit parle en l'autre et pas en moi. C'est à l'autre de dire ce qu'il ressent, ce qu'il désire, ce qui l'attire et pas à moi de le déterminer pour lui. Cela suppose chez l'accompagnateur ce que St Ignace appelle l'indifférence, non pas indifférence à ce qui peut arriver à l'autre mais disponibilité pour accueillir les appels de l'Esprit dans l'autre même s'ils me déroutent et ne correspondent pas à ce que je pensais. Je ne sais pas d'avance ce que va suggérer l'Esprit chez l'autre, je reste disponible. Je n'écarte rien à priori, même ce qui me surprend ou me déplaît avant d'avoir vérifié si cela ne viendrait pas, malgré tout, de l'Esprit. Accompagner c'est se déposséder de ses certitudes, de ce qu'on croit savoir pour accueillir la nouveauté de l'Esprit.

Indifférence ne veut pas dire inaction. Cela ne veut pas dire que j'accueille tout ce qui naît en l'autre comme venant de l'Esprit, il y a un discernement des Esprits à faire. Car si l'Esprit peut surprendre par certaines de ses suggestions, il ne se contredit jamais. Il ne peut dire de faire autre chose que ce qu'il a toujours dit et fait aussi bien dans la Bible, en Jésus, que dans l'histoire de l'Eglise et dans les saints. *"Personne, parlant sous l'action de l'Esprit, ne peut dire: Maudit soit Jésus"* dit St Paul aux Corinthiens (1 Cor 12, 3). Personne ne peut dire que c'est l'Esprit Saint qui l'inspire si cela l'amène à faire le contraire de l'Évangile, à semer le trouble et la discorde, à casser la communauté ou à se couper de l'Eglise. C'est là que notre parole d'accompagnateur doit intervenir pour éclairer, rappeler ce qui était oublié, montrer le poids de ce qui est en jeu mais sans jamais vouloir forcer la décision même si elle nous paraît mauvaise.

Accompagner c'est *"garder toutes ces choses en son cœur"*, être mémoire, savoir rappeler d'où on est parti, montrer le chemin parcouru, ramener à la source pour mieux repartir. Accompagner c'est être là dans les moments difficiles, redonner courage quand l'autre perd confiance, ne pas l'abandonner même lorsqu'on le voit s'engager sur des chemins dangereux et qu'on ne sait comment l'arrêter et l'empêcher d'aller plus loin. Accompagner c'est parfois où l'on n'imaginait pas d'aller, où on ne voulait pas aller mais où on est allé pour ne pas laisser l'autre seul. C'est se délaisser de soi pour ne pas délaisser l'autre.

2.2. Les visages divers de l'accompagnement

Le mot est très riche mais la tâche n'est pas toujours facile et pourra prendre des visages différents selon les âges et les responsabilités. Chaque religieuse a sa propre histoire mais ces histoires passent souvent par les mêmes étapes.

Les premières années de la vie religieuse sont souvent le temps de l'enthousiasme et parfois du désarroi. Enthousiasme parce qu'on peut enfin se donner à fond, qu'on va de découverte en découverte, qu'on est heureux d'exercer

ses forces neuves. Désarroi parce que la réalité n'est pas ce qu'on imaginait ou que les sœurs avec qui on travaille ne semblent pas se donner autant que nous ou nous regardent avec la compassion de celles qui pensent qu'elle est encore naïve et que "ça lui passera". L'accompagnement doit alors éduquer à un sain réalisme, tempérer et l'enthousiasme et la déception, savoir montrer tout ce qu'il y a de générosité dans ce qui paraît routinier chez les sœurs plus âgées, de sagesse dans ce qui paraît trop rassis, inviter à la patience quand les choses ne vont pas aussi vite qu'on voudrait.

Puis les choses se calment. On rêvait d'être autre et on découvre qu'on reste soi-même, qu'on retrouve toujours les mêmes difficultés malgré toutes ses résolutions, que tout cela est lassant. Quoi qu'on fasse on ne changera pas beaucoup, qu'il faudra vivre avec soi, s'accepter telle qu'on est. Et il faudra faire découvrir que ce qu'on croyait tièdeur ou affadissement est sagesse. Car la maturité c'est d'être en paix avec ses immaturités, c'est s'accepter telle que Dieu nous a faite car c'est comme cela qu'il nous aime et c'est avec ce que nous sommes réellement, et non ce que nous rêvons d'être, qu'il veut travailler. La maturité c'est faire son deuil de ce que nous ne pourrons jamais faire et ne pourrons jamais être. Ce n'est pas paresse mais sagesse, c'est s'aimer tel qu'on est parce que Dieu nous aime comme ça et veut se servir de nous comme cela. Car avec ce que nous sommes, Dieu peut faire des merveilles. Tout m'est possible, mais avec ce que Dieu a mis en nous, bien des choses sont possibles.

C'est parfois aussi le temps des crises, on se demande si on a bien fait de s'engager dans cette voie là. Quand on se retrouve en famille, on voit ses proches ou ses amis mener leur vie à leur guise sans toutes ces contraintes qu'impose la vie religieuse. Ils ont des enfants et on est seule alors qu'on aurait aimé tenir un enfant dans ses bras ou par la main, s'entendre dire maman. Ils vivent dans la tendre complicité d'une famille et l'on se trouve au milieu de sœurs pas toujours compréhensives. Soudain tout paraît sombre et l'on se prend à regretter tout ce qu'on a manqué en oubliant tout ce qu'on a gagné. On est quelquefois prêt à tout lâcher pour rattraper le temps perdu, ou au moins à se laisser aller à quelque aventure ou quelque relâchement pour n'avoir pas tout perdu. On ne voit plus clair, on doute, on se sent perdu. C'est là que l'accompagnateur doit rester proche, ne pas nier la crise par des paroles trop apaisantes du genre "ce n'est qu'un mauvais moment à passer, le beau temps reviendra". Pour l'instant c'est l'orage et il faut le regarder en face avec elle, ne pas se détourner des questions et des doutes, permettre de s'exprimer jusqu'au bout, de dire ce qu'on n'a jamais osé dire ou s'avouer, envisager même l'inacceptable. C'est seulement lorsqu'on a accepté de descendre au plus profond qu'on peut remonter à la surface. Cela permet souvent de voir plus clair en soi, de perdre ses illusions et de redire un oui plus réaliste et plus humble. Pierre aurait-il été ce qu'il est devenu sans l'épreuve du reniement qui lui a fait perdre tout illusion sur lui-même et tout orgueil, mais l'a rendu capable d'entendre à nouveau

le "suis moi" du Christ comme il ne l'avait jamais entendu. Et si la crise amène à envisager des ruptures et à quitter la compagnie, il faut encore être plus proche pour aider à retrouver une stabilité dans la vie qui repart sur d'autres chemins

Les crises surmontées, d'autres s'annoncent, on commence à sentir les premières atteintes du déclin. La santé n'est plus ce qu'elle était, la fatigue se fait davantage sentir, le rythme se ralentit: il nous faut davantage de temps pour faire ce que nous avons à faire et pour nous reposer après l'avoir fait. On voudrait se cacher tout cela ou au moins le cacher aux autres, montrer qu'on entend, qu'on voit ou qu'on marche toujours aussi bien mais les autres s'en aperçoivent et nous en font parfois la remarque. Bientôt on va nous demander d'abandonner telle ou telle tâche qui faisait notre vie, de partir à la retraite. On veut reculer le moment, on a peur de ne plus servir à rien et par-là de n'être plus rien. L'accompagnateur là aussi doit aider à accepter l'inéluctable. Nous sommes des créatures vouées au vieillissement et à la mort. Cela fait partie de la vie et même de la vie spirituelle. Il y a le temps où l'on se donne en travaillant et le temps où l'on se donne ne se laissant arracher ce qu'on avait. Ce temps est aussi important que les autres. Le Christ nous l'a montré ne faisant du moment où il a remis librement sa vie au Père, le moment le plus important de sa vie et de notre salut: *"Voici mon corps livré"*. Livré oui, abandonné aux mains de ceux qui le livrent à la mort mais abandonné librement. *"Ma vie nul ne la prend mais c'est moi qui la donne"*. L'accompagnateur aussi doit amener ceux qui la vie est arrachée par morceaux qui perdent progressivement leurs forces, leurs cheveux, leurs yeux, leurs jambes, parfois leur tête et finalement leur vie à ne rien se laisser arracher sans le donner: "tu me l'avais donné, tu me le reprends, je te le rends puisque tu me le demandes". La vieillesse et la mort sont aussi vocation: Dieu m'appelle à lui, j'accepte librement de le rejoindre. Cet accompagnement est loin d'être facile: on se sent impuissant et souvent maladroit. On ne sait trop que dire ou que faire. Souvent on n'aura rien d'autre à faire que d'être là sans rien dire et sans rien faire. Il faut accepter cette impuissance, elle n'est plus qu'accompagnement pur. C'est peut-être le moment où nous pouvons le mieux percevoir qu'accompagner avant de dire ou faire quoi que ce soit c'est d'abord être là, tout proche, et que parfois ce sera seulement ça.

Mais il n'y a pas que des étapes à franchir, il y a des tâches à accomplir et des tâches qui nécessitent un accompagnement. J'ai lu que **le directeur doit être surtout attentif à l'accompagnement des sœurs servantes**. Le titre de servante veut être fidèle à l'Évangile pour qui commander c'est servir. Mais il n'est pas si facile que cela d'exercer l'autorité comme un service. D'abord parce que les sœurs à qui on confie l'autorité n'étaient rentrées pas pour cela et ne sont souvent pas préparées à cela. C'est un art qui s'apprend dans la durée et où l'équilibre n'est pas facile à trouver. Il y a des autorités débonnaires qui laissent faire et n'interviennent que lorsqu'elles ne peuvent faire autrement et des autorités autoritaires qui veulent tout régenter. Au début le besoin de s'affirmer pourra se

manifester par une certaine dureté ou au contraire la timidité ou le besoin de se sentir aimé par la peur de s'imposer. Les choses peuvent s'améliorer par la suite ou s'aggraver. Là encore et plus qu'ailleurs l'accompagnateur quel qu'il soit, surtout s'il est le directeur doit respecter la responsabilité de celle qu'il accompagne. Il est souvent le seul à qui elle pourra parler en toute confiance de ce qu'elle ne peut confier aux autres. Et il doit veiller encore plus à ne pas user de cette confiance pour empiéter sur ce qui n'est pas sa responsabilité. Il peut conseiller, mettre en garde, mais ce n'est pas lui qui décide et porte la responsabilité de la décision. Accompagner c'est éclairer, soutenir, pas décider.

Préparation des Assemblées des Filles de la Charité en vue d'une Révision des Constitutions

par Sœur Rufina Leitenbauer, FdIC
Conseillère Générale
24 VII 2001

Introduction

Il m'a été demandé un «Exposé détaillé de la méthode envisagée et du processus à suivre pour les Assemblées des Filles de la Charité en vue de la révision des Constitutions». Pour une meilleure compréhension, permettez-moi de vous tracer d'abord un aperçu historique.

Aperçu historique

L'Assemblée Générale de 1997 a voté une proposition qui demandait qu'

«À la lumière du thème 'Inculturation du Charisme dans un monde en mutation', et à la suite de l'Assemblée Générale de 1997, que soit créée une commission pour réviser les Constitutions et les Statuts. Que toutes les Provinces soient sollicitées pour cette étude».

Le Conseil Général, afin de répondre à cette demande, a nommé une Commission de quatre Sœurs, à savoir: Sœur Keaveney, Visitatrice de Los Altos Hills, États Unis; Sœur Tamargo de la Province de Gijon; Sœur D'Avella de la Province de Naples et moi-même.

Cette Commission s'est rencontrée une première fois au mois de janvier 2000, ici à la Maison Mère. Nous avons d'abord essayé de bien comprendre le pourquoi et le comment de cette proposition dont l'idée venait de 2 Provinces. De l'écoute et de la transcription des interventions à l'Assemblée Générale, nous avons perçu le souci de garder l'essentiel, c'est-à-dire ce qui fait la Fille de la Charité de toujours; le souci de ne pas toucher au fond, d'insister surtout sur le vécu... Sans aucun doute, les membres de l'Assemblée étaient bien conscients qu'il faut sauvegarder l'essentiel, car les Constitutions font partie du patrimoine de notre Compagnie. *«La pensée des Fondateurs et leur projet, que l'autorité ecclésiastique compétente a reconnus concernant la nature, le but, l'esprit et le caractère de l'institut ainsi que ses saines traditions, toutes choses qui constituent le patrimoine de l'institut, doivent être fidèlement maintenues par tous»* (Canon 578).

Les intervenantes à l'Assemblée Générale ont souligné que:

- nos Constitutions sont belles, riches, profondes.
- les additifs seraient à insérer dans l'unité de l'ensemble.
- le langage devrait être actualisé en tenant compte de l'inculturation.

La Commission a voulu être au clair aussi sur le contenu des termes et voici:

Comment nous avons interprété les termes de la proposition:

«À la lumière du thème 'Inculturation'» Tout en reconnaissant l'importance de l'inculturation et voulant rester attentives à la relation intégrante entre foi et culture, entre le charisme et les différentes cultures, nous devons penser que les Constitutions et Statuts s'appliquent à la Compagnie entière. Les différences de culture et de lieux peuvent être exprimées dans d'autres documents. Il en faudrait tenir compte surtout dans les projets provinciaux et communautaires. Notre Supérieur Général l'a rappelé aussi à Rome en s'adressant aux Visitatrices: *«...n'oubliez pas de vous poser la question suivante: Est-ce que cet article est une norme générale applicable à la Compagnie entière, ou il y a-t-il un grand nombre de variations culturelles...? Si c'est une norme générale, elle devra faire partie de vos Constitutions... S'il y a beaucoup de diversités culturelles, alors ce sera aux Provinces ou à d'autres groupes de définir la question plus concrètement»* (P. Maloney, 22 mai 2000).

«Révision»- Ce mot a différentes significations: modifier, améliorer, corriger. Nous le comprenons dans le sens propre du terme «revisere» (lat.), c'est-à-dire «revenir voir nos Constitutions; les lire et les méditer avec un «nouveau regard», un nouvel intérêt... Ainsi, cette nouvelle étude des Constitutions peut devenir un «kairos» pour toutes les Filles de la Charité, car l'approfondissement de leur «règle de vie», sa «ré-vision» peut les conduire à la «re-vitalisation» en retrouvant *«à la source les inspirations et les intuitions de leurs Fondateurs, pour répondre, dans une fidélité et une disponibilité toujours renouvelées, aux besoins de leurs temps»* (C. 1. 3).

«Sollicitation de toutes les Provinces pour cette étude». Les membres de la Commission ont pensé que les Assemblées offrent le temps et le cadre propices pour une réflexion en profondeur et un discernement sérieux. Commencant par chaque Fille de la Charité, partie irremplaçable de la Compagnie, celle-ci devrait entrer dans un mouvement de prière, de discernement, de renouveau.

Élaboration d'une méthode

Songeant d'abord à un questionnaire, nous nous sommes adressées à un Père Jésuite, sociologue, sollicitant son aide. Celui-ci, après avoir écouté notre projet, nous a déconseillé le questionnaire, ne voyant pas en quoi ce procédé serait un bon moyen pour atteindre le but proposé. Il a souligné que les Constitutions sont un don de l'Esprit et que toute approche devrait être de l'ordre du «discernement».

Alors, nous avons cherché une autre méthode pour mener à bien ce travail – méthode approuvée depuis par le Conseil Général et les Visitatrices lors de leur Rencontre à Rome au mois de mai 2000 –. Nous étions pleinement conscientes que cette tâche importante qui nous a été confiée, comportait une grande responsabilité. En effet, une révision des Constitutions nous fera toucher le cœur de notre vie de Fille de la Charité, notre «règle de vie», l'héritage de nos Fondateurs.

Il est clair pour nous que nous devons connaître nos Constitutions à fond avant de pouvoir proposer des modifications judicieuses. C'est pourquoi, la Commission a proposé une étape préparatoire en demandant:

Un temps d'approfondissement des Constitutions pour toute la Compagnie avant les Assemblées. À cette fin, au mois de septembre 2000, elle a adressé une lettre, un petit texte et des suggestions pour la réflexion personnelle qui devraient motiver et aider toutes les Sœurs. La Commission a proposé:

- d'approfondir les connaissances en *lisant* les deux premières parties à la 1^{ère} personne (je peux lire la C. 1. 4 de telle façon: «En fidélité à mon baptême et en réponse à un appel de Dieu, je me consacre entièrement... au service du Christ dans les Pauvres, mes frères... je sais, dans la Foi, que Dieu m'attend en ceux qui souffrent...»); *cherchant* quelques parallèles entre les Evangiles et les Constitutions; *cherchant* des passages qui parlent par exemple de la responsabilité personnelle et du dialogue ...
- de prier nos Constitutions comme louange, action de grâce, supplication, prière pénitentielle.

Mais les Visitatrices avec leur Conseil ont eu toute liberté de proposer d'autres moyens pour cet approfondissement des Constitutions et les retraites annuelles se prêtent également pour soutenir cette réflexion.

Cet approfondissement est aussi un moment propice de confronter les Constitutions avec la vie, car le plus souvent, «*le problème ne réside pas dans les textes ni les formulations, mais dans leur mise en pratique*» (P. Quintano, Echos novembre 2000, p. 363).

Il s'agit donc pour la Compagnie, pour chaque Fille de la Charité, de se regarder dans le miroir des Constitutions, ce «précis de l'Évangile» et de retrouver son image idéale. Le 4 mars 1658, saint Vincent a confirmé: «... *Le peuple voyant ce que vous faites, ... vous a donné ce nom ...*». Demandons-nous alors: les gens qui me voient vivre et que je sers, pourraient-ils m'appeler ou me donner de nouveau le nom de Fille de la Charité s'ils ne connaissaient que moi? Ce que Mère Guillemain disait aux Sœurs de la retraite, en août 1966, vaut aussi pour aujourd'hui et demain: «*En réalité, la vérité de la rénovation de la Communauté est dans la démarche et l'effort de sainteté de chacun de ses membres... Toutes les décisions pourront être prises, toutes les Constitutions pourront être rénovées, révisées, remises soi-disant à jour, si chacune n'accomplit pas cet indispensable effort, cet effort vital de sainteté, tout le reste ne compte pas*».

À cette étape de travail personnel suivent:

Des partages en Communauté pour s'enrichir mutuellement, se dire tout simplement les unes aux autres les pensées que Dieu nous aura données, car le Seigneur fait tant de belles choses à travers les Filles de la Charité...

Il nous a semblé qu'une telle richesse pourrait s'exprimer presque naturellement dans

Des célébrations: d'action de grâces; de demande de pardon.

Préparation immédiate aux Assemblées

Ainsi pénétrées de «l'esprit de nos Constitutions» et avec une réelle connaissance de notre «règle de vie», nous serons à même de discerner ce qui fait l'authentique Fille de la Charité d'aujourd'hui, «*donnée à Dieu pour le service des Pauvres, humble, simple, aimante*». Alors nous pouvons suggérer des corrections, des améliorations du texte; nous pouvons actualiser les documents de base, trouver «*le juste milieu*» entre tradition et rénovation, entre fidélité et audace, entre garder et adapter. Alors les changements seront un signe de vie et non pas une adaptation superficielle à la mode du temps....

Une fois reçue la lettre de la convocation de l'Assemblée Générale par le Supérieur Général, les Provinces recevront les questions sur lesquelles les Sœurs devraient centrer leur réflexion et leurs décisions ainsi que la façon concrète dont elles doivent présenter leurs réponses.

Toutes les Sœurs seront invitées à réfléchir sur trois questions très simples et ouvertes qui seront traitées aux Assemblées domestiques et provinciales, à savoir :

1 – Y a-t-il des éléments essentiels qui vous aideraient à réaliser votre vocation dans le monde d'aujourd'hui et que vous voudriez **ajouter** dans les Constitutions et les Statuts? Lesquels? Pourquoi?

2 – Y a-t-il des articles ou passages des Constitutions et Statuts qui présentent des obstacles ou des difficultés pour l'inculturation de notre charisme dans le monde d'aujourd'hui et qu'il faudrait **supprimer**? Lesquels? Pourquoi?

3 – Y a-t-il des articles dans les Constitutions et Statuts que vous aimeriez **modifier**, déplacer? Lesquels? Pourquoi?

Comme vous voyez, il est demandé pour chaque proposition le pourquoi. En effet, la Commission tient beaucoup aux motivations, persuadée que pour un changement des Constitutions des motivations valables sont nécessaires.

Un deuxième désir de la Commission est de limiter autant que possible les pages des postulats. Il serait souhaitable que les réponses c'est à dire les postulats approuvés ne dépassent pas deux pages... C'est tout à fait dans le sens du Directoire qui dit qu' «*il est fortement recommandé de ne pas multiplier outre mesure les postulats, ni de s'attacher à des détails de minime importance...*» (69).

Les Assemblées

Vous le savez bien que «*dans la Compagnie des Filles de la Charité, le rôle des Assemblées est d'évaluer et de promouvoir la fidélité au charisme propre et la vitalité apostolique*» (C. 3. 47).

Comment pourrions-nous mieux évaluer notre fidélité au charisme qu'en confrontant notre vie avec notre projet de vie, nos Constitutions? La révision demandée est donc une merveilleuse occasion pour cette évaluation.

La révision comportera aussi des changements dans les textes: additions, suppressions, modifications. Dans ce sens, il faudrait éviter les extrêmes: d'un côté le refus de tout changement, de l'autre le désir de vouloir tout changer...

Il est probable que la troisième partie des Constitutions, plutôt juridique, suscite plus d'interventions que les deux premières, plus spirituelles et charismatiques.

Les Postulats

Dès maintenant, j'aimerais attirer votre attention sur les postulats. Du fait que cette fois-ci nous envisageons un changement des Constitutions et Statuts, il

est obligatoire que nous présentions nos suggestions sous forme de postulats. En effet, un postulat est par définition *«une demande, adressée à l'Assemblée Générale, qui se rapporte à quelque décision entraînant des modifications dans les Constitutions et Statuts, puisque seule l'Assemblée Générale est législative»*.

En plus, les Directoires distinguent entre «postulat et «proposition». Celle-ci définit *«toute demande adressée à l'Assemblée Générale ou Provinciale (ou à la Supérieure Générale et son Conseil, ou à la Visitatrice et son Conseil) et ne supposant aucun changement total ou partiel des Constitutions ou Statuts»*. C'est surtout le cas si on veut étudier des affaires provinciales, par ex. le projet provincial, la révision des œuvres, etc. ...

Les Directoires précisent que «les propositions ou postulats sont limités à un seul sujet, sont exposés dans un sens d'affirmation, afin d'éviter l'ambiguïté de la double négation, sont rédigés sous forme déclarative, afin de permettre un vote affirmatif (OUI) ou négatif (NON) (cf. Directoire, 72 m-o,s).

Pour retenir les postulats dans les Assemblées domestiques et provinciales, la majorité absolue (nombre des voix supérieur à la moitié) est suffisant, tandis qu'à l'Assemblée Générale les 2/3 des voix seront exigés. Le vote secret est pourtant de rigueur dans les Assemblées domestiques (37) et provinciales (70).

Le rôle du Père Directeur à l'Assemblée provinciale

Veillez excuser ma hardiesse de dire quelques mots sur votre rôle dans les prochaines Assemblées provinciales.

J'avoue que nous, les Sœurs, nous vous attribuons un rôle assez délicat et ingrat: selon le Directoire, vous êtes le Président de l'Assemblée, mais c'est la Visitatrice qui dirige les débats (17). Vous avez le devoir de veiller *«à ce que toutes les affaires soient traitées avec la liberté requise et selon les normes du droit commun et particulier»* (S. 46), mais vous n'avez pas le droit de voter. Vous pouvez intervenir de temps à autre, mais vous devez vous abstenir de trop fréquentes interventions (17 c). Vous pouvez répondre à une demande de la Visitatrice, mais en général ne pas participer aux discussions (17 d). C'est bien une tâche difficile!

Le numéro 48 stipule que *«le Directeur Provincial, comme Président, fera une allocution sur l'importance de l'Assemblée...»*.

Après tout ce que je viens de dire sur le but des prochaines Assemblées, il n'est plus nécessaire d'insister encore sur leur importance. Mais permettez-moi de vous adresser une prière:

Aidez-nous, pour que cette révision des Constitutions devienne pour nous un vrai renouveau en tâchant de tirer de notre trésor du neuf et du vieux (cf. Mt 13,52); d'adapter le projet des Fondateurs à l'aujourd'hui; de réviser pour revitaliser.

Veillez à ce qu'aucune modification ne soit faite en fonction d'un relâchement... Car *«les adaptations que nous faisons, ne sont pas faites pour répondre à un engouement passager, à une opinion de la jeunesse ou d'autres personnes! Les adaptations que nous faisons sont faites pour approfondir justement notre rénovation spirituelle, pour nous permettre d'avoir une vie de relation à Dieu plus authentique et pour permettre... à notre témoignage de vie religieuse d'être lu, d'être reconnu par le monde* (M. Guillemin, août 1966).

Aidez-nous à faire de ce processus une vraie révision, non seulement de notre loi, mais de notre vie. Telle est l'exhortation de Notre Père Général lorsqu'il nous dit:

«Si, à la suite de ce long processus, la Compagnie vit les Constitutions plus profondément, alors cela aura sûrement valu la peine» (P. Maloney, Rome, 22 mai 2000).

Climat

Enfin, permettez-moi de dire un mot sur le climat. Un vrai discernement, une ouverture à l'action de l'Esprit Saint suppose et crée un climat spécifique. C'est pourquoi, je vous prie de nous aider à créer et à maintenir ce climat de prière, de simplicité, de liberté d'expression, de respect et d'écoute. Ainsi, les Assemblées Provinciales deviendront de petits **«cénacles»** où tous seront remplis de l'Esprit Saint et commenceront à parler... selon que l'Esprit leur donnera de s'exprimer pour que tous nous entendions publier les merveilles de Dieu (cf. Ac. 2,4 et 11).

Dès maintenant, je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude, et au nom de toutes les Sœurs, pour l'aide que vous nous apporterez pendant les Assemblées provinciales, mais aussi pour votre service précieux de tous les jours.

C'est avec Mère Elizondo que j'aimerais conclure cet exposé: *«Demandons à Dieu de nous tracer le chemin à suivre pour accomplir cette tâche importante et de conduire chacun de nos pas pour que tout se transforme en bien ... en résultats de Pentecôte...»* (Rome, 15 mai 2000)

(Traduction: Centre de Traduction – Filles de la Charité, Paris)

Éléments essentiels qui doivent toujours être présents dans les Constitutions

par Alberto Vernaschi, C.M.
Directeur de Rome et de Sienna
25-VII-2001

Introduction

Le sujet qui m'a été confié est très technique, même nettement juridique. Je me suis servi de quelques réflexions, mais le point de référence obligatoire a été le Code de Droit Canonique et ses commentaires, quelques documents du Siège Apostolique, en particulier ceux de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée (IVC) et les Sociétés de Vie Apostolique (SVA), enfin le Droit propre de la Compagnie des FdIC¹.

Je pense développer le sujet de cette manière: la première partie sera constituée d'un rapide, mais nécessaire rappel de notions juridiques importantes; la seconde partie fera référence au cheminement de la révision des Constitutions actuellement en cours dans la Compagnie; dans la troisième partie, j'attirerai l'attention sur les éléments essentiels qui doivent toujours être présents dans les Constitutions².

I. Notions de base

Si je pars d'un rappel de quelques éléments et notions de base et si j'y consacre un peu de temps, c'est que je considère cela comme nécessaire pour affronter avec plus de sécurité le point central.

¹ Les documents les plus importants du Siège Apostolique dont il faut se rappeler sont: *Perfectae Caritatis*, «Décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse» du Concile Vatican II (28.10.1965); *Ecclesiae Sanctae*, «Normes pour l'application de quelques décrets du Concile Vatican II», Motu proprio de Paul VI (6.08.1966); *Renovationis causam*, Instruction de la Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers sur «l'aggiornamento' de la formation à la vie religieuse» (6.01.1969); *Evangelica Testificatio*, Exhortation apostolique de Paul VI sur le «Renouveau de la vie religieuse» (29.06.1971); *Mutuae Relationes*, Notes directives de la Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers et de la Congrégation pour les Evêques (14.05.1978) sur les «Relations mutuelles entre Evêques et Religieux»; *Les Eléments essentiels de l'Enseignement de l'Eglise sur les instituts consacrés à l'apostolat*, Document de la Sacrée Congrégation pour les Religieux et les instituts séculiers (31.05.1983); *Rédemptionis donum*, Exhortation apostolique de Jean Paul II (25.03.1984) sur «La consécration des religieux à la lumière du mystère de la rédemption»; *La vie fraternelle en communauté*, Document de la Congrégation pour les instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de vie apostoliques (2.02.1994); *Vita consecrata*, Exhortation apostolique post-synodale de Jean Paul II (25.03.1996) sur la vie consacrée et sa mission dans l'Eglise et dans le monde.

² Brièvement, au cours du développement du sujet j'utiliserai les sigles: IVC pour indiquer les Instituts de Vie Consacrée, SVA pour les Sociétés de Vie Apostolique.

En fait, pour comprendre quels sont les éléments essentiels qui doivent toujours être présents dans les Constitutions, les éléments indispensables, il faut savoir avec précision ce que demandent les Documents de l'Église à ce sujet, quelles sont les expressions employées, quelle est la démarche suivie par l'Église quand il s'agit de première rédaction ou de révision des Constitutions.

1. Dans l'Église, il existe une triple catégorie de lois qui peuvent être divisées ainsi:

1.1. *Le Droit universel ou commun.* Il est constitué de la législation promulguée par l'autorité suprême de l'Église et est valide pour toute l'Église. Tel est le Code de Droit Canonique, tels sont les Documents des Dicastères du Siège Apostolique concernant l'Église universelle ou quelques-uns de ses membres (laïcs, clercs ou consacrés).

1.2. *Le Droit particulier.* Il comprend les lois promulguées par quelques Églises particulières, dans le langage courant de ces dites Églises locales (diocèses et similaires), ou par leurs regroupements.

1.3. *Le Droit propre.* Il s'agit de la législation, des prescriptions internes des IVC et des SVA. Il comprend toutes les normes qui règlent la vie d'un Institut, en dehors du Droit universel ou commun. De telles normes sont de différents types.

2. Selon le Canon 587, le **Droit propre** – au niveau du contenu – **comprend une double série de normes.**

2.1. La première est appelée *Code Fondamental ou Constitutions*. Nous pourrions l'appeler le plan des lois générales (Constitutions, Traditions, Règles...). Il détermine ce qui constitue le patrimoine de l'Institut (Can.587, § 1 fait référence au Can. 578) et de plus "les règles fondamentales du gouvernement de l'Institut et de la discipline des membres, de leur incorporation et de leur formation, ainsi que de l'objet propre des liens sacrés" (Can.587, § 1). Des normes de Droit universel peuvent aussi entrer dans ce Code si l'Institut ne détermine pas de normes propres.

Le but des Constitutions est de garantir, par des expressions adaptées et sûres, la physionomie spirituelle et les structures fondamentales du charisme propre de l'Institut, elles en rassemblent les traits caractéristiques, elles ont une reconnaissance canonique spéciale, elles jouissent d'une particulière stabilité. C'est pourquoi elles ne doivent contenir que ce qui a une valeur permanente et universelle dans le temps et dans l'espace, uniquement que ce que l'on estime et que l'on veut être valide partout et toujours³.

³ Cf. GUTIÉRREZ A., *El nuevo Código de Derecho Canónico y el derecho interno de los Institutos de vida consagrada*, dans "Informationes – SCRIS" IX (1983), 95-115.

2.2. La seconde est appelée *autres Normes*...réunies dans d'autres Codes (Can. 587, § 4), elles peuvent être des statuts, des directoires⁴, etc. ... Il s'agit d'applications concrètes, selon les circonstances, répondant à des conditions historiques déterminées; elles règlent la vie, la discipline, l'activité de manière détaillée. Elles jouissent d'une marge de souplesse de révision considérable, laissée au jugement de l'Institut qui évitera cependant les changements trop fréquents.

La législation ne prescrit pas que chaque Institut ait plusieurs livres ou plusieurs codes séparés, ou que dans l'unique livre ou code, le code fondamental soit séparé des autres. Ce qui est important est la distinction qualitative: qu'il soit clair et que l'on distingue facilement ce qui appartient au Code fondamental ou Constitutions et ce qui ne lui appartient pas. Un Institut peut toutefois avoir aussi plusieurs Codes secondaires selon les différentes matières.

Le Code de Droit Canonique fait souvent référence au Code fondamental ou Constitutions ou Droit propre des IVC et SVA, renvoyant à de tels textes beaucoup de déterminations⁵.

3. Le **Concept du Patrimoine de l'Institut** est lié à celui du Droit Propre. Le Code parle de patrimoine "sic et simpliciter" parce qu'il s'agit du vrai patrimoine, de l'unique patrimoine⁶. C'est le patrimoine de l'Institut, mais c'est aussi celui de

⁴ A propos de la grande variété d'expressions utilisée pour indiquer les "autres codes", cf. DORTEL-CLAUDOT M., *Le Code complémentaire*, dans "Informations - SCRIS" IX (1983), 126-139. L'Auteur cite une vingtaine d'expressions, quelquesunes tirées de la dite Revue: Directoire, Code complémentaire, Coutumier, Décrets, Code complémentaire, Ordonnances, Livre complémentaire; d'autres utilisées par des auteurs qui traitent cette matière: Statuts, Code annexe, Code additionnel, Second Code, Code secondaire, Deuxième Livre, Livre second; d'autres encore qui sont tiré de l'usage des Instituts: Normes, Compléments à La Règle de Vie, Règles, Compléments Pratiques, Modalités, Livre Complémentaire, Code de Vie.

⁵ Le système de renvoi est très utilisé dans le Code de Droit Canonique actuel, parce qu'il laisse beaucoup de décisions aux législations particulières. La III partie du Livre II, relative aux Instituts de Vie consacrée (IVC) et aux Sociétés de Vie Apostolique (SVA), présente cette situation: des 153 canons consacrés aux IVC (Can. 577-730) 86 renvoient au droit propre et précisément : 32 aux constitutions, 54 au droit propre (constitutions ou d'autres codes). Quant aux 16 canons spécifiques de la section se rapportant aux SVA (cc. 731-746): 9 renvoient aux constitutions, 3 au droit propre. Cf. sur ce sujet GUTIÉRREZ A., *El nuevo Código de Derecho Canónico y el derecho interno de los Institutos de vida consagrada*, in "Informations - SCRIS" IX (1983), 98-115.

⁶ L'expression rappelle directement le charisme de l'institut et celui des fondateurs, dont parle *Mutuae Relationes* au n. 11, où le charisme des fondateurs est envisagé «comme une expérience de l'Esprit, transmise à ses disciples pour qu'ils la vivent, la gardent, l'approfondissent et la développent sans cesse en accord avec le corps du Christ dans une croissance durable». Une charisme ne s'achève pas dans l'expérience du fondateur. Quelques documents (par exemple *Evangelica Testificatio* et *Mutuae Relationes*) et quelques spécialistes parlaient de charisme des fondateurs et de charisme de fondation ou de l'institut. Mais, comme le mot 'charisme' est utilisé de façon variée (quelque fois même inexacte) le Code, sur les pas du Vatican II, préfère parler de 'patrimoine'. On se réfère obligatoirement au Décret *Perfectae Caritatis* qui dit : «Le bien de l'Eglise demande que les instituts aient leur caractère et leur fonction propres. C'est pourquoi on mettra en pleine lumière et on maintiendra fidèlement l'esprit des fondateurs et leurs intentions spécifiques de même que les saines traditions, l'ensemble constituant le patrimoine de chaque institut... » (n. 2b).

l'Église, du moment que chaque Institut est un don de l'Esprit à l'Église. Le Can. 578 précise que deux séries d'éléments en font partie:

* La pensée des Fondateurs et leurs projets, que l'autorité ecclésiastique compétente a reconnus concernant la nature, le but, l'esprit et le "caractère de l'Institut". Toute l'expérience des Fondateurs ne rentre pas dans le patrimoine de l'Institut, mais seulement ce que cite la liste du Canon en soulignant "reconnus par...", expression qui renvoie aux Constitutions approuvées par le Siège Apostolique.

* Les saines Traditions. Toutes les traditions ne rentrent pas dans le patrimoine de l'Institut, mais seulement les "saines traditions". La spécification "saines" conduit à beaucoup de prudence. Ce qui compte est la Tradition. Celle-ci est faite aussi de traditions (les saines), mais elle n'est pas enfermée en elles. En effet, la Tradition indique plutôt une ligne d'évolution, une orientation, un esprit; elle dénote un style de vie, une manière de penser, de vivre, d'agir, renvoyant à une histoire qui a vu l'Institut parcourir un cheminement déterminé.

4. Au niveau de la **rédaction des Textes** du Code fondamental ou Constitutions de l'Institut, le législateur a établi des principes clairs dans le Can. 587 § 3⁷: "Les éléments spirituels et juridiques seront bien harmonisés" et "les règles ne doivent pas être multipliées sans nécessité".

Le premier élément marque un tournant et est d'une importance fondamentale pour la conception même des Constitutions. En effet, par cette fusion harmonieuse des éléments évangéliques et théologiques avec les éléments juridiques, les Constitutions acquièrent une fermeté, elles reflètent vraiment devant l'Église et devant ses membres la physionomie exacte de l'Institut, elles en sont la vraie carte d'identité. Il s'agit d'un tournant remarquable, depuis le temps où les Constitutions étaient un texte exclusivement juridique, et, selon les "Normes" de la Congrégation des Religieux de 1921 (qui se référaient aux Normes de 1901 et de 1917), elles ne pouvaient pas contenir "de citations de la Bible, des Saints Pères, et des théologiens, ni d'instructions spirituelles et mystiques, ni de questions théologiques et morales ...". Était admise encore moins la référence au charisme institutionnel et aux expressions des Fondateurs. Au contraire, maintenant, c'est justement l'inspiration première des Fondateurs qui doit animer l'énoncé du Code fondamental. Nous pourrions dire alors que les Constitutions modernes se rapprochent ainsi davantage des anciennes Règles, et sont vraiment "*règle de vie*"⁸.

⁷ Ces principes étaient déjà clairement indiqués dans *Motu proprio Ecclesiae Sanctae*.

⁸ À cet égard, il est intéressant le travail par MACCA V., *Le costituzioni tra teologia e diritto*, paru dans "Informationes – SCRIS" IX (1983), 116-155. Cf. aussi IGLESIAS F., *Orientamenti conciliari e del magistero*, dans "Informationes – SCRIS" IX (1983), 46-60.

Le second élément dit que les Constitutions ne doivent pas détailler au maximum, ni descendre dans les moindres particularités, même si une précision nécessaire est demandée. “En effet, il est inconcevable qu'un Code fondamental qui veut être authentique "Règle de vie" ne propose que des principes théologiques et des orientations spirituelles. Le principe doctrinal est d'autant plus vivant et riche quand il est mis en valeur dans une norme corrélative...”⁹.

II. Révision en cours

Comme l'observait le Père R. Maloney dans son intervention aux Visitatrices des FdIC le 22 mai 2000¹⁰, le projet d'un changement au niveau de la loi peut susciter aussi bien une attitude de condamnation du changement lui-même, qu'une attitude d'impatience de changer. Sur le plan juridique, la stabilité de la loi est plus justifiable que son continuel changement. Une des caractéristiques du Droit est en effet sa sûreté. Elle risque de diminuer si les lois qui gouvernent la vie commune continuent à changer (comme cela arrive assez fréquemment dans quelques états). C'est pourquoi on ne doit pas être avide de changer si cela n'est pas nécessaire ou utile.

Mais le Droit doit suivre et faciliter le développement de la vie et sa stabilité n'équivaut pas à une immutabilité. Le terme de "patrimoine", s'il réclame d'un côté une certaine stabilité, de l'autre n'indique pas quelque chose de fixe, de statique, d'immuable. Il est au contraire une réalité vivante et dynamique. Quand le Code parle du devoir des Chapitres, il unit à la fois, et la protection du patrimoine et la promotion d'un renouveau adéquat, comme pour indiquer qu'ils ne forment qu'un tout: la vraie protection du patrimoine de l'Institut ne peut pas faire abstraction de la promotion d'un renouveau approprié. À condition que ce dernier s'harmonise avec le patrimoine, il est alors la garantie, la sauvegarde, la protection de la vitalité et de la validité perpétuelles du patrimoine lui-même¹¹.

Les Constitutions de la Compagnie des Filles de la Charité peuvent donc être modifiées, si on le juge nécessaire ou opportun, même si elles n'ont pas encore vingt ans d'existence. Le Siège Apostolique, en effet, les a approuvées le 2 février 1983¹², après quelques modifications au texte rédigé selon les critères

⁹ MACCA V., *article cité*, 122.

¹⁰ Cf. MALONEY R., *L'importance des Constitutions et des Statuts dans la vie de la Compagnie*, Échos de la Compagnie 2000, 283-290.

¹¹ La tutelle du Patrimoine de l'Institut et le renouveau adéquat bien en accord avec lui constituent l'aspect et la tâche essentielle de chaque chapitre général: défense du patrimoine qui est défense de l'identité de l'Institut, de sa place dans l'Église, et qui doit avoir les caractéristiques de l'intégralité et de la fidélité; promotion du renouveau qui n'est pas un thème seulement d'aujourd'hui, mais une affaire de toujours, une condition de survie, (survivance), de vitalité, de maturité dans la vocation et dans la mission (cf. ANDRES D. J., *Il diritto dei religiosi*, Roma 1984, n° 215-216).

¹² Le texte du Décret d'approbation, par la Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers ayant compétence même pour les Sociétés de vie apostolique, est indiqué au début des Constitutions.

fixés par le motu proprio "*Ecclesiae Sanctae*"¹³, et après la phase expérimentale des textes élaborés et examinés par différentes Assemblées.

Comme le confirme les C. 3. 60, "Les présentes Constitutions, ainsi que les Statuts qui les suivent, constituent le droit propre de la Compagnie des FDLC", c'est pourquoi "ils doivent être fidèlement observés par toutes les Sœurs, comme étant pour elles l'expression de la volonté de Dieu". Suit alors une précision importante: «Mais alors que les Statuts peuvent être modifiés ou abrogés par une Assemblée générale (cf C. 3. 50), les Constitutions ne peuvent être modifiées que par le Saint Siège, si les 2/3 des membres de l'Assemblée Générale le demandent. C'est également au Saint Siège qu'il appartient de les interpréter authentiquement».

La Compagnie des FdLC, répondant à la suggestion de l'Assemblée Générale de 1997 a mis en route un cheminement qui a pour but: avant tout d'étudier et d'approfondir, personnellement et communautairement, les Constitutions pour les intérioriser et les vivre; c'est un travail on ne peut plus profitable pour la vie des Sœurs en particulier, et celle de la Compagnie en général, d'où va ressortir d'une part la richesse du contenu des Constitutions et d'autre part l'insuffisante connaissance qu'on en a.

Ensuite, de ce travail pourra naître aussi la nécessité ou l'opportunité de procéder à quelque changement. Dans ce cas, il faudra suivre la procédure prévue par les Constitutions elles-mêmes dans la C. 3. 60 précitée.

À la lumière de quels critères? Sur quels éléments insister? L'Assemblée Générale de 1997 avait reconnu la nécessité d'une révision à la lumière de l'inculturation. Le Père Robert Maloney, pour procéder à cette révision, met en évidence trois critères et cinq traits de lumière qui devraient briller d'une manière particulière dans les Constitutions¹⁴.

1. *Critères* (je reprends quelques expressions et idées du Père Maloney):

1.1. Inculturation. La Compagnie des FDLC est répandue dans le monde entier. Ses membres proviennent de cultures très différentes. Il s'agit de bien harmoniser deux exigences: celle de l'unité, et celle de la diversité. Examinant un article des Constitutions, il faut se demander s'il s'agit d'une norme générale, applicable à toute la Compagnie ou si à ce sujet, il peut y avoir des différences

¹³ Motu proprio *Ecclesiae Sanctae* fixait les critères généraux du renouveau et adaptation des Constitutions et indiquait aussi quelques thèmes particuliers, tels que la prière mentale, la pauvreté, la pratique de la vie commune, la formation...

¹⁴ Il est clair que, avant d'adhérer aux critères soulignés par le Père Maloney, il faut que dans un procès de révision soit assuré une triple fidélité: à l'Évangile, au charisme propre, aux signes des temps. Cf. à ce sujet: IGLESIAS F., *Orientamenti conciliari e del magistero*, dans "Informations – SCRIS" IX (1983), 46-59.

culturelles¹⁵. Si c'est une norme générale, valide partout, elle devra faire partie des Constitutions. Autrement, il faudra laisser les décisions aux Provinces ou à d'autres instances. De toute façon, quand il s'agit de valeurs de base, il faudra toujours faire attention aussi bien à la nécessité d'adapter et d'incarner cette valeur dans la culture, qu'à celle d'évangéliser un aspect particulier de cette même culture.

1.2. Subsidiarité. Tout niveau de gouvernement doit avoir les pouvoirs nécessaires pour exercer adéquatement son autorité (cf C. 3. 26). Réétudiant en particulier les articles juridiques, on doit évaluer s'il est mieux qu'un sujet précis soit décidé par le Père Général ou par la Mère Générale et son Conseil, ou par la Visitatrice et son Conseil ou par la Sœur Servante après avoir consulté la communauté locale. Autrefois, peut-être, on a exagéré la centralisation (ce fut une attitude générale dans l'Église). Toutefois, il faut beaucoup d'équilibre entre la centralisation et la décentralisation: pour les choses de grande importance, tant spirituelles qu'administratives, un certain contrôle supérieur offre des garanties. Parfois, il arrive que le niveau local n'a pas toutes les compétences nécessaires.

1.3. Valeurs-clefs. Les valeurs-clefs doivent briller comme des rayons de lumière dans les Constitutions et les Statuts. Elles ont été traitées largement et avec précision durant ce mois vincentien¹⁶. Le problème est de voir si de telles valeurs sont exprimées avec justesse dans les Constitutions et Statuts, ou si quelqu'une d'entre elles peut et doit être améliorée dans sa formule pour avoir plus d'incidence sur l'être de la FDLC dans le monde d'aujourd'hui.

2. Les cinq rayons

Le Père Maloney nous rappelle que ce sont: la personne du Christ, la simplicité, l'amour mutuel, la prière et le service communautaire des Pauvres. Peut-être peut-on en ajouter d'autres. Je ne m'arrête pas un instant à détailler cet aspect, supposant que nous connaissons tous parfaitement ce que le Père a dit et écrit¹⁷.

¹⁵ Les partages des opinions et d'expériences entre Directeurs des Filles de la Charité des différentes nations, pendant le mois vincentien 2001 à Paris, ont souligné les diversités culturelles par rapport à l'un ou l'autre aspect de la vie de la Compagnie.

¹⁶ Cf. les interventions

- de Sœur Juana Elizondo dans sa Présentation de la Compagnie des Filles de la Charité,
- du Père Quintano sur "La Mission et la Charité" et "Les Vœux des Filles de la Charité: identité et spécificité",
- de Sœur Wivine Kisu sur "Identité de la Fille de la Charité: Éléments caractéristiques et significatifs. Comment les vivre et les incarner aujourd'hui",
- de Sœur Anne Prévost sur "La spiritualité de la Fille de la Charité".

¹⁷ Cf. MALONEY R., *L'importance des Constitutions et des Statuts dans la vie de la Compagnie*, Échos de la Compagnie 2000, p: 283-290.

III. Éléments qui doivent être dans le Droit Propre

Comme nous l'avons signalé ci-dessus, il y a, selon le Droit canonique, une importante série d'éléments qui doivent entrer dans le Droit propre des IVC et des SVA. Mais il faut distinguer entre ce qui doit nécessairement figurer dans le Code fondamental ou Constitutions, et ce qui peut au contraire, entrer dans d'autres normes. Cette distinction, toutefois, n'est pas toujours facile. Cela dépend aussi de la manière de percevoir un sujet déterminé de la part de la Société. De toute façon, quelques lignes de base devront toujours être indiscutables :

* quand le Code dit que tel ou tel point est défini par le Droit propre (Constitutions ou Statuts), le Droit propre doit s'en occuper.

* Quand le Code précise qu'un sujet est défini par les Constitutions, alors ses éléments substantiels sont placés dans les Constitutions, laissant aux Statuts d'éventuelles propositions plus particulières.

* Si, au sujet d'un certain point, le Droit propre accepte simplement ou renvoie au Droit universel, une telle décision ne peut être modifiée sans l'intervention du Siège Apostolique (même s'il fait partie des Statuts).

A. Ce qui doit nécessairement figurer dans les Constitutions

Déjà, avec tout ce qui a été dit, une réponse assez précise devrait jaillir. Pour sa part, le Père Perez Flores affirme que tous les éléments qui se trouvent actuellement dans les Constitutions des FDLC sont essentiels et doivent y être; ils peuvent être certainement améliorés et précisés, mais toutefois, en substance, ils sont valides. Je suis pleinement d'accord avec cette affirmation.

Tenant compte des indications du Code, de différents documents du Siège Apostolique et de la pratique de la Congrégation pour IVC et les SVA, je voudrais chercher à être plus précis. La Congrégation pour les IVC et les SVA a un "schéma général pour la rédaction des Constitutions" qu'elle procure aux Instituts Religieux qui veulent faire ou réviser leurs propres Constitutions. Mais il n'y a pas de schéma pour les Sociétés de Vie Apostolique: c'est la Société elle-même qui doit définir son identité, se servant de toute la liberté accordée par le Droit commun, par les textes des Fondateurs et par sa tradition. D'habitude, la Congrégation respect les formulations et les interprétations adoptées par la Société, surtout s'il s'agit d'une Société qui a derrière elle une solide Tradition, à moins que le contenu n'en soit pas clair et complet, spécialement quand il s'agit du charisme, de la nature et de la fin, des éléments particuliers et spécifiques¹⁸.

¹⁸ Dans l'exposition, je suis foncièrement les traces qu'on peut trouver dans le texte de BONFILS J., *Les sociétés de vie apostolique*, Ed du Cerf 1990, aux p. 169-174, même s'il peut y avoir quelques doutes quant à l'attribution de chaque point aux Constitutions plutôt qu'aux autres codes.

1. Le **principe général** est celui déjà rappelé et fixé par les Canons 578 et 587 § 1.

2. Descendant dans les **détails** et parlant uniquement des SVA, on doit déterminer:

2.1. *La nature*: s'il s'agit d'une SVA cléricale ou laïque (Can. 588), de droit diocésain ou pontifical (Can. 589, 593, 594, 595), d'une SVA exclusivement missionnaire ou non, ou consacrée à quelque autre activité spécifique dans l'Église (Can. 731 et 732).

2.2. *La fin*, à ne pas confondre avec les activités concrètes ou les objectifs que les chapîtres généraux ou autres organes de gouvernement peuvent assigner à la SVA en rapport à des circonstances particulières. Les activités, les œuvres, devront émaner de la fin, en être une traduction, mais ne sont pas elles-mêmes la fin. Cette dernière indique plutôt une direction de base qui détermine tout et dont on ne peut dévier sans changer l'identité. Pour demeurer dans le cadre vincentien, il faut: "Suivre le Christ Évangéliste des Pauvres" (C.M.), "Honoré Jésus-Christ comme la source et le modèle de toute charité, Le servant corporellement et spirituellement dans la personne des Pauvres" (FDLC).

2.3. *L'esprit*. On entend généralement par là, la manière d'être, le mode d'agir, le style de vie, la spiritualité qui anime toute la vie des membres et qui distingue la SVA d'un groupe séculier quelconque. Par exemple: les caractéristiques intérieures, les vertus propres...

2.4. *Les saines traditions*. Il ne s'agit pas tant de détails disciplinaires variables que, plutôt, d'éléments profondément enracinés dans la nature et la fin, dont on a pris graduellement conscience et qui ont contribué à modeler l'esprit de l'Institut.

2.5. *Les règles fondamentales de gouvernement de l'Institut* (Can. 734):

- Qui peut partager la SVA en différentes parties (provinces, districts, régions...), en ériger de nouvelles, unir, circonscrire diversement ou supprimer celles déjà érigées, et à quelles conditions: Can. 581, 585;
- Pouvoir des Supérieurs et des chapitres sur les membres, compte-tenu aussi des Can. 131, 133 et 137-144: Can. 596 § 1, Can. 734 et renvois (Can. 617-633);
- Nomination à l'office de Supérieur et exercice de cet office: Can. 617-619 et 626;
- Pouvoir du Supérieur Général et des autres Supérieurs: Can. 622;
- Qui est Supérieur Majeur dans une SVA: Can. 620;
- Nombre d'années d'incorporation définitive pour pouvoir être Supérieur Majeur: Can. 623;

- Durée du mandat du Supérieur Général: Can. 624 § 1;
- Mode d'élection du Supérieur Général: Can. 625 § 1;
- Mode de création des autres supérieurs, par consultation préalable ou par confirmation successive: Can. 625 § 3;
- Création et composition des Conseils des Supérieurs et devoir d'y recourir: Can. 627 § 1 et Can. 127 § 1 et 3;
- Composition, devoirs et pouvoirs de l'Assemblée Générale: Can. 631 § 1 et 2;
- Seul le Siège Apostolique peut modifier ce qu'elle a approuvé: Can. 583 et 587 § 2;
- Devoir des Supérieurs de visiter les communautés: Can. 628;
- Devoir des Supérieurs de résider dans leurs maisons: Can. 629;
- Devoir des Supérieurs de pourvoir les communautés de confesseurs qui conviennent: Can. 630 § 2;
- Dispositions pour que les provinces, les communautés locales et les membres particuliers puissent adresser des pétitions ou autres à l'Assemblée Générale: Can. 631 § 3;
- Dispositions relatives aux autres Assemblées de la Société: Can.632;
- Érection et suppression d'une maison: Can.733 §1;
- Capacité de la Société et de ses filiales par rapport aux biens temporels et règles fondamentales pour l'administration de ces biens: Can. 634 et ss.

2.6. *Les Communautés et leurs membres*

a. **Les personnes physiques** (membres de toutes les SVA)

- Admission, temps d'essai, incorporation et formation des membres, compte tenu des Can. 735, 642-645, 597 et en fonction de la fin et de la nature de la Société;
- Propositions voulues par le Can. 739, relativement à la poursuite de la sainteté, à la vie de prière, à la vie sacramentelle, à la simplicité de vie, à l'habit propre, etc... (application, avec les accommodements opportuns, des Can. 273-289 pour les clercs);
- Observance de la vie commune, présence dans une communauté, et règle pour les absences: Can. 740 ;
- Capacité des membres d'acquérir, de posséder, d'administrer et de disposer des biens temporels, compte tenu des obligations assumées par l'incorporation à la Société: Can. 741 §2;
- Droits et obligations des membres incorporés et obligations de la Société envers eux: Can. 737;
- Obéissance aux Supérieurs pour tout ce qui concerne la vie interne et la discipline de la Société: Can. 738 §1;

- Sortie et renvoi des membres non encore définitivement incorporés: Can. 742;
- Sortie d'un membre définitivement incorporé, soit pour passer à un autre Institut, soit pour vivre en dehors de la Société, mais pas au-delà de trois ans: Can. 743-745;
- Renvoi d'un membre incorporé définitivement: Can. 746, 694-704.

b. Les personnes physiques (membres des SVA soumises au Can.731 § 2)

Règles concernant l'observance des trois conseils évangéliques de chasteté, pauvreté et obéissance, ainsi que l'observance de la vie fraternelle: Can. 598-602.

c. Les personnes juridiques

- Quelles sont les personnes juridiques dans la Société: Can. 741 § 1;
- Leurs capacités à l'égard des biens temporels: Can. 741 § 1 et 636, 638, 639.

2.7. Relations avec les successeurs des Apôtres: Pape, Siège Apostolique, Evêques:

- Soumission à l'autorité suprême de l'Église et obéissance au Pape en raison de l'incorporation à une SVA: Can. 590;
- Exemption, ou non, de l'autorité des Ordinaires des lieux: Can. 591. N.B.: il faut bien distinguer entre une juste autonomie (Can. 586) et une exemption (Can. 591);
- Rapport périodique au Siège Apostolique sur l'état de la Société: Can. 592 § 1;
- Devoir des supérieurs de faire connaître aux membres de la Société les documents du Siège Apostolique et de les faire observer: Can. 592 § 2;
- Soumission à l'évêque diocésain (principe général et ses applications): Can. 738 § 2 et 679-683.

B. Ce qui doit figurer dans le Droit Propre (Constitutions ou autres normes)

1. Par rapport au Gouvernement

- Années d'incorporation définitive pour être nommés supérieurs (non majeurs): Can. 623
- Dispositions pratiques pour actualiser la norme établie au Can. 624 § 2 (ne pas rester trop longtemps en charge de gouvernement);
- En dehors des cas prévus par le Droit universel, déterminer en quels autres cas l'approbation ou l'avis du Conseil est nécessaire pour la

validité des actes, selon le Can. 127, et compte tenu de la réponse de la Commission pour l'interprétation des textes législatifs du 14 mai 1985 (dans les A.A.S. 77 (1985), 771);

- Règlement pour la célébration de l'Assemblée (ou Chapitre) Générale, surtout pour tout ce qui concerne le déroulement des élections et l'ordre du jour des questions à traiter: Can. 631 § 2;
- Dispositions relatives aux organes de participation et de consultation: Can. 633;
- Périodicité des visites des Supérieurs et comportement des membres: Can. 628 § 1 et 3.

2. Par rapport aux Membres

Tout ce que l'on considère comme nécessaire de codifier pour soutenir la vie physique, morale, spirituelle et communautaire des membres, mais seulement d'une Assemblée à l'autre.

Conclusion

Après avoir parlé si longtemps, je conclus avec un grand regret: celui de ne pas avoir résolu tous vos doutes. Si cela peut vous consoler, je n'ai pas résolu non plus tous les miens. C'est pourquoi, cela vaudra la peine, avant d'aborder la présidence de l'Assemblée provinciale de nos Provinces, de relire attentivement les Canons du Code de Droit Canonique relatifs aux SVA, en nous aidant d'un bon commentaire.

(Traduction: Centre de Traduction – Filles de la Charité, Paris)